

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 21 avril 2008

<http://www.paris.fr>

(La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance).

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Hommages à Aimé Césaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons tous appris avec beaucoup d'émotion la disparition d'Aimé Césaire.

(Les conseillers se lèvent).

Aujourd'hui, Paris veut rendre hommage à l'enfant de Basse-Pointe qui, dans les années 1930, étudiant dans notre ville, invente son verbe et son rythme et trouve les mots de sa lutte.

Dès cette époque, il compose son cahier d'un Retour au pays natal.

La forme poétique, et notamment le surréalisme, forge ses premières références.

Sa revue Tropicque est interdite par le régime de Vichy. Quel symbole ! Car dans le message de cet immense poète, l'un des plus grands écrivains de la littérature française et francophone, il y a un appel à la dignité humaine, à l'éveil, à la responsabilité, mais aussi à l'action.

C'est autour de la rue d'Ulm, sur la Montagne Sainte-Geneviève, qu'il initie avec ses camarades et amis, Léon Gontran-Damas et Léopold Sédar-Senghor, le combat de la négritude.

Extraordinaire intuition dont on saisit bien la portée politique dans cette formule livrée par Césaire lui-même : "Tu as compris Léopold, plus nous serons nègres plus nous serons universels".

La puissance du langage chez Césaire n'est jamais sectaire. Sa quête va bien au-delà du réquisitoire contre l'esclavage et le colonialisme. Il interpelle plus qu'il ne dénonce, s'adressant aussi bien aux opprimés qu'aux dominateurs.

Ainsi, il construit la Grammaire de la fraternité universelle du 20^e siècle.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, son engagement le conduit à se présenter devant le suffrage universel. Député de Martinique, il sera à l'origine de l'évolution législative transformant en départements les anciennes colonies d'Outre-Mer.

Maire de Fort-de-France, il servira pendant cinquante-six ans le destin de cette ville pour laquelle il éprouvait de la fierté, ainsi qu'une tendresse sans limites.

La voix de cet inlassable pourfendeur de l'injustice s'était élevée plus récemment pour dénoncer la loi du 23 février 2005 attribuant un rôle positif à la colonisation.

Homme du siècle, témoin capital, acteur majeur de l'éveil post-colonial, Aimé Césaire savait l'importance de vivre ses convictions sans jamais renoncer.

A Fort-de-France, où j'avais eu le privilège de le rencontrer, j'ai été frappé par la jeunesse intacte, l'humour et la liberté d'esprit de cet humaniste passionné.

Son départ nous bouleverse, mais chacun mesure le formidable patrimoine que représentent son œuvre et sa vie.

Pour célébrer l'homme autant que cet héritage et ce message, je proposerai donc prochainement qu'un lieu de notre capitale porte désormais le nom d'Aimé Césaire.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux dire à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à tous les Martiniquais, la tristesse que nous ressentons aujourd'hui, mais aussi notre gratitude et notre fidélité.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je voudrais adresser nos félicitations à nos collègues Mme Geneviève BERTRAND et Mme Valérie HOFFENBERG, toutes deux nommées au grade de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur.

(Applaudissements).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les comptes-rendus sommaires des séances du lundi 4 février 2008 et du vendredi 21 mars 2008 ont été affichés.

Les procès-verbaux intégraux des séances des lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 décembre 2007, du lundi 4 février 2008 et du vendredi 21 mars 2008 ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2008, DLH 62 - Communication de M. le Maire de Paris sur le logement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, l'ordre du jour appelle maintenant le débat sur la communication que je vous ai adressée concernant le logement.

Mes chers collègues, il y a un mois, jour pour jour, m'exprimant devant cette assemblée nouvellement élue, je vous l'avais dit, le mandat qui débute n'est pas simplement la suite du précédent. C'est une autre phase qui s'ouvre avec de nouvelles ambitions, de nouveaux objectifs, une nouvelle énergie. Dans cette perspective, le logement constituera pour les six ans à venir la priorité des priorités. Pour bien vivre dans sa Ville, il faut d'abord pouvoir y rester.

Pour que Paris se développe, gagne en vigueur et en harmonie, il faut qu'elle puisse accueillir de nouveaux ménages de toutes catégories sociales. Afin de garantir cette possibilité, nous prendrons appui sur l'action entreprise depuis 2001.

L'attribution des logements sociaux se fait désormais dans la transparence, sous le contrôle de commissions pluralistes. Et ce modèle est apparemment assez convaincant et efficace puisque plusieurs maires d'arrondissements, qui s'y refusaient jusqu'ici - je parle des arrondissements - semblent à présent l'accepter.

Paris, depuis six ans, a retrouvé le chemin du dynamisme et de la confiance. Après avoir perdu 170.000 habitants en quinze ans, notre capitale en a regagné 44.000. Le nombre de logements sociaux financés a été multiplié par trois. Le traitement des 1.030 immeubles que nous avons recensés comme insalubres a été engagé.

Je remercie tous ceux qui ont accompli ce travail considérable, au premier rang desquels Jean-Yves MANO, qui aura la responsabilité essentielle de contribuer à la mise en œuvre de notre projet avec le volontarisme et la créativité que cela implique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Tu es encouragé au volontarisme, à la créativité et à l'efficacité.

La nouvelle dynamique, que nous allons maintenant impulser, repose sur une double exigence. Nous voulons d'abord faciliter la vie de chacun parce qu'il est dur, c'est vrai, de se loger à Paris, d'y payer ses loyers et ses charges, d'y devenir propriétaire, il est dur aussi de venir s'y installer.

Et puis, nous voulons renforcer pour notre Ville la diversité dans toutes ses dimensions générationnelles, sociales et culturelles. Cette double ambition aura un garant, Patrick DOUTRELIGNE, le délégué général de la Fondation Abbé Pierre. Le comité qu'il présidera aura pour mission de veiller en toute indépendance au respect de nos engagements.

Notre premier défi, conformément au projet que les Parisiens ont approuvé par leur vote, sera d'atteindre avec six ans d'avance l'objectif de la loi SRU : il y aura à Paris 20 % de logements sociaux dès 2014. Quarante mille logements sociaux seront ainsi financés dans les six ans à venir. Un tiers de ces logements sera réservé aux classes moyennes.

Au nom de la mixité générationnelle, 3.000 places seront créées en foyer pour jeunes salariés, 4.000 places en résidences étudiantes, et 2.200 places en maisons de retraite. Nous veillerons également à ce que notre Ville soit toujours plus attractive pour les familles en prévoyant que 35 % des logements familiaux soient de grands logements T4 ou plus.

Je compte sur le concours actif des vingt maires d'arrondissement pour que cet effort puisse être réparti dans l'ensemble de Paris. Et dans cet esprit, je veux confirmer notre volonté de réétudier le cas du site Sainte-Périne dans le 16^e arrondissement.

En concertation avec l'APHP, nous souhaitons y réaliser les logements sociaux nécessaires au personnel soignant, dont le rôle est si essentiel dans la vie de notre capitale. Mais ces logements seront réalisés dans le plus grand souci de l'écologie, selon les normes Haute Qualité Environnementale. Et je précise que notre intention n'est pas, et n'a jamais été d'ailleurs, de supprimer un seul mètre carré d'espace vert ouvert au public.

Mais pourquoi y aurait-il un quartier, un arrondissement, auquel notre préoccupation de diversité, de mixité sociale ne s'appliquerait pas ? Ainsi, c'est pour tout Paris que nous visons dans les six ans qui viennent la construction de 27.000 logements neufs, dont au moins la moitié de logements sociaux.

Comme nous manquons de places, chacun le sait, nous ne nous interdirons pas d'étudier la possibilité de construire des immeubles de logements allant jusqu'à quinze étages.

Toutes nos constructions seront inspirées par deux objectifs. Le premier est tout simplement la beauté, l'élégance architecturale, une véritable ambition pour le visage de Paris. Ambition à laquelle Anne HIDALGO consacre désormais son énergie.

Le second est bien l'exigence environnementale. Je veux insister sur ce dernier point. Il n'est pas aujourd'hui de politique de logement qui vaille sans la claire conscience que toutes les décisions prises en la matière ont une influence directe sur l'environnement dans ses deux dimensions : locale d'abord, avec la qualité de vie, la santé des Parisiens, et globale ensuite. Ce qui est en cause derrière chacun de nos actes est, comme nous le savons, le défi planétaire du réchauffement climatique.

Nous engagerons donc la rénovation des 170.000 logements sociaux de la Ville avec notamment un objectif : réduire les consommations de gaz à effets de serre de 30 % d'ici 2020. Et au-delà de la mise en œuvre de notre Plan climat, j'invite, avec Denis BAUPIN, les bailleurs sociaux parisiens à adopter avant l'été leur propre Plan climat. C'est une priorité pour Paris. Nous devons nous appuyer sur un mode de développement qui en fasse une Ville moderne, durable et responsable.

Avec la même détermination, la résorption de l'habitat insalubre sera menée à son terme dans les trois ans. Quarantevingts pour cent des immeubles concernés sont aujourd'hui sortis de l'insalubrité ou en cours de traitement. Mais pour venir à bout de ce vaste chantier, nous ne nous interdirons aucun des instruments que nous autorise la loi : injonctions, travaux d'office, substitutions aux propriétaires défaillants.

C'est une question de dignité pour notre Ville. Quarante millions d'euros sont dans le budget 2008 déjà mobilisés à cette fin. Mais il nous faut aller plus loin. Nous nous donnerons tous les moyens d'agir en amont de l'insalubrité en mettant en place un système de veille et d'intervention.

Ce dispositif s'inspirera de l'observatoire installé dans le 18^e arrondissement à l'initiative de Daniel VAILLANT pour empêcher les immeubles de basculer dans l'insalubrité et agir avant que les dommages ne deviennent irréversibles.

Mes chers collègues, il ne suffit pas de rénover les logements ni même de les produire, il faut faire en sorte que chacun puisse y accéder. Dans cet esprit, nous consacrerons dans les six ans qui viennent une part importante de nos efforts à l'aide au logement en tenant compte d'une donnée simple qui devrait faire réfléchir tous ceux qui font des commentaires sociologiques sur Paris : 62 % des Parisiens sont des locataires alors que 40 % des Français sont des locataires.

Pour atténuer la rigueur des obstacles qui, trop souvent, empêchent les Parisiens d'accéder au parc locatif privé, des instruments nouveaux seront mis en place, à travers la création d'une agence immobilière à vocation sociale et le versement d'une aide mensuelle aux personnes à bas revenus.

La communication qui vous a été transmise propose, en outre, une mesure importante pour les locataires : la création d'une aide publique à la caution soumise à des critères qui seront ceux du logement social.

Et afin d'aider les Parisiens qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement, un nouveau prêt à taux zéro sera mis en place à destination des ménages qui libèrent un logement social lors d'une opération d'accession à la propriété. Les plafonds de ce prêt seront encore plus incitatifs que celui du prêt actuel à taux 0, que nous maintenons évidemment, qui a déjà bénéficié à 6.000 Parisiens.

Enfin, pour réaliser le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, nous créerons 1.000 nouveaux logements en résidence sociale, dont 300 dès l'année 2008. La restructuration des centres gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville ou par les associations sera poursuivie et nous financerons en six ans 2.000 places nouvelles dans des centres d'hébergement ou des maisons relais.

J'insiste sur notre volonté de réhabiliter et même d'acquiescer les hôtels meublés, pour que les familles qui y sont hébergées le soient dans des conditions accessibles et dignes. Leur participation au paiement des nuitées ne doit pas excéder 30 % de leurs ressources. Et nous envisagerons tous les moyens, y compris l'expropriation, pour les hôteliers qui ne voudraient pas entreprendre les travaux de réhabilitation.

Quant au parc social existant, la Ville, à travers ses bailleurs sociaux, s'efforcera d'y améliorer durablement les conditions de vie et notamment la qualité de service et l'accessibilité des logements.

Mes chers collègues, à travers cette question du logement, qui touche plus qu'aucune autre à la vie quotidienne des Parisiens, c'est une vraie ambition pour notre Capitale qu'il nous appartient de dessiner ensemble.

Mais je tiens à le dire avec clarté : nous ne pouvons pas tout faire seuls ! Paris ne peut pas assumer à la fois ses propres devoirs, ceux de ces voisins et ceux de l'Etat.

En 2007, notre Ville a produit près de la moitié des logements très sociaux de toute l'Ile-de-France. Est-ce juste ?

Les communes qui refusent de se conformer à l'objectif des 20 % de logements sociaux, c'est-à-dire tout simplement de respecter la loi, persistent dans leur obstination, sous le regard indifférent, voire bienveillant de l'Etat. Ce n'est pas acceptable !

Paris Métropole, cette dynamique que nous appelons de nos vœux, devra contribuer à l'égalité des droits et des devoirs entre toutes les collectivités de l'agglomération parisienne.

Mais, d'ores et déjà, pourquoi ne pas augmenter de façon significative les pénalités pesant sur les communes qui n'appliquent pas la loi S.R.U. ? Serait-ce une incongruité, à l'heure où la fondation Abbé Pierre évalue à plus de 3 millions le nombre de personnes mal logées en France ?

C'est encore l'Etat et lui seul qui détient le pouvoir de peser sur l'évolution des loyers. Nous lui demandons de ne pas ignorer la proposition de loi déposée en mars dernier par le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale qui propose trois avancées : l'encadrement des loyers lors de toute remise en location, la revalorisation des aides au logement et l'institution d'un permis de mise en copropriété pour lutter contre les ventes à la découpe.

Comment ne pas exprimer aussi l'inquiétude que nous inspire la réforme du Livret A que le Gouvernement a annoncée récemment ? Cette décision pourrait affaiblir dans des proportions inquiétantes le financement dédié au logement social.

Je désapprouve cette politique qui consiste à abaisser aussi le plafond de ressources pour l'accès au logement social, dont le résultat sera inévitablement d'en écarter les classes moyennes. Là encore, avec l'ensemble des autres collectivités locales, ainsi que le monde associatif, nous serons vigilants, ouverts au dialogue mais très exigeants. Et, pour ce qui nous concerne, c'est avec détermination que nous lançons ce premier chantier de notre nouveau mandat, animés d'une seule préoccupation : être utiles aux Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mes chers collègues, je vais donner la parole à tous les orateurs qui sont inscrits, selon l'ordre qui a été fixé par la conférence d'organisation.

Je donne donc la parole d'abord à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter la Municipalité pour les actions fortes qu'elle a menées en faveur du logement à Paris depuis 2001.

Certes, il reste beaucoup de travail, mais, visiblement, les objectifs seront atteints avec, comme promis, un temps d'avance.

Le volontarisme est réellement la marque de notre Municipalité sur cette question et je tenais à le signaler. Je me réjouis que la Ville de Paris se soit lancée dans la bataille de rééquilibrage du pourcentage des logements sociaux dans les arrondissements. C'est primordial pour nous qui sommes attachés au développement de la mixité sociale. Nous voulons tourner la page d'une politique qui a créé une véritable fracture sociale entre les arrondissements.

Nous soutenons l'objectif d'apporter une mixité sociale mais aussi générationnelle dans les arrondissements, les quartiers et même les immeubles, comme nous avons commencé à le faire ces dernières années.

Aussi, nous sommes très fortement interrogatifs sur le projet du Gouvernement de baisser les plafonds pour l'accès au logement social. C'est exclure une partie des classes moyennes, qui prennent déjà de plein fouet la baisse du pouvoir d'achat et, pour notre Ville, c'est poursuivre l'élimination de ces catégories de Paris.

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, le logement, c'est "la" priorité.

Paris doit montrer l'exemple dans son projet ambitieux, mais, compte tenu du prix de l'immobilier qui ne cesse de croître, compte tenu également, vous le soulignez à juste titre, que la surface de Paris n'est pas extensible, il nous faut à la fois accepter le débat sur la possibilité de construction d'immeubles de 15 étages et savoir traiter la question du logement dans un cadre plus large. C'est un enjeu pour la Région Ile-de-France ; ce devrait être une des prérogatives d'un futur Paris Métropole.

Vous savez que le groupe M.R.C. est très attaché à cette idée de coopération intercommunale qui permettrait d'aborder dans un territoire adapté les questions de la construction, des déplacements et de l'emploi, par exemple.

La Ville de Paris, depuis 2001, a consenti un effort important en faveur de la réalisation de grands logements, afin de permettre aux familles nombreuses de rester vivre dans Paris et de stopper leur exode vers la grande banlieue.

Un problème perdure cependant : c'est celui de nos anciens. Certains occupent un logement social depuis longtemps, qui est devenu trop grand et souvent trop cher. Il est souhaitable qu'ils puissent accéder plus facilement à un autre logement social plus petit et moins cher, en restant dans leur arrondissement où ils ont tissé au fil des ans des relations sociales. Les familles y gagneraient, qui verraient ainsi un certain nombre de plus grands logements se libérer.

Le groupe M.R.C. tient également à saluer la programmation de 3.000 nouvelles places en foyer pour les jeunes salariés, pour qui trouver un logement est une véritable galère, et la programmation des 4.000 nouvelles places en résidence pour les étudiants qui ne peuvent se loger décemment dans Paris si leurs parents n'ont pas les moyens de les aider.

En ce qui concerne les logements réservés aux personnels municipaux, là encore, un travail considérable de la Municipalité a été mis en oeuvre. Il n'est plus acceptable que ceux qui travaillent pour notre commune vivent dans des conditions locatives quelquefois déplorables.

Il nous reste pourtant encore un effort à faire car les logements proposés sont souvent éloignés de leur lieu de travail ou ont des loyers, lorsqu'ils sont dans la capitale, prohibitifs pour certains personnels.

Le groupe M.R.C. attire l'attention sur la nécessité de profiter du large programme de réhabilitation qui est engagé pour prendre en compte, outre l'isolation thermique, l'isolation phonique non seulement vis-à-vis de l'extérieur mais également vis-à-vis de l'intérieur des immeubles. Plus largement il serait souhaitable que l'on puisse mener une enquête sur l'isolation phonique du parc social existant à Paris.

Pour le traitement de l'habitat insalubre, il est nécessaire de trouver une solution pour que les délais entre le moment où l'insalubrité est constatée et celui où les travaux de rénovation sont mis en oeuvre soit plus court.

L'énorme travail réalisé par la municipalité reste encore insuffisant.

Dans votre communication, Monsieur le Maire, vous abordez également la question des aides existantes ou en projet afin de permettre plus facilement l'accès au logement, malgré un contexte économique aggravé par la politique menée par le Gouvernement.

Il serait opportun, me semble-t-il, d'aviser par une nouvelle grande campagne d'information les Parisiens sur ces dispositifs afin que les futurs locataires mais également les propriétaires de logement, encore réticents à louer, connaissent les moyens permettant de les protéger et de les aider dans cette démarche.

Nous le constatons chaque jour lors de nos permanences tenues dans les arrondissements. Beaucoup de chemin reste à parcourir avant que le problème du logement ne soit résolu mais le groupe M.R.C. pense que la majorité municipale actuelle dispose des atouts et de la volonté nécessaires afin de relever ce défi.

Paris, capitale de la France, doit se donner les moyens pour que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens puissent vivre dans des conditions à la hauteur de notre si belle Ville, quelle que soit leur situation, familiale ou professionnelle.

Nous savons, Monsieur le Maire, que c'est votre ambition et vous pouvez compter sur notre détermination pour vous y aider.

Je terminerai cependant en attirant l'attention de notre Assemblée sur la difficulté que le financement du logement social risque de rencontrer pour la réforme du livret A, vous l'avez d'ailleurs fait dans votre intervention liminaire Monsieur le Maire.

Notre groupe a déposé à ce sujet un voeu en huitième commission que je serais amenée à vous proposer dans la suite de nos débats.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. POZZO-DI-BORGIO.

M. Yves POZZO-DI-BORGIO. - Mes chers collègues, en 2001, 93.000 personnes étaient demandeurs d'un logement, elles sont aujourd'hui 110.000.

Une hausse de 18 % alors que dans la même période la population parisienne est loin d'avoir crû dans les mêmes proportions !

Le récent rapport de l'Observatoire des Familles nous indique que Paris n'est pas une Ville pour elles. 11 % disposent de moins d'une demie pièce par personne, la moitié d'entre elles ont un seul enfant. Avec la naissance des frères et sœurs, le besoin d'un logement plus grand à un prix abordable se fait sentir.

Ces familles, les jeunes, ceux qui arrivent à la retraite, les personnes âgées et plus généralement les foyers modestes mais aussi et surtout les classes intermédiaires, même celles qui sont aisées, sont de plus en plus nombreuses à devoir quitter la capitale parce qu'ils ne trouvent plus à s'y loger.

Ne parlons pas d'y devenir propriétaire, depuis six ans le prix du mètre carré a augmenté de 60 %, comme vous l'indiquez 62 % des Parisiens sont locataires contre 40 % au niveau national.

Face à cette situation la seule chose que vous nous dites est que d'ici la fin de la mandature, Paris se conformera aux obligations de la loi S.R.U. avec six ans d'avance.

Vous y parviendrez certainement mais vous oubliez de préciser que cela se fera avec des artifices.

Le premier artifice consiste à fractionner les surfaces pour atteindre 20 % de logements sociaux. La loi S.R.U. impose aux villes d'avoir 20 % de logements sociaux. Elle fixe un nombre de logement mais pas de mètres carrés.

Pour arriver aux 20 % vous multipliez les toutes petites surfaces, pour ne citer que l'opération Laennec, les résidences sociales ou les logements d'étudiants. Tout cela est bien sûr nécessaire. Ce qui fait que le nombre de logements augmente, il passe de 3.900 en 2004 à 4.816 en 2006.

Dans le même temps, le nombre de mètres carrés de logements sociaux diminue. Il passe de 236.000 mètres carrés en 2004 à 207.000 mètres carrés en 2006, mais la loi S.R.U. est respectée.

Second artifice : le jeu d'écriture. Vous nous expliquez que depuis 2001, plus de 30.000 logements sociaux ont été financés. Or, nous l'avons vu, dans le même temps, le nombre de demandeurs a augmenté de 17.000.

Qu'est-ce qui peut bien l'expliquer ?

Si 30.000 vrais logements avaient été libérés, de tels chiffres ne pourraient pas être observés. Compte tenu des flux de population à Paris, ce nombre de demandeurs aurait dû diminuer ou tout au moins stagner, or il a augmenté dans d'importantes proportions.

Tout cela parce qu'il y a un décalage considérable entre le nombre de logements sociaux financés et le nombre de logements sociaux effectivement offerts aux demandeurs.

Ces deux artifices ne peuvent cacher la vérité, qui est que les seules offres réellement nouvelles de logements sociaux sont des logements neufs.

Or ce nombre de logements neufs construits chaque année dans la Capitale stagne depuis sept ans. Il reste compris entre 1.000 et 12.000 par an, hors les restructurations.

D'où ma question : en dehors des logements sociaux que vous avez financés au cours de votre premier mandat, combien depuis sept ans ont été réellement livrés aux demandeurs ?

J'attends votre réponse mais je sais que ce chiffre est inférieur à celui des 30.000 logements financés par la Ville de Paris.

Comme dans tous domaines, vous dépensez énormément d'argent. Paris est une ville riche. Ici dans le logement social, ce n'est pas critiquable en soi mais ce qui l'est, c'est qu'à chaque fois, c'est pour un rendement extrêmement faible. Faible, ce rendement ne peut l'être que parce que le nombre de logements sociaux neufs n'augmente pas.

Conscient de cela, vous nous dites dans votre intervention que vous allez favoriser la construction de 27.000 logements neufs à Paris sur six ans dont 50 % de sociaux.

Qu'en est-il de la faisabilité de votre projet ?

Faisons un petit calcul. En tenant compte de la surface moyenne d'un logement, il vous faut trouver en gros deux millions de mètres carrés.

Le C.O.S. d'îlots à Paris a été réduit de 3,7 à 3. C'est votre P.L.U. On sait que le C.O.S. par quartier est inférieur, il tourne plutôt autour de 2.

Il vous faut donc trouver un million de mètres carrés, c'est-à-dire 100 hectares. Où comptez-vous trouver ces 100 hectares à Paris ?

Les bonnes intentions et les souhaits exprimés dans votre intervention ne répondent pas à cette question.

Vous aurez d'autant plus de mal à les trouver que vous ne semblez pas très enclin à lancer de nouvelles Z.A.C. La seule que vous ayez créée est celle des 20 hectares des Batignolles, seul résultat positif de l'aventure des Jeux Olympiques

Les autres Z.A.C., Monsieur MANO, sont l'oeuvre de vos prédécesseurs.

Avez-vous l'intention d'en créer une pour l'aménagement du nord-est ? C'est pourtant là où potentiellement pourraient se trouver les moyens nécessaires pour remplir votre objectif de construction de logements neufs.

Notre groupe ne sous-estime pas les difficultés auxquelles la majorité municipale est confrontée mais souhaiterait la vérité des chiffres et un peu moins de postures politiciennes.

Nous soutenons des mesures comme le prêt à taux zéro, la création d'une agence immobilière à vocation sociale, le logement des S.D.F., la lutte contre le logement insalubre et votre souci de beauté des architectures mais nous ne pouvons que constater que votre approche n'est pas à la hauteur des enjeux.

A.P.L.U. constant, vos objectifs sont intenables. Celui-ci est trop complexe et fait fuir les promoteurs privés. Il faut cinq ans en moyenne pour mener un projet. C'est trop long.

De plus, comment comptez-vous densifier la Ville avec un P.L.U. qui est par nature dédensificateur ?

Si vous voulez y arriver il faudra revoir le C.O.S. à la hausse. Il faut donc avoir le courage de modifier le P.L.U. et aborder avec l'État la nécessaire simplification de tous ces règlements d'urbanisme.

Même ainsi, la question du logement ne pourra durablement être réglée que si nous avons le courage de dire qu'il faut construire des tours.

Vous les faites mais trop timidement et vous les limitez à 50 mètres. Il faut être plus hardis dans l'appréhension de cette problématique.

Notre groupe, depuis sa création en 2007, y travaille. Nous y avons acquis quelques certitudes qui nous permettent de remettre à sa place la mauvaise influence sur nos esprits et sur l'esprit de l'opinion publique des années noires de l'architecture des années 1970, la tour Montparnasse, la dalle de la Défense, Beaugrenelle ou les tours du 13e arrondissement.

Cela mérite un débat complémentaire en Conseil de Paris, ce que je vous demande aujourd'hui Monsieur le Maire.

En outre, il est bien sûr illusoire de penser résoudre le problème du logement dans le seul périmètre parisien.

Il y a ainsi un paradoxe à votre discours. Vous défendez le projet du grand Paris mais je ne retrouve pas du tout cette problématique dans la manière dont vous abordez justement ce problème du logement.

C'est surprenant parce que justement, s'il y a bien un dossier dans lequel il faut raisonner en grand Parisien, c'est celui-ci.

Il faut casser la logique du village gaulois dans laquelle les élus de gauche, vous, comme ceux du centre et de la droite, se sont enfermés depuis la création de la municipalité parisienne.

Plus que jamais, casser le périphérique, comme le périphérique mental, est un enjeu majeur. Pouvons-nous continuer d'avoir un P.L.U. qui s'arrête au périphérique ? Pouvons-nous à continuer à avoir des S.E.M. essentiellement parisiennes ? Dans l'esprit du S.T.I.F., n'aurions nous pas intérêt à préconiser un organisme Grand Paris qui rassemblerait tous les grands acteurs du logement social : O.P.A.C., S.E.M., Caisse des Dépôts.

Voici quelques remarques, suggestions et interrogations de notre groupe pour aborder la question du logement en grand parisien, sans tabou, et cesser de recourir à des artifices pour se conformer à la loi S.R.U. L'idéal, et je terminerai là-dessus, ne serait-il pas que le recours au logement social ne soit qu'une solution transitoire ? Il conviendrait aussi d'affronter cette question du logement en termes de parcours résidentiels pour parvenir à une réelle mobilité au sein du parc social parisien. Mais les dix minutes qui me sont imparties ne me permettent pas d'aller plus loin dans cette réflexion.

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question du logement à Paris a été au cœur de la campagne municipale. C'est en effet le premier des défis prioritaires pour Paris et la préoccupation de tous les Parisiens. Cette question est un enjeu politique majeur de notre mandature et il était naturel que nous puissions l'aborder en prenant des engagements fermes et en réaffirmant notre ambition dans ce domaine.

La communication que le Maire de Paris vient de présenter illustre une politique qui s'inscrit dans une double exigence.

D'abord, préserver la diversité de la population parisienne, car les Parisiens veulent à juste titre pouvoir rester dans leur ville et la priorité est de ne pas les en exclure.

Ensuite, accompagner le mouvement de Paris en accueillant la multiplicité des énergies, des cultures, des talents et encourager ainsi sa vocation de capitale dynamique et ouverte sur le monde.

Dès 2001, notre objectif a été de faire de Paris une Ville où l'on puisse rester ou s'installer. Consciente de la difficulté de s'y loger, la Municipalité a agi pour le logement de tous, notamment des plus modestes et des classes moyennes.

Sur le logement social, un effort historique a été réalisé avec 30 000 logements financés les sept dernières années, ce qui correspond à 4300 logements financés par an contre 1564, très exactement, sous l'ancienne mandature. Pour restaurer la transparence dans les attributions de ces logements, une commission municipale ouverte à toutes les sensibilités politiques représentées au Conseil de Paris ainsi qu'aux associations a été créée à la mairie centrale, mais aussi dans tous les arrondissements à l'exception d'un bon nombre de ceux où la droite était majoritaire.

Cette démarche de transparence, nous, élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, nous en sommes fiers et nous l'amplifions. Vous pouvez aussi, Monsieur le Maire, compter sur notre soutien et notre vigilance quant aux actions visant à l'amélioration de la gestion du patrimoine des S.E.M., car nous savons que seule cette exigence permettra de rétablir des situations équitables et saines, gage de la confiance des citoyens en leurs élus.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, sur le plan démographique, les actions conjuguées de la municipalité se sont traduites par 44.000 habitants supplémentaires ces dernières années, là où Paris en avait perdu 170.000 entre 1975 et 2000. A une logique malthusienne prônée par la droite parisienne quand elle était aux responsabilités, nous avons mobilisé pendant ces sept dernières années tous les moyens pour que Paris retrouve sa vitalité et attire de nouveau les familles et les jeunes. Nous avons commencé à rattraper le retard accumulé, mais évidemment, beaucoup reste à faire.

C'est pourquoi nous avons pris pendant la campagne électorale un engagement fort : atteindre en 2014 le seuil de 20 % de logements sociaux. Gage de mixité sociale, ils doivent permettre à tous d'initier un parcours résidentiel à Paris. Le choix qui a été fait de réserver un tiers des logements aux classes moyennes et un autre tiers aux ménages les plus modestes est un engagement qui n'est pas anodin, surtout à l'heure où la Ministre du logement propose de baisser les plafonds de revenus pour l'attribution des logements sociaux, ce qui aura inévitablement pour conséquence de rejeter encore plus les classes moyennes hors de la Ville de Paris.

Monsieur POZZO di BORGO, sur les 20 % de la loi SRU, permettez-moi un aparté avec vous. Si le nombre de demandeurs de logements sociaux à Paris n'a pas fondamentalement diminué, c'est aussi, et regardez les statistiques, c'est aussi parce que beaucoup de demandeurs supplémentaires proviennent des départements limitrophes. M. POZZO di BORGO, si beaucoup d'habitants des Hauts-de-Seine s'inscrivent comme demandeurs de logements sociaux à Paris, c'est peut-être parce que les Hauts-de-Seine ne construisent pas suffisamment de logements sociaux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Pour revenir sur cette proposition de la Ministre du Logement, je voudrais dire qu'aux formules culpabilisantes, aux discours compassionnels, la Municipalité parisienne préfère répondre par un engagement à agir, à créer des dispositifs innovants avec tous les partenaires présents sur le territoire : associations, propriétaire privés et bailleurs sociaux.

Par exemple, en l'espèce, elle propose des réponses permettant une meilleure utilisation du parc existant comme le prêt parcours résidentiel ou la réalisation d'une charte des mutations de logement en partenariat avec les bailleurs sociaux, ce qui permettra d'améliorer le taux de rotation rendu nécessaire par l'évolution de la situation des ménages et des revenus des locataires.

La Ville doit également veiller au maintien d'un parc locatif privé dont la réduction est manifeste depuis une quinzaine d'années. Pourtant, ce segment de parc joue un rôle majeur pour le maintien à Paris des jeunes et des familles.

Le dynamisme de Paris suppose de pouvoir accueillir beaucoup de locataires de caractéristiques sociologiques et de capacités économiques très différentes. Je pense notamment à ceux qui contribuent aux emplois des services publics et qui doivent pouvoir se loger près de leur lieu d'exercice. Comme dans la précédente mandature, un accès facilité au logement social doit être maintenu et peut-être accru pour les personnels de notre collectivité. S'agissant du marché immobilier, nous savons qu'il a flambé, au cours des dernières années, dans des proportions qui ont fortement pénalisé le niveau de vie de nombreux parisiens.

La Municipalité a usé de toutes les armes à sa disposition pour lutter contre les transactions spéculatives touchant des immeubles privés et pour protéger tout particulièrement les locataires aux revenus modestes ou moyens qui y sont logés. Elle s'y est notamment employée dans le cas des ventes à la découpe, en sauvant plus de 8.000 logements de ce processus. Il faudra continuer.

Mais la Ville de Paris ne peut résoudre cette crise à elle seule. Il est indispensable que les communes disposent de nouveaux instruments juridiques pour s'opposer à l'éviction des locataires en place. Tel était d'ailleurs l'objectif de la proposition de loi déposée en mars dernier par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, mais qui a été rejeté par la majorité parlementaire.

C'est en responsabilité que je veux m'adresser aux élus sur nos bancs qui font partie du Gouvernement. Nous savons l'état de crise que traverse notre pays actuellement, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des ménages. Le Gouvernement ne pourra pas continuer à refuser de s'engager pour remédier à la hausse des loyers, premier poste budgétaire des ménages.

Dois-je rappeler que selon les résultats de sa dernière enquête sur le budget des familles de l'INSEE, le logement est devenu le poste qui reflète le plus les écarts de revenu ? En 1979, il représentait en moyenne 12 % du budget pour toutes les catégories sociales. En 2006, il se situe toujours à 12 %, mais pour les ménages les plus aisés. Pour les plus modestes, il est passé à 25 %. Pesant massivement sur le pouvoir d'achat des catégories les plus modestes, le logement apparaît donc comme l'un des principaux marqueurs des inégalités sociales. Le Maire de Paris vient de le souligner : dans la lutte contre les ventes à la découpe, mais aussi pour la modération des loyers, il y a beaucoup de mesures à prendre. L'engagement que prend aujourd'hui la Ville de Paris la verra consacrer à cette politique 4,2 milliards d'euros d'ici à 2014.

Il nous est proposé aujourd'hui des mesures dont je veux saluer ici l'audace, qui permettront de diminuer le poids du loyer dans le budget des ménages et qui réduiront les difficultés d'accès à un logement dans le parc privé. C'est par le choix de l'expérimentation et le travail en partenariat avec les propriétaires, les bailleurs et les associations que nous pourrons contribuer à régler une partie des difficultés auxquelles beaucoup de Parisiens font face.

Mais la collectivité parisienne ne peut se substituer à l'Etat quand il préfère cibler ses efforts sur la mise en œuvre du paquet fiscal.

Au-delà du parc social, il nous faut aussi encourager la construction de nouveaux logements à Paris. Depuis sept ans, nous nous sommes attachés à relancer une véritable dynamique d'aménagement urbain.

Le nouveau plan local d'urbanisme prévoit la réalisation de plus de 70 opérations d'aménagement nous permettant la réalisation de 4.500 logements neufs chaque année dont une moitié de logements sociaux.

Et permettez-moi de vous dire, Monsieur POZZO-DI-BORGIO, que ce n'est pas une Z.A.C. qui a été créée lors de la précédente mandature, mais 10. Vous deviez être distrait sans doute pour ne pas le savoir.

Quant aux Batignolles, elles ne font pas 20 hectares, mais 50 hectares, Monsieur POZZO-DI-BORGIO. Vraiment, je crois que vous n'avez pas beaucoup suivi les questions d'urbanisme, lors de la précédente mandature.

Sur ce sujet, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés apporte son ferme soutien au Maire de Paris pour demander à l'Etat d'aider la Ville à acquérir les terrains dont elle a cruellement besoin pour construire des logements. Les Parisiens ne comprendraient pas que tous les acteurs politiques, quelle que soit leur tendance, ne poussent pas dans le même sens sur ces dossiers cruciaux.

Faire bien fonctionner Paris, c'est aussi concilier l'encouragement au mouvement et l'amélioration de la qualité de la vie. Il faut plus de logements, mais aussi de meilleurs logements.

Parce que Paris doit répondre au défi du développement durable, la politique de la Ville de Paris en matière de logement doit également s'exprimer à travers la promotion de logements plus respectueux de l'environnement.

L'ambition de réduire la consommation énergétique des logements a été clairement affirmée dès 2007 avec l'adoption du plan climat. Elle rejoint également la volonté sociale de faciliter l'accès au logement par la diminution des charges.

Vous pourrez donc, Monsieur le Maire, compter sur notre groupe pour veiller à ce que les engagements pris par la Ville en ce sens soient tenus. Encore faudrait-il que le Grenelle de l'Environnement débouche sur des traductions concrètes, notamment budgétaires, et ce n'est malheureusement pas le cas, aujourd'hui.

Enfin, parce que Paris est le cœur de la métropole, Paris est aussi le moteur du mouvement et de l'ouverture. Mais la ville capitale, tout en assumant ses responsabilités, ne peut résoudre, à elle seule, ce problème criant à d'autres échelles.

Il serait absurde de penser une politique du logement qui s'arrêterait aux frontières du périphérique. Paris sera un levier, comme elle l'est déjà dans nombre de dossiers partagés avec les communes voisines, mais elle ne peut en assumer seule le poids. L'engagement porté par le Maire de Paris de supprimer la frontière du périphérique en aménageant les portes, en développant des équipements communs et notamment des transports efficaces, doit s'accompagner d'une politique urbaine et de logement cohérente.

Je veux pour finir saluer ici le travail réalisé depuis sept ans et l'exigence assumée aujourd'hui par notre Municipalité sur cette question cruciale au cœur de notre politique. Il en va de la vitalité et de l'harmonie de la Capitale pour que chacun puisse y trouver sa place. Et aujourd'hui, tant sur les objectifs que sur la méthode, le groupe socialiste radical de gauche et apparentés ne peut qu'encourager l'ambition des mesures qui nous sont proposées pour que Paris reste une ville ouverte, accueillante, diverse et solidaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour les Parisiens, la question du logement est bien une question majeure et souvent une source d'angoisse au quotidien. La majorité de la population est touchée, ce qui a des conséquences humaines dramatiques et met en péril la diversité de Paris.

Afin d'enrayer ce phénomène, nous n'avons cessé de demander que la Ville de Paris intervienne fortement par tous les moyens à sa disposition.

Alors, Monsieur le Maire, lorsque vous affirmez que le logement est la priorité du nouveau mandat, pour notre part, nous nous en félicitons, notamment en ce qui concerne le développement du logement social.

En effet, nous notons que les objectifs de production de logements sociaux passent de 5.000 à 6.700 par an et que cette accélération qui avait pu être qualifiée de surenchère dans la précédente mandature, quand nous la défendions, devient un objectif réaliste.

Nous en déduisons que lorsque nous demandons plus de logements sociaux par an, en fait, nous avons un temps d'avance. Aussi, nous maintenons que la Ville de Paris peut augmenter sa production grâce, notamment, à l'acquisition de logements sociaux de fait, et produire, à terme, 9.000 logements sociaux par an.

Au-delà du nombre, la superficie, le type, l'implantation géographique et la qualité des logements doivent être pris en compte. L'augmentation du nombre de logements sociaux ne doit pas se traduire par une diminution de la surface moyenne de logements livrés et, pour cela, nous demandons un suivi de la superficie des logements réalisés.

Nous demandons aussi une répartition équitable de l'offre nouvelle de logements sociaux. De fait, le parc est inadapté aux demandes des Parisiens parce qu'il y a un décalage entre la majorité des demandeurs et le parc tel qu'il est constitué et continue à évoluer. 70 % des demandeurs sont éligibles pour le parc très social qui représente moins de 20 % des logements. Aussi, une demande de logement intermédiaire a dix fois plus de chance d'aboutir qu'une demande de logement très social.

Il ne s'agit pas d'opposer les demandeurs, mais d'être équitable, c'est-à-dire de créer des logements qui correspondent à la situation qui est l'appauvrissement des demandeurs parisiens.

Nous proposons aussi que Paris initie dès que possible un P.L.H. (Plan Local Habitat) d'agglomération, ce qui existe à Lyon depuis 1995, pour répondre à la crise du logement et s'inscrive dans la politique de rééquilibrage décrite dans le S.D.R.I.F., qui participe à un aménagement durable du territoire parisien, et plus largement francilien. Rééquilibrage entre quartiers, entre logements et locaux d'activité, c'est pourquoi nous souhaitons un plan d'implantation par arrondissement, pour garantir un équilibre géographique harmonieux et assurer la mixité sociale qui passe aussi par des logements sociaux dans le diffus.

A ce propos, nous pensons que la création de logements dans une ville encore trop polluée ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et que l'A.P.-H.P., par exemple, détient des sites, en particulier dans les beaux quartiers, qui permettent d'envisager d'autres solutions que de construire dans un jardin, fût-il dans le 16^e arrondissement.

Pour nous, le H.Q.E. ne doit pas être un artifice qui sert de prétexte à bétonner plus.

Enfin, le dernier point sur lequel nous insistons est la qualité des logements. La construction de nouveaux logements et la réhabilitation du bâti ancien seront, vous l'avez dit, placées sous le signe de l'éco-construction, dans le respect du plan climat. Cette ambition sur les performances énergétiques des constructions neuves et réhabilitées permettra de limiter les charges qui, souvent, alourdissent de manière considérable la part réservée au logement dans le budget des Parisiennes et des Parisiens. Elle permettra aussi de remplir l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020, ce qui suppose, certes d'informer, mais aussi d'inciter et surtout d'aider.

Pour cela, les aides pour le parc social et le parc privé doivent être développées et chiffrées précisément. Cela va nécessiter le respect par l'Etat des engagements du Grenelle de l'Environnement, des partenariats forts avec la Région et la mobilisation de sources de financement multiples.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'un calendrier précis, avec des moyens au niveau des enjeux, soit mis en œuvre à partir des premiers enseignements qui pourront être tirés du dispositif expérimental prévu pour 300 immeubles car ce sont 100.000 immeubles qu'il va falloir traiter d'ici à 2050 et, dans ce cadre, nous voulons développer la réalisation d'éco-quartiers qui réinventent la ville par une action d'ensemble.

Nous ne réduisons pas la modernité à la question de la hauteur et proposons que Paris devienne pilote dans le secteur de l'aménagement durable, ces écoquartiers, ces écobâtements dans certaines villes européennes se sont dotées, créent des emplois et attirent des visiteurs du monde entier.

Il est temps pour Paris de s'engager dans cette voie et de rattraper le retard pris dans ce domaine.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans l'un de ses plus célèbres discours, Aimé Césaire, auquel je veux à cette occasion rendre hommage, rappelait qu'une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. En parlant ainsi, Aimé Césaire parlait d'or.

Alors que notre Conseil de Paris s'ouvre sur une communication portant sur la question du logement, chacun voit la portée de ces propos. Aujourd'hui, nul ne peut ignorer que la question du logement est une question de civilisation, parce que le droit de se loger, qui devrait aller de soi dans une société avancée telle que la nôtre, a aujourd'hui perdu ce caractère d'évidence. Parce que l'accession au logement, fut-il modeste, qui était il y a un peu plus d'une génération une sorte de passage obligé, est aujourd'hui rendue chaque jour plus difficile pour des millions d'hommes et de femmes dans notre pays.

Or, chacun ici le sait, le logement, c'est la porte d'entrée vers tous les autres droits, c'est la condition essentielle pour garantir l'accès à l'emploi, à la santé comme à l'éducation, c'est le socle sans lequel rien n'est possible.

Plus les jours passent, plus nous sommes confrontés à une insupportable contradiction : le droit au logement est aujourd'hui inscrit dans les textes juridiques mais cette reconnaissance dans les textes met d'autant plus en évidence le contraste avec la situation concrète vécue par une proportion croissante de nos concitoyens.

La récente loi reconnaissant le droit au logement opposable, qui fut positive dans ses intentions, n'a de sens qu'à condition que ce droit au logement soit rendu effectif. Quel sens peut avoir ce droit lorsque nous apprenons qu'à Paris, de l'aveu même de la Préfecture, sur les 5.703 dossiers déposés par les familles depuis le 1er janvier, seul 802 dossiers ont été étudiés et que sur ces 802 dossiers étudiés, seuls 376 ont été considérés comme éligibles, et que sur ces 376 dossiers, le nombre de baux signés s'élève à cinq ?

Notre débat d'aujourd'hui s'ouvre dans un contexte qui doit nous appeler à une mobilisation maximale. Ce contexte, c'est d'abord une explosion des prix à la vente à Paris alors qu'ils connaissent un ralentissement partout ailleurs. Les derniers chiffres confirment que notre ville se heurte à une spirale spéculative qui remet en cause ce droit vital qu'est le droit au logement.

Ce contexte, c'est aussi l'ensemble des décisions prises par le Gouvernement de droite qui lance une véritable machine de guerre contre le logement social. Machine de guerre contre le financement du logement social puisque il projette de remettre en cause le financement du logement social par le Livret A - je ne reviendrai pas sur ce que disait Marinette BACHE tout à l'heure et je l'approuve. Machine de guerre aussi - mais Mme LAGARDE aura sans doute l'occasion de s'expliquer - contre l'esprit même du logement social avec le projet du Gouvernement visant à abaisser les plafonds de ressources permettant d'être éligible au logement social.

La droite présente cette mesure comme une bonne nouvelle pour les familles les plus populaires. En réalité, c'est un cadeau empoisonné pour les salariés modestes puisqu'elle mène tout droit à la constitution de ghettos de pauvres. C'est un cadeau en or pour les spéculateurs puisqu'il leur permettra de décider du destin des classes moyennes.

Il y a d'ailleurs quelque chose de profondément absurde à voir la droite exclure les classes moyennes du logement social à coup de surloyers, quelques mois à peine après avoir fait toute la campagne municipale sur le thème de la défense de ces mêmes classes moyennes.

Enfin, le contexte est marqué par la victoire de la gauche aux dernières élections municipales, et chacun sait qu'à Paris la gauche sera d'abord jugée par sa capacité à répondre à la crise du logement. Dans ce contexte, il est clair qu'à Paris nous avons besoin d'utiliser tous les leviers possibles pour faire reculer l'emprise de la spéculation.

Je voudrais à ce propos insister sur quelques points qui nous paraissent essentiels et que les élus communistes défendront au cours de la mandature. D'abord, produire davantage de logements sociaux à Paris. Au cours de la dernière mandature, et je veux saluer cet effort, nous sommes progressivement passés de 3.000 logements sociaux produits chaque année à 6.000. Aujourd'hui, l'objectif de la Municipalité est d'aller vers 6.800 logements sociaux financés par an, ce qui permettra d'atteindre le seuil des 20 % en 2014 et nous approuvons cet objectif présenté par M. le Maire dans sa communication.

Il reste que notre capitale compte plus de 100.000 demandeurs de logements sociaux. A nos yeux, le seuil des 20 % ne peut pas être considéré comme un objectif en soi dont il faudrait se satisfaire une fois atteint. Il ne s'agit pas d'un maximum mais d'un premier palier qui a vocation à être dépassé. Pour notre part, nous souhaitons d'ailleurs une montée en puissance de cette production de logements sociaux au cours de la mandature, qui permette d'aller au plus vite vers un total de 10.000 par an.

J'ajoute à cela deux remarques. La première concerne la répartition dans l'espace de ces nouveaux logements sociaux. Nous considérons qu'il convient de poursuivre l'effort visant à produire du logement social partout dans Paris, et notamment dans les quartiers du Centre et de l'Ouest qui en sont aujourd'hui trop souvent dépourvus. Notre Ville n'a pas vocation à abriter des petits Neuilly, des espaces qui seraient interdits aux salariés, aux employés, aux cadres, à ces hommes et à ces femmes qui font aussi la richesse de notre Ville. Cela suppose que dans ces quartiers, on continue d'acheter des immeubles, de préempter pour y faire du logement public accessible à tous. Cela suppose par conséquent que le compte foncier soit alimenté de telle sorte que l'on ait les moyens financiers de cette politique.

Ma deuxième remarque concerne la répartition de ces logements sociaux selon le type de catégorie auquel ils sont destinés. Aujourd'hui, 70 % des 110.000 demandeurs de logement social à Paris ont des ressources qui les situent en dessous des plafonds PLA-I. Nous souhaitons que l'offre de logements sociaux s'adapte à cette demande et qu'un effort tout particulier soit fait en faveur des catégories les plus populaires.

Notre deuxième exigence renvoie à l'attitude de la Municipalité vis-à-vis de l'Etat. La Ministre du Logement a récemment annoncé que l'Etat allait céder des bâtiments et des terrains qui lui appartiennent. Elle annonce que 37 sites sont concernés et qu'elle y prévoit la construction de 5.844 logements, dont la moitié de logements sociaux.

Pour ce qui nous concerne et pour ce qui concerne les élus communistes, nous proposerons de maintenir ces espaces dans le patrimoine public au sens large, ce qui suppose qu'ils soient cédés à la Ville pour que nous puissions y installer les logements et les équipements publics qui manquent aujourd'hui à notre Ville.

Notre troisième exigence porte sur la question de notre relation aux communes voisines. Chacun voit bien que la crise de logement ne pourra pas être résolue à l'échelle de notre seule Ville et ce, d'autant plus que le manque de logements ne concerne pas seulement Paris mais toute l'agglomération.

L'Ile-de-France est à la fois la région où le nombre de demandeurs de logements est le plus fort et celle où la construction par habitant est la plus faible. Le logement est donc à l'évidence l'un des chantiers majeurs d'un Paris métropole fondé sur la solidarité.

Je voudrais à ce sujet saluer l'aménagement des docks de Saint-Ouen où Paris a cédé une partie de ses terrains ce qui permettra l'installation de plusieurs centaines de logements dans le cadre d'un projet partagé, ce qui montre l'utilité de cette coopération entre Paris et les communes voisines. Je crois qu'il y a matière à poursuivre dans cette voie.

Notre quatrième et dernière exigence porte sur la question des expulsions locatives. Vous savez que depuis le 15 mars les expulsions locatives ont repris. Ces expulsions sont à la fois barbares et aberrantes. Barbares puisqu'elles conduisent à la rue des familles qui ne demandent qu'à vivre dignement. Aberrantes au regard de la loi sur le droit au logement opposable. Cette absurdité n'a d'ailleurs pas échappé au parlementaire UMP, Etienne PINTE, qui proposait dans un récent rapport parlementaire la suspension de ces expulsions.

Dans notre Ville, une quarantaine d'associations et de partis de gauche ont lancé un appel visant à suspendre ces expulsions. Je voudrais ici me féliciter que le Maire de Paris, dans sa communication, reprenne cette exigence portée notamment par les élus communistes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de cette première séance de travail pour la nouvelle mandature, vous me permettrez d'exprimer l'état d'esprit qui anime le groupe U.M.P. que j'ai l'honneur de présider. Au nom de l'ensemble de ses membres, je forme pour notre assemblée le vœu que nos débats soient emprunts de respect mutuel et surtout à la hauteur des attentes des Parisiens.

Monsieur le Maire, vous avez manifesté du respect à notre égard en accordant à chaque groupe du Conseil la présidence d'une commission, je ne peux que m'en réjouir, d'autant plus que nous avons soutenu la candidature de Jean-François LEGARET à la Commission des Finances. Sa compétence et son expérience seront un gage de réussite pour les travaux de cette commission.

Quant à notre position, Monsieur le Maire, elle refusera le manichéisme et sera fidèle à notre conception de l'intérêt général. Nous ferons des propositions pour améliorer les initiatives de la majorité quand cela sera possible et surtout quand cela sera conforme à l'intérêt des Parisiens.

C'est d'ailleurs dans cette logique que nous abordons ce premier Conseil consacré au logement. Le logement est, certes, crucial pour l'avenir démographique et économique de notre cité, mais il est avant tout une nécessité absolue pour la vie des Parisiens.

Un responsable associatif rappelait récemment que le XIXe siècle avait été celui du droit à l'éducation, le XXe siècle celui du droit à la santé et que le XXIe siècle se devait d'être celui du droit à l'éducation, le 20e celui du droit à la santé et le 21e se devait d'être celui du droit à se loger.

Monsieur le Maire, force est de constater que, sur ce sujet, Paris n'est pas encore au 21e siècle. Le véritable changement d'ère fut bien celui de placer notre Capitale aux premières places du club fermé des villes les plus chères du monde notre Capitale.

Vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, responsable de la flambée immobilière, mais vous avez été son accompagnateur et son heureux bénéficiaire.

Pour reprendre l'expression chère à Jean-François LEGARET, votre majorité est devenue "spéculo-dépendante" ! Dois-je vous rappeler, Monsieur le Maire, que les droits de mutation sont passés de 400 millions d'euros en 2001 à plus de 900 millions à la fin de votre précédent mandat ?

Cette manne pour la Ville a-t-elle eu des répercussions positives pour créer plus de logement social ? Non.

A-t-elle permis d'accélérer la rénovation des immeubles insalubres ? La réponse est toujours non.

A-t-elle pu encourager l'installation dans des logements intermédiaires de familles en partance vers les villes périphériques, voire la province ? La réponse est encore et toujours non.

La politique du logement nécessite, nous en somme convaincus, d'être intégrée dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur Paris Région Capitale.

Notre Ville ne peut satisfaire seule la demande sociale régionale. Nos possibilités foncières, les capacités du parc existant rendent indispensables de mettre en cohérence les politiques urbaines des collectivités formant l'agglomération.

Monsieur le Maire, soyez assuré de notre volonté de débattre mais aussi de travailler avec vous sur un sujet que nous avons mis au cœur de notre réflexion et de notre action. Nous sommes même disposés à croire que le logement est devenu pour vous une priorité.

C'est pour aller dans ce sens que les maires d'arrondissements U.M.P. ont déjà ou auront tous très prochainement installé une commission locale d'attribution.

Quant aux nouvelles obligations que vous imposez, les maires de notre groupe souhaitent que la sélection des candidatures ne procède pas uniquement du fichier central mais tienne compte dans une large mesure des demandes locales. Vous en conviendrez, il n'y a là rien que de très normal.

Nous avons avec vous des divergences concernant les responsabilités dans l'asphyxie locative et la hausse des prix de l'immobilier. La raréfaction organisée de la construction sociale ou privée ne pouvait susciter que tension sur l'achat comme sur le locatif privé.

Nous avons aussi des analyses différentes sur les moyens de produire du logement et sur les mécanismes qui peuvent utilement agir sur une économie sensible à son environnement réglementaire et financier.

Mais, avec 110.000 demandeurs en attente de logement social, dont 20.000 supplémentaires en sept ans, avec des catégories sociales qui se retirent du paysage parisien, qu'il s'agisse des familles, de ceux qui assurent le service public (assistantes de crèche, policiers) ou de ceux qui participent à l'activité économique de la Capitale, avec un prix d'achat dans l'ancien multiplié par deux depuis 2001, on ne peut manquer de réfléchir collectivement ; réfléchir sur vos responsabilités en tant qu'acteur du marché et de président du principal bailleur social, réfléchir sur l'optimisation du foncier et l'offre en matière de logement.

C'est d'ailleurs avec satisfaction que nous prenons acte de la perspective ouverte de procéder aux ajustements du P.L.U. Est-ce l'occasion enfin retrouvée de répondre à la question stratégique de la densité et de revenir sur un document dont les effets malthusiens ont pénalisé la construction dans la Capitale ?

Il y a cependant quelque chose dans votre communication qui n'échappe à personne et qui suscite quelques doutes. C'est son registre binaire. C'est là, Monsieur le Maire, un de vos grands classiques. Je ne peux pas croire que vous commenciez cette mandature en utilisant les vieilles recettes de la précédente, du style " ce qui est bien, c'est grâce à nous " et ce qui est mal, c'est au choix soit la faute de l'Etat soit celle de vos prédécesseurs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

Vous qui êtes unanimement reconnu comme un "pro de la comm", vous devriez vous renouveler !

Dans cet esprit, Monsieur le Maire, on aurait aimé que la Ville, au-delà des vœux traditionnels du Conseil, engage ses bailleurs sociaux à ne pas augmenter les loyers et les charges. Nous atteignons en cinq ans, à l'O.P.A.C., 11 % de hausse et des charges qui ne cessent d'augmenter. On s'attendrait à une annonce sur la diminution significative des prix de cession du foncier communal, pour aider l'ensemble de la construction dans les Z.A.C. On chercherait une exhortation faite aux bailleurs sociaux de réduire d'éventuels frais de restructuration de leur siège social, pour éviter l'exemple fameux de l'O.P.A.C. - je vous le rappelle : 131 millions d'euros, soit trois fois et demie le budget annuel consacré à la lutte contre l'insalubrité !

Mais rien ! Comme quoi la dénonciation avantageuse n'interdit pas le pragmatisme.

Les omissions de votre communication sont également révélatrices, d'une part, que la Ville n'était guère aidée sous le Gouvernement de M. JOSPIN. A l'époque, souvenez-vous, la délégation de compétence à la pierre, et les financements qui vont avec, n'existaient pas. C'est elle qui vous assure aujourd'hui la maîtrise de votre politique et des crédits délégués.

Les 6.000 logements sociaux supplémentaires pour la période 2007-2009, c'est aussi le fruit de crédits augmentés de 146 millions par l'Etat.

A ce propos, Monsieur le Maire, je tiens à vous dire que la réforme du Livret A consolide le financement annuel et va même l'augmenter par l'élargissement de la collecte !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts")

Et oui ! C'est une erreur que d'avoir attaqué injustement Mme Christine LAGARDE !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

Il n'existait pas alors, Monsieur le Maire, ces nouveaux états réglementaires : les incitations fiscales pour favoriser la construction ou mobiliser le logement vacant.

Dois-je rappeler, par exemple, les déplafonnements du C.O.S. pour le logement social, au moment même où vous votiez la réduction de la constructibilité de notre territoire ?

D'autre part, puisque, je le sais, vous aimez les chiffres, j'ai envie de rappeler qu'en 2000, 5.757 logements étaient mis en chantier contre 3.775 en 2006.

Monsieur le Maire, il y a des divergences mais aussi des points de convergence sur des objectifs que vous affichez.

Je cite votre volonté :

- de favoriser la réduction de la consommation énergétique dans les logements ; nous avons voté le Plan climat ;

- de résorber l'habitat insalubre ; nous y sommes particulièrement favorables mais à rythme et crédits améliorés.

Vous souhaitez livrer du logement pour les étudiants et les apprentis ; nous en sommes d'accord, avec des résultats conformes aux engagements et aux besoins.

Vous voulez réserver un tiers des logements sociaux aux classes moyennes. C'est une volonté que nous partageons. J'aimerais vous rappeler, cependant, l'absence depuis 2001 de tout programme en P.L.I., ainsi que les engagements issus de l'avenant à la convention de délégation signée en 2007 qui ne prévoit, sur les 6.000 logements supplémentaires, aucun logement nouveau en P.L.S.

Je veux vous convaincre par ailleurs que tous les arrondissements ont besoin de ce type de logement. C'est la condition d'une véritable mixité urbaine et du maintien de la diversité sociale dans la Capitale. Parvenir à 20 % des logements sociaux, selon la définition S.R.U., est aussi notre objectif, qu'il s'agisse du P.L.S., du P.L.U.S. ou du P.L.A.-I., mais pour atteindre ce niveau, il faut une offre nouvelle et non fictive résultant de la construction et non de la seule grâce de la comptabilité, car ce mode de production par acquisition-conventionnement de logements occupés, celui sur lequel reposent principalement vos résultats, est statistiquement flatteur mais invérifiable et, surtout, risque d'assécher le parc privé locatif.

Pour nous et depuis longtemps, la chaîne du logement doit être parfaitement maillée dans le secteur social comme dans le privé. En effet, la relance de la construction est le passage obligé pour remettre la ville en mouvement. Or, comme nous l'indique la Direction de l'Urbanisme, sur les 12 derniers mois glissants, on note une baisse des autorisations des permis qui affecte plus vivement et sans surprise le secteur non aidé. Nous attendons donc avec impatience les ajustements que proposera l'Observatoire du P.L.U. Iront-ils, comme nous le préconisons, jusqu'à proposer une augmentation du C.O.S., jusqu'à modifier des normes contraignantes pour la constructibilité ? Car, en filigrane, c'est aussi l'équilibre financier de vos opérations d'urbanisme qui est recherché et la possibilité également d'augmenter les mètres carrés consacrés à l'activité.

Lors de l'adoption du P.L.U., l'U.M.P. avait pointé la nécessité d'une densification, pour éviter que Paris ne devienne une ville-musée. Le Préfet de Région, la Chambre de commerce, d'autres encore, vous l'avaient dit : ce P.L.U. est trop conventionnel. Alors, oui, nous sommes intéressés par la question du déplafonnement des règles de hauteur et par celle de construire des immeubles de grande hauteur dans des périmètres dédiés aux abords des portes de Paris, mais tout cela doit se faire dans la plus parfaite transparence et avec respect à l'endroit de tous vos interlocuteurs, les Parisiens et leurs différents représentants.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous prenons acte de vos engagements. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement lorsque les projets correspondants seront présentés en Conseil de Paris. Et, parce que l'évaluation des politiques publiques nécessite, pour convaincre, de définir des indicateurs fiables et une liberté d'analyse, Paris gagnerait à bénéficier d'un observatoire extérieur et indépendant. Sinon Monsieur le Maire, auriez-vous peur que votre politique perde à se laisser mieux connaître ce qu'elle gagnerait à se laisser médiatiser ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme de SARNEZ.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous et les Parisiens plus encore, la question du logement est le premier sujet de préoccupation, d'inquiétude et d'insécurité. La situation est connue de tous : un coût d'achat qui interdit aux familles et aux classes moyennes d'accéder à la propriété, des loyers en hausse continue, eux-mêmes facteurs d'exclusion et de ségrégation, une demande de logement social qui ne diminue pas et qui rend plus urgent encore d'atteindre dès 2014 les objectifs fixés par la loi S.R.U.

Ces quelques éléments suffisent pour dire que notre Ville est sous extrême tension et que nous devons trouver ensemble les moyens de répondre durablement à la crise.

Il est donc bienvenu et légitime que la première séance de notre mandature soit consacrée à cette question.

Au fond, les contenus d'une politique de logement juste, efficace et durable, nous les connaissons : le respect de la loi S.R.U. avec un tiers de logement réservé aux plus fragiles et un tiers réservé aux classes moyennes et aux familles, l'éradication des logements insalubres, la création de nouvelles places en hébergement d'urgence, la nécessité de mettre en oeuvre une politique de construction résolue, la rénovation de l'habitat ancien et la construction de logements étudiants, la réduction de la consommation énergétique et la transparence renforcée dans l'attribution des logements de la Ville.

Tout cela, si nous avons le même souci d'intérêt général, devrait pouvoir être partagé par l'ensemble des élus de cette assemblée.

De même devrions nous partager la nécessité de penser au-delà du périphérique et de bâtir une politique concertée et intégrée du logement sur le territoire de l'agglomération afin de dégager de nouvelles emprises foncières et de mieux équilibrer l'offre de logement pour faire baisser la pression sur le coeur de la région Capitale.

C'est le sens de ce grand Paris qu'il faut bâtir, sa raison d'être n'est pas juridique ou administrative, elle est aussi et d'abord affaire de solidarité entre les habitants d'un même bassin de vie et entre les communes limitrophes de la Capitale.

De ce point de vue nous savons tous qu'un immense effort reste à faire en particulier à l'Ouest. Affaire de solidarité aussi entre la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'État car en ce domaine, les compétences et les financements restent croisés. Si l'une ou l'autre des autorités défaille, c'est l'ensemble qui menace de s'effondrer.

Je veux insister sur ce point. Seule, la Ville de Paris ne pourra pas répondre à la demande de ses habitants. C'est en cohérence avec l'ensemble des autres intervenants institutionnels qu'une réponse durable pourra être apportée à la crise du logement en Île-de-France.

De ce point de vue, il faut que reconnaisse que les annonces gouvernementales récentes, notamment en matière de politique familiale, sont inquiétantes. Je pense à la baisse des allocations familiales et à la remise en cause de la carte famille nombreuse et en matière de politique du logement je pense à l'abaissement des plafonds d'éligibilité du logement social. Faire baisser artificiellement la demande ne réglera jamais le problème du logement.

De même, nous sommes inquiets de la réforme du livret A qui risque de priver le logement social d'une grande part de son financement.

Toutes ces décisions, qu'il s'agisse de la politique familiale ou de la politique du logement, vont peser particulièrement sur les familles parisiennes qui ont, plus qu'ailleurs, des difficultés à se loger et qui y consacrent une grande part de leurs revenus, qui plus est à un moment où la conjoncture nationale et internationale est très incertaine et où le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.

Le logement des Parisiens est un grand sujet sur lequel, je crois, nous devrions tous nous retrouver à quelques différences près. Il y avait d'ailleurs convergence de vue lors de la campagne municipale sur ce point.

Il vous appartient désormais Monsieur le Maire de mettre en oeuvre vos engagements avec le concours vigilant de l'ensemble de cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je veux tout d'abord m'adresser au Président, Jean-François LAMOUR ici présent, afin de lui dire que, s'il considère que Paris n'est pas encore entrée dans le XXI^e siècle concernant le logement social, il devrait regarder de l'autre côté du périphérique, côté ouest, pour voir des communes qui elles sont au XVII^e siècle voire même au Moyen-Âge.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Monsieur le Maire, le fait que vous ayez choisi comme sujet de votre première communication le logement montre bien que le logement sera non pas une des mais la priorité de cette nouvelle mandature.

En tant que maire d'arrondissement j'adhère totalement à votre volonté d'inscrire comme enjeu majeur la nécessité d'actionner tous les moyens dont la Ville dispose pour résoudre ce problème.

Je souhaite insister sur quelques points spécifiques aux quartiers centraux.

Le 3^e et le 4^e arrondissement ont la particularité d'être couverts si je puis dire dans leur presque totalité par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. Ce dispositif si nécessaire à un moment de l'histoire de Paris doit maintenant évoluer afin d'en rectifier les effets pervers.

La révision a été engagée par l'État grâce à votre action Monsieur le Maire, grâce à votre persévérance.

Cette révision doit permettre, et c'est l'un des objectifs prioritaires de la Mairie du 3^e arrondissement, qui a voté à plusieurs reprises des vœux dans ce sens durant la précédente mandature, l'adéquation entre les dispositions du P.L.U. et particulièrement l'application de la règle qui oblige à réaliser 25 % de logements sociaux dans tous projets de logement de plus de 800 mètres carrés.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder est la rénovation de l'habitat ancien dégradé.

Durant la précédente mandature, alors que rien n'avait été fait pendant plus de 20 ans dans le 3^e arrondissement, une O.P.A.H, Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat, a été menée avec succès dans le 3^e arrondissement, permettant à un grand nombre d'appartements et d'immeubles de retrouver des conditions d'habitation dignes.

Je me réjouis de voir dans votre communication, Monsieur le Maire, le fait que ce dispositif soit retenu à nouveau dans cette mandature et particulièrement pour le nord du 3^e arrondissement qui concentre un nombre important d'immeubles que l'on peut en effet qualifier de logement social de fait.

De plus, je souhaite qu'une procédure de vigilance particulière soit mise en place sur toutes les transactions immobilières souvent douteuses, toujours spéculatives, qui ont presque toujours pour conséquence de chasser de nos arrondissements les classes populaires.

De la même manière, je sais que ce n'est pas de la compétence du Maire de Paris mais je profite que siége à notre assemblée des membres du Gouvernement, pour exprimer mon souhait que de nouvelles procédures soient étudiées afin de mettre fin à ce scandale d'immeubles laissés vides sans destination et sans possibilité d'action pour nous pendant des années, cinq ans, voire dix ans.

Je pense en particulier dans le 3^e arrondissement à deux immeubles, l'un à l'angle de la rue de Bretagne et de la rue de Turenne, l'autre rue de Turenne, impasse Saint-Claude, dont on a parlé ces derniers temps qui ont été vides pendant plus de dix ans.

Enfin, Monsieur le Maire, je souhaite vous encourager dans votre volonté de faciliter les échanges d'appartement. En effet, nous sommes souvent confrontés, en tant que maires d'arrondissement, à ce problème de familles locataires de grands logements qui, après le départ de leurs enfants, souhaitent emménager dans un appartement plus petit, de la même manière que des jeunes couples dont la famille s'agrandit désirent emménager dans des appartements plus grands.

Je préconise que la Ville mette en place une bourse d'échange incluant tous les bailleurs sociaux ainsi que l'État et les organismes collecteurs du 1 %.

Comme vous l'avez souhaité Monsieur le Maire, au début de votre intervention, je voulais vous dire pour conclure que vous pouvez compter sur ma détermination pour contribuer à résoudre ce problème du logement social.

Je vous remercie.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM.

Monsieur René DUTREY, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - Que faire face à une flambée de l'immobilier dans la Capitale qui entraîne de telles hausses de prix du marché locatif que bientôt, la majorité des parisiens ne pourront plus se loger sur le marché privé ? Aujourd'hui déjà, la majorité, les deux tiers ou les trois quarts des Parisiens ne peuvent plus aller dans une agence immobilière et trouver un logement. Va-t-on réussir à loger dans le parc social l'équivalent de 60 % ou 70 % de la population parisienne qui n'a plus accès au parc privé ? Je crois que nous n'arriverons pas à loger 60 % à 70 % des Parisiens qui potentiellement, ne peuvent plus se loger dans le parc privé, dans les 20 % de logements de la loi SRU que nous réussirons à atteindre en 2014 : cela ne rentrera pas !

Bien sûr, à chaque fois qu'il y a une hausse de loyer, c'est une nouvelle catégorie de la population qui est exclue de l'accès au logement. On avait il y a quelque temps les classes moyennes et aujourd'hui on entend M. POZZO-DI-BORGIO nous dire qu'il faudrait penser aux classes intermédiaires, mêmes aisées. Effectivement, le marché privé exclue tout le monde, mais la seule question qu'il faut se poser est la suivante : le logement social pourra-t-il accueillir tout le monde ? Non, il ne le pourra pas.

La solution serait de mener une politique anti-spéculative pour maintenir des prix locatifs à un niveau socialement acceptable. Mais comment faire quand on est la Ville de Paris, dans une situation relativement schizophrène où les droits de mutation nous rapportent 900 millions d'euros par an, c'est-à-dire quasiment 15 % du budget de la Ville de Paris et que pour permettre l'accès au logement des Parisiens, il faudrait lutter contre l'une des principales recettes de notre collectivité. Situation un peu schizophrène. Si nous, majorité de gauche, gagnons la bataille face à la spéculation, nous sommes obligés d'augmenter les impôts, pas de façon raisonnable, mais de façon importante.

C'est cette schizophrénie qui pèse depuis six ans à Paris : une municipalité qui d'un côté s'enrichit de l'exclusion des Parisiens et de l'autre accomplit un effort extrêmement important en matière de production de logement social, mais qui ne suffira pas.

Quels sont les moyens d'intervention sur ce marché ?

Le premier est d'encadrer les prix des loyers, en particulier au niveau de la relocation. Je salue l'initiative du groupe socialiste à l'Assemblée nationale qui vise effectivement à encadrer ses loyers au moment de la relocation. C'est à ce moment que l'on voit les hausses les plus fortes. Ce n'est pas le seul moyen.

On a effectivement la préemption, qui demande d'avoir un compte foncier suffisamment important pour intervenir sur toutes les opérations manifestement spéculatives. Avec l'équivalent de 220 à 230 millions, le compte foncier ne permet pas aujourd'hui de lutter efficacement contre toutes ces opérations spéculatives et également de maintenir ce logement social de fait loyer de 1948, pour lequel nous nous sommes engagés à les préempter systématiquement.

Un mot est absent de toutes les communications que nous avons entendues : le mot "réquisition". Je sais que le groupe communiste a déposé un vœu en demandant à nouveau l'application. Je suis déçu que vous n'ayez pas entendu cette nécessité dans la bouche des différents orateurs ce matin. La réquisition n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique de logement. Elle permet de récupérer un certain nombre de logements vides et de traiter l'urgence : les sorties d'hôtels et les sorties de l'insalubrité. Cet outil existe et il est dommage que la Municipalité ne continue pas à mener la bataille pour le mobiliser.

L'autre moyen pour encadrer aurait été de voter un Plan Local d'Urbanisme clairement anti-spéculatif. Le Plan Local d'Urbanisme a encouragé toutes les fonctions de la Ville, c'est-à-dire les équipements publics, les écoles, les jardins, le logement social, le logement privé, de nombreux bureaux - nous en avons grand besoin... - et n'a donc pas fait de choix. En ne faisant pas de choix, nous nous en remettons au marché, qui ne cesse de monter.

La communication faite ce matin développe un certain nombre d'aides à la personne et de dispositifs particulièrement innovants et intéressants. Je pense au dispositif de caution, à l'augmentation du plafond sur l'allocation des familles monoparentales. Solvabiliser plus de personnes est une nécessité que nous défendrons. Néanmoins, solvabiliser plus de personnes sans se donner les moyens d'intervenir sur le marché risque d'entraîner inévitablement une hausse.

Il faut, parallèlement à ces aides à la personne et à tous ces dispositifs, encadrer plus franchement ce marché. Sinon, nous risquons d'avoir des déconvenues dans six ans, c'est-à-dire uniquement constater que notre objectif de maintenir cette diversité sociale de la Capitale ne peut pas être atteint, et même, s'éloigne petit à petit.

Pour finir, je voudrais aborder deux sujets sur lesquels la volonté politique existe en mairie centrale et sur lesquels les finances sont au rendez-vous. Je veux parler des foyers de travailleurs migrants et des places d'hébergement d'urgence. Sur ces deux sujets, je crois, après quelques années d'enquête, avoir localisé le blocage, l'absence de terrains.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, chaque maire d'arrondissement était censé donner un certain nombre de terrains pour créer ces fameux sites de desserrement des foyers de travailleurs migrants et également de l'hébergement social. Je ne vais pas citer de noms, je ne vais pas faire de délation, mais je crois que très peu de maires d'arrondissements sur l'ensemble des bancs de l'Assemblée ont réellement donné des sites de desserrement pour ces différents foyers.

Si nous voulons avancer sur ce dossier, si nous voulons que le plan de desserrement des foyers de travailleurs migrants ne se termine pas en 2030, si nous voulons éviter un drame qui peut arriver à tout moment dans ces foyers, il faut trouver des sites partout. En lisant "Le Parisien" ce matin, j'ai découvert que le 16e arrondissement...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur DUTREY.

M. René DUTREY. - Ah ! Je parle du 16e et vous me coupez... le 16e arrondissement refuse un certain nombre d'hébergements dans une rue dont je ne me rappelle plus le nom. Cela est dommageable. Ce matin, c'était dans le 16e, et cela est arrivé dans de nombreux arrondissements. Mobilisons les maires d'arrondissements pour que chacun mette à disposition des terrains pour créer ces fameux sites de desserrement.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. GOASGUEN, mais vraiment une minute.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais préciser à mon cher collègue qu'il ne devrait pas croire tout ce qui est dit dans la presse, en particulier sur le 16e arrondissement, puisque dans cette affaire, je me suis simplement inquiété des conséquences que pourrait entraîner la proximité de ce centre d'insertion avec les activités que vous connaissez bien et que je connais tout particulièrement autour du Parc des Princes.

Ce centre d'insertion appartient désormais à la collectivité des Petites Sœurs des Pauvres. Je n'ai aucune animosité à l'égard de cette œuvre sociale et je ne tiens pas à ce que la caricature qui a souvent été celle de votre majorité se reproduise au cours de cette mandature.

Merci, en tout cas, pour ces précisions.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, le bilan est clair à Paris en matière de logement et tous les indicateurs sont désormais au rouge. Le nombre de résidences à Paris a baissé de mille par an depuis 2001.

C'est la cause principale de la crise du logement.

Alors oui, l'heure n'est pas aux déclarations triomphales sur les 30 000 logements sociaux financés. Paris est simplement dans la moyenne régionale avec une augmentation du nombre de logements sociaux financés entre 2002 et 2007 de 49 %, la moyenne régionale étant à 47 %, mais très en dessous, en matière de logements réellement livrés : de l'ordre de 3500 par an seulement.

Je pourrais multiplier les exemples comme dans le domaine du logement étudiant, dans celui de la reconquête des logements vacants, 17 % seulement de l'objectif en 2007, ou dans celui de l'éradication du logement indigne.

Oui, vous avez eu raison, Monsieur le Maire, de faire appel à Patrick DOUTRELIGNE, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, pour vous aider, car la situation est digne de l'hiver 54.

Nous ne croyons pas que ce plan va améliorer la situation. Pourquoi ? D'abord parce que vous avez instauré un vrai divorce entre l'urbanisme et le logement. Votre Plan Local d'Urbanisme va brider vos ambitions. Atteindre 4000 logements neufs par an relève de l'utopie. Nous croyons plutôt au chiffre annoncé dans le projet de S.D.R.I.F., soit 4500 financés au total par an au lieu des 6600 annoncés dans votre plan.

Pour réaliser 27 000 logements neufs sur six ans, il vous faut trouver 2 millions de mètres carrés à construire ; avec un COS moyen de 2 dans les quartiers denses, je vous souhaite bon courage.

Ces mesures n'amélioreront pas la fluidité du marché, élément indispensable pour garantir une rotation qualitative du logement locatif social vers le logement locatif intermédiaire et du logement locatif intermédiaire vers l'accession à la propriété.

Aucune mesure proposée ne permettra de sortir de cette économie de la rareté dans laquelle vous nous avez enfoncés. Les prix des loyers, comme les prix de vente, vont continuer d'augmenter. Que faut-il faire ? Notre groupe propose quatre grandes orientations.

La première : réconcilier l'urbanisme et le logement. Pour une fois, nous sommes d'accord avec Mme HIDALGO, qui demande que les immeubles sortent enfin de terre. Mais les immeubles ne vont pas se construire par l'opération du Saint Esprit. Cela passe par trois mesures essentielles à commencer par la révision du P.L.U. dans un sens moins restrictif, avec un retour au Coefficient d'occupation des sols de 3,5, et ceux qui prétendent vouloir résoudre la crise du logement en imposant des règles urbanistiques malthusiennes se trompent, nous trompent et trompent les Parisiens.

Produire plus de foncier cela passe aussi par la signature d'une convention avec l'Etat pour la libération des terrains lui appartenant, fixant le prix, les dates de libération précises et la constructibilité exacte après révision du P.L.U. actuel. 32 terrains ont été identifiés pour une libération d'ici à 2009. La liste est désormais connue et il vous revient maintenant de prendre l'initiative.

Enfin, accélérer la délivrance des permis de construire pour être en conformité avec la loi, soit quatre mois, ce qui était le délai à Paris, il y a huit ans.

Deuxième orientation, relancer massivement l'accession à la propriété, non pas pour ceux qui seront capables de payer 9.000 euros du mètre carré aux Batignolles, mais, au contraire, pour les petits moyens, pour ceux qui sont aujourd'hui coincés dans leur H.L.M., avec pour seule perspective d'y rester ad vitam aeternam, et pour les familles qui sont contraintes de quitter Paris.

Un objectif de 1.000 logements par an en accession sociale à la propriété, le développement de l'accession à des prix maîtrisés et la vente des logements sociaux à leurs locataires doivent être rapidement entrepris.

Je rappelle à ce sujet que les cessions des logements sociaux vont être pratiquées partout en France, grâce à une convention signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat et l'Union sociale pour l'Habitat présidée par Michel DELEBARRE qui n'est pas vraiment à droite. Je rappelle également que chaque cession doit s'accompagner de la construction d'un logement social nouveau. Il n'y a donc en aucun cas diminution du parc. Pourquoi les Parisiens seraient-ils les seuls exclus de ce bénéfice ? Mystère de l'idéologie.

Notre troisième orientation consiste à améliorer la qualité de vie dans le parc social. Cela passe bien évidemment par un grand plan d'économie d'énergie et d'amélioration des performances acoustiques, pour les secteurs sociaux et privés. Dans ce domaine, rien depuis 2001. Il est vraiment temps de changer de braquet.

Cela passe également par la mise en place d'un vrai parcours résidentiel du locataire, avec l'élaboration d'un dossier personnalisé lui permettant une vraie mobilité.

Cela passe enfin, comme l'a dit notre président de groupe, par le blocage de tous les loyers de l'O.P.A.C., de la R.I.V.P. et des S.E.M. pendant deux ans. Plutôt que de rejeter la responsabilité sur l'Etat, commencez par montrer l'exemple.

Quatrième orientation, la question du logement doit être désormais traitée dans un cadre intercommunal, voire régional. Même en arrivant à produire 7.000 logements par an, ce qui serait exceptionnel, il faudrait près de deux décennies pour résorber la demande actuelle, à stock constant.

Une partie de la solution se trouve donc au-delà du péri-phérique. Des initiatives ont été lancées récemment, comme la création d'un établissement public foncier régional ou la proposition de la création d'un syndicat du logement régional.

La Ville de Paris est étrangement silencieuse sur ces sujets. Cela nous étonne, au moment où la problématique Grand Paris est posée.

Mes chers collègues, au début de cette mandature et sur une question aussi cruciale pour les Parisiens, nous ne ferons pas de procès d'intention.

Nous prenons acte aujourd'hui de vos propositions et nous serons particulièrement vigilants sur les résultats enregistrés. Nous prenons date également sur les quatre orientations que nous avons proposées aujourd'hui.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur CASTAGNOU, vous avez la parole.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

Consacrer votre première communication et le premier débat de cette mandature au logement traduit, Monsieur le Maire, votre volonté, conforme d'ailleurs à vos engagements, de faire de ce dossier, de cet enjeu, la priorité des priorités de l'action municipale pour les six ans à venir.

Sur tous les bancs de notre assemblée, si j'ai bien compris, nous ne pouvons que vous féliciter de cette initiative.

Dans le temps qui m'est imparti, je souhaiterais aborder trois points.

Tout d'abord, la mixité. Le Paris de la mixité sociale et générationnelle dessinera le Paris de demain. Nous mesurons quotidiennement à quel point les attentes des Parisiennes et des Parisiens sont fortes en la matière. Nous sommes déterminés à tout mettre en œuvre pour que ce Paris devienne réalité. Les opérateurs de la Ville, qu'il s'agisse de l'O.P.A.C. ou des S.E.M. immobilières, sont désormais mobilisés et organisés pour réaliser 40.000 logements sociaux d'ici à 2014.

En ce qui concerne la Régie immobilière de la Ville de Paris, elle s'est structurée pour amplifier l'effort en matière de réalisations nouvelles engagées en 2007, année où la prise de contrôle par la Ville a permis de financer plus de 1.650 logements sociaux correspondant à une quarantaine d'opérations.

Cet opérateur important de la Ville qu'est la R.I.V.P. apportera bien entendu tout son soutien à la réalisation de 40.000 logements sociaux. D'une part, en se fixant un objectif de 1.500 à 2.000 logements financés chaque année. D'autre part, en assurant une programmation équilibrée pour répondre à l'ensemble de la demande, du très social aux classes moyennes, sans oublier les étudiants et les jeunes travailleurs.

Notre politique de gestion locative est également revue en profondeur pour être au service de cet objectif dans un contexte difficile.

En effet, la vacance et la rotation de notre parc n'ont jamais été aussi faibles, compte tenu de l'explosion des loyers dans le parc privé. Ainsi, la totalité des attributions de logements est désormais faite sous les conditions de ressources du P.L.S., y compris pour notre parc à statut libre.

Puisque les besoins sont immédiats, c'est l'intégralité de notre parc de logement, quel que soit son statut juridique, qui doit être géré pour mieux répondre aux objectifs que vous avez, Monsieur le Maire, définis.

L'étude du conventionnement du patrimoine libre des S.E.M., annoncée dans votre communication, devrait permettre, en fonction des choix qui seront faits, d'augmenter rapidement et de mieux répartir l'offre de logements sociaux dans les quartiers déficitaires.

Les S.E.M. de la Ville n'ont pas en effet, à mes yeux, vocation à gérer un parc privé. Pour la R.I.V.P., c'est ainsi 3.000 logements qui pourraient être concernés par ce dispositif.

Ce dispositif de conventionnement qui peut être mis en œuvre avec des modalités adaptées à la situation particulière des immeubles permettrait également de pérenniser la vocation sociale des logements concernés.

Deuxièmement, notre gestion locative doit également nous permettre de mieux répondre à la demande forte et croissante d'échanges de logement. Environ 20 % de nos attributions au cours de 2007 l'ont été dans le cadre d'échanges. Pour les faciliter, nous proposerons à nos locataires qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand du fait de l'évolution de la structure familiale des dispositifs complémentaires sous la forme, par exemple, d'une aide à l'installation ou au déménagement.

Ensuite, comme l'a d'ailleurs proposé Pierre AIDENBAUM, je suggère qu'une politique de mutualisation de ces échanges entre tous les opérateurs de la Ville soit mise en œuvre, afin de mieux répondre à l'ensemble des demandes.

Enfin, Madame le Maire, le début de ce mandat devra également marquer un changement d'échelle dans l'action que nous conduisons dans deux domaines : le développement durable et la prise en compte de l'accessibilité et l'adaptation de nos logements aux personnes handicapées.

Le Plan climat que nous avons adopté à la fin de la précédente mandature a fixé des objectifs très ambitieux pour notre action. La nouvelle augmentation du prix du gaz, le nouveau record que vient d'atteindre le baril de pétrole à plus de 115 dollars imposent plus que jamais un plan d'action vigoureux, j'allais dire un plan d'urgence, afin que les charges de nos locataires restent raisonnables.

Dans le domaine de l'accessibilité des bâtiments, le défi est presque de même nature, de même urgence. A partir d'un premier diagnostic accessibilité sur les immeubles construits entre 1965 et 1995, que nous avons réalisé à la R.I.V.P., l'année 2008 sera marquée par la construction d'une base de données relative aux bâtiments. Cette base sera progressivement généralisée aux logements eux-mêmes. Elle permettra, pour les logements adaptés, après travaux, d'en proposer l'attribution à une personne handicapée.

Pour conclure, à travers cette toute première priorité fixée pour ce nouveau mandat, c'est en réalité la question de la société de demain qui se trouve posée.

Nous mettrons tout en œuvre, Monsieur le Maire, pour que les objectifs que vous avez fixés dans votre communication soient réalisés et pour que Paris relève avec succès les défis de la mixité sociale et générationnelle, du mieux vivre ensemble et de l'exigence écologique.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre CASTAGNOU.

Madame Roxane DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Ma communication s'adressait plutôt au Maire de Paris qui est aussi élu du 18^e arrondissement.

Eradiquer l'habitat insalubre, 1.030 immeubles avec un record dans votre arrondissement d'élection qui est aussi le mien, 285 immeubles, était votre promesse phare de 2001 pour l'honneur de Paris. Sept ans plus tard, et après les drames de l'été 2005 qui ont mis en lumière la misère au cœur de Paris, vous écrivez que 80 % des immeubles insalubres de la capitale ont été traités ou sont en cours de traitement.

Permettez-moi de dénoncer avec force cette rhétorique spéceuse : le choix des mots traduit l'absence de résultat. Vous ne parlez que d'immeubles traités, ce qui laisse un flou total sur l'effectivité du résultat. En effet, l'administration parisienne considère comme traité un immeuble faisant l'objet d'une procédure administrative en cours. Les immeubles traités incluent des immeubles pour lesquels aucun des travaux n'a été entrepris à ce jour. Comme au 25, rue Stephenson, en pleine Goutte d'Or, ou au 79, rue des Martyrs aux Abbesses dans le 18^e arrondissement.

Votre stratégie de traitement annonçait la faillite de votre politique dans ce domaine dès 2001. Le cabinet d'audit Arthur Anderson dans son rapport remis à votre demande, après votre élection en mars 2001, synthétisa son analyse en ces termes : les problématiques de résorption de l'habitat insalubre sont d'une maîtrise complexe et d'un coût élevé, équivalent ou supérieur à la construction neuve.

Pour un objectif de 300 logements par an, on pourrait évaluer l'investissement à 73,18 millions d'euros chaque année. Dans votre communication, vous vous félicitez d'avoir mobilisé les moyens indispensables avec plus de 200 millions d'euros durant la précédente mandature. Chacun appréciera à sa juste mesure votre autosatisfaction d'avoir consacré en moyenne 28 millions d'euros par an pour éradiquer l'habitat insalubre alors que l'audit d'Arthur Andersen évalue à 73 millions d'euros annuels la somme nécessaire pour mettre fin à l'habitat indigne.

Lors de la présentation 2002, seulement 0,95 million d'euros était attribué à cette lutte. J'avais alors déposé un amendement budgétaire d'un montant de 36 millions d'euros en faveur de l'habitat insalubre que vous avez refusé.

En septembre 2005, notre groupe a été à l'initiative d'un plan d'urgence d'éradication de l'habitat insalubre de 150 millions d'euros que vous avez une nouvelle fois refusé, préférant les paroles aux actes et préférant créer des observatoires : observatoire des hôtels meublés, observatoire de l'insalubrité.

Pour l'avenir également, au-delà de l'achèvement des opérations en cours, la question de l'insalubrité à Paris continuera de se poser dans d'autres immeubles anciens compte tenu du poids du parc d'avant 1949 à Paris, de la forte proportion de petits logements dans ce parc et des fragilités du régime de la copropriété comme au 67, rue Riquet dans le 18^e arrondissement. Il est essentiel et urgent de s'engager vers une politique visant en amont à la prévention de l'habitat indigne, d'identifier les copropriétés exposées à des risques de dégradation et de leur apporter à temps, de manière volontariste, l'aide nécessaire.

Ce serait également à l'honneur de notre capitale de transformer les 650 hôtels meublés avec un record de 126 hôtels meublés dans le 18^e arrondissement, chaque fois que c'est possible en résidence sociale, en maison relais ou en hôtel de qualité. Depuis 2001, seuls 70 hôtels ont été acquis par la Municipalité, qui a dépensé plus de 18 millions d'euros en 2007 pour l'hébergement des familles en hôtels. Ce système est à la fois extrêmement coûteux pour notre collectivité et souvent indigne et sordide pour les familles ainsi hébergées.

Enfin, n'oubliez pas s'il vous plaît d'écouter les habitants. Ils restent les meilleurs experts de leurs conditions de vie. Mieux vivre dans les logements sociaux, c'est veiller à l'entretien du parc social existant, c'est mettre les moyens et maintenir les gardiens d'immeubles dont le rôle social dans les quartiers populaires est plus que précieux.

Je suis extrêmement choquée par les conditions de vie de certains locataires de l'O.P.A.C., qui n'ont pas d'ascenseurs depuis plusieurs semaines, comme à la Porte Montmartre, qui ont des rats dans leur cours mais parfois dans leur appartement comme à la Porte d'Aubervilliers, ou ceux qui encore connaissent des travaux de réhabilitation très difficiles, vous le savez, Monsieur MANO, comme rue Gérard de Nerval, toujours dans le 18^e arrondissement.

Enfin, Monsieur le Maire, après sept ans de déni d'opposition permanent dans le 18^e arrondissement, je tiens à rappeler que le 8 septembre 2003, j'ai déposé un vœu pour qu'un élu de l'opposition soit enfin membre de la commission d'attribution des logements dans le 18^e arrondissement. Ce vœu a été refusé. Je cite le compte rendu du conseil d'arrondissement : "que les élus pourront passer pour voir comment s'effectue la présélection des dossiers." J'espère vivement qu'un élu de l'opposition sera enfin membre à part entière de la commission d'attribution des logements présidée par l'adjoint au maire en charge du logement, Michel NEYRENEUF.

Enfin, dans votre introduction, vous nous parlez de Paris de la mixité générationnelle. A aucun moment, vous n'évoquez des pistes qui permettent la véritable mixité générationnelle, comme la création de maisons intergénérationnelles dans chaque quartier associant une résidence pour personnes âgées et des logements étudiant à loyer modéré en échange de services pour les personnes âgées. Les capitales européennes, les villes de province ont véritablement un temps d'avance sur ce dossier sur Paris.

Pour conclure, comme le conseillait le grand urbaniste américain, Daniel Burnham : "Ne faites pas de petits plans, ils n'ont pas la magie de remuer l'âme humaine".

Merci de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le Maire de Paris, par cette première communication, réaffirme que le logement est la priorité de notre mandat.

Parmi les nombreux engagements pris en faveur du logement et notamment du logement social, nous souhaitons continuer à mettre en œuvre une action spécifique d'envergure pour le logement des plus défavorisés. C'est cet engagement fort que je souhaite ici souligner.

D'abord, je souhaite saluer l'effort poursuivi en faveur de l'amélioration des centres d'hébergements pour les personnes sans domicile fixe et le financement de 2.000 places nouvelles. Cet effort n'est pas mince. Mais je souhaite surtout souligner l'effort fait en direction de deux catégories particulières de la population : les travailleurs migrants vivant en foyer et les familles hébergées à l'hôtel dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

En effet, le moins que l'on puisse dire est que les conditions de vie des travailleurs migrants dans les foyers importaient peu à l'Etat qui avait jusqu'à récemment la responsabilité dans ce domaine. Ces établissements ont été laissés dans un état inadmissible de surpeuplement et de dégradation constante depuis trente ans. L'Etat n'ayant pas assumé sa responsabilité, c'est tout à l'honneur de la Ville de Paris d'avoir entrepris depuis 2005 un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants qui a permis la structuration de 7 établissements représentant 1.700 logements.

Aujourd'hui, nous nous engageons à ce que cet effort soit poursuivi afin de permettre la rénovation de l'ensemble des foyers parisiens au cours de la mandature. C'est un acte fort et nécessaire en faveur d'une population ignorée jusqu'ici pour ne pas dire méprisée.

S'agissant des familles hébergées à l'hôtel dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, la Ville de Paris a mis en place depuis 2007 une expérimentation particulièrement novatrice : louer solidaire et sans risque pour favoriser les sorties d'hôtels. En effet, un grand nombre de personnes en situation de précarité sont hébergées à l'hôtel à Paris, faute d'offres d'hébergement d'urgence ou d'insertion adaptée et ce, malgré les efforts très importants de la Ville dans ce domaine. Cela représente environ 1.000 familles et une dépense qui est passée de 5 millions d'euros en 2001 à 18 millions en 2007.

Cette situation, si elle permet bien sûr d'éviter le pire n'est pas satisfaisante. En effet, vivre en famille dans une seule chambre dans laquelle il est interdit de faire les repas est très difficile. Dans les mairies d'arrondissement, nous connaissons ces familles par l'intermédiaire du CAS ou parce que simplement les enfants sont scolarisés dans les écoles du quartier. Elles sont partie prenante de la vie collective.

Grâce au dispositif adopté par le Conseil de Paris le 26 mars 2007, louer solidaire et sans risque, les associations conventionnées avec la Ville peuvent louer des logements du parc privé et les mettre à la disposition de ces familles, moyennant une contribution de ces dernières. D'ores et déjà, une centaine de logements ont ainsi pu être loués.

Je tiens ici à saluer les deux nouveaux engagements de la Ville à l'occasion de cette communication. Ils sont attendus par les associations car ils sont nécessaires pour atteindre l'engagement de 1.000 relogements d'ici la fin de la mandature.

Premièrement, si la montée en charge du dispositif ne respecte pas le rythme attendu, le niveau des loyers proposé aux propriétaires sera augmenté dès l'été prochain pour rendre le dispositif plus attractif.

Deuxièmement pour les familles hébergées à l'hôtel, en attente de pouvoir bénéficier du dispositif, la participation au paiement des nuitées n'excédera pas 30 % de leurs ressources et c'est une grande avancée.

Il était extrêmement important pour ces familles que nous menions à bien cet objectif, car il s'agit pour elles de retrouver des conditions de vie sans commune mesure avec un hébergement hôtelier, de pouvoir avoir une cuisine tout simplement, et pour de nombreux enfants de pouvoir faire leurs devoirs sur une table. Pour la Ville, cela permet de dépenser plus intelligemment en consacrant les mêmes sommes mais pour un vrai logement. C'est ici aussi l'occasion de saluer le travail accompli par les associations conventionnées, notamment par le "DAL" qui est très impliqué dans ce dispositif.

Mais la situation des familles occupant les hôtels meublés ne pourra évoluer durablement sans une solidarité régionale et une plus juste répartition de l'offre d'hébergement en Ile-de-France. En effet, comment ne pas être choqués par le fait que le département le plus riche d'Ile-de-France, les Hauts-de-Seine, ne consacre pas un seul euro en dépense hôtelière ?

La Ville de Paris a donc demandé au Gouvernement une extension régionale du dispositif "louer solidaire et sans risque" en incitant les autres départements à entrer dans le dispositif, même s'il est peut-être illusoire d'attendre de l'ancien président du Conseil général des Hauts-de-Seine qu'il demande au titulaire actuel de mettre en œuvre une politique solidaire qu'il a lui-même ignorée.

Nous attendons donc du Gouvernement qu'il joue enfin son rôle ! Nous attendons de certains départements d'Ile-de-France et notamment des Hauts-de-Seine, mais aussi des Yvelines, qu'ils participent au dispositif, qu'ils nous montrent qu'ils peuvent faire preuve de solidarité !

On a vu à quelles situations dramatiques peut conduire le surpeuplement dans des hôtels dégradés. Jamais je n'oublierai cette nuit du 15 avril 2005 où l'hôtel Paris Opéra a brûlé dans le 9e arrondissement et emporté 25 personnes dont 11 enfants.

Je pense aux familles qui attendent toujours que justice leur soit rendue.

Alors, pour que "plus jamais ça !" : que chacun prenne ses responsabilités ! Que l'Etat prenne ses responsabilités ! Que les Hauts-de-Seine prennent leurs responsabilités !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. -
Merci, Madame VERON.

Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. -
Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après tout ce que l'on vient d'entendre sur la situation du logement à Paris et s'il y a tellement d'urgence à améliorer si fortement l'offre de logement, c'est qu'en sept ans, vous n'avez vraiment pas fait le nécessaire pour traiter comme il aurait fallu cette grave question, qu'il s'agisse d'ailleurs du social ou de l'intermédiaire. Et j'espère que votre intérêt, à vrai dire nouveau, pour les classes moyennes sera réellement suivi d'effets ; en tout cas, nous serons vigilants !

Avec Jean-François LAMOUR, nous avons voulu, en tant que députés notamment, favoriser les conditions dans lesquelles le parc privé peut être mobilisé pour les demandeurs prioritaires au sens de la loi DALO.

A cette fin, nous avons fait adopter un amendement pour compléter le dispositif qui permet à des associations ou à d'autres organismes de loger ou d'héberger des personnes reconnues prioritaires au sens de cette loi et, surtout, d'inciter les propriétaires à louer leurs logements à ces associations en les autorisant à bénéficier du dispositif fiscal dit "Borloo dans l'ancien", même en cas de sous-location.

Les propriétaires louant à un niveau intermédiaire en dessous du marché bénéficient donc désormais d'une réduction de 30 % sur leur revenu locatif dans le cadre du "Borloo dans l'ancien", alors même que leur logement sera sous-loué à un niveau inférieur par l'association ou l'organisme social à des publics prioritaires. La possibilité est ainsi donnée, dans le cadre du conventionnement social ou très social avec l'A.N.A.H., de sous-louer des logements du parc locatif privé à des familles reconnues prioritaires par la Commission de médiation mais aussi et surtout d'héberger à titre transitoire, pendant 18 mois, des demandeurs qui pourraient ensuite accéder à des logements classiques à caractère social ou très social.

Pouvez-vous nous préciser comment vous entendez utiliser concrètement cette nouvelle procédure, tant attendue, vous le savez, par les associations, car elle apporte réellement une solution adaptée permettant aux personnes les plus désocialisées d'être logées ?

Le droit pour chacun d'avoir un toit est un chantier national prioritaire lancé par ce Gouvernement qui ose ce que ses prédécesseurs n'avaient pas eu l'audace de faire. A la Ville maintenant d'être à la hauteur de cet enjeu !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur MADEC, vous avez la parole.

M. Roger MADEC, maire du 19^e arrondissement. - L'effort réalisé par la Ville de Paris pour développer son parc de logements sociaux et atteindre plus rapidement que prévu par la loi SRU le seuil symbolique des 20 % est exemplaire et témoigne d'un volontarisme politique dans lequel peut-être il faut voir le résultat des dernières élections municipales.

Mais, au-delà de cet effort global, les disparités entre arrondissements demeurent et sont inacceptables. Avec près de 35 % de logements sociaux, le 10^e arrondissement est celui qui prend le plus sa part à cet effort, avec, pas très loin, les 18^e, 20^e et 13^e arrondissements. Si des explications foncières peuvent expliquer un pourcentage plus faible dans le cœur de Paris, le chiffre de 3 % dans le 16^e arrondissement est un exemple inacceptable dans ce déséquilibre. Il faut que cela cesse.

Je sais que cette question du déploiement sur l'ensemble des arrondissements de l'effort en matière de logements sociaux fait débat au sein même de l'opposition municipale. J'en veux pour preuve la position de mon collègue U.M.P. dans le 19^e arrondissement qui s'est engagé, lors du dernier conseil d'arrondissement, à en appeler à ses collègues des arrondissements du Centre et de l'Ouest pour qu'ils prennent davantage leur part dans ce rééquilibrage.

Au-delà de notre responsabilité d'élus et du devoir qui est le nôtre d'aider les Parisiens à résoudre cette question cruciale du logement, il s'agit également de combattre les déséquilibres entre les quartiers de la Capitale. Ces déséquilibres sont un risque de ghettoïsation de certains secteurs.

L'ambition d'une capitale comme Paris doit être de confronter sa diversité et de faire vivre sa mixité. Les outils dont dispose la Ville à cet égard sont nombreux et variés.

Ainsi, le Schéma directeur des implantations administratives de la Mairie de Paris en est un bon exemple ; il permettra, en effet, fin 2008, pour une première étape, le déménagement des services centraux de la DPE et de la DEVE, libérant ainsi des emprises au cœur de Paris, qui devront être mises à profit pour réaliser des logements sociaux dans ces secteurs à ce jour encore déficitaire.

Mais il y a d'autres sièges de l'administration centrale de la Ville qui sont implantés dans le cœur de la Capitale et qui devraient déménager dans les zones d'aménagement de l'est parisien, offrant ainsi de belles opportunités de réaliser du logement social.

Une autre piste à expérimenter sera, lors de la consultation de promoteurs, de privilégier les opérations croisées prévoyant de transférer des immeubles de bureaux vers des quartiers excédentaires en logements sociaux, en contrepartie de la transformation de ces immeubles.

Le meilleur équilibre entre arrondissements que nous revendiquons est en effet une architecture globale qui entend répondre aux besoins exprimés par des dizaines de milliers de demandeurs.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mais il faut également veiller à ce que, au sein de cette juste répartition, l'offre de logements sociaux soit également adaptée à la diversité des revenus de tous ceux qui n'ont pas aujourd'hui concrètement accès au logement privé, et notamment les couches moyennes. Alors que le marché locatif privé devient de plus en plus inabordable, expliquant cette hausse continue de demandeurs de logement, il nous faut absolument veiller au maintien de la mixité sociale dans le parc H.L.M.

Nous sommes à ce titre particulièrement inquiets de la fausse bonne idée du Gouvernement de réduction du plafond de ressources ouvrant droit aux logements sociaux. En effet, c'est une manière de se défilier, de ne pas répondre à l'effort nécessaire dans ce domaine.

Comme souvent avec ce Gouvernement, au-delà de l'effet d'annonce et de la réduction mathématique du nombre de demandeurs, qu'advient-il de ces classes moyennes évincées du parc social ? Et pourtant, décision inacceptable, ces couches seront incapables de se fondre dans un marché locatif privé devenu inaccessible.

Parallèlement, le risque de paupérisation de certains territoires à trop forte densité de logements sociaux risque d'aller croissant.

En conclusion, si j'en appelle ainsi à la responsabilité de mes collègues maires d'arrondissement, où le seuil de 20 % n'est pas atteint, c'est parce qu'ils restent la meilleure réponse à la crise du logement. Il est quelque peu paradoxal de se lancer dans des considérations sur les grands équilibres franciliens quand, au sein même de Paris, des déséquilibres flagrants demeurent !

La diversité du logement social en fait un outil du développement urbain juste et équilibré.

Juste parce qu'il corrige les erreurs qui ont abouti à aggraver le décalage entre arrondissements et l'isolement de Paris.

Juste parce qu'il s'appuie sur ceux qui vivent leur ville et contribuent à son dynamisme.

Équilibré, enfin, parce que, loin de dénaturer l'identité de Paris, il lui offre les moyens de rester une capitale ambitieuse.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MADEC.

Madame LAGARDE, vous avez la parole.

Mme Christine LAGARDE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je suis sûre que l'ensemble des conseillers de Paris auront à cœur de connaître des éléments de réalité sur le projet de loi qui sera soumis prochainement au Parlement concernant le Livret A.

Il est toujours plus facile de prendre position idéologiquement sur des approximations plutôt que sur la réalité des faits.

Ce projet de loi sur la généralisation du Livret A obéit à un impératif et respectera trois principes. Je m'arrêterai là.

Un impératif : celui qui résulte de la Commission européenne. En effet, si nous n'avions pas généralisé le Livret A, la France aurait été exposée à de très lourdes pénalités.

Les trois principes que nous respectons dans cette généralisation :

- le premier est le maintien d'un instrument d'épargne que tous les Français privilégient : 3,5 % de taux d'intérêt net d'impôt, un outil liquide, accessible ;

- deuxième grand principe : le maintien du financement du logement social. Nous avons prévu un système de centralisation de la collecte qui permettra de maintenir au moins au niveau actuel le financement du logement social. Nous espérons que, grâce à la généralisation du Livret A, ce financement sera au contraire élargi plutôt que restreint.

- troisième impératif : celui de l'accessibilité bancaire, tout simplement pour permettre aux plus démunis d'avoir accès à un Livret A qui fonctionne comme un compte bancaire.

Vous voyez trois principes qui sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens et qui permettent de se conformer à une décision de la Commission européenne à caractère impératif.

J'ajoute au passage que le Gouvernement peut aussi s'honorer de lancer des programmes de logements sociaux dans des proportions inconnues depuis de très nombreuses années.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'ensemble des orateurs des groupes se sont exprimés.

M. le Préfet de police a souhaité pouvoir donner quelques éléments, puis Jean-Yves MANO répondra à tous les orateurs du Conseil de Paris.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, d'avoir accepté que je prenne la parole, ce qui n'était pas prévu.

Moi, je suis également un peu novice, mais, après un apprentissage de neuf mois, j'ai pu comprendre quel était exactement le rôle du Préfet de police, qui n'est pas de représenter l'Etat - cela m'avait été expliqué par un de vos conseillers. Néanmoins, dans le cadre de ce débat, la Préfecture de police ne saurait s'abstenir d'apporter sa contribution pour faire avancer ce dossier qui est particulièrement préoccupant, puisque, comme certains conseillers ont eu l'occasion de le dire, nous avons eu à nous déplacer lors d'incendies, lors d'accidents particulièrement graves qui découlent du logement.

C'est ce qui m'amène à intervenir pour vous dire ce que, à la Préfecture de police, nous souhaitons faire pour apporter notre pierre à ce programme.

Les compétences du Préfet de police sont en effet plurielles et comportent des éléments prérogatives de police municipale. En matière de sécurité bâtementaire, les choses sont quelquefois assez compliquées.

Monsieur le Maire, vous le savez mieux que quiconque, puisque, si je suis bien renseigné, cela vous avait amené à écrire à M. le Premier ministre en novembre dernier.

En matière de sécurité bâtementaire, la Préfecture de police dispose - j'essaierai d'être très rapide - de quatre secteurs d'intervention.

Le premier est celui des établissements recevant du public. Il y a à Paris 2.349 hôtels, foyers et centres d'hébergement d'urgence, ce qui m'a amené à créer à l'automne dernier un Bureau des hôtels et foyers. Il y a eu 1.373 visites de contrôle l'année dernière et, sans vouloir semer le catastrophisme, je dois signaler qu'il y a 241 établissements qui, fin février, étaient sous avis défavorable.

Tout cela doit évidemment faire l'objet d'une attention toute particulière et c'est ce que nous faisons avec notamment le programme qui sera terminé en fin d'année, de visite des établissements de cinquième catégorie, établissements qui peuvent recevoir moins de 100 personnes. Je crois qu'il faut dans ce secteur aussi être très vigilant, notamment par rapport à des questions qui ont été évoquées sur le logement de personnes en difficulté.

Le deuxième secteur d'intervention concerne les édifices menaçant ruine : il y a à Paris 900 immeubles en péril, dont 151 font l'objet d'un arrêté de péril.

La situation n'évolue pas complètement favorablement, puisque sur l'année dernière, nous avons dû classer 62 immeubles dans cette catégorie alors qu'il n'y en avait 44 de sortis. Cela suppose là aussi une certaine vigilance.

Il y a enfin deux politiques plus nouvelles et donc moins connues que nous devons renforcer : l'insécurité des réseaux c'est-à-dire les dysfonctionnements des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation.

Ce texte est paru seulement en décembre 2005 et nous avons l'année dernière eu à intervenir à quatre reprises pour prendre des arrêtés sur des dangers de cette nature.

Enfin, le dernier point, important quand on sait ce qui s'est passé il y a une quinzaine de jours dans le secteur du Sentier, concerne les ateliers et entrepôts attenants à des immeubles privés à usage principal d'habitation. Si la réglementation est relativement ancienne, elle ne comportait pas jusqu'à ce jour de sanction dissuasive en cas de non respect des prescriptions. C'est maintenant chose faite dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance du 7 mars 2007. Là aussi nous aurons un certain nombre d'initiatives à prendre.

Je voulais rappeler ces quatre points parce que ce sont des sujets sur lesquels nous devons travailler ensemble avec la Ville de Paris. Pour trouver des solutions plus efficaces et plus rapides, je souhaite, comme vous l'avez évoqué dans votre déclaration préliminaire sur le plan global, avoir davantage recours aux travaux d'office.

Jusqu'à ce jour, à la Préfecture de Police, nous n'avons utilisé les procédures de travaux d'office que pour les édifices menaçant ruine, et non sur les trois autres secteurs que je viens de signaler.

J'ai souhaité à l'automne dernier que l'on passe des marchés, vous serez sans doute saisis d'un certain nombre de ces marchés, pour exécuter d'office les travaux nécessaires, si les propriétaires ne le souhaitent ou ne le peuvent pas (c'est sans doute qu'ils ne prennent pas toujours complètement conscience des réalités auxquelles il faut faire face). Il faut savoir que nous sommes aujourd'hui tout à fait déterminés à engager une politique active de travaux d'office pour que nous ne nous trouvions pas dans des situations particulièrement difficiles au niveau des hôtels, des immeubles mais aussi des foyers de travailleurs migrants.

Ces derniers constituent pour moi une priorité, il n'y avait plus eu de contrôle dans ces foyers depuis trois ou quatre ans. J'ai, depuis mon arrivée à la Préfecture de Police en octobre, fait faire ces contrôles. Sur les 40 foyers contrôlés, une vingtaine sont dans des situations tout à fait délicates.

Si nous sommes intervenus - ce n'est pas ce qui a été compris, il y a un gros travail pédagogique à faire - sur le foyer de la Terre au Curé par exemple, c'est tout simplement parce que c'était un foyer comportant beaucoup de problèmes en termes sanitaires, alimentaires, comme d'autres.

Nous devons ensemble prendre conscience de ces réalités. J'ai rencontré les responsables de l'A.F.T.A.M. et de l'A.D.O.M.A., nous sommes les uns et les autres déterminés à avancer sur ces sujets.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci Monsieur le Préfet. Je donne la parole à Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci Monsieur le Maire.

Je réponds tout d'abord à M. le Préfet.

Nous nous réjouissons, Ville de Paris, d'avoir su braver les difficultés pour mener un travail en commun avec les services de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris, notamment dans le traitement de l'insalubrité.

Un travail de fond se pratique régulièrement avec des réunions mensuelles où nous repérons ensemble les immeubles à risque et les dispositions nécessaires pour évacuer les personnes qui s'y trouvent.

Félicitons nous de ce travail important ainsi que de la décision de l'État d'engager des travaux d'office, dont je rappelle qu'elle relève tout de même de sa responsabilité.

Ceci devrait permettre aujourd'hui de traiter les immeubles plus rapidement. Encore faudra-t-il veiller à les traiter au fond et non pas de façon provisoire par des travaux certes urgents et nécessaires mais qui ne traiteraient pas les immeubles au fond. Un travail en commun sera donc nécessaire pour compléter cette mission.

Quant aux foyers des travailleurs migrants, vous savez, Monsieur le Préfet, que la Ville de Paris a récupéré la délégation de compétence il y a seulement trois ans. Au cours de ces trois ans, nous avons procédé tout d'abord à un inventaire conséquent des travaux à entreprendre, qui a permis d'identifier six foyers extrêmement importants sur le territoire parisien, de financer les travaux que nous avons décidés, et de mobiliser les structures de logements intermédiaires pour s'attaquer à ce problème de fond laissé à l'abandon pendant plus de 25 ans.

Convenons ensemble qu'un travail de fond a été mené, et que le travail que nous pourrions mener en commun pour le prolonger et l'amplifier serait positif pour à leurs occupants.

De façon plus globale, je salue le caractère extrêmement lucide des différentes interventions qui ne mettent pas en doute la volonté du Maire de Paris de s'attaquer à ce problème de fond qu'est la crise du logement. Je souhaite répondre dans un premier temps à la majorité municipale et dans un deuxième temps, de façon plus détaillée, aux critiques de l'opposition municipale.

Jean-Pierre CAFFET a bien évidemment, avec talent et lucidité, posé la problématique générale du logement. Il a fait le bilan sans précédent de la politique menée depuis 2001 au sein de la Municipalité. Il a noté évidemment toutes les évolutions indispensables, et notamment la nécessité de remettre l'État au coeur des responsabilités qui sont les siennes dans cette démarche de fournir un logement. Je rappelle que le droit au logement est inscrit dans la Constitution et est donc une responsabilité d'État.

La Ville de Paris a bien évidemment démontré lors de cette communication tous les efforts qu'elle fait.

Je rappelle deux chiffres : l'engagement de la Ville de Paris sur la prochaine mandature représente 4,2 milliards d'euros ; dans l'état actuel des choses, le budget que l'État consacrerait à cet effort sur la même période sur Paris sera de 850 millions d'euros.

C'est un signe extrêmement marquant.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est bien de fixer les efforts des uns et des autres, j'espère que cela ne provoquera pas d'autres demandes de parole.

850 millions et 4,2 milliards d'euros ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Oui, c'est exact.

Mme Danielle FOURNIER, représentante des "Verts", a pris acte de l'effort réalisé lors de la précédente mandature. Vous avez appelé l'effort du partenariat nécessaire avec l'État pour qu'il ne se désengage pas. Je viens d'en parler.

Vous avez évoqué également la possibilité de passer de 6.700 logements à 9.000. Permettez-moi de vous rappeler que forcément, l'abondement financier de l'État est indispensable pour la création de logements sociaux.

Nous avons aujourd'hui une convention avec l'État qui est passée de 4.500 à 6.000 pour trois ans, 2007, 2008 et 2009, et il faudra entreprendre des négociations extrêmement sérieuses dans un contexte budgétaire contraint pour pouvoir aller au-delà. Il me semble légitime et raisonnable d'avoir un objectif ambitieux de 6.800 par an. Le réaliser sera déjà une gageure qui demandera la mobilisation de tous les acteurs sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

René DUTREY a complété l'intervention des Verts sur des éléments d'analyse de marché. Monsieur DUTREY, je suis d'accord avec vous pour dire que Paris est un lieu de spéculation immobilière.

Cela ne me remet pas en cause notre détermination d'étendre le logement social à travers le parc social de fait par les acquisitions, bien au contraire, puisque notre budget de préemption de compte foncier est passé de 70 millions d'euros à plus de 220 millions d'euros. Se rajoute à cela la possibilité de mobilisation notamment de l'O.P.A.C. de Paris qui a su à plusieurs reprises répondre à la demande de la Ville pour mobiliser des terrains et des immeubles venant compléter l'effort de la Municipalité en la matière.

Concernant votre souci sur les foyers de travailleurs migrants, je viens de l'évoquer en répondant à M. le Préfet.

M. BROSSAT parlait à juste titre de la question du logement comme d'un problème de civilisation. Oui, aujourd'hui, le droit au logement qui semble fondamental, n'est pas acquis d'avance. Il faut donc notre mobilisation collective pour répondre à ce droit fondamental, car nous n'aurions pas imaginé que dans notre pays, effectivement, le droit au logement ne soit pas aussi acquis qu'on pourrait l'espérer.

Vous avez évoqué un certain nombre de mesures et j'ajouterai que pour répondre à la crise que nous vivons en Ile-de-France, me semble-t-il, deux mesures dépendant de l'Etat pourraient être prises.

Nous avons évoqué et vous avez évoqué, Monsieur le Maire, en janvier 2007, l'appel à l'Etat pour réquisitionner les immeubles et j'étends votre demande au niveau de l'Ile-de-France car, en période de crise telle que les Parisiens et les habitants de l'Ile-de-France la connaissent, il y a des réponses fortes et symboliques qu'il faut savoir prendre. Je suggère à l'Etat ces deux mesures, puisqu'il est le plus à même de pouvoir exercer les implications de la loi D.A.L.O. qui lui incombent, à savoir fournir un logement dans un délai. Il ne suffit pas de faire des listes, encore faut-il avoir des logements à attribuer. Peut-être que cette mesure de réquisition étendue à la totalité de l'Ile-de-France nous faciliterait la tâche.

Vous avez évoqué, Monsieur BROSSAT, le fait d'avoir un seuil de 20 % de logements sociaux. Ce n'est pas une fin en soi, pour nous. D'ailleurs, la Ville de Paris a donné son accord pour que, dans le cadre du S.D.R.I.F., la Ville de Paris se situe, au cours des années à venir, plutôt à une hauteur de 25 % de logements sociaux, correspondant, nous le voyons bien, à la demande générale des Parisiens.

Vous avez manifesté votre désapprobation pour les expulsions locatives. Vous le savez, le Maire de Paris a manifesté à plusieurs reprises vis-à-vis de l'Etat son incompréhension par rapport à ces situations. Nous aurons l'occasion d'ailleurs de le renouveler.

Dans la communication, nous faisons d'ailleurs une proposition nouvelle qui n'a pas été suffisamment soulignée, c'est que l'Etat se saisisse de l'opportunité que nous lui offrons de confier aux associations les logements du secteur privé où les familles sont menacées d'expulsion, avec une garantie de paiement de loyer par les associations, mettant fin ainsi à l'expulsion locative. C'est une nouveauté que M. GOUJON pourra reprendre à son compte à l'Assemblée Nationale en déposant le texte adéquat.

En ce qui concerne M. AIDENBAUM qui a émis des suggestions touchant les quartiers centraux, notamment avec la modification du périmètre du P.S.M.V. permettant ainsi d'appliquer les 25 % de logements sociaux dans toutes les opérations privées, nous soutenons évidemment cette démarche. Comme je soutiens bien volontiers la démarche visant l'évolution nécessaire des pratiques des bailleurs au niveau des échanges d'appartement.

Nous avons fourni beaucoup d'efforts sur le sujet, mais ces efforts sont concentrés aujourd'hui sur le parc des bailleurs sociaux qui les traitent en interne. Nous devons réaliser un effort sur une mutualisation des contingents interbailleurs sociaux qui donneront une bouffée d'oxygène à ces mutations indispensables pour adapter la taille de leur logement aux besoins des Parisiens, quelle que soit l'évolution de leur situation.

M. CASTAGNOU a fait état avec intérêt des modifications de politique au sein de la R.I.V.P. Vous avez raison, Monsieur CASTAGNOU, la R.I.V.P. avait besoin une révolution interne ; elle est en marche et je m'en félicite.

Pauline VERON a salué évidemment toute la politique sur le "louer solidaire" et la politique pour les travailleurs migrants. Nous y sommes sensibles. J'aurai l'occasion d'y revenir en répondant à M. GOUJON.

J'en viens aux propositions, dans un premier temps, de M. POZZO-DI-BORGIO qui, sans doute, devait mal connaître la situation en matière d'urbanisme du territoire parisien quand nous sommes arrivés, en 2001, et ce qui se passe aujourd'hui, en 2007.

Monsieur POZZO-DI-BORGIO, vous étiez pourtant membre de la majorité de 1995 à 2001. Il y avait une politique du logement et de l'urbanisme sur le territoire parisien qui était cachée sous un vocable extrêmement intéressant, "l'urbanisme à visage humain".

Certes, mais, dans les faits, c'était simplement ne rien faire et ne rien entreprendre. C'est ainsi qu'en 2001, nous nous sommes trouvés avec une seule zone d'aménagement en fonctionnement, la S.E.M.A.P.A., Tous les autres territoires parisiens étaient à l'abandon et laissés en jachère. Il nous a fallu, au cours de cette mandature, grâce à l'action de Jean-Pierre CAFFET en tant qu'adjoint à l'urbanisme, mettre en action l'ensemble de ces zones d'aménagement qui commencent à produire leurs effets puisque, déjà, Claude Bernard, Batignolles, Paris Nord-Est et d'autres entrent aujourd'hui en fonction et permettront de voir construire 15.000 à 20.000 logements dont 50 % de logements sociaux.

(Protestations sur les bancs des groupes UMP et Centre et Indépendants).

“Paris-Rive gauche” était la seule qui était en action et je viens de le signaler. C’était la seule.

En ce qui concerne la notion du P.L.U., je suis surpris d’entendre les représentants de l’opposition critiquer le P.L.U. Il ne m’avait pas semblé que, pendant les débats, ils étaient très favorables à l’augmentation de la densité. Ils n’étaient pas si favorables que cela à l’évolution des hauteurs. Bien au contraire, j’ai cru voir parfois quelques alliances contre nature pour faire une politique d’urbanisme extrêmement légère, protectrice et même assez réductrice de l’évolution possible du territoire d’urbanisme parisien.

Par conséquent, c’est donc avec satisfaction que je note une évolution positive. Je pense d’ailleurs que l’opposition va avoir, dans les mois à venir, de quoi s’illustrer dans le soutien de cette politique.

Je n’en retiendrai que quelques exemples. M. GOASGUEN est parti, c’est dommage. Mais il y a de nombreux représentants du 16^e arrondissement. Il y a, dans le 16^e arrondissement, 5 opérations actuellement en cours de montage, de permis de construire, sur des terrains pour faire de la construction neuve. Je veux citer la rue Nicolot, le projet Varize-Murat, le projet Auteuil, le projet Faillol, notamment. Tout est de la construction neuve.

Je suis toujours surpris de voir l’opposition tenir un double discours : le discours volontariste dans cette assemblée “toujours plus haut, toujours plus fort, toujours plus dense”, et l’alliance systématique des élus de la majorité du 16^e arrondissement avec toutes les structures, les personnes et les individus qui s’opposent à tout, au nom de l’intérêt particulier caché sous un pseudo intérêt public que je ne partage pas, bien évidemment. Je pourrais ajouter le projet symbolique de Sainte-Périne.

Voilà, me semble-t-il, pour l’opposition municipale, de quoi s’illustrer et de mettre en cohérence les discours que nous avons entendus aujourd’hui et les projets de construction. Car, sachez-le, ce sont des projets équilibrés dans leur constructibilité, en répartition du logement intermédiaire, du logement social pur, du logement privé, des équipements publics indispensables. Dans beaucoup de cas, nous ne sommes pas allés jusqu’à la densité maximale. Si je comprends bien, je peux faire mieux grâce à votre soutien et donc je n’hésiterai pas.

En ce qui concerne M. DUBUS, si je reconnais à M. LAMOUR l’utilisation d’un ton modéré, les choses sont devenues plus naturelles dans un ton d’opposition de M. DUBUS et de M. GOUJON. Mais il est vrai que M. DUBUS est un expert en matière d’habitat puisqu’il est le représentant du M.E.D.E.F. au sein du collecteur du 1 % et il était un soutien non permanent pour développer le logement social. Mais, dans le 17^e arrondissement, j’ai parfois du mal à le constater.

Vous avez, Monsieur DUBUS, abordé plusieurs sujets, mais je me concentrerai sur les trois principaux.

Les terrains d’Etat. Nous avons assisté, il y a presque un mois, à une grande déclaration ministérielle sur la mobilisation sans précédent des biens de l’Etat pour avancer vers les 5.500 logements, dont 50 % de logements sociaux. C’est avec satisfaction que nous avons entendu ce chiffre, mais, quand nous avons eu la liste, nous avons déchanté. Non pas que tout cela ne soit pas positif, mais, dans la comptabilité à venir 2008-2009, Mme la ministre incluait les terrains que nous avons négociés avec elle-même ou les différentes administrations de l’Etat en 2006 et en 2007. Nous avons eu l’occasion de financer déjà des logements sur ces terrains qui paraît-il étaient nouveaux.

Nous prenons acte de la volonté du Gouvernement de céder des terrains. Nous espérons qu’il y a encore des possibilités, mais sur plus de 30 adresses qui ont été mentionnées, seulement 3 étaient des opportunités nouvelles pour accroître le logement social sur Paris.

En ce qui concerne l’accession à la propriété, je voudrai faire deux comparatifs. Nous avons connu la période d’accession sociale à la propriété 1995-2001 où 300 heureux bénéficiaires par an au maximum bénéficiaient d’un tarif préférentiel sur le territoire parisien. Face à cette situation très limitative sur le plan des effets et dont, parfois, les conditions d’attribution pouvaient laisser à désirer, nous avons choisi une autre stratégie, celle du prêt “Paris Logement” qui s’ouvre à tous les Parisiens et qui a bénéficié à 6.000 d’entre eux, et non pas 300 par an.

Au sujet de ces 3.000 Parisiens qui, au cours de l’année 2007, ont bénéficié du soutien de la Ville pour devenir propriétaires, nous continuerons ces efforts et nous allons les étendre par le prêt “Parcours résidentiel” s’adressant spécifiquement aux locataires du logement social qui sont dans un parcours et dans une volonté personnelle d’accéder à la propriété. Nous pensons qu’ils ont toujours leur place à Paris et c’est pourquoi nous allons créer ce nouveau prêt dans des proportions extrêmement importantes, puisqu’il pourra atteindre, suivant la composition familiale, jusqu’à 90.000 euros et ce, sans intérêt, ce qui n’est pas négligeable.

Bien évidemment, la politique que nous menons pour faire des propriétaires ne passe pas forcément par la vente de logement social, ce qui est une aberration, d’ailleurs reconnue par le Gouvernement. Lorsque nous en parlons directement avec Mme BOUTIN, elle considère que cela n’aurait pas de sens à Paris. Quand on a 100.000 demandeurs, on ne commence pas à vendre ce qui existe. Et, voyez-vous, c’est pour nous, me semble-t-il, la garantie que nous offrons aux Parisiens d’aujourd’hui et de demain d’avoir la chance d’accéder à la ville capitale, car si nous faisons de Paris une ville de propriétaires, alors Paris perdra très vite son brassage, sa diversité sociologique qui fait que l’on passe par Paris au cours de sa vie. Si nous en faisons une ville de propriétaires, ce ne serait plus Paris, mais une ville musée ou une ville des plus nantis, ce que nous ne souhaitons pas.

En ce qui concerne le blocage des loyers des bailleurs sociaux, il ne faut pas tomber dans la démagogie. Je vais donner quelques chiffres éloquentes. Au cours de la mandature, l’O.P.A.C. de Paris a fait évoluer ces loyers de 11 %. Les loyers du secteur privé ont augmenté dans le même temps de 25 %. Pour autant, les aides personnalisées au logement sont en retard de plus de 3 %. Nous attendons du Gouvernement, les familles attendent du Gouvernement, qu’il prenne rapidement, après une année de blocage des aides personnalisées au logement, la mesure d’évolution de 3 % qu’il a annoncé, afin de permettre aux familles de locataires de supporter leurs charges de loyer. Je rappelle en plus que l’O.P.A.C., au cours de ces sept années, a déduit des millions d’euros sur les loyers des locataires de l’O.P.A.C. de charges indues qui leur étaient prélevées à tort. Monsieur LAMOUR, faites-moi confiance : je n’ai pas l’habitude d’annoncer des choses qui ne sont pas sur un sujet comme le logement, faites-moi confiance.

Oui, l'O.P.A.C. de Paris a remboursé aux locataires des millions d'euros sur son budget de charge indues qui étaient prélevées à tort. Je vous le dis. L'O.P.A.C. de Paris, comme l'ensemble des bailleurs sociaux, s'est engagé dans le droit fil des recommandations du Grenelle de l'Environnement, à rénover et à réhabiliter le parc existant datant des années 1970, ce qui suppose des efforts extrêmement importants au niveau thermique. Nous restons en attente de la concrétisation financière des recommandations gouvernementales à la suite du Grenelle de l'environnement. C'est une chose de dire : "y'a qu'à, faut qu'on..." C'en est une autre de faire. La Ville de Paris et l'O.P.A.C. de Paris ont prévu un budget, mais au moment où des investissements importants sont à prévoir, il ne serait ni raisonnable ni décent de bloquer les loyers du secteur social, qui restent dans une proportion de 1 à 6 avec le secteur privé, et donc, nous semble-t-il, très raisonnable pour leurs occupants. D'ailleurs, ils en partent peu : cela veut dire qu'ils y sont bien et nous le regrettons parfois.

M. GOUJON a découvert les bienfaits du loyer solidaire, mesure inventée sur Paris et reprise par le Gouvernement. D'ailleurs, le Gouvernement reprend la totalité des textes. Si vous avez pu déposer ce projet, cher M. GOUJON, à l'Assemblée Nationale, c'est à notre demande. Nous avons demandé au Gouvernement et le Gouvernement a accepté. C'est la réalité, cher Monsieur. Vous avez déposé un texte qui nous semblait tout à fait décent... Sous JOSPIN ? Il s'agit d'une autre époque, Monsieur. La crise du logement s'est beaucoup accrue depuis cette époque : c'est une réalité.

Nous nous félicitons d'avoir une déduction fiscale pour les propriétaires qui louent à une association, ce qui permet de développer de façon significative le loyer solidaire, processus dont M. BORLOO parlait en son temps. Paris l'a fait et nous attendons que l'Etat sur le plan national puisse généraliser ce système qui permettra aux familles sur l'ensemble du territoire, de se loger plus dignement, notamment celles qui sont dans les hôtels meublés.

Mme de SARNEZ, comme toujours, au nom de la sensibilité qu'elle représente, a mis en évidence à la fois les efforts de la Ville, la problématique du logement sur le plan national et a critiqué avec raison la politique familiale menée par le Gouvernement, notamment les mesures qu'il vient de prendre, mesures qui ne favorisent pas la vie des familles, rendue d'autant plus difficile par la crise du pouvoir d'achat.

Je remercie l'ensemble des intervenants et rappelle notre détermination. Oui, nous avons 40.000 logements sociaux à faire, dans tous les arrondissement de Paris, y compris de l'Ouest et peut-être encore de l'Est. Il faut avoir le courage de dire que nous ne pourrons pas mettre les 30.000 demandeurs de logements sociaux des 18e 19e et 20e arrondissements uniquement dans l'Ouest de Paris. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

Il était tout à fait significatif que la première séance de travail du Conseil de cette mandature soit consacrée à ce sujet. Au-delà de nos engagements et de nos propos d'aujourd'hui, je vous donne rendez-vous à bien des séances pour parler bien sûr de la mise en œuvre de ces engagements pour le logement des Parisiens.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant prendre les sujets des différentes commissions. Je vais demander à François DAGNAUD de nous donner un certain nombre d'explications sur les votes concernant la représentation des conseillers de Paris dans divers organismes. Je crois savoir que pratiquement toute la préparation de ces votes se fait dans le consensus de tous les groupes du Conseil de Paris. Si c'est le cas, j'en remercie tous les présidents de groupe de la majorité et de l'opposition.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Monsieur le Maire, je demande la parole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. POZZO-DI-BORGO, la discussion sur le logement est terminée.

M. Yves POZZO-DI-BORGO. - Nous sommes simplement habitués depuis sept ans à cet exercice où on a une communication du Maire et une réponse des adjoints - la réponse qu'a faite M. MANO. J'ai posé plusieurs questions, dont certaines auxquelles je n'ai pas eu la réponse.

Je souhaiterais, pour les six ans qui arrivent, que les adjoints fassent un effort pour répondre en totalité aux questions que posent l'ensemble des intervenants. Je sais que cela n'est pas simple, mais j'ai bien vu, j'ai écouté tout ce qui s'est passé. M. MANO n'a pas répondu à de nombreuses questions. Je ne le conteste pas, mais je souhaiterais que vos adjoints soient beaucoup plus sensibles à l'ensemble des interventions, qu'elles soient de droite, de gauche, ou du centre.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO-DI-BORGO, nos travaux doivent être sérieux, complets, sincères et doivent assumer les contradictions. Je vous ai écouté attentivement. Alors il faut aussi rectifier quelques erreurs que vous avez... si ! Eh ! bien oui. En même temps, quand les adjoints sont trop longs, et M. MANO l'a été, les présidents de groupe de la majorité comme de l'opposition disent que l'Exécutif parle trop longtemps.

Les adjoints se tiennent à votre disposition... Ecoutez-moi, M. POZZO-DI-BORGO. Si vous voulez que Jean-Yves MANO vienne un jour devant votre groupe pour regarder dans le détail les faits, les points d'accord et de désaccord, assumons-les, ne faisons pas semblant... Pour le reste, je suis toujours prêt à améliorer notre mode de fonctionnement, mais cela ne peut pas reposer sur les adjoints seulement, cela doit reposer sur tout le monde.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous confirme donc que nous allons maintenant passer à des votes un peu compliqués pour la représentation du Conseil de Paris dans des organismes multiples et je confirme que je donne la parole comme représentant du Maire à François DAGNAUD.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder, au scrutin secret, à la désignation des représentants de Paris au sein des organismes suivants :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris (R. 2) :

Titulaires :

- M. Julien BARGETON
- M. Romain LEVY
- M. Daniel ASSOULINE
- M. Jean-François LEGARET
- M. David ALPHAND

Suppléants :

- Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Sandrine CHARNOZ
- Mme Halima JEMNI
- M. Alain DESTREM
- M. Jean-Baptiste MENGUY

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) (R. 3) ;

Titulaires :

- M. Julien BARGETON
- M. Romain LEVY
- M. Daniel ASSOULINE
- M. Jean-François LEGARET
- M. David ALPHAND

Suppléants :

- Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Sandrine CHARNOZ
- Mme Halima JEMNI
- M. Alain DESTREM
- M. Jean-Baptiste MENGUY

Commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures relatives aux concessions d'aménagement [article R. 300-8-section II du livre III du Code de l'urbanisme (Partie réglementaire) (R. 4) :

Titulaires :

- M. Philippe DUCLOUX
- Mme Frédérique CALANDRA
- Mme Pauline VERON
- M. Gauthier CARON-THIBAUT
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
- M. Jérôme DUBUS

-Mme Roxane DECORTE

Suppléants :

- M. Jean-Pierre CAFFET
- Mme Anne HIDALGO
- Mme Colombe BROSSEL
- M. Jean-Yves MANO
- M. Jean-Pierre LECOQ
- M. Michel DUMONT
- Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN

Jury appelé à la sélection des candidats admis à négocier en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la sécurité incendie de la mairie et de la restructuration du hall avec prise en compte de l'accessibilité à tous les handicaps à la mairie du 17e arrondissement 16-20, rue des Batignolles (17e) (R. 5) :

Titulaires :

- Mme Isabelle GACHET
- Mme Colombe BROSSEL
- M. Philippe DUCLOUX
- M. Hervé BENESSIANO
- M. Jérôme DUBUS

Suppléants :

- M. Patrick KLUGMAN
- Mme Annick LEPETIT
- M. Mao PENINOU
- M. Thierry COUDERT
- M. Richard STEIN

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction du groupe scolaire 15, rue de Monceau (8e) (R. 6) :

Titulaires :

- M. Pascal CHERKI
- M. François VAUGLIN
- Mme Marie-Annick BARTHE
- M. François LEBEL
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Suppléants :

- M. Didier GUILLOT
- M. Alexis CORBIERE
- Mme Pauline VERON

- M. Pierre LELLOUCHE
- Mme Delphine BURKLI.

Jury appelé à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un Institut des cultures d'islam sur deux sites 53-55, rue Polonceau et 56, rue Stéphenson (18e) (R. 7) :

Titulaires :

- M. Jean-Pierre CAFFET
- Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Halima JEMNI
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL
- Mme Roxane DECORTE.

Suppléants :

- Mme Myriam EL KHOMRI
- Mme Frédérique PIGEON
- M. Daniel MARCOVITCH
- M. Thierry COUDERT
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue, en imbrication avec le site de maintenance et de remisage du tramway T3 1, avenue de la Porte de Pantin (19e) (R. 8) :

Titulaires :

- M. Roger MADEC
- Mme Halima JEMNI
- M. Claude DARGENT
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Suppléants :

- M. François DAGNAUD
- Mme Gisèle STIEVENARD
- Mme Annick LEPETIT
- Mme Roxane DECORTE
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Commission du Règlement du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal (R. 9) :

- M. François DAGNAUD
- M. Jean-Pierre CAFFET
- Mme Anne HIDALGO
- M. Jacques BRAVO

- M. David ASSOULINE
- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE
- Mme Véronique DUBARRY
- M. Ian BROSSAT
- Mme Marinette BACHE
- M. Jean-François LAMOUR
- M. Jean-François LEGARET
- Mme Laurence DOUVIN
- M. Daniel Georges COURTOIS
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- Mme Geneviève BERTRAND.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (R. 34) :

Titulaires :

- Mme Anne HIDALGO
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX
- M. Michel DUMONT.

Suppléants :

- M. François VAUGLIN
- M. Yves CONTASSOT
- Mme Martine NAMY-CAULIER.

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 52) :

- Mme Olga TROSTIANSKY
- Mme Marie-Thérèse ERRECART
- Mme Gisèle STIEVENARD
- Mme Myriam EL KHOMRI
- M. Gauthier CARON-THIBAULT
- Mme Léa FILOCHE
- Mme Emmanuelle BECKER
- Mme Véronique DUBARRY
- Mme Liliane CAPELLE
- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT
- M. David ALPHAND
- Melle Emmanuelle DAUVERGNE
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY
- M. Vincent ROGER
- Mme Catherine BRUNO.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. – Mes chers collègues, je vous rappelle également que, comme le permet l'article 2121 du Code des collectivités territoriales modifié par la loi du 13 août 2004, la conférence d'organisation a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les 120 organismes pour lesquelles les dispositions législatives ou réglementaires ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

2008, DF 38 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales pour 2008.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous reprenons maintenant nos travaux en formation de Conseil municipal par l'examen des projets de délibération faisant l'objet d'inscription.

Nous examinons le projet de délibération DF 38 relatif à la fixation des taux des quatre taxes directes locales pour 2008.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la huitième année consécutive, le taux des taxes locales parisiennes restera inchangé. Il faut donc d'abord se féliciter de cette performance, compte tenu des nouvelles charges qui sont imposées aux collectivités locales par l'Etat, du fait du transfert de compétences non accompagné des moyens financiers correspondants. Je souligne aussi que c'était un engagement du maire élu en 2001 et qu'il a été respecté.

Cette imposition modérée est rendue possible par un budget maîtrisé et il faut à ce sujet féliciter l'adjoint qui avait préparé ce budget. Un budget maîtrisé mais également porteur d'avenir et cela s'est fait dans un contexte économique national et international difficile.

Je voudrais cependant insister sur la nécessaire attention que nous devons porter dans les années à venir au budget de fonctionnement de notre collectivité. En effet, nous avons largement investi et de nombreux équipements sont sortis de terre et vont être ou sont déjà au service des Parisiens. Les besoins en matière de personnel, par exemple, seront donc une forte réalité dans la mandature qui commence. Sans personnels suffisants et compétents, il n'y a pas de services municipaux à la hauteur de nos engagements.

Nous devons donc avoir cette question en tête. Je sais que c'est l'une de vos préoccupations, Monsieur le Maire. Vous avez envisagé une hausse modérée des impôts dans les deux années budgétaires qui sont devant nous. Le groupe M.R.C. vous rejoint dans cette proposition. Il faudra cependant traiter avec discernement entre les différentes taxes. Il est sans doute possible de dégager des ressources fiscales à partir des taxes sur le foncier et de traiter avec plus d'attention, en attendant des jours meilleurs, la pression fiscale sur les ménages ou sur les entreprises.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. – Merci Monsieur le Maire.

C'est une délibération qui a plus d'importance qu'il n'y paraît, c'est la dernière que nous verrons de la mandature précédente puisqu'il s'agit d'arrêter les taux des impôts directs locaux en conformité avec le volume des recettes qui a été voté dans le budget primitif pour 2008. J'insiste sur le fait que c'est un sujet 2008 qui n'interdit pas de regarder l'avenir mais c'est du 2008.

La diagonale me permet de regarder M. LEGARET qui doit se souvenir de ces taux puisque la majorité de l'époque n'ayant pas pu faire voter son budget primitif 2001, les taux en question sont des taux de 2000. C'est la huitième fois que nous votons les mêmes taux.

Mes statistiques ne sont peut-être pas à jour mais j'ai consulté des finances locales pour savoir s'il y avait des précédents qu'une grande collectivité internationale ait ainsi des taux de fiscalité directs constants pendant huit années. Je n'ai pas trouvé.

Ceci pour dire que je suis fier de m'adresser au Maire de Paris pour rendre hommage au fait qu'il a respecté, le mot respect est un mot qui compte dans le monde d'aujourd'hui, le contrat fiscal passé avec les Parisiens en 2001. Il s'était engagé sur la stricte stabilité de ces taux. La parole a été tenue.

Je globalise et intervins sur les trois délibérations à la fois, la DF 38, la DF 39 et la 7 G qui parlent de sujets semblables.

Dans le même temps, je voudrais saluer le fait que cette stabilité des taux de pression fiscale directe est allée de pair avec la réussite du challenge d'une bonne gestion financière de la Ville de Paris.

Je voudrais chers collègues, en votre nom à tous, féliciter Christian SAUTTER et la Direction des Finances pour avoir tenu la barre sur cette stabilité fiscale. Je sais que certains doutaient de la possibilité de le faire, on a quasiment doublé l'investissement, on a eu une politique de cession d'actifs particulièrement vigoureuse, il y a eu une politique des concessions. Tout cela a pu se faire, je le répète, à taux de fiscalité directe et constante.

Je voudrais conclure en disant qu'il y a quand même deux sujets qui intéressent M. LEGARET qui ne manquera pas d'intervenir dans notre débat. Le premier, c'est qu'il nous a répété pendant cinq années consécutives qu'il y avait des marges de manoeuvre sur les produits de la fiscalité immobilière et qu'on aurait pu corriger à la hausse ces choses là. M. Christian SAUTTER avait raison d'être sage. Quand on regarde aujourd'hui non pas le retournement mais l'absence de dynamique porteuse sur la fiscalité immobilière, je crois que nous avons échappé dans la mandature précédente au syndrome de l'année 1995 ou 1996 lorsqu'il avait fallu que la Ville divise par deux ses prévisions fiscales en la matière.

Je voudrais terminer sur l'étrange comportement fiscal et budgétaire de l'État. C'est bien, à travers cette délibération, de se féliciter que la Ville ait assuré une excellente hygiène financière et que le Maire ait tenu parole. Mais en matière d'injustice fiscale, ce fameux paquet qui est une tâche originelle de la gestion économique d'aujourd'hui, en matière de dérapage de la dette publique, en matière d'accumulation des déficits mal maîtrisés, en matière de désengagement de l'État, l'Etat défaille. La presque totalité des collectivités locales françaises, quelle que soit leur préférence partisane, se plaint aujourd'hui de ce que l'État se défausse sans transférer les ressources sur les collectivités locales.

Je dis que le moment de vérité approche où il faudra que les représentants de l'opposition municipale choisissent entre leurs préférences partisans et l'intérêt des Parisiens, la satisfaction de la demande sociale des Parisiens.

Voilà, chers collègues, pourquoi je demande résolument l'approbation ferme de cette délibération qui est une manière de donner quitus sur l'excellente gestion de la mandature 2001-2008.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord en commencement rendre hommage au Maire de Paris puisqu'il a proposé, respectant d'ailleurs une promesse de campagne, à tous les groupes politiques de présider une commission. J'ai l'honneur, depuis la semaine dernière, de présider la première commission.

C'est une évolution heureuse et une garantie de travail partagée au sein de cette commission des finances qui joue un rôle stratégique important. Je m'efforcerai de le faire avec impartialité, prenant d'ailleurs exemple sur le travail de mon prédécesseur Jacques BRAVO qui a toujours su présider cette commission avec courtoisie, efficacité, ce qui ne l'empêchait pas, il vient encore d'en apporter la preuve, d'avoir son franc-parler lors des séances et d'être parfaitement impartial dans la manière dont il présidait cette commission.

On peut l'applaudir, je l'applaudis moi-même.

(Applaudissements sur tous les bancs).

Venons en au vote de ces taux, les quatre taxes locales et les taxes foncières : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle ainsi que la taxe d'habitation départementale. Nous voterons évidemment cette délibération puisqu'elle gèle ces taux une fois de plus, même si on est sur des références extrêmement longues comme le rappelait Jacques BRAVO. C'est en réalité le budget voté en décembre 1999 qui a figé les taxes aux niveaux que nous avons encore aujourd'hui, pour un certain temps, apparemment limité puisque comme cela a été dit par M. Bernard GAUDILLÈRE à la première commission la semaine dernière, il pourrait s'agir assez prochainement de réévaluer ces taux. Nous verrons. Entre zéro et 9,99, il y a une évolution qu'il faudra justifier devant les élus parisiens et devant les Parisiens.

Je ferai simplement une réflexion : aujourd'hui le produit de l'ensemble de ces taxes est d'environ 1,5 milliard d'euros. À supposer que l'on augmente de 10 %, cela ferait 150 millions d'euros de recettes supplémentaires. C'est finalement peu de choses comparé à l'évolution des taxes immobilières depuis 2001 : 500 millions, puisque nous étions à 400 millions en 2001 et que nous sommes à 900 millions. Nous allons très vraisemblablement franchir la barre symbolique du milliard d'euros à la fin de cette année.

Si la Ville de Paris n'avait pas bénéficié de cette manne exceptionnelle de recettes immobilières, comme d'ailleurs la grande majorité des villes en France n'ont pas bénéficié d'une telle évolution, il aurait fallu, pour équilibrer le budget, augmenter les quatre taxes de l'ordre de 40 % pour approcher cette augmentation, ce dérapage vertigineux des recettes immobilières.

Voilà une réflexion que je voulais simplement livrer aujourd'hui. Nous étudierons avec les membres de la première commission, je compte proposer avec les Vice-présidents Jean-Pierre CAFFET et Mireille FLAM que l'on ait une réunion de travail des membres de la première commission pour bien établir entre nous les règles du jeu du fonctionnement de cette commission.

Dans la perspective de cette modification, de cette évolution des taux, il faudra qu'on ait une vraie réflexion.

Je me tourne vers le Maire, je me tourne aussi vers l'adjoint chargé des Finances, je pense que la première commission aura besoin d'outils d'évaluation qui devront utilement bénéficier à tous les élus parisiens.

Je terminerai en exprimant naturellement un voeu qui ne surprendra pas. Nous avons à de nombreuses reprises au cours de la dernière mandature réclamé l'actualisation des trois audits lancés en 2001 par le Maire de Paris : un sur les finances de la Ville dans un périmètre très large puisque cela englobait les SEM, le Crédit Municipal et tous les organismes rattachés, un deuxième audit sur le management du personnel des agents de la Ville et un troisième audit sur les marchés. Seuls deux de ces audits ont d'ailleurs été rendus publics, le troisième ne l'ayant jamais été. Il est peut-être encore temps de le faire.

Au bout de sept ans, il est indispensable d'actualiser ou de revoir les fondements même de cet audit. On a besoin d'outil d'évaluation. La perspective annoncée par le Maire d'évolution de la fiscalité directe justifie pleinement que l'on ait une évaluation complète de tous les ratios de réglage de l'ensemble de nos budgets, municipaux et départementaux et il faudrait que le Maire nous donne une réponse précise quant à la nécessité d'une évaluation préalable à toute évolution de la fiscalité municipale et départementale dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. ALPHAND qui nous a rejoints.

M. David ALPHAND. - Je souhaite prolonger et renforcer le propos de M. LEGARET, Président de la Commission des Finances.

Il y a dans votre politique fiscale, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint en charge des Finances, quelque chose à la David COPPERFIELD ou à la Houdini. L'art du prestidigitateur réside en effet dans sa capacité à attirer l'attention du téléspectateur sur la main droite tandis que la main gauche opère le tour de passe-passe.

Voilà exactement ce à quoi nous assistons aujourd'hui de votre part.

Certes, les taux des quatre taxes locales n'ont pas augmenté depuis 2001, il faut probablement saluer là une modération qui n'a malheureusement pas été de mise partout. Je pense en particulier à vos collègues socialistes Présidents de régions qui se sont adonnés depuis 2005 à un matraquage du contribuable au nom d'un prétendu désengagement de l'État.

Pour autant, à Paris, cette modération a bien été servie par les circonstances du moment, comme l'a rappelé Jean-François LEGARET. Car, pendant que votre main droite agite la stabilité des taux d'imposition, votre main gauche oublie de pointer l'exceptionnelle dynamique de la base imposable !

Et pourtant comment passer sous silence la manne inattendue qu'auront représentée depuis plusieurs années les droits de mutation, directement corrélée à l'explosion des prix de l'immobilier dans la Capitale, dont on a parlé lors de notre précédent débat. Plus de 900 millions d'euros en 2007 ! Excusez du peu!

Et puis, nous le savons tous, cette stabilité des taux ne sera bientôt qu'un lointain souvenir à Paris, car, dans la Capitale, le calme fiscal précède désormais la tempête d'impositions, si nous avons bien compris le propos du Maire de Paris lors de sa campagne.

Mais augmenter les impôts, pourquoi faire ? Il est une lacune terrible dont l'administration municipale parisienne souffre depuis trop longtemps : le déficit coupable d'évaluation des politiques publiques menées. Le dogme de l'alourdissement inconsidéré de l'impôt, ardemment soutenu dans cette Assemblée - il faut le reconnaître - par vos alliés Verts notamment, perd totalement de vue l'essentiel.

Cet essentiel pourrait se résumer par une question simple : pour chaque euro dépensé, quelle efficacité ? A l'heure où les administrations d'Etat sont engagées dans une profonde modernisation de leur management, à l'heure où la R.G.P.P., la Révision générale des politiques publiques, ouvre de nouvelles perspectives à ces mêmes administrations et au moment où chaque fonctionnaire attend la juste reconnaissance de ses mérites, il est particulièrement dommageable que la Ville de Paris reste à la traîne.

Quel tableau de bord ? Combien d'indicateurs de performance ? Quels objectifs atteints et pour quel coût ? Autant de questions qui restent sans réponse. Comme si le doigt mouillé pouvait faire office de critère d'évaluation !

La nouvelle mandature doit être l'occasion de rattraper ce retard.

Nous ne désespérons pas de vous convaincre, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint en charge des finances, même si nous savons bien que nous aurons probablement à y revenir de nombreuses fois. Nous nous acharnerons, car l'enjeu est primordial : il s'agit ni plus ni moins d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens des services publics plus performants, en phase avec leurs attentes légitimes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux différents intervenants, la parole à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois d'abord que le vote de ces délibérations suppose un peu de pédagogie, notamment à l'égard de ceux d'entre nous qui sont de nouveaux élus et qui pourraient s'étonner qu'on vote à la fin du mois d'avril des taux qui ont été annoncés par le Maire de Paris et l'adjoint chargé des finances au mois de novembre et au mois de décembre.

C'est la conséquence d'une particularité du droit fiscal, puisque c'est seulement au premier trimestre que l'Etat notifie à la collectivité parisienne la matière imposable, c'est-à-dire ce que l'on appelle les bases d'imposition.

Donc, la collectivité - la Ville, le Département - doit ensuite voter formellement le taux des impôts, généralement au mois de mars, et cette année, en raison des élections, au mois d'avril.

C'est l'objet de trois délibérations, sur lesquelles, si vous le permettez, je m'exprimerai de manière synthétique et une fois pour toutes, si j'ose dire.

L'une concerne les taxes communales directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe professionnelle) et l'autre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et, enfin, celle que nous examinerons cet après-midi en Conseil général, la taxe d'habitation départementale.

Que proposons-nous à cette Assemblée ? On vient de le dire suffisamment dans les interventions précédentes : de reconduire exactement les mêmes taux que ceux des années précédentes.

Depuis 2001, en effet, et même depuis 1999, M. LEGARET l'a rappelé opportunément, ces taux sont restés inchangés.

C'était l'un des engagements des listes majoritaires de 2001 et chacun sait que c'était un des engagements personnels les plus marquants du Maire de Paris, enfin de celui qui, à l'époque, était un candidat et est devenu Maire de Paris.

Cet engagement a été tenu et il l'est encore aujourd'hui.

Mais tout le monde a conscience que cette modération fiscale peu ordinaire, quasiment sans exemple, comme l'a rappelé tout à l'heure Jacques BRAVO, n'a en rien empêché la Municipalité de mener une politique ambitieuse, aussi bien sur son budget de fonctionnement que sur celui d'investissement. Elle a réalisé intégralement les promesses de 2001 et elle les a d'ailleurs dépassées dans de nombreux sujets, puisque je voudrais rappeler, ce qu'on ne fait pas toujours, que ni les 32 hectares d'espaces verts, ni Vélib' ne figuraient dans le programme de 2001.

Je ne vais évidemment pas tracer un bilan de la mandature 2001-2008, je crois que le débat électoral récent l'a fait de manière exhaustive, mais on me permettra quand même de rappeler la croissance spectaculaire du budget social et de solidarité, les moyens de fonctionnement alloués aux multiples équipements ouverts en tous domaines, les 30.000 logements sociaux, les 5.200 places nettes de crèche et, enfin, le quasi-doublement du budget d'investissement, dont on ne rappelle pas toujours - mais moi, je le souligne au passage - qu'il a été financé de manière très réduite par l'emprunt, puisqu'il a été financé à 90 % par l'autofinancement et les recettes propres d'investissement.

La conduite de cette politique très ambitieuse, combinée à la fixité des taux, n'a pas été facile. Elle a certes bénéficié, comme on vient de nous le rappeler, de la croissance de ce qu'on appelle les droits immobiliers, portée par une conjoncture immobilière exceptionnelle, mais je soulignerais que, dans ce domaine aussi, les taux n'ont pas varié.

A contrario, la collectivité parisienne a beaucoup pâti du désengagement spectaculaire de l'Etat, contre lequel nous continuerons à protester et à agir ; je le dis notamment à l'attention des deux membres du Gouvernement et des parlementaires de la majorité nationale qui siègent parmi nous.

Je crois que la réussite de notre politique budgétaire a tenu à quelques éléments fondamentaux et courageux - je souligne le mot "courageux" :

- maîtrise des frais généraux, notamment par une concurrence plus systématique des fournisseurs et par des redéploiements d'effectifs dont on connaît la difficulté et dont particulièrement le président de séance ne sous-estimera pas la difficulté.

- meilleure valorisation du patrimoine par cession d'actifs non stratégiques ;

- négociation très ambitieuse avec les entreprises privées, dans le renouvellement des concessions ou dans la construction de partenariats public-privé.

Et vous me permettez, même si d'autres l'ont fait avant moi, de rendre hommage à tous ceux qui, sous l'autorité du Maire de Paris, élus, fonctionnaires, collaborateurs, ont accompli ce travail difficile, ingrat et qui ont pleinement réussi. A défaut de tous les citer, je soulignerai le rôle particulier et stratégique qu'a joué avec discrétion et fermeté mon prédécesseur Christian SAUTTER. Qu'il en soit remercié !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Un mot de conclusion, ou plutôt deux mots de conclusion ! Car je ne voudrais pas être accusé, comme l'a été tout à l'heure l'un de mes collègues, de ne pas répondre aux questions qui me sont posées !

Monsieur LEGARET, vous avez insisté sur la nécessité de fournir aux élus et, au-delà, aux Parisiens, des éléments d'appréciation objectifs, et je vous rejoins pleinement. Je crois que l'intérêt général et la dignité de cette Assemblée supposent que nous fournissions à chacun d'excellents éléments de jugement chiffrés. Et je vous propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission des finances, afin que nous puissions en délibérer de manière sereine.

Deuxième et dernier mot de conclusion : je sais que la volonté du Maire de Paris - je le sais parce qu'il me l'a dit - est de placer dans ce domaine la mandature qui s'ouvre dans la continuité de la précédente, c'est-à-dire de concilier des réalisations multiples au service des Parisiens avec un sens aigu de l'économie et des partenariats fructueux avec les différents partenaires de la Ville. C'est à ce prix que nous accomplirons les engagements que la majorité a pris devant les Parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GAUDILLÈRE, de cette mise en perspective tout à fait éclairante.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2008, DF 38).

Je remercie M. Jacques BRAVO, qui a accepté de se retirer de la délibération DF 39 puisque M. Bernard GAUDILLÈRE lui a répondu par avance. C'est parfait.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la publication sur le site Internet de la Ville de Paris à la rubrique "Achats et marchés publics" de la liste des entreprises en contact avec la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu référencé n° 1 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P. et ne se rattachant à aucun projet de délibération. Ce vœu est relatif à la publication sur le site Internet de la Ville de Paris à la rubrique "Achats et marchés publics" de la liste des entreprises en contact avec la Ville de Paris.

Je propose à Mme DECORTE de le présenter succinctement.

Mme Roxane DECORTE. - L'idée est d'avoir, de manière lisible, la liste des entreprises qui sont aujourd'hui en contrat avec la Ville de Paris sur le site Internet, à la rubrique "Achats et marchés publics". Lorsqu'on clique aujourd'hui sur le libellé de l'appel d'offres, on n'accède pas aux résultats.

Il serait souhaitable que l'on puisse distinguer, d'un côté, celles qui ont répondu à un appel d'offres et, d'un autre côté, celles qui ont été sélectionnées sans appel d'offres.

Merci à vous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Mme DECORTE et les élus du groupe U.M.P. souhaitent la publication de la liste des entreprises en contrat avec la Ville sur le site Internet paris.fr, dans un souci de transparence.

Je rappelle que depuis 2001 la transparence dans la passation des marchés est une préoccupation constante de la Municipalité et, par ailleurs, la publication d'une liste des marchés conclus est une obligation réglementaire issue du Code des Marchés publics de 2004.

La Ville est donc tenue de publier, au premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente, en distinguant travaux, fournitures et services. Pour chaque type de prestation, les marchés doivent être regroupés par tranche de montant. La liste comprend les noms, le code postal et l'entreprise attributaire, l'objet du marché, bien sûr, et sa date de notification.

La Ville respecte scrupuleusement ses obligations en rendant publique la liste de ces marchés sur le site paris.fr. Conformément aux dispositions réglementaires, la liste publiée en 2005 portait sur les marchés conclus en 2004, à hauteur de 90.000 euros. Celle qui a été publiée en 2006 listait les marchés passés en 2005, supérieurs cette fois à 50.000 euros. Et la liste de 2007 concernait les marchés passés en 2006, à hauteur de 20.000 euros.

Depuis l'entrée en vigueur du Code des Marchés publics de 2006, un arrêté du 8 décembre 2006 est venu porter le seuil minimum de publication à 4.000 euros. Je rappelle qu'à 4.000 euros ce sont les petits marchés pour lesquels il n'est besoin ni de publicité ni de mise en concurrence. Ces marchés de moins de 4.000 euros ne représentent que 2 % à 3 % de la valeur des marchés de la Ville.

Cette liste des marchés passés en 2007, conforme aux nouvelles dispositions est consultable sur le site paris.fr, à la rubrique "Liste des marchés passés" que l'on trouve à partir de la page "Achats et marchés publics".

Le vœu m'apparaît donc sans objet et j'émet un avis défavorable à son adoption, dans le cas où il serait maintenu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DECORTE, souhaitez-vous maintenir votre vœu ?

Mme Roxane DECORTE. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous le maintenez avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DDEE 72 - Convention signée avec l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11ème et attribution d'une subvention pour l'organisation du "Salon de l'artisanat d'art 2008". - Montant : 11.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 72 portant sur une convention signée avec l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11ème et attribution d'une subvention pour l'organisation du "Salon de l'artisanat d'art 2008", et sur lequel un amendement n° 2 a été déposé par le groupe U.M.P.

Je demande à Mme Claude-Annick TISSOT de le présenter rapidement.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Nous savons qu'environ 5.000 artisans et métiers d'art devraient malheureusement quitter nos quartiers d'ici à la fin 2009.

Il nous est apparu que la protection et la sauvegarde des ateliers d'artisans et des métiers d'art nécessitent la mise en œuvre d'une véritable politique en leur faveur. C'est donc dans ce contexte précis que s'inscrit mon amendement.

Je souhaiterais en effet, avec les élus de mon groupe, que l'aide financière octroyée à l'association des artistes et des artisans d'art du 11e arrondissement, qui est de 11.000 euros, soit portée à 13.000 euros pour prendre en compte sa demande, eu égard à l'action qu'elle développe, notamment pour valoriser le savoir-faire des artisans du 11e arrondissement puisqu'elle est l'organisatrice du salon annuel des artisans et eu égard également à l'action qu'elle développe pour dynamiser le tissu économique du faubourg Saint-Antoine connu pour l'excellence de ses spécialistes des métiers du monde, du meuble et de la décoration.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Nous mettons en place une politique extrêmement vigoureuse depuis déjà plusieurs années afin que les métiers d'art vivent très bien et se dynamisent sur le sol parisien puisqu'ils ont une histoire et que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire de très grands talents.

Il faut, bien entendu, prévoir leur transmission, leur localisation, leur visibilité et le fait qu'ils se fassent connaître en France et à l'étranger.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a mis en place une politique ambitieuse qui est chère, elle aide par ailleurs, par des subventions aux salons, à présenter de manière plus précise le savoir-faire de ces artisans d'art dans les arrondissements.

Nous connaissons très bien le salon des artistes et artisans d'art du 11e arrondissement qui vient d'organiser le salon 2008 pour 18.000 euros. Il est prévu une subvention de 11.000 euros, ce qui représente plus de 60 % de ce montant. Le travail ainsi réalisé est important pour le 11e arrondissement, mais je prends l'engagement, Madame TISSOT, de suivre, comme nous l'avons fait depuis sept ans, le travail de ce salon et de regarder les choses de très près, l'année prochaine, si les choses se passaient mal. Pour l'instant, nous sommes partisan de maintenir cette subvention à 11.000 euros.

Je donnerai donc un avis défavorable à votre amendement et vous demanderai de le retirer.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame TISSOT, quel est votre souhait ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que je maintiens mon amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est donc repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DDEE 72).

2008, DDEE 85 - Subvention à l'association "A.H.M.E. Musée de l'Eventail Hervé Hoguet" (10e) au titre de soutien à ses activités en 2008. - Montant : 6.500 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 85 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.500 euros à l'association "A.H.M.E. Musée de l'Eventail Hervé Hoguet" (10e) au titre de soutien à ses activités en 2008.

Vous avez la parole, Madame ASMANI.

Mme Lynda ASMANI. - Dans la communication de ce matin, très officiellement, vous avez mis le logement à l'honneur, vous l'avez présenté comme une priorité pour cette mandature. Nous partageons évidemment les mêmes objectifs, nous le groupe U.M.P. et apparentés.

Je m'étonne seulement d'une chose, concernant ce projet de délibération. Le musée de l'Éventail Hoguet qui effectue un travail absolument formidable et que nous soutenons, comme nous soutenons la création et l'ensemble de la politique culturelle quand elle va dans l'intérêt collectif des Parisiens, est hébergé dans un immeuble qui a été acheté à l'époque par la S.E.M. Centre et qui comprend un certain nombre de logements sociaux.

Je m'étonne, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint en charge de cette question, que vous privilégiez, à une heure aussi cruciale, à un moment où vous dénoncez aussi la politique gouvernementale de désengagement de l'Etat, que la Mairie de Paris attribue un logement social plus particulièrement à une association. Je pense que cette association pourrait aller ailleurs.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'attribution de la subvention, mais seulement le fait que cette association occupe un endroit qui pourrait être destiné à un logement social. C'était pour vous rappeler la communication officielle du Maire, de ce matin, et vous renvoyer à la cohérence de vos propos et de vos ambitions.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je suis un peu surprise de cet amendement ou plutôt de cette réflexion. Je comprends tout à fait que l'on puisse et que l'on doive réserver les appartements sociaux à l'habitat social, mais, vous le savez, il y a aussi des associations qui ont besoin de locaux. Il semble que le musée de l'Eventail soit installé là depuis de très nombreuses années et que nous ayons besoin de l'aider. Je suis tout à fait prête à examiner les possibilités de modifier, si cela posait un problème à qui que ce soit, l'implantation de cette association du musée de l'éventail.

En ce qui me concerne en tout cas et pour l'immédiat, je vous demande de bien vouloir voter la subvention de 6.500 euros qui permet de faire vivre ce métier d'art. Il nous faut aider les métiers d'art, en particulier un métier d'art autour de l'éventail, qui est quelque chose d'assez rare à Paris pour que nous l'aidions.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DDEE 85).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la ligne 13.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 3 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P., relatif à la ligne 13.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est un sujet que beaucoup d'élus sur les bancs de cette Assemblée connaissent particulièrement. Il n'est pas réservé aux élus du 17e, pas plus qu'aux élus de droite et de gauche. C'est un souci que nous avons déjà beaucoup évoqué aussi bien au Conseil de Paris qu'au Conseil régional. Ce vœu a pour objet de rappeler la difficulté que de nombreux passagers rencontrent régulièrement en raison de l'état de saturation de cette ligne.

Je vais vous en donner lecture :

"Considérant la situation de saturation que connaissent quotidiennement les milliers d'usagers de la ligne 13,

considérant que les solutions de renforcement de l'offre votée par le S.T.I.F., tant en termes de fréquence que d'amplitude horaire, ne peuvent être suffisantes eu égard à l'augmentation du trafic prévu, tant par l'allongement d'une branche que par de nouveaux quartiers qui seront à desservir, dont Cardinet-Batignolles ;

considérant que cette ligne connaît les plus fortes hausses de fréquentation avant même son prolongement jusqu'à Asnières-Gennevilliers-Le Luth en juin 2008 ;

considérant que les premières mesures de renforcement de l'offre votée par le S.T.I.F. n'ont pas amené d'amélioration du trafic comme en témoigne encore l'une des dernières journées d'incidents en avril dernier sur cette ligne ;

considérant que la semi automatisé de cette ligne, censée réduire l'intervalle entre les trains - projet OURAGAN - est désormais prévue seulement pour 2011 par la R.A.T.P. alors que le S.T.I.F. avait prévu sa mise en place depuis 2005 ;

considérant à ce jour que seul le Conseil régional et l'Etat ont pris la mesure de l'urgence en débloquant des crédits dans le cadre du contrat de projet 2007-2013 que nous avons voté au Conseil Régional - à l'époque, j'avais d'ailleurs déposé un vœu pour que nous votions également la participation de la Ville à ces crédits d'étude, vote qui avait été refusé par le Maire de Paris - ;

considérant qu'à ce jour, la Ville de Paris et sa majorité ont toujours refusé toute contribution directe visant à améliorer le trafic de la ligne 13 ;

enfin, considérant l'urgence de renforcer la fréquence des autres modes de transports permettant de désengorger la ligne 13 en surface ;

nous souhaitons, les élus du 17^e à mes côtés, que la collectivité parisienne participe financièrement, directement, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, à tout projet d'amélioration du trafic de la ligne 13 à court et moyen termes et ce, sans attendre le résultat des études relatives aux scénarii possibles à long terme et que tout soit mis en œuvre pour augmenter la fréquence de la circulation en soirée et jours fériés des lignes de bus 30, 53, 66 et 81.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Malheureusement, même en l'absence d'incident déclaré, la ligne 13 fonctionne mal, surtout aux heures de pointe, j'ai encore pu le constater ce matin.

Je suis intervenue plusieurs fois en tant que conseillère de Paris devant notre Conseil et notamment à l'occasion du Plan de déplacement de Paris, en février 2007, où je rappelais, entre autres, l'urgence de mettre en œuvre le dispositif OURAGAN que la R.A.T.P. nous promet depuis 2005 et bien sûr, de désaturer la ligne 13. Je rappelle que le groupe U.M.P. a voté contre le P.D.P. La situation des usagers de la ligne 13 est grave et je suis choquée par l'usage politicien de leurs difficultés au quotidien.

Je rappelle aussi qu'en tant que parlementaire, je constate depuis 2002 une diminution de 48 % des efforts financiers de l'Etat en faveur des transports en commun. J'en profite pour dire ici que les députés et sénatrices du 17^e, les parlementaires du 17^e, pourraient peut-être rappeler à leur gouvernement ces engagements comme je l'ai moi-même fait il y a encore quelque mois auprès du ministre des Transports, M. BUSSEREAU. Enfin, je rappelle que la Ville de Paris finance le S.T.I.F. pour plus de 300 millions d'euros par an, et apporte bien sûr sa part chaque fois que l'Etat respecte ses engagements financiers. L'Etat n'a pas tenu ses engagements, ceux qui avaient été pris dans le précédent Contrat de plan (2000-2006).

Concernant l'urgence, parce qu'il y a urgence pour la ligne 13, il faut des solutions pérennes et des solutions immédiates. Dans le cadre des renforts de bus décidés par le conseil d'administration du S.T.I.F. le 26 juillet 2006, la ligne 66 dont vous faites état dans votre vœu a bénéficié de la création d'un service de soirée jusqu'à minuit, et de la création d'un service le dimanche. Par ailleurs, cette ligne bénéficie aux heures de pointe d'une fréquence calculée entre 4 et 5 minutes. D'autre part, le conseil du S.T.I.F. de juillet 2007 a approuvé le principe d'une amélioration des fréquences de la ligne 53, et d'une extension du service jusqu'à 22 heures 30, moyennant une modification du tracé afin de mieux desservir la rue de Saussure, qui ne l'est pas suffisamment.

Par courrier adressé à mon prédécesseur M. BAUPIN, en date du 16 novembre 2007, la mairie du 17^e a souhaité ne pas donner suite à cette proposition.

Une amélioration de l'offre des lignes 30 et 81 est mise en exergue sur le vœu. Elle pourra être à nouveau soumise au S.T.I.F., où je voterai bien sûr pour leur renforcement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - A la lumière de ces explications convaincantes, j'imagine que votre avis sur le vœu est défavorable.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, tout à fait : avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc rejetée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création de parcs de stationnement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référence n° 4 dans le fascicule, déposé également par le groupe U.M.P. relatif à la création de parcs de stationnement.

Mme Laurence DOUVIN. - Il s'agit d'un vœu qui concerne la création de parcs de stationnement dans le 17^e arrondissement. Il part du constat du manque criant de places de stationnement. Considérant les 11.000 places supprimées dans l'ancienne mandature et considérant également que la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme, comme sur le P.D.P., et à travers les différents conseils de quartier du 17^e arrondissement, a fait apparaître des demandes récurrentes de nouvelles places de stationnement de la part de la population, nous demandons que soient réalisés les parcs suivants dans le 17^e arrondissement :

- un parc résidentiel en sous-sol de la place Tarbé ;

- un parc de stationnement en sous-sol rue Navier ;

- un parc de stationnement en sous-sol place Jules Renard ; je rappelle que c'est là, en ce moment, que se fait le parc pour la caserne des pompiers et qu'il est vraiment dommage que nous n'ayons pas saisi cette opportunité pour créer en même temps un parc de stationnement résidentiel ;

- un parc de stationnement place du général Koenig ;
- un parc public mixte (stationnement horaire et résidentiel) dans le secteur boulevard de Courcelles/parc Monceau ;
- enfin, un parc de stationnement sous dalle sur la tranchée S.N.C.F. de la rue de Rome.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Mme Annick LEPETIT a la parole pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire d'abord que nous sommes attentifs à la bonne répartition des places de stationnement, et cela, pour tous les arrondissements parisiens. Nous comprenons les difficultés de stationner lorsqu'on a de jeunes enfants ou bien quand il faut prendre à domicile des personnes âgées.

Mais ce vœu, Monsieur le Maire, ne demande pas moins de six créations de parc de stationnement dans le 17^e.

Je suis quand même surprise de voir que la priorité pour la Mairie du 17^e arrondissement est de faire entrer plus de voitures dans Paris...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P. et du Centre et Indépendants).

... et qu'elle est bien évidemment en totale contradiction avec la politique de déplacement, de santé aussi, mise en œuvre par la Mairie de Paris depuis 2001.

De plus, votre "considérant" qu'on retrouve à chaque vœu et qui stipule qu'il y a 11.000 places supprimées sous l'ancienne mandature est totalement inacceptable.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, j'émet un avis défavorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la tolérance du stationnement des véhicules sur les places de livraison et de transports de fonds la nuit.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 5 et 5 bis dans le fascicule, relatifs à la tolérance du stationnement des véhicules sur les aires de livraison et de transports de fonds la nuit. Ces vœux ont été respectivement déposés par le groupe U.M.P. et par l'Exécutif.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN à nouveau pour le groupe U.M.P.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord signaler que si les vœux précédents sur le 17^e sont aussi nombreux, c'est qu'il y a pénurie ! Une pénurie évidente également dans d'autres arrondissement et je suis bien certaine que d'autres arrondissements déposeront d'autres vœux que les nôtres très prochainement, Madame LEPETIT !

D'autre part, en ce qui concerne ce vœu n^o 5, nous rappelons encore une fois la suppression de 11.000 places de stationnement sous la précédente mandature. Quand je vois que le bilan dans le vœu que vous proposez, le vœu 5 bis, en terme de places de stationnement résidentiel a été de 1.000 places supplémentaires, je voudrais simplement signaler qu'une place, c'est toujours une place ! On peut l'appeler "résidentielle" ou pas, quand il en manque, il en manque toujours ! La réalité est une chose ; les chiffres, on les travestit !

Je voudrais donc dire que ce vœu demande que soit étudiée la tolérance du stationnement des véhicules sur les places de livraison et sur les places de transports de fonds la nuit, et qu'une expérimentation soit conduite sur le 17^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole à Annick LEPETIT, qui en profitera pour présenter le vœu n^o 5 bis de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - En effet, Monsieur le Maire, l'Exécutif propose un vœu qui va dans le même esprit que celui qui nous est présenté, mais c'est vrai qu'il n'a pas les mêmes considérants. C'est donc un premier pas, je suis surprise que vous ne le jugiez pas comme tel.

D'autre part, pour vous répondre sur les 11.000 places de stationnement supprimées, puisque c'est récurrent dans chacun de vos vœux, Madame, je tiens quand même à vous dire que 1.000 places, comme nous le précisons dans le vœu de l'Exécutif, ont été créées. Ces 1.000 places concernent à la fois du stationnement de surface mais aussi du stationnement souterrain.

Et nous avons travaillé, nous allons poursuivre le travail, avec les bailleurs sociaux qui ont des places de parking inutilisées. Donc, tant qu'à faire, plutôt que de créer de nouveaux parkings, autant utiliser les places que nous pouvons utiliser. Cela me semble aller dans un sens positif.

Et, bien sûr, nous proposons que le Maire de Paris puisse saisir le Préfet de police afin qu'une expérimentation soit menée pour le stationnement résidentiel de nuit sur les aires de livraison dans tous les quartiers de Paris où la mesure sera pertinente.

Je tiens aussi à préciser qu'il faut que nous puissions discuter de ce sujet tout à fait sérieusement parce qu'il y a aussi des problèmes de livraison à Paris, nous le savons, et d'ailleurs, une charte de livraison, qui a été élaborée lors de la mandature précédente, permet, justement quand c'est possible, aux camions de livraison de venir livrer la nuit sur les places de livraison.

Il ne faut donc pas non plus que nous soyons en contradiction avec les textes que nous avons voté, mais c'est un sujet sur lequel nous travaillons, et c'est en ce sens que nous entendons votre vœu. Mais nous proposons, bien sûr, un vœu qui tient compte du vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. le Préfet de police a souhaité, avant de passer aux opérations de vote, donner son sentiment sur ces deux vœux.

M. LE PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sentiment de la Préfecture de police, puisqu'elle vient d'être interrogée, est le suivant.

Nous sommes évidemment conscients des difficultés de stationnement que les automobilistes rencontrent dans Paris.

Toutefois, dans l'intérêt public, les services de police - c'est d'ailleurs l'évidence - sont chargés de veiller au respect des règlements et, d'ailleurs, cette Assemblée, nous demande toujours que les A.S.P. puissent faire respecter les règles, sous réserve qu'elles soient claires, stables et connues de tous.

C'est un fait, s'agissant de la verbalisation nocturne des emplacements de livraison, que nous sommes saisis de beaucoup de demandes de tolérance.

Je voudrais sur ce plan préciser, dans le fil de ce qu'a dit Mme LEPETIT, qu'avant de réviser la réglementation applicable à ces emplacements réservés, il conviendrait de vérifier si la capacité d'accueil des parcs de stationnement souterrains est partout saturée ou si, à l'inverse, des capacités significatives demeurent, disponibles, à quels horaires et dans quels quartiers.

La Préfecture de police, ne disposant pas d'informations particulières sur ce sujet, est prête à participer à tout groupe de travail que l'autorité municipale souhaitera créer à cet effet avec les exploitants.

Il convient ensuite de rappeler le rôle, l'affectation et l'usage des emplacements réservés aux livraisons ou aux transports de fonds, y compris la nuit. La situation n'est pas aussi simple, car ces places sont loin d'être systématiquement disponibles la nuit.

Au nombre d'environ 10.000, ces emplacements ne représentent que 6,5 % de la capacité de stationnement en surface. Si les activités ou les besoins sociaux pour lesquels les emplacements de livraison ont été créés sont moindres en période nocturne qu'en période diurne, ils sont loin d'être négligeables en soirée, la nuit et tôt le matin.

Tout d'abord, en application de la réglementation parisienne, les livraisons des camions à fort gabarit ne sont autorisées que la nuit.

En outre, les emplacements de livraison doivent pouvoir être utilisés à tous moments, y compris à des horaires décalés par les personnels médicaux, les médecins et différents auxiliaires de soins ou prestataires de service.

Par ailleurs, la nuit est la période au cours de laquelle les départs de feu peuvent avoir les conséquences les plus graves et doivent pouvoir être circonscrits avec rapidité. Dans un tissu urbain très dense comme celui de Paris, un engorgement systématique des emplacements de livraison la nuit aggrave les conditions de circulation dans de nombreux quartiers, notamment au détriment de la rapidité d'acheminement des services de secours que je viens de signaler.

Par ailleurs, les riverains peuvent trouver des facilités à pouvoir effectuer une dépose d'effets volumineux au plus proche de leur domicile, parfois aussi à des horaires tardifs. De surcroît, la vacuité des emplacements de livraison et leur disponibilité à des fins commerciales sont cruciales au petit matin en raison des modes de fonctionnement des commerces et hôtels. Car le problème que nous signalent très souvent les services de police, c'est que, si les personnes bénéficient d'une tolérance au début de la nuit, la plupart des gens n'ont pas des horaires tels qu'ils ressortiront à 5 heures du matin pour libérer la place. Ce qui signifie que ceux qui veulent livrer au petit matin ne pourront pas le faire.

Il est donc à mon avis important de préciser d'abord qu'il faut d'abord voir s'il n'y a pas des possibilités dans les parkings existants avant de saturer la nuit les emplacements de livraison.

Comme notre rôle est de faciliter la vie des Parisiens, je suis tout à fait favorable comme le vœu n° 5 bis le propose, et comme le vœu numéro 5 l'avait suggéré, à ce qu'un groupe de travail se réunisse pour examiner cette question et travailler ensemble pour faire en sorte qu'on puisse, à l'image de ce qui s'est paraît-il pratiqué à Barcelone, trouver des solutions qui permettent à chacun de pouvoir stationner, sans avoir cette perception que les emplacements seraient stérilisés la nuit pour rien.

Voilà ce que je voulais dire de façon très simple et pragmatique. Nous sommes prêts à étudier la question avec un groupe de travail qui serait constitué avec la participation de membres du Conseil de Paris ou de l'administration parisienne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Avant de passer aux opérations de vote, pour la clarté des débats et des votes, est-ce que le vœu n° 5 est retiré ? Madame DOUVIN, le maintenez-vous en l'état ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je le maintiens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons voter sur le n° 5 et le n°5 bis. Dans ce cadre là, une demande d'explication de vote du groupe "Les Verts". Denis BAUPIN ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je souhaite préciser que nous ne sommes pas favorables au vœu n° 5 mais au vœu n° 5 bis en proposant qu'on y ajoute un morceau de phrase stipulant que ce travail d'étude soit fait en concertation avec les organisations des professionnels, conformément à la charte signée avec eux, rappelée à l'instant par Mme LEPETIT.

C'est très important que les professionnels voient qu'ils ne seront pas sacrifiés compte tenu de tout le travail fait avec eux depuis sept ans.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie, je pense que Mme LEPETIT approuve.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est une très bonne proposition du groupe "Les Verts", cela va de soi, compte tenu de la charte dont je parlais tout à l'heure.

Je remercie aussi M. le Préfet pour que nous puissions travailler assez rapidement, d'autant que cette étude que l'on retrouve dans le vœu avait été demandée par le Maire de Paris pour tous les arrondissements de Paris.

Je pense donc que nous avons du travail devant nous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour l'explication de vote du vœu n° 5 bis, Madame Laurence DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai été sensible aux propos de M. le Préfet de police et à son esprit d'ouverture.

Je souhaite effectivement dire que constituer un groupe de travail est une excellente chose dans un domaine sensible et délicat.

En ce qui concerne les capacités des bailleurs sociaux, je laisserai Mme LEPETIT prendre connaissance du dossier et se rendre compte que ces capacités ne sont pas là où sont les besoins. Je suis sensible aussi à la difficulté de mettre en oeuvre une telle mesure.

Tout en trouvant que le vœu n° 5 bis de l'Exécutif ne va pas suffisamment loin, nous le voterons.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons aux opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 5 déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 5 bis de l'Exécutif, amendé conformément aux propos de M. BAUPIN.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 1).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création d'un bus de quartier et à l'amélioration de la desserte du 17e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P., relatif à la création d'un bus de quartier et à l'amélioration de la desserte du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite en effet, à d'autres vœux concernant les transports, mais il ne vous aura pas échappé que le 17e arrondissement, en tout cas l'équipe municipale, a souhaité dès le premier Conseil, montrer les déficits flagrants qui existaient.

Ce vœu relate particulièrement l'absence d'un bus de quartier. La précédente mandature avait initié dans le 20e arrondissement un bus de quartier. Nous avions à l'époque souhaité dans le cadre du P.D.P. que le 17e arrondissement en bénéficie.

M. BAUPIN n'y était pas insensible, je regrette qu'il vienne de quitter l'hémicycle, Mme LEPETIT qui récupère le dossier est en train de découvrir nos difficultés en matière de transport dans l'arrondissement et aura, je l'espère, à coeur d'y répondre favorablement.

En effet, après la ligne 13 où j'ai constaté un refus de participer financièrement directement et maintenant le fait que le 17e ne puisse pas devenir pilote en matière d'emplacements de livraison, j'espère au moins que, au vu de la taille de cet arrondissement, similaire au 20e, et de la réussite qu'a connu le bus dans le 20e, nous pourrions donc dans cet arrondissement avoir un bus qui pourrait aider la population.

Nous souhaiterions que la navette S.N.C.F. qui relie actuellement la place Péreire et Pont-Cardinet, fasse un arrêt par la porte d'Asnières compte tenu de la mauvaise desserte de ce quartier.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous me permettez de vous faire remarquer qu'il n'est pas indispensable d'être discourtois, désagréable et accessoirement injuste. Les remarques à Mme LEPETIT sont déplacées et injustes. Chacun sait que Mme LEPETIT a eu l'occasion depuis très longtemps, et les électeurs ne l'ont pas démentie aux dernières élections législatives, de travailler sur les questions notamment de la ligne 13.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts", protestations sur les bancs des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants).

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Tout simplement pour un rappel au règlement. Vous présidez ce Conseil, il est hors de question de manquer d'objectivité. Or, dans cette affaire vous semblez prendre partie pour l'un des groupes par rapport à d'autres.

Nous vous demandons clairement de mener vos débats avec la plus totale objectivité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour moi la sérénité n'est pas contradictoire avec l'objectivité.

La parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne veux surtout pas en rajouter mais je voulais juste dire que les propos de Mme KUSTER sont calmes par rapport à ceux entendus au Conseil du 17e arrondissement.

Je vous propose, Mme KUSTER, de retirer votre voeu pour la bonne raison que ces navettes sont déjà prévues. Là aussi, nous allons dans le même sens et vous devriez être ravie puisque votre voeu est exaucé avant même que nous ayons besoin de le voter.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace de M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Le bus de quartier est déjà à l'étude, depuis plusieurs mois. Plusieurs scénarios sont esquissés, ils prennent en compte les liaisons possibles avec une partie du 18e arrondissement. Rien n'est encore arrêté puisque nous aurons une présentation officielle de ces études, avec des scénarii qui pourront être discutés en concertation avec les habitants, car finalement dans le 17e jusqu'à présent, c'est du manque de concertation avec les habitants dont nous souffrions.

Je suis sûre qu'ils seront très heureux d'y participer.

La navette S.N.C.F. est déjà inscrite au budget 2007, sa mise en oeuvre a été retardée par la signature d'une convention de délégation de compétence entre la Ville de Paris et le S.T.I.F. qui devrait intervenir fin 2008.

Suite à l'adoption de son P.D.P., la Ville de Paris peut se voir déléguer par le S.T.I.F. la compétence d'organisation d'une desserte locale de son territoire, cela concerne bien sur les bus de quartier.

Je précise que l'itinéraire de la navette S.N.C.F. entre la station du RER C Péréire et la gare S.N.C.F. Pont-Cardinet doit être étendu à la Porte d'Asnières qui manque de transport en commun.

J'espère que nous continuerons avec la suite des vœux à parler des transports en commun dans ce quartier.

Je propose donc à Mme KUSTER qu'elle retire son voeu puisqu'il n'y a plus lieu d'être.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame KUSTER, retirez-vous ce vœu qui n'a plus lieu d'être ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non, je maintiens mon voeu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la construction d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à la Porte de Clichy.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P., relatif à la construction d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à la porte de Clichy.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Pour revenir sur le vœu précédent, vous comprendrez quand même qu'on marche sur la tête. Vous venez de nous dire que c'était prévu et après vous refusez de voter pour. L'autre chose qui est pour le moins étonnante, Madame LEPETIT, c'est que vous nous dites que cela a été inscrit, que plusieurs études existent sur plusieurs tracés et depuis plusieurs mois. Comme M. BAUPIN est en séance, c'est formidable parce que je n'ai aucun souvenir d'avoir voté une délibération sur ce bus. Cela nous intéresse de savoir puisque cela existe. Vous nous dites que cela a été inscrit au budget 2007 et que cela a été retardé. C'est formidable! Excusez-nous, à l'heure qu'il est, ce n'est absolument pas passé en Conseil de Paris et tant que cela n'est pas passé en Conseil de Paris, vous comprendrez que cela va mieux en le demandant.

Le vœu n° 7, quant à lui, met l'accent sur l'importance de la circulation automobile dans le quartier de la Porte d'Asnières. Ce vœu avait été déjà de nombreuses fois demandé par la population lors des conseils de quartier, d'ailleurs comme tous les vœux dont nous nous faisons aujourd'hui l'écho et qui sont passés en conseil d'arrondissement, je rappelle avec un NPPV de votre part sur tous les vœux. Il n'est pas question de discourtoisie mais juste de rappel de faits objectifs.

Concernant la pollution induite par cet encombrement quasi permanent Porte d'Asnières, considérant la nécessité absolue de désengorger la Porte d'Asnières, et considérant que la Porte de Clichy est la seule porte de Paris qui n'a pas d'accès au boulevard périphérique, les élus du 17e souhaiteraient que soit envisagée le plus rapidement possible la construction d'une rampe d'accès du boulevard périphérique extérieur à la Porte de Clichy. Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente.- Merci.

Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je propose que ce vœu soit rejeté.

Quand un vœu a un fondement, nous le prenons. C'est exactement ce qui s'est passé. Donc, avis défavorable.

Je tiens quand même à dire qu'il faudrait que nous envisagions un plan de circulation global du secteur plutôt que de déposer des vœux les uns après les autres...

Mais laissez-moi parler, Madame KUSTER... Je ne sais pas ce que vous avez. Depuis que vous avez hérité de la mairie du 17e arrondissement, vous êtes devenus d'une agressivité terrible !

Madame KUSTER, je vous écoute, et vous avez dit quand vous avez présenté ce vœu, que vous avez essentiellement parlé de la Porte d'Asnières alors que votre vœu porte sur la Porte Clichy. Déjà, il faut une certaine cohérence entre votre présentation et l'écriture de votre vœu. Il y a effectivement un problème Porte d'Asnières. D'ailleurs, Madame KUSTER, j'espère que vous militerez avec nous pour que nous puissions prolonger le tramway jusqu'à la Porte d'Asnières, ce qui semble totalement indispensable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

Voilà, Madame le Maire, je pense qu'il faut un plan de circulation global sur ce secteur, compte tenu notamment des perspectives d'aménagement, et vous êtes bien placée pour le savoir, puisque vous avez en charge l'urbanisme, tant des terrains Cardinet Batignolles, que celui de l'avenue de Clichy.

Nous travaillerons en ce sens, je l'espère, dans un bon esprit, avec les élus du 17^e arrondissement, s'ils le souhaitent.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci Annick LEPETIT.

Permettez-moi d'ajouter un point et c'est une question de méthode. Nous n'allons pas traiter les aménagements urbains, les aménagements très importants de voirie par des voeux en Conseil de Paris. Il y a une commission, la 3^e Commission présidée par mon collègue Claude DARGENT. Je pense que c'est aussi dans ces lieux qu'on analyse, qu'on étudie et qu'on chemine ensemble pour trouver les bonnes solutions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

La proposition de vœu est rejetée.

Vœu présenté par M. Pierre CASTAGNOU relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent la proposition de vœu référencé n° 8 dans le fascicule, déposé par Pierre CASTAGNOU, relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 14^e arrondissement.

Monsieur Pierre CASTAGNOU, vous avez la parole.

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ayant été adopté à l'unanimité par le Conseil du 14^e arrondissement, je pense que ce vœu rétablira le calme ou la sérénité dans notre Assemblée.

La question du réaménagement de l'avenue du Général Leclerc est une question déjà ancienne tant il est vrai que cette avenue est aujourd'hui une autoroute urbaine, bruyante, polluante, dangereuse pour les piétons, les cyclistes et qu'il y a de nombreux accidents.

Cette avenue doit redevenir ou devenir à nouveau une véritable avenue urbaine. Il se trouve que l'avenue du Général Leclerc est une voie qui relève de la compétence de la Préfecture de police en raison du passage des convois de détenus et des convois officiels qui l'empruntent. Sous la précédente mandature, des études avaient été engagées, mais le Préfet de police de l'époque nous avait fait savoir qu'il convenait de reporter ce projet dans l'attente de l'achèvement du chantier du tramway T3, qui entraînait des difficultés de circulation. Ce qui est le cas depuis maintenant seize mois.

C'est la raison pour laquelle le Conseil du 14^e arrondissement a considéré qu'il convenait de saisir de nouveau la Préfecture de police. Aussi le Conseil du 14^e arrondissement demande-t-il à M. le Maire de Paris de bien vouloir solliciter l'accord de M. le Préfet de police en vue de mener les études nécessaires au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc depuis la porte d'Orléans jusqu'à la place Denfert-Rochereau.

Bien entendu, ce réaménagement de l'avenue du Général Leclerc ne pourra être réalisé qu'en concertation entre les services de la Ville de Paris, de la Préfecture de police, de la R.A.T.P., les riverains, les associations, les partenaires locaux et j'ajoute les communes limitrophes concernées. Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Pierre CASTAGNOU.

Un mot, Monsieur le Préfet de police, avant de donner la parole à Mme Annick LEPETIT.

M. LE PREFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie d'abord M. CASTAGNOU d'avoir eu la courtoisie de me prévenir du dépôt de ce vœu la semaine dernière. Comme M. CASTAGNOU vient de l'indiquer, mon prédécesseur avait une position qui était, semble-t-il, fondée sur des éléments qui n'ont plus lieu d'être et qui ont été modifiés. L'engagement que je peux prendre, et si je suis saisi par M. le Maire de Paris après l'adoption de ce vœu, c'est bien sûr d'étudier ce dossier en liaison avec la Ville de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je tiens d'abord à féliciter le Maire du 14^e arrondissement qui a fait voter ce vœu à l'unanimité de son conseil. Ensuite, bien sûr, je rebondis sur les propos de M. le Préfet pour que nous puissions reparler de cet axe qui est effectivement très fortement saturé et qu'il faut sans doute réaménager. Je souhaite un avis favorable du Conseil de Paris sur ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 2)

2008, DVD 41 - DF 1 - Avenant n° 5 à la convention de concession signée le 28 janvier 1991 avec la société ClimEspace pour la distribution de froid à Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 41 - DF 1. Il s'agit d'un avenant n°5 à la Convention de concession signée le 28 janvier 1991 avec la société ClimEspace pour la distribution de froid à Paris.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais effectivement souligner l'importance de cette délibération qui permettra de régler une question extrêmement complexe, permettre à ClimEspace de continuer à investir dans son réseau.

Je voudrais aussi préciser parce qu'il y a eu ici ou là des difficultés, qu'en aucun cas le fait que cette délibération vienne aujourd'hui en séance de Conseil n'était liée à un adjoint en charge de l'environnement dans un précédent mandat. Il avait donné son accord pour que ce soit inscrit à l'ordre du jour.

Cela étant, je voudrais rappeler que nous ne pouvons pas ne pas nous interroger sur l'accroissement du recours à la climatisation dans Paris, et l'impact corrélatif évident en matière de dérèglement climatique. La climatisation aujourd'hui entraîne une consommation énergétique d'été aussi importante que la consommation énergétique d'hiver. On ne peut pas continuer à avoir ce recours massif à la climatisation.

Nous avons également voté un vœu, Monsieur le Préfet, vous concernant, puisque nous avons demandé à avoir connaissance de l'ensemble des équipements installés sur le territoire parisien et, surtout, des conditions dans lesquelles les contrôles étaient faits sur ces équipements, notamment pour tous ceux qui sont soumis à autorisation ou déclaration au titre des installations classées. A ma connaissance, nous n'avons jamais eu de réponse sur le contrôle de ces installations.

Je renouvelle cette demande.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous voterons cette délibération parce qu'elle constitue un progrès par rapport à la situation existante quant à nos relations conventionnelles avec CLIMESPACE. Tout d'abord, sont effectivement prises en compte un certain nombre de normes environnementales, tandis que cet avenant prévoit de faire disparaître des dispositions conventionnelles qui étaient totalement léonines, en particulier celles qui consistaient à permettre le renouvellement de la concession sans mise en concurrence.

Il est donc heureux que de telles dispositions totalement exorbitantes puissent disparaître de notre traité de convention avec CLIMESPACE.

Toutefois, CLIMESPACE s'est taillé la part du lion dans la production de frigorie à Paris et il serait quand même opportun, au début de cette mandature, d'avoir, là aussi, une étude d'évaluation globale des besoins qui sont aujourd'hui satisfaits et des perspectives de croissance.

Je partage en tout cas le vœu de M. CONTASSOT sur le fond. Je pense qu'il faut maîtriser l'augmentation du potentiel de production parce qu'on a des demandes très importantes et, jusqu'à présent, la logique de CLIMESPACE a consisté à dire qu'on maîtrisait mieux les risques sanitaires en concentrant les installations et en faisant des usines de production qui sont des établissements classés très surveillés qu'en multipliant les installations individuelles.

Jusqu'à-là, le raisonnement se tient, mais lorsqu'on a des usines de production dans des zones très denses et habitées comme c'est le cas à la centrale des Halles, il est évident que cela entraîne des problèmes et des nuisances très fortes pour le voisinage.

J'ajoute le problème des installations comportant des tours aéro-réfrigérantes - on en a encore en majorité sur les usines de production -, avec les risques de légionellose. Je veux bien que ces installations soient très surveillées, mais il va de soi que l'utilisation de l'eau du fleuve, comme cela a été fait sur la centrale Canada, élimine les risques de prolifération de légionelles dans l'air. Mais cela ne règle pas tous les problèmes.

On n'a pas d'étude globale d'impact sur le réchauffement de la température du fleuve et sur les risques que cela comporte sur l'émission d'algues et les risques également pour la faune et la flore subaquatiques.

Ces questions ont souvent été évoquées ; elles ont été prises en compte ; on a eu des débats. J'aimerais qu'une étude scientifique soit menée par un organisme extérieur, faisant le bilan de l'ensemble des installations existantes et prenant en compte des perspectives raisonnables et bien maîtrisées d'augmentation de ces moyens de production sur les années à venir.

C'est ce que je souhaite faire comme demande, officiellement, au début de cette mandature.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je voudrais remercier les deux orateurs pour leurs interventions très constructives sur cette question.

Comme l'ont évoqué M. CONTASSOT et M. LEGARET, la question du développement de la climatisation à Paris est un sujet qui mérite aujourd'hui un examen. Je retiens votre idée d'une évaluation nous permettant de faire le point à l'heure actuelle, y compris dans le cadre du plan climat qui a été adopté par notre assemblée au cours du précédent mandat, sur tout ce qui est prévu en matière d'isolation thermique, de construction et de normes de construction.

Cela devrait nous permettre d'avoir un recours moindre à la climatisation. A partir du moment où on sait construire en faisant de l'isolation thermique, on en a moins besoin que dans le cadre de constructions mal conçues pendant des décennies, et je ne parle pas seulement du territoire parisien. Les tours de la Défense, par exemple, sont obligatoirement climatisées car on n'a même pas prévu de rideaux pour se protéger du soleil.

On est vraiment dans la stupidité quand on construit sans prendre en compte les besoins des personnes à l'intérieur et qu'on génère des consommations énergétiques supérieures.

De ce point de vue, le plan climat nous donne un cadre dans lequel avancer pour éviter d'avoir recours à la climatisation, mais faire un bilan me paraît une excellente chose et nous pourrions nous engager dans ce sens.

Je voudrais aussi répondre à Yves CONTASSOT sur le vœu adopté en septembre 2006 par le Conseil de Paris. Une réponse avait été apportée par le Directeur des Transports et de la Protection du Public de la Préfecture de police, en décembre 2006, mais qui se contentait de rappeler la législation en vigueur et ne donnait pas réellement satisfaction par rapport au vœu.

Le vœu a été mis en œuvre pour ce qui concerne la Ville de Paris puisque, depuis son adoption, tous les avis de la Ville de Paris, en ce qui concerne les tours aéroréfrigérantes, ont été défavorables, faute de réponse claire de la Préfecture de police. Mais cela n'a pas entraîné de la part de la Préfecture de police la suspension des autorisations.

On est dans une situation où il aurait été intéressant d'entendre le Préfet de police nous expliquer quelle allait être sa politique en la matière.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 41-DF 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DVD 41-DF 1).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous annonce que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Dépôt des questions d'actualité.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est adressée à M. le Maire de Paris, en ces termes :

"Depuis plusieurs semaines, la communauté scolaire parisienne dans son ensemble (élèves, parents d'élèves et professeurs) est en émoi. Et comment ne pas comprendre les craintes et le mécontentement qui ont pu naître suite aux suppressions de postes annoncées par le Ministre de l'Education nationale dans le cadre de la Dotation Horaire Globale arrêtée pour la rentrée prochaine ?

Au niveau national, ce sont 11.200 emplois qui seront supprimés. Paris ne sera pas épargné puisque 206 emplois disparaîtront dans les collèges et lycées ; ce qui se traduira inévitablement par la fermeture de classes et par une charge d'enseignements supplémentaires (disons simplement une surcharge pour les professeurs.

Ces décisions de suppressions de postes viennent par conséquent aggraver des conditions d'enseignement déjà difficiles et particulièrement dans les arrondissements de l'Est parisien, là où justement les moyens devraient être les plus soutenus.

C'est bien la question du maintien à Paris d'un enseignement de qualité, garant d'une égalité des chances, qui est ici posée de manière criante.

La mobilisation des élèves, des parents d'élèves et des professeurs est à la hauteur de l'enjeu. Le cas du Lycée Voltaire dans le 11^e arrondissement est emblématique. À partir de la fin mars, et pendant près de trois semaines, le lycée a été bloqué et plus aucun cours n'a eu lieu. Les cours ont finalement pu reprendre partiellement le 7 avril dernier. Le lycée a de nouveau été occupé la semaine dernière, et la situation est très instable.

Jeudi dernier s'est déroulée la septième journée de manifestation à Paris et la mobilisation ne faiblit pas. Sur les 106 lycées parisiens, le Rectorat a fait état de 12 établissements fermés, de 17 bloqués et de 7 ayant connu des tentatives de blocage. Il y a deux semaines, l'on comptait 10.000 lycéens de Paris et sa région dans les rues ; ils étaient plus de 40.000 (13.000 selon la police) jeudi 17 avril. Et ce ne sont pas les appels au calme plutôt déroutants du Ministre de l'Education nationale, mais bien les vacances scolaires qui vont, pour un temps, calmer cet élan parisien.

Pour un temps seulement car aucune avancée notable n'a été obtenue ; loin de là. Et la situation pourrait rapidement devenir critique alors que les examens de fin d'année approchent.

Aussi, M. le Maire, pouvez-vous nous dire comment comptez-vous intervenir auprès du Rectorat afin qu'il revienne sur les décisions de suppressions de postes et de classes à Paris à la rentrée prochaine, permettant ainsi aux jeunes parisiennes et parisiens de bénéficier de l'enseignement secondaire qu'ils méritent ?"

La deuxième question d'actualité, déposée par le groupe communiste, est adressée à M. le Maire de Paris, et est rédigée ainsi :

"Depuis la mise en place de la tarification à l'activité, des plans hôpitaux 2007 et 2012, l'hôpital public est mis à la diète, l'activité des soignants est malmenée, jusqu'à mettre en danger les patients. Les établissements de santé se voient confrontés au chantage de l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Ile de France, alors même que leurs budgets sont sans cesse rognés.

Pourtant l'hôpital public parisien est aujourd'hui bien malade. Malade d'une logique comptable qui n'en finit plus, restrictions après restrictions, de l'asphyxie.

Après la pénurie organisée des hommes par la diminution drastique des formations et la pénurie des lits, la tarification à l'activité (T2A) a mis l'hôpital en quasi état de faillite.

Tout cela rend à peu près impossible d'y travailler correctement aujourd'hui. Les mouvements des personnels de l'hôpital Saint Antoine et de la maternité des Bleuets sont une des expressions de ce mécontentement croissant.

C'est dans ce contexte de libéralisation qu'à l'hôpital Saint Antoine, le personnel est en grève depuis le 18 mars pour obtenir les moyens de remplir convenablement ses missions de service public, pour que les postes vacants soient pourvus, mais aussi pour que le personnel travaille dans de meilleures conditions et qu'il puisse faire le choix de rester travailler dans cet hôpital.

Il y a la même inquiétude chez les usagers de la maternité des Bluets, cet établissement emblématique de la lutte des femmes pour leurs droits à la santé et à la maternité choisie. Les personnels revendiquent le maintien des emplois dans leur établissement, l'arrêt de l'augmentation des naissances, le respect du rythme de la naissance et du temps d'accueil des bébés, le maintien d'une préparation à la naissance dans la maternité et aussi la poursuite des projets liés aux droits des femmes (par exemple centre IVG et planning familial), autant de pratiques non rentables aux yeux de la T2A.

Parce que ces deux établissements sont victimes de restrictions budgétaires et de plans d'économie drastiques depuis des années en matière de santé publique, un tel cadre budgétaire, va imposer aux Parisiens des conditions d'accès aux soins fortement dégradées.

Le Conseil de Paris doit soutenir sans réserve les luttes actuelles des personnels aux côtés des médecins et des usagers de ces hôpitaux.

Monsieur le Maire, nous voulons connaître les dispositions que vous comptez prendre pour marquer l'opposition de la Ville de Paris à de nouvelles coupes sombres dans les budgets sociaux et réaffirmer ainsi l'attachement de la Municipalité au maintien d'un service public de santé de qualité, répondant aux besoins des Parisiens".

La troisième question d'actualité, présentée par le groupe Mouvement Républicain et Citoyen, est adressée à M. le Maire de Paris. Elle est relative à l'exposition "les Parisiens sous l'Occupation".

La quatrième question d'actualité, déposée par le groupe "Les Verts", est adressée à M. le Préfet de police, et concerne "le respect de l'Etat de droit sur le territoire parisien, le 7 avril dernier".

La cinquième question d'actualité, est présentée par le groupe Centre et Indépendants. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et est ainsi rédigée :

"Grand Paris, Paris Métropole. Région Capitale, certes il y a plus que des nuances, mais toute cette concurrence verbale a un même objectif : revivifier l'espace francilien, desserrer l'étau du périphérique parisien, lever les obstacles historiques, psychologiques, urbanistiques, politiques, institutionnels qui entravent la croissance économique de l'Île de France et, partant, l'égalité de traitement et de chances des populations et des territoires.

Depuis trois ans au moins, vous-même, Monsieur le Maire, avez entrepris de retisser des liens de confiance et de partenariat avec les communes et les départements riverains de Paris. Du moins, ceux qui le voulaient bien.

Le Président de la République, francilien lui-même, a hissé le sujet au premier rang de l'actualité le 26 juin 2007 en contestant la pertinence et la carrure du projet de SDRIF élaboré par la Région.

Depuis cette date, la mobilisation est en marche. Toute la presse s'en empare. Des rapports sortent, celui de Jean-Paul Planchou pour la Région Île de France, celui du Sénateur Philippe Dallier pour l'Observatoire de la Décentralisation, par exemple. Les colloques se multiplient, comme celui du MEDEF Île de France du 31 mars dernier.

Un nouveau Secrétaire d'Etat est nommé, en charge du développement de la Région Capitale. Christian Blanc aura pour tâche de coordonner une myriade d'acteurs : l'Etat, la Région, la Ville de Paris, les 7 Conseils Généraux d'Île de France, les 1.300 communes.

Chantier colossal où deux empreintes risquent de freiner la réflexion et l'action : le tabou de la décentralisation, issu des lois de 1982 et 1983 et la religion de l'écologie qui peut aller jusqu'à bloquer les grands projets de développement.

Or, à l'heure de l'économie mondialisée, tout pays qui veut compter sur la planète doit s'identifier à une métropole de défi.

Le journal le Monde du 12 avril 2008 va, quant à lui, droit à la synthèse : je cite : "en expliquant qu'il était prêt à dialoguer avec Christian Blanc, Bertrand Delanoë apparaît du coup comme l'homme de la situation".

Voulez-vous bien, Monsieur le Maire, livrer aux élus de Paris vos réponses aux questions suivantes : Quand ? Comment ? Sur quoi ?

Je vous remercie".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe U.M.P. est adressée à M. le Maire de Paris, est relative "aux personnels des crèches".

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures et cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons la séance.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Nous passons aux questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par M. Patrick BLOCHE, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la situation scolaire dans les collèges et lycées parisiens suite aux annonces de Dotation Horaire Globale pour la rentrée 2008.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Nous examinons la première question d'actualité, posée par Patrick BLOCHE, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs semaines, la communauté scolaire parisienne dans son ensemble – élèves, parents d'élèves, professeurs –, est en émoi. Comment ne pourrait-on pas comprendre les craintes et le mécontentement qui ont pu naître suite aux suppressions de postes annoncées par le Ministre de l'Education Nationale dans le cadre de la dotation horaire globale arrêtée pour la rentrée prochaine ?

Au niveau national, ce sont 11.200 emplois qui seront supprimés. Paris ne sera pas épargnée, puisque plusieurs centaines d'emploi disparaîtront dans les collèges et lycées, ce qui se traduira inévitablement par la fermeture de classes et par une charge d'enseignement supplémentaire pour les professeurs, ces fameux compléments de services qui sont la transposition à l'Education Nationale d'un dispositif d'heures supplémentaires dont on a vu, au niveau national pour le privé, qu'il était à la fois coûteux et inefficace.

Ces décisions de suppressions de postes viennent aggraver des conditions d'enseignement difficile et particulièrement dans les arrondissements de l'Est parisien, là où justement, le maximum de moyens devraient être accordés, parce que c'est là que se trouvent les inégalités sociales et territoriales les plus grandes.

C'est bien la question du maintien à Paris d'un enseignement de qualité garant d'une égalité des chances qui est posé ici de manière criante. La mobilisation des élèves, des parents d'élèves et des professeurs est à la hauteur de l'enjeu. Le cas du lycée Voltaire, dans le 11^e arrondissement – même si je pourrais citer le lycée Paul Valéry et bien d'autres –, est à bien des égards emblématique.

A partir de la fin mars et pendant près de trois semaines, le lycée a été bloqué et plus aucun cours n'a eu lieu. Les cours ont pu finalement reprendre partiellement le 7 avril dernier. Le lycée a de nouveau été occupé la semaine dernière et la situation reste très instable.

Jeudi dernier, s'est déroulée la septième journée de manifestation à Paris et la mobilisation ne faiblit pas. Sur les 106 lycées parisiens, le Rectorat fait état de 12 établissements fermés, de 17 bloqués et de 7 ayant connu des tentatives de blocage. Il y a deux semaines, on comptait 10.000 lycéens de Paris et de sa région dans les rues. Ils étaient plus de 40.000 jeudi 17 avril. Ce ne sont pas les appels au calme, ô combien déroutants, du Ministre de l'Education Nationale, mais bien les vacances scolaires qui vont sans doute calmer pour un temps cet élan parisien.

Pour un temps seulement, car aucune avancée notable n'a été obtenue, loin de là, et la situation pourrait rapidement redevenir critique alors que les examens de fin d'année approchent.

Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire comment vous comptez intervenir auprès du rectorat afin qu'ils reviennent sur les décisions de suppressions de postes et de classes à Paris pour la rentrée prochaine, permettant ainsi aux jeunes Parisiens de bénéficier de l'enseignement secondaire qu'ils méritent ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à l'adjoint chargé de l'enseignement scolaire, Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Monsieur BLOCHE, je vous remercie. En effet, votre question a été exhaustive : elle allait à l'essentiel. Ma réponse ira aussi à l'essentiel.

Nous partageons votre inquiétude et nous soutenons la mobilisation légitime des lycéens et de leurs enseignants, de l'ensemble de la communauté scolaire, des parents d'élèves, pour faire en sorte que notre enseignement puisse être doté des moyens permettant d'avoir le niveau de qualité auquel toutes et tous aspirent.

Le Gouvernement, comme vous l'avez dit, est engagé dans une politique budgétaire nationale que nous connaissons, qui a des effets délétères dans l'éducation. En raison de sa volonté ne pas remplacer progressivement un fonctionnaire sur deux, il est amené à supprimer des postes d'enseignement pour tenter de les remplacer par des heures supplémentaires dont vous avez dit, Monsieur le Conseiller, l'inefficacité.

La conséquence concrète, surtout dans un département comme Paris où il y a un très fort effet d'éviction, est la baisse de postes d'enseignants dans de très nombreux lycées et collèges. Cela a comme premier effet de démoraliser des équipes pédagogiques qui depuis des années avaient fait un travail remarquable pour remonter la pente. Cela s'accroît et se combine avec les mesures récemment prises de contournement de la carte scolaire et de la possibilité de revenir sur la sectorisation par la multiplication de dérogations ayant comme effet, elles aussi, d'accroître le sentiment de ghettoïsation d'un certain nombre d'établissements.

Ce qui nous inquiète, au-delà de cette politique, c'est l'attitude du Gouvernement face à la mobilisation. Vous l'avez dit, Monsieur BLOCHE, nous sommes en face d'une mobilisation qui ne faiblit pas – en tout cas jusqu'à ces vacances – dans laquelle il y a de la détermination, voire même une forme de radicalité. De la part des pouvoirs publics il n'y a aucune main tendue pour ouvrir une vraie négociation et un vrai dialogue.

Nous nous trouvons dans une situation où, aujourd'hui, j'ai eu l'occasion d'en discuter longuement avec la responsable du principal syndicat des chefs d'établissement, il y a de l'inquiétude de la part des chefs d'établissement.

Ils disent manquer de moyens et envisagent avec beaucoup d'inquiétude la prochaine rentrée scolaire et la prochaine construction budgétaire du Gouvernement, puisque si le Gouvernement souhaite ne pas remplacer, accroître le rythme de non remplacement des enseignants, nous allons nous trouver face à une difficulté majeure.

Ils se trouvent désemparés et seuls car leur responsabilité de chef d'établissement est de faire en sorte qu'il y ait continuité de service public. Le silence de nos autorités rectorales, l'absence de toute volonté du Rectorat d'ouvrir un dialogue avec les lycéens et avec les parents d'élèves fait que souvent ils se trouvent en première ligne. Nous sommes parfois dans des situations limites.

Nous avons 30 cités scolaires parisiennes, 30 établissements scolaires où collège et lycées sont mêlés avec parfois des problèmes de sécurité très inquiétants.

L'argument politique sur lequel se fonde le Gouvernement pour mener sa politique budgétaire est faux. Il argue d'une baisse d'effectifs à Paris. Ce n'est pas vrai.

Nous sommes aujourd'hui à environ 56.200 ou 56.500 collégiens selon les chiffres. Nous aurons en 2014 plus de 58.000 collégiens. Pour anticiper cette hausse, nous avons prévu de construire cinq collèges durant la mandature.

Il est pour le moins incongru, alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le nombre de collégiens ne diminuera pas mais augmentera, qu'on se lance dans une politique qui vise à réduire les moyens en enseignants alors que l'on sait que dans les collèges et les lycées, un des problèmes principaux est le manque d'adultes spécialisés, enseignants, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation et psychologues.

On ne peut pas ensuite aller se plaindre de la recrudescence de la violence dans les établissements scolaires si on commence par déshabiller ceux-ci de la présence d'adultes dont ils ont tant besoin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris relative aux budgets et aux moyens humains de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je rappelle à tous les adjoints, aux nouveaux comme aux anciens, - en effet ce n'est pas parce que l'on change de fonction que l'on oublie le Règlement intérieur, - que vous disposez de 2 minutes 30 pour répondre, les conseillers de Paris disposent de 2 minutes 30 et le respectent pour interroger.

Tout cela pouvait se dire en 2 minutes 30.

La parole est maintenant à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Depuis la mise en place de la tarification à l'activité, des plans Hôpital 2007 et 2012, l'hôpital public est mis à la diète. L'activité des soignants est malmenée jusqu'à mettre en danger les patients.

Les établissements de santé se voient confrontés au chantage de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Île-de-France, alors même que leurs budgets sont sans cesse rognés.

Aujourd'hui l'hôpital public parisien est bien malade, malade d'une logique comptable qui n'en finit plus, restriction après restriction, de l'asphyxier. Après la pénurie organisée des hommes par la diminution drastique des formations, et après la pénurie des lits, la tarification à l'activité, la T.2.A. a mis l'hôpital en quasi état de faillite.

Tout cela rend impossible d'y travailler correctement aujourd'hui. Les mouvements des personnels de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets sont une des expressions de ce mécontentement croissant.

C'est dans ce contexte de libéralisation qu'à l'hôpital Saint-Antoine le personnel est en grève depuis le 18 mars pour obtenir les moyens de remplir convenablement ses missions de service public, pour que les postes vacants soient pourvus mais aussi pour que le personnel puisse travailler dans de meilleures conditions et qu'il puisse faire le choix de rester travailler dans cet hôpital.

Il y a la même inquiétude chez les aides-soignantes de la maternité des Bluets. Cet établissement est emblématique de la lutte des femmes pour leur droit à la santé et à la maternité choisie. Les personnels revendiquent le maintien des emplois dans cet établissement, la réglementation des naissances, le respect du rythme de la naissance, du temps d'accueil des bébés mais aussi du maintien d'une préparation à la naissance dans la maternité et la poursuite de projets liés aux droits des femmes, par exemple, un centre I.V.G. et un planning familial, autant de pratiques non rentables aux yeux de la T.2.A.

Parce que ces deux établissements sont victimes de restrictions budgétaires et de plans d'économies drastiques, depuis des années, en matière de santé publique, un tel cadre budgétaire va imposer aux Parisiens et Parisiennes des conditions d'accès aux soins fortement dégradées.

Le Conseil de Paris doit soutenir sans réserve les luttes actuelles des personnels aux côtés des médecins et des usagers de ces hôpitaux.

C'est pourquoi nous voulons connaître les dispositions que vous comptez prendre pour marquer l'opposition de la Ville de Paris à de nouvelles coupes sombres dans les budgets sociaux et réaffirmer ainsi l'attachement de la Municipalité au maintien d'un service public de santé de qualité répondant aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question qui est présentée reprend un vœu qui sera en débat plus tard. Vous posez deux questions d'une part sur la situation de la maternité les Bluets, maternité bien connue à Paris mais aussi plus largement, puisque c'est le lieu où a été mis en oeuvre dans les années 1950 l'accouchement sans douleur. C'est un des lieux où s'est affirmée une vision très évoluée des relations entre les femmes et des problèmes de la naissance. Cette clinique a une très grande habitude, une très grande réputation sur ces questions en matière de qualité des accouchements.

Un accompagnement personnalisé des mères de famille est une chose à laquelle nous sommes très attachés.

D'ailleurs, la collectivité parisienne, d'ores et déjà, remplit un certain nombre de missions autour de cette maternité avec des missions de protection maternelle. Elle finance un guichet psychosocial destiné à évaluer et prendre en charge les femmes et les aider à préparer la sortie de la maternité.

Nous soutenons également l'activité de planification et d'éducation familiale.

Au-delà de cela, est né un conflit très sensible, notamment avec une certaine forme d'application de la T.2.A. une nouvelle forme de tarification qui donne beaucoup plus de valeur aux actes techniques qu'aux actes médicaux ou paramédicaux qui entourent cette technique et qui favorisent une prise en charge globale des accouchements.

Ce qui a pour conséquence de pénaliser financièrement cette maternité et de la pousser, c'était le plan de l'A.R.H., à avoir une productivité et une production supplémentaires sans doute incompatibles avec les normes de qualité qui étaient traditionnellement celles de cette maternité.

C'est pourquoi nous appuyons totalement la démarche des personnels qui ont saisi le ministère. De ce point de vue, je m'associe à cette démarche qui vise à étudier une demande de financement supplémentaire adaptée aux pratiques de cette clinique.

Le second sujet sur lequel vous m'interpellez est la situation à l'hôpital Saint-Antoine autour de la problématique des urgences.

On connaît la situation particulièrement tendue des urgences de Saint-Antoine, liée notamment à un manque de lits d'aval, problème récurrent dans beaucoup d'hôpitaux parisiens, puisque nous avons un problème de réadaptation de l'offre sanitaire et sociale.

Il y a aussi des problèmes liés aux difficultés de recrutement du personnel soignant. Nous sommes à l'écoute des demandes des personnels. Nous souhaitons qu'une issue positive soit trouvée. Il y a eu plusieurs rencontres avec l'Assistance publique.

Ceci a à voir avec le sous financement des hôpitaux publics que j'ai eu l'occasion de dénoncer par ailleurs. Je voudrais souligner également l'effort important de la Ville de Paris en direction du logement des personnels de l'A.P.-H.P., ce qui facilite aussi ce recrutement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à l'exposition "Les Parisiens sous l'Occupation".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe M.R.C.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Maire, une exposition qui se tient à la bibliothèque historique de la Ville de Paris nous choque, davantage surtout l'on arrive sur le lieu de l'exposition et que l'on voit en grandes lettres, en lettres d'or presque, Zucca, ce photographe de la période noire.

Dans un premier temps, présentées sans explication pour les visiteurs, les photos couleurs toutes prises par le photographe André Zucca sont aujourd'hui réunies dans le cadre d'une exposition au titre d'emblée erroné : "Les Parisiens sous l'Occupation".

Or, il ne s'agit que d'une partie des Parisiens, vue avec l'objectif de Zucca, le regard de celui qui fut proche de l'occupant nazi et correspondant pour le magazine de propagande "Signal", le regard qui cache volontairement la vérité, la vérité d'un Paris de la honte, d'un Paris des humiliations et des rafles, un Paris de l'étoile jaune mais aussi celui de la Résistance.

Si ces photos ont une valeur historique et picturale, il n'en reste pas moins qu'elles ne montrent qu'un Paris heureux, nonchalant, insouciant, un Paris au ciel toujours bleu, et on sait que le ciel de Paris n'était pas bleu !

En intitulant cette exposition "Les Parisiens sous l'Occupation", on bafoue la mémoire de ceux qui ont été humiliés, traqués, conduits vers la mort. On tronque la vérité historique et cela me semble difficile pour la Bibliothèque historique de notre ville Paris qui s'honore chaque jour de faire crier la vérité, que ce soit au travers des plaques à la mémoire des enfants dans les écoles ou par le Mur des Noms au mémorial ou encore celui des Justes dans le 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire, il nous aurait donc semblé plus pertinent que d'autres photos soient présentées, montrant ce qu'était ce Paris des rafles, des gens du peuple et de la Résistance, la vie des autres Parisiens que Zucca n'a volontairement pas photographiés.

Il est vrai qu'un texte sur lequel est mentionné "avertissement" est distribué depuis quelque temps à l'entrée de l'exposition aux visiteurs. Nous regrettons néanmoins que ce texte reste faible. Il s'appelle "avertissement", mais j'aurais voulu qu'il soit un peu plus avertissant, c'est-à-dire que, dès les premières phrases, dès les premiers mots, il aurait fallu indiquer qui était réellement Zucca.

Aussi, nous souhaitons connaître les choix qui ont présidé à la tenue de cette exposition, qui ne peuvent se limiter à un parti pris d'esthétisme et qu'un autre titre soit trouvé pour cette exposition, voire repenser même cette exposition qui mérite tant et tant de pédagogie à l'endroit des visiteurs, notamment des jeunes visiteurs. Je dis cela pour l'honneur de Paris et pour l'honneur des Parisiens. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Mouvement Républicain et Citoyen, "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de l'intelligence et de la hauteur de vue avec laquelle vous vous êtes exprimée.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci, Madame TAÏEB, pour votre question.

L'exposition "Les Parisiens sous l'Occupation", présentée à la B.H.V.P., fait polémique depuis plusieurs jours, d'abord parce qu'elle montre un Paris qui nous heurte, un Paris où l'indifférence, l'insouciance s'expriment dans un contexte - et vous l'avez rappelé - pourtant dominé par l'occupation et le joug nazi.

La proposition de la B.H.V.P. consistait effectivement à montrer cette facette de l'histoire, aussi inconfortable soit-elle.

Mais l'exposition a également ému parce qu'elle n'expliquait pas suffisamment - et cela devrait pouvoir être complété - qui était Zucca, ce photographe prêt à collaborer à une revue de propagande, si cela lui permettait d'obtenir des pellicules photos, et notamment des pellicules photos en couleurs, les seules qui étaient à l'époque disponibles. Cette exposition n'expliquait pas suffisamment ce qu'était le journal "Signal". Et puis, elle n'expliquait pas également suffisamment ce qui intéressait Zucca et, par effet de négatif, ce qui ne l'intéressait pas. Ces photos montrent, certes, une part des difficultés et de la détresse du poids de l'occupant que subissaient les Parisiens, mais en sont absentes les rafles de juifs, la Résistance, les files d'attente, la misère dans toute sa cruauté et sa douleur.

Paris Bibliothèque, qui est donc le producteur de l'exposition, avait pris soin de solliciter dès la mise en œuvre de l'exposition Jean-Pierre AZÉMA, figure incontestable, s'il en est, qui a confirmé la valeur scientifique de ces photos et qui a préparé pour le catalogue une longue préface permettant justement de replacer ces photos, cette exposition dans un contexte historique. Un extrait de cette préface est également présenté dans l'exposition, dès l'entrée même de l'exposition, pour que le visiteur, en y entrant, en soit informé.

Cette information globale souligne, par exemple, qu'aucun des clichés qui est exposé n'a été publié dans la revue "Signal".

Néanmoins, ces précautions étaient manifestement insuffisantes. Et c'est pourquoi, sans se substituer aux scientifiques, la Ville de Paris a pris plusieurs initiatives afin d'avertir le public. Un texte, présent sur un panneau dès l'entrée de l'exposition, est distribué à chacun des visiteurs afin d'apporter ces explications qui faisaient défaut.

Vous avez évoqué le titre et l'affiche. Là aussi, d'autres choix auraient pu être faits. Pour autant, faut-il interrompre cette exposition ? Cette question a été posée. Je ne le pense pas.

Je ne le pense pas parce que j'ai, par principe, une réticence à toute forme de censure. J'observe, par ailleurs, qu'aucun historien ne nous a fait cette demande et ne défend cette initiative. La Ligue des Droits de l'Homme, qui a interpellé directement le Maire de Paris, nous a fait savoir, tout en pointant légitimement - je le répète - les insuffisances de sa présentation, qu'elle condamnerait clairement l'interruption de cette exposition.

Si vous me permettez de conclure par cela, la question qui nous est aujourd'hui posée, et notamment par vous, Madame TAÏEB, c'est celle de l'explication, de l'accompagnement et de la contextualisation de cette exposition.

D'une part, Paris Bibliothèque s'était engagée dès l'origine. Un débat est programmé le 31 mai à la B.H.V.P., auquel participeront notamment Jean-Pierre AZÉMA et d'autres historiens. La Ligue des Droits de l'Homme nous a sollicités afin que d'autres débats soient organisés. J'y suis, pour ma part, totalement favorable. Il sera important que nous fassions en sorte que ces débats soient réellement un élément d'explication et de contextualisation de cette exposition.

De même, nous estimons nécessaire de mieux décrypter certaines de ces photos à destination du public. Je vous propose que le Comité d'histoire dans la ville programme à l'Hôtel de Ville une conférence permettant d'analyser les propos du photographe.

Enfin, nous demanderons au commissaire de l'exposition de renforcer encore - j'ai entendu les remarques que vous faisiez sur l'avertissement - l'information des visiteurs sur la base de suggestions complémentaires des historiens et de celles que nous pourrions entendre ici aujourd'hui. La biographie de Zucca pourrait, par exemple, être précisée ; l'avertissement pourrait être complété ; l'affiche à l'entrée de l'exposition pourrait également être remplacée par un autre visuel. Je crois que l'ensemble de ces éléments d'amélioration nous permettront de rendre tout le contexte historique nécessaire à cette exposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, j'ai voulu que l'adjointe au patrimoine, qui est en charge du sujet, réponde au nom de l'Exécutif. Mais je vais y ajouter mon propre commentaire.

C'est vraiment un sujet qui me cause beaucoup de souci. Cette affaire a été mal engagée. Nous veillons à ce que les expositions dans les institutions culturelles municipales de Paris ne fassent pas l'objet, comment dire, d'un contrôle a priori parce qu'il faut bien que vive l'expression culturelle, historique à Paris.

En revanche, je considère que cette affaire a été très mal engagée.

Au moment où nous sommes, j'ai essayé de consulter, d'écouter parce que - je vous le répète - cela me cause beaucoup de souci, beaucoup d'interrogations. Au-delà des réponses de Colombe, que je valide totalement, je vais vous dire un certain nombre de choses.

D'abord, il y a de cela un petit moment déjà, sollicité par une collaboratrice, pas par les élus, j'ai été amené à faire arrêter la campagne d'affichage sur cette exposition. Pourquoi ?

Parce que le problème de cette exposition, c'est qu'elle présente une facette, et si cette facette était présentée justement pour montrer que, pendant la souffrance, pendant la douleur, pendant les rafles, il y avait aussi ceux qui vivaient bien, dans le sourire et sous le ciel bleu, alors, s'il y avait eu cette vertu pédagogique, c'eût même été utile. Mais il n'y a pas eu cela !

Et donc, j'ai décidé, et moi seul, de faire cesser cette campagne d'affichage.

Deuxièmement, j'ai demandé à Jean-Pierre AZÉMA de faire en sorte que l'ensemble du dispositif historique - Jean-Pierre AZÉMA est, de ce point de vue, totalement incontestable - soit exprimé le plus fortement possible.

Au moment où nous sommes, je remercie la presse d'avoir fait des papiers critiques, contradictoires et qui expriment finalement la vraie difficulté.

La vraie difficulté, c'est de parler de l'histoire mais de ne pas en parler avec une possibilité de déformation extrêmement inquiétante. Je vous le redis : moi, cette exposition, je la vois comme une gifle à ceux qui, justement, ont vécu cette période de l'occupation dans le confort et dans une certaine joie de vivre indécente. C'est de ce point de vue que je souhaite qu'elle ait une vertu pédagogique.

Maintenant, j'ai consulté beaucoup d'historiens, plusieurs associations, qui me disent que, dans le fond, ils préféreraient que l'exposition ne soit pas annulée, mais soit replacée maintenant dans un vrai contexte.

C'est pourquoi je demande que soient renforcés encore les aspects avertissement, les aspects qui tirent cette exposition vers la prise de conscience de la contradiction de cette période. J'ai accepté, parce que cette suggestion est excellente, que des débats soit organisés avec les historiens, pour les Parisiens, ouverts aux Parisiens, pour transformer ce que je considère comme une erreur de base. Le transformer sans censure, comme œuvre pédagogique pour essayer de mettre la vérité dans son vrai contexte.

Encore une fois, je vous remercie, Madame TAÏEB, d'avoir posé cette question avec responsabilité et conviction - et je connais vos convictions - et je remercie Colombe BROSEL d'agir dans le sens que nous disons. Mais je veux encore renforcer, Colombe BROSEL, l'ensemble des éléments du débat et de l'engagement de la Municipalité sur la vérité historique.

Les historiens, dont Jean-Pierre AZEMA évidemment, sont encore sollicités pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune ambiguïté. En tout cas, j'espère que mes convictions sont claires et notamment par rapport à ce photographe, à sa vie pendant cette période et à ce qui est présenté à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Cela m'amène à dire, vis-à-vis des adjoints concernés et de l'administration, que j'entends laisser la plus grande liberté aux institutions culturelles municipales de Paris. Mais quand il s'agit des valeurs de Paris, de notre rapport à l'histoire, je veux que l'on me mette en situation de responsabilité. Je n'ai pas l'habitude de les fuir ni de les évacuer dans quelques campagnes médiatiques.

Je remercie Colombe BROSEL et Karen TAÏEB.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à

M. le Préfet de police relative au respect de l'Etat de droit sur le territoire parisien, le 7 avril dernier.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je donne la parole à Denis BAUPIN pour la question d'actualité du groupe "Les Verts".

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question s'adresse au Préfet de police et elle porte sur les conditions du respect de l'Etat de droit sur le territoire parisien le 7 avril dernier.

Ce jour-là, 3.000 policiers et militaires français ont été déployés dans la capitale officiellement pour protéger le passage de la flamme olympique. Mais ce n'est pas la flamme qui faisait l'objet de toute leur attention, c'était un tissu jaune soleil aux rayons rouges et bleus.

En Chine, la possession du drapeau tibétain peut entraîner un an de prison. Force est de constater que le 7 avril sur le territoire français, les autorités chinoises ont réussi à faire de ce drapeau un objet hautement subversif. Partout dans Paris, les forces de police ont mené avec zèle une vaste opération de nettoyage. Elle visait à faire disparaître du champ de vision toute personne qui, pour exprimer son attachement aux droits de l'homme et refuser que le régime chinois s'approprie les valeurs de l'olympisme, osait brandir ce drapeau.

Fouilles multiples, confiscation des drapeaux mais aussi intervention musclées se sont multipliées. A peine arrivé à la Tour Eiffel, dont il est administrateur, notre collègue Sylvain GAREL s'est vu entouré de policiers à la demande des services chinois. Comme s'il était un délinquant. J'ai moi-même été interdit d'entrée dans la station de métro Trocadéro parce que porteur d'un drapeau tibétain. Et de la fenêtre de l'Hôtel de Ville, nous avons assisté à cette scène incroyable : les forces de police faisaient refluer du parvis les défenseurs des droits de l'homme et facilitaient l'accès des porteurs de drapeaux chinois.

De même, toute la France a été choquée de voir ces images où un journaliste de la télévision publique a été interdit de faire son travail par la police française, à la demande des services chinois, dans une ville où la liberté de la presse n'avait pas, à ma connaissance, été abrogée.

On nous dit même que tout au long de la journée, ce sont toutes les décisions concernant le parcours de la flamme qui auraient été prises par les autorités chinoises et que c'est pour cela que la police française aurait été incapable de protéger la flamme, notamment quand elle a été éteinte dans les mains mêmes de David DOUILLET.

Si cela était avéré, comment ne pas considérer qu'il s'agirait bel et bien de ce qu'un responsable syndical de la police a qualifié d'abandon de souveraineté sur le territoire national ? Pouvez-vous donc nous confirmer, Monsieur le Préfet, si, comme les médias nous l'ont montré, c'était bien aux ordres du très efficace ambassadeur de Chine que les forces de police française devaient obéir ?

Si oui, pouvez-vous nous indiquer dans quel cadre législatif cette délégation de pouvoir lui a été accordée ? Pouvez-vous nous indiquer qui a donné instruction de confisquer les drapeaux tibétains ? Personne ne pouvant croire que les mêmes agissements observés sur la totalité du parcours soient le fruit du hasard, pouvez-vous nous indiquer où en est l'enquête administrative annoncée et le cas échéant, quelles en sont ses conclusions ?

Enfin, pouvez-vous nous indiquer qui étaient ces hommes en survêtement bleu qui entouraient la flamme ? S'agissait-il bien, comme évoqué par les médias, de membres des mêmes forces de sécurité qui démontrent chaque jour au Tibet leur savoir-faire démocratique ? Le Japon vient de leur interdire l'accès à son territoire. Alors pourquoi la France a-t-elle accepté une telle violation de son état de droit ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, et Mouvement Républicain et Citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, je remercie M. BAUPIN de poser cette question sur la façon dont a été organisé et géré le passage de la flamme olympique à Paris car cela me permet de donner quelques précisions et, je l'espère, de dissiper quelques malentendus qui ont été ensuite véhiculés sur les responsabilités des uns et des autres.

Premier élément, le rôle joué par les représentants chinois lors du passage de la flamme découle des règles mêmes du droit international et des engagements internationaux que la France a signés bien avant les jeux olympiques de Pékin. C'est la charte olympique en effet qui prévoit que l'organisation de chaque session des jeux est confiée par le C.I.O. à un comité d'organisation, le COJO, émanation du comité national olympique chinois.

Le COJO est ainsi responsable de l'organisation du parcours international de la flamme dont il est le seul dépositaire au regard du droit olympique. Ce rôle s'exerce particulièrement étroitement autour de la flamme, ce qui peut naturellement être délicat à gérer lorsque les décisions qui sont prises par les détenteurs de la flamme le sont de manière soudaine, dans l'improvisation et sans concertation préalable. Mais il s'agissait d'une responsabilité qui n'était pas la responsabilité de la France, en ce qui concerne la flamme.

La situation a d'ailleurs été assez peu différente à Londres, la veille des événements de Paris, et ensuite, puisque les choses se sont passées de manière assez proche, à San Francisco. Ultérieurement encore, les parcours ont été considérablement réduits à la demande des organisateurs.

Deuxièmement, la responsabilité chinoise dans la protection de la flamme n'équivaut pas à une mainmise de la gestion des événements d'ordre public tout au long du parcours. Il faut bien distinguer ce qui est protection de la flamme et responsabilité, et ce qui est ensuite la responsabilité qui a été exercée, sans atteinte à la souveraineté de la France - je peux vous le garantir - dans le cadre des événements d'ordre public.

A cet égard, lorsque vous signalez, M. BAUPIN, que la flamme a été éteinte, je dois vous signaler qu'en France la flamme n'a jamais été éteinte sur intervention de personnes extérieures. Une torche a été éteinte, celle du porteur David DOUILLET - il en a été lui-même étonné - par ceux qui en sont responsables et qui en ont donné l'ordre.

La partie chinoise, lorsque nous avons préparé ce parcours, souhaitait que l'ensemble du trajet ne soit accessible qu'à des personnes accréditées. J'ai évidemment refusé et rappelé qu'en France le droit qui permet et qui régit la liberté d'opinion, d'expression et de manifestation ne pouvait pas permettre une telle prise de décision.

Toutes les associations qui ont déposé une déclaration de manifestation ont pu librement s'exprimer alors que ce n'était pas forcément accepté par les autorités chinoises ce qui montre la souveraineté de la France, et la position de la Préfecture de police. Nous avons proposé que ces manifestations puissent se dérouler sur le parvis des droits de l'homme, c'est-à-dire face à la Tour Eiffel, après déclaration, conformément, puisque c'est votre inquiétude, au respect du droit en France.

Puisque nous parlons d'Etat de droit, je relève que de nombreuses manifestations ont été organisées et se sont déroulées tout au long du parcours alors qu'elles n'avaient pas été déclarées. Je n'en fais pas un drame mais à partir du moment où on parle de respect de la légalité, l'analyse juridique qui s'applique à ces manifestations, révèle qu'elles auraient dû être déclarées. Et je répète que, évidemment respectueux dans cette ville des libertés et permettant qu'elles puissent s'exercer, je considère que c'était tout à fait à l'image de ce qui peut survenir dans notre pays.

Troisième élément, s'agissant de la façon d'exprimer ses opinions et de manifester, j'ai été informé de la façon dont les sportifs relayeurs ont ressenti durement le climat d'hostilité, voire les huées, injures et crachats dont ils ont été l'objet de la part de certains manifestants.

Dans cette affaire, j'avais pris la décision de revoir le parcours pour qu'il emprunte des grands axes. Nous pensions être à l'abri de difficultés, en considérant que la flamme devait être protégée, comme on le fait lors de voyages officiels. C'est donc un système de protection "par bulle" que nous avions mis en place et qui paraissait de nature à garantir une libre circulation de la flamme.

Quand vous parlez, dans votre question, d'intervention de militaires... Il est vrai qu'il y avait des militaires : 20 sapeurs-pompiers de la B.S.P.P. de Paris qui étaient les seuls militaires sur le parcours. Nous sommes dans un pays de forces civiles et les autres fonctionnaires qui étaient présents étaient des policiers ou des gendarmes. S'il est vrai que les gendarmes ont un statut militaire, ils sont employés dans un cadre civil.

Il faut savoir que les pompiers ont porté plainte parce que la moitié d'entre eux ont eu leur survêtement déchiré. C'est, à l'égard d'un corps qui porte le nom de "sapeurs-pompiers de Paris" et qui est assez apprécié dans notre ville, quelque chose qui méritait d'être souligné.

Pour ma part, je pense qu'il est dommage d'en arriver là quand l'espace public et les lois garantissent des possibilités innombrables de manifester sans entraver. Le passage de la flamme est pour moi le passage d'un symbole de paix. La flamme olympique ne méritait pas autant d'assauts.

A cet égard, je veux publiquement remercier M. le Maire de Paris pour l'esprit d'équilibre et le souci de concertation permanente dont la Ville a fait preuve dans la préparation de cet événement, ainsi que pour le soutien qu'il a apporté à la Préfecture de police, injustement mise en cause après ces événements. La Police a fait son travail, comme Mme la ministre l'a d'ailleurs confirmé.

S'agissant des drapeaux et des banderoles tibétains, je puis vous garantir qu'ils n'étaient pas visés en tant qu'emblèmes. D'ailleurs, chaque jour depuis un mois, des manifestations pro-tibétaines se tiennent sans encombre dans la capitale. Et, en dépit de ce que peuvent nous dire quelquefois les responsables chinois, nous autorisons, pardon, on n'a d'ailleurs pas à les autoriser, on laisse se dérouler ces manifestations.

En revanche, le jour de la manifestation, des groupes opposés et souvent hostiles se sont massés à proximité les uns des autres. Dans le contexte d'invectives et de risques d'affrontements physiques, certains objets ou insignes portés dans le cadre, si on fait du juridisme, je l'ai dit précédemment, de manifestations non déclarées, ont été retirés, notamment lorsqu'ils étaient brandis sur un support susceptible d'être dangereux.

Enfin, pour respecter la règle des 2 minutes 30...

(Rires dans l'assemblée).

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'apprécie votre sens de l'humour.

Pas mal ! Je vois que le sens de l'humour gagne toute l'assemblée.

M. LE PREFET DE POLICE. - Je vous remercie de faire cette constatation, Monsieur le Maire. Si au moins je peux détendre l'atmosphère même sur une question aussi difficile...

Enfin, s'agissant de la concorde entre les différentes composantes de la population parisienne, chacun peut trouver à s'interroger sur tout ce qui s'est passé. Notre ville comporte une très importante communauté chinoise. Il suffit de consulter les demandes de régularisation que je peux recevoir. Et il convient donc, à mon avis, de réfléchir sur la réception que peut avoir cette communauté, en France ou encore, en Chine, sur la tentative de s'emparer par la force d'une torche portée par une athlète handicapée. Sans être dupe de l'exploitation qui peut être faite de cet épisode, il me paraît largement contreproductif.

Je signale également que, étant Préfet de police et ayant l'habitude de prendre mes responsabilités, c'est mon équipe que je défends et tous ceux qui ont travaillé car cela n'a pas été très facile. Des spécialistes de l'ordre public m'ont dit n'avoir jamais connu une manifestation aussi difficile dans les rues de Paris.

Néanmoins, je tiens à prendre dans cette affaire toutes mes responsabilités. Je suis le Préfet de Police. Nous n'avons pas abandonné la souveraineté, même à une importante puissance mondiale, et je crois que tout s'est fait dans le cadre de la répartition des compétences. Nous étions à même de faire en sorte que la flamme soit portée dans la rue jusqu'au terme du parcours. Ceux qui en étaient les possesseurs ne l'ont pas souhaité. Je ne sais pas si c'est la notion de propriété au sens juridique du terme le plus approprié... Puisque le contexte de cette question est une question d'Etat de droit et de respect de l'Etat de droit.

Votre question, Monsieur BAUPIN, m'a permis de clarifier les responsabilités des uns et des autres sur cet événement. Je dis cela avec sérieux, car j'ai parfaitement conscience qu'en termes de communication, cela n'a pas donné une très bonne image. Mais j'ai le sentiment que tout a été fait pour que les choses se passent le moins mal possible, compte tenu de cette situation à laquelle on a eu à faire face.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. BAUPIN veut ajouter un mot, très brièvement.

M. Denis BAUPIN. - Je ne suis pas complètement convaincu par les réponses de M. le Préfet de Police parce que j'ai moi-même constaté que l'on m'a interdit de rentrer dans une station de métro car j'étais porteur d'un drapeau tibétain. S'il n'y a eu aucune consigne, j'aimerais avoir une explication sur ce point.

Je note par ailleurs que vous n'avez pas répondu à la question sur le journaliste de France 2 à qui on a interdit de filmer pendant le parcours de la flamme. Je pense qu'il y a là quelque chose qui déroge aux règles.

Dernier élément, j'entends beaucoup dire que l'on regrette que les sportifs aient été hués et je le regrette aussi. Je regrette qu'ils se soient trouvés dans cette situation. Je note que pas un responsable, notamment du C.I.O., ne s'est exprimé sur le fait que des sportifs qui voulaient courir avec la flamme, y compris David DOUILLET, se sont retrouvés avec la flamme éteinte.

Pour ces sportifs, c'est au moins aussi traumatisant - c'est peut-être un mot fort -, au moins aussi négatif que d'avoir été hués par des militants des Droits de l'Homme.

Sur ce point, il pourrait y avoir un équilibre et peut-être pourrait-on juger anormal que les officiels chinois présents se soient autorisés à éteindre la flamme. Il suffisait de voir les images et de voir la tête de David DOUILLET pour comprendre que ce n'était pas franchement ce à quoi il s'attendait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un mot, Monsieur le Préfet ?

M. LE PREFET DE POLICE. - Un mot, s'agissant de la situation personnelle de Denis BAUPIN et du drapeau : elle n'a pas été portée à ma connaissance.

En revanche, s'agissant du journaliste, je n'ai pas répondu dans le détail à votre question, au motif qu'à 12 heures 30 on nous a donné une question sur le respect de l'Etat de droit, le 7 avril. La réponse a été préparée et, ensuite, vous avez affiné la question, mais je me tiens à votre disposition pour les éléments de détails.

Le journaliste, c'est quelque chose de très important et je n'ai pas répondu à la question précisément car, à l'heure actuelle, comme il y a eu une plainte, l'affaire n'est pas bouclée sur le plan judiciaire. Comme l'affaire est très importante, je m'excuse auprès de M. le Maire, il faut être précis. Quand j'apprends, à 17 heures, qu'un journaliste aurait été passé à tabac - c'est ce que j'ai entendu - il est bien évident qu'en tant que Préfet de Police, je ne peux pas admettre une telle chose. Je lance moi-même une enquête administrative, alors que nous n'étions pas encore au courant de la suite des événements.

Il s'avère que le journaliste en question avait été repoussé une première fois, une deuxième fois et une troisième fois, un peu plus vivement, d'un secteur du dispositif d'ordre public qui n'était pas autorisé aux journalistes. Le fonctionnaire de police présent a reçu un coup de caméra de la part de ce caméraman de France 2, et a eu trois jours d'I.T.T. Il a repoussé ce garçon qui s'est heurté à un car, a été légèrement éraflé au front et avait mal à l'épaule...

Je souhaite rentrer dans les détails parce que je ne souhaite pas que la Préfecture de Police soit accusée de choses qui ne sont pas le fait de la Police.

Ayant reçu quelques informations entre 17 heures et 19 heures, je suis allé à la réunion de Police, le soir, chez Mme le ministre, et nous sommes convenus, puisque l'on apprenait que ce journaliste était à l'hôpital Pompidou, que je me rende à cet hôpital pour le voir. On nous avait dit également, ce que nous regrettons tous, qu'il devait passer un scanner et qu'il était en observation.

Lorsque je suis arrivé à 20 heures 15 à l'hôpital Pompidou, j'ai appris fort heureusement que le journaliste était ressorti dans l'après-midi.

Je me suis enquis de son état de santé auprès de l'équipe médicale qui, en raison de ma qualité de Préfet de police, a bien voulu me rassurer. Ils n'étaient pas obligés de me dire des choses compliquées d'un point de vue médical. J'ai expliqué que je souhaitais savoir si cela était grave et on m'a fortement rassuré, ce dont je me suis réjoui.

Ensuite, l'enquête a été faite sur le plan administratif et l'on m'a proposé d'adresser une mise en garde aux fonctionnaires qui avaient repoussé le journaliste. Entre "passage à tabac" et toute la description que je vous donne, il y a tout de même des nuances. Je le regrette et m'excuse auprès de M. GIRAUDON, le cameraman, mais en matière de responsabilité, les éléments précis que je vous ai donnés sont de nature à équilibrer et replacer les choses dans leur contexte, par rapport à la réalité de ce qui s'est passé.

Ensuite, le dossier a été transmis au parquet parce que le journaliste M. GIRAUDON, qui n'avait, dans un premier temps, pas décidé de porter plainte, a décidé de le faire 48 heures après, ce qui est son droit le plus strict. Monsieur le procureur a reçu, après audition de tous les fonctionnaires, le rapport sur la situation. Puisque la question était précise, qu'elle met en cause la liberté de la presse et des médias, je tenais à donner ces précisions les plus claires possibles par rapport au rapport administratif qui m'a été remis.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci Monsieur le Préfet. Un commentaire.

Ne nous étonnons pas que lorsque se déroule un événement important à Paris engageant l'idéal olympique et les sportifs, ceci dans un contexte extrêmement particulier où, légitimement, beaucoup de Parisiennes et de Parisiens veulent exprimer leur attachement aux Droits de l'Homme, il se déroule des événements qui ne s'étaient pas déroulés lors du passage de la flamme dans la perspective de la préparation des jeux olympiques d'Athènes. Pourtant, les règles étaient les mêmes. C'était bien le comité organisateur d'Athènes qui s'occupait du passage.

Je crois que chacun voit bien la raison pour laquelle cela a été beaucoup plus compliqué, à la fois d'affirmer l'attachement à l'idéal olympique et l'attachement aux Droits de l'Homme. C'est pourquoi j'ai été amené, attendant la flamme olympique sur le parvis de l'Hôtel de Ville, mais n'ayant pas envie d'empêcher les Parisiens qui voulaient manifester pour les Droits de l'Homme de s'exprimer, j'ai été amené à dire qu'effectivement, c'étaient bien des officiels chinois qui avaient pris la décision d'annuler cette étape, et pas la Préfecture de police ou le comité national olympique.

Nous ne devons pas nous étonner ou nous invectiver les uns et les autres, parce qu'il se trouve qu'il s'agissait des représentants de l'Etat chinois qui s'occupaient de l'organisation et quatre ans avant, il s'agissait des représentants de l'Etat grec. Je ne fais pas de distinction entre les Grecs et les Chinois. J'aime autant les Grecs que les Chinois, là n'est pas le problème.

Je ne suis contre aucun peuple, mais il y a des systèmes dans lesquels la démocratie est plus ou moins présente.

N'ayons pas l'air de découvrir le monde à chaque instant.

Par rapport aux sportifs, un mot, parce que je les connais. Indépendamment de tout cela, la blessure morale infligée à David Douillet est inadmissible, ainsi qu'à d'autres sportifs, je les connais, croyez-vous que je n'ai pas parlé des Droits de l'Homme avec eux ? Croyez-vous qu'ils sont moins pour les Droits de l'Homme que certains d'entre vous ? Allons ! Voilà la difficulté.

C'est pourquoi je ne veux pas que ce moment pénible et inévitable de confrontation de logiques différentes nous amène à nous jeter des anathèmes les uns aux autres. Je tenais à le dire ici, particulièrement pour les sportifs. Je ne cite pas de nom, on les connaît. Ils sont autant des défenseurs des Droits de l'Homme que beaucoup de ceux qui ont manifesté pour les Droits de l'Homme. Je vous demande de croire dans leur sincérité et dans leur conviction.

Voilà ce que je tenais à dire maintenant et nous continuerons. Nous aurons un autre débat tout à l'heure sur un autre sujet, nous continuerons à avoir de l'amitié et du respect pour le peuple chinois. Je dis bien : de l'amitié et du respect pour le peuple chinois. Nous continuerons d'avoir envie que la rencontre du sport et de la fraternité puisse se tenir. Aucun de nous n'a l'intention de renoncer à ses convictions en matière des Droits de l'Homme.

Un peu de bons sens, de modestie et de détermination dans l'affirmation des convictions devraient nous indiquer le chemin, et nous y reviendrons tout à l'heure.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, Mouvement Républicain et Citoyen et "Les Verts").

V – Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relatif au développement de l'espace francilien.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Nous passons à la question du groupe Nouveau Centre et Indépendants.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, en préalable à la question d'actualité du groupe Centre et Indépendants, permettez-moi de vous dire l'honneur et la joie que je ressens de la confiance qui m'est faite de me laisser présenter aux travaux de la neuvième commission du Conseil de Paris. J'observe que vous tenez une nouvelle fois votre parole en pratiquant l'ouverture aux deux groupes de l'opposition et en confiant la présidence de deux commissions d'importance, la première à l'UMP, par M. LEGARET, la neuvième au Centre et Indépendants.

Avec ces deux commissions emblématiques, vous donnez du poids et de la crédibilité à votre démarche d'ouverture et cela est à l'honneur du Conseil de Paris dans son entier.

C'est ensuite une joie d'envisager le travail dans la belle neuvième commission et d'y traiter de la culture avec M. Christophe GIRARD, du patrimoine avec Mme Colombe BROSSEL, de la mémoire et du monde combattant avec Mme Catherine VIEU-CHARIER et, last but not least, des relations internationales, de la francophonie et des affaires européennes, je note l'innovation dans le portefeuille de M. Pierre SCHAPIRA. J'espère vivement que des actes concrets et d'envergure marqueront cette mandature sur ce terrain vital, je veux dire l'Europe.

Pour terminer, je souhaite que tous les élus inscrits dans la neuvième commission soient le plus participants possible aux travaux et déplacements de la neuvième commission, car je propose d'ores et déjà que cette commission puisse, chaque fois que possible, se tenir hors les murs, c'est-à-dire sur les lieux de culture, de patrimoine et d'Europe à Paris, par exemple au 104, rue d'Aubervilliers, à Saint-Sulpice, à la maison de l'Europe...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas de problème.

Mme Geneviève BERTRAND. - ... Au plus près du terrain et des habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'agissait-il de votre question ?

(Rires).

Mme Geneviève BERTRAND. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai l'impression que ce début de mandature est un peu laxiste. Je vais revenir à des attitudes plus fermes.

Le temps commence maintenant, mais ne le répétez pas aux autres, il s'agit d'un secret.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, Grand Paris, Paris Métropole, Région Capitale, certes, il y a plus que des nuances entre ces termes, mais toute cette concurrence verbale a un même objectif : revivifier l'espace francilien, desserrer l'état du périphérique parisien, lever les obstacles historiques, psychologiques, urbanistiques, politiques et institutionnels qui entravent la croissance économique de l'Île-de-France et, partant, l'égalité de traitement et de chance des populations et des territoires.

Depuis trois ans au moins, vous-même, Monsieur le Maire, avez entrepris de retisser des liens de confiance et de partenariat avec les communes et les départements riverains de Paris, du moins ceux qui le voulaient bien.

Le Président de la République, francilien lui-même, a hissé le sujet au premier rang de l'actualité le 26 juin 2007 en contestant la pertinence et la carrure du projet de S.D.R.I.F. élaboré par la Région.

Depuis cette date, la mobilisation est en marche, toute la presse s'en empare, des rapports sortent, celui de Jean-Paul PLANCHOU pour la Région Île-de-France, celui du sénateur Philippe DALLIER pour l'Observatoire de la décentralisation, notamment. Les colloques se multiplient, comme celui du MEDEF Île-de-France du 31 mars dernier. Un nouveau secrétaire d'Etat est nommé, en charge du développement de la Région capitale.

Christian BLANC aura pour tâche de coordonner une myriade d'acteurs : l'État, la Région, la Ville de Paris, les sept Conseils Généraux d'Île-de-France, les 1.300 communes. Chantier colossal où deux empreintes risquent de freiner la réflexion et l'action, tout d'abord le tabou de la décentralisation issue des lois de 1982 et 1983 et la religion de l'écologie qui peut aller jusqu'à bloquer de grands projets de développement.

Or, à l'heure de l'économie mondialisée, tout pays qui veut compter sur la planète doit s'identifier à une métropole de défi.

Le journal Le Monde du 12 avril 2008 va, quant à lui, droit à la synthèse puisque, je le cite : "En expliquant qu'il était prêt à dialoguer avec Christian BLANC, Bertrand DELANOE apparaît du coup comme l'homme de la situation."

Voulez-vous bien, Monsieur le Maire, livrer aux élus de Paris vos réponses aux questions suivantes : quand, comment et sur quoi ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

J'essaierai de répondre en inversant les réponses, c'est-à-dire sur "quoi" et "comment". Le "quand" sera abordé par la suite à l'issue d'un processus que l'on devrait entamer.

Je voudrais remercier le groupe Centre et Indépendants de poser cette question puisque cela nous donne l'occasion de clarifier, après cette période d'excitation intense et d'annonces successives des uns et des autres, le moment où on est et peut-être ce qui va se dérouler.

Je rappellerai, mais vous l'avez fait, Madame BERTRAND dans votre question, que ce débat est possible et a surgi grâce à l'attitude de Bertrand DELANOE et de la municipalité parisienne qui a posé le sujet dès le 5 décembre 2001 devant l'ensemble des élus du cœur de la métropole et, par la politique de dialogue et de travail concerté avec les collectivités : les communes, les départements et également la Région. Nous avons établi une nouvelle façon de penser la place de la capitale et l'avenir du cœur de la métropole dans cet ensemble.

Puis, cela a été également possible parce que l'initiative parisienne a rencontré une volonté forte de beaucoup d'élus de banlieue, de tous les courants politiques, qui considéraient que la situation ancienne ne pouvait plus durer et qu'il y avait là des obstacles à une bonne cohérence des politiques publiques pour surmonter ce qui est l'essentiel dans cette affaire, c'est-à-dire les très profondes inégalités qui prévalent dans notre grande métropole en matière de transport, d'accès au logement, de développement, d'accès à l'emploi et dans tous les domaines.

C'est ce mouvement là, cette rencontre, qui a permis de créer un lieu tout à fait inédit, une scène politique inédite, la Conférence Métropolitaine où, pour la première fois depuis 1967, fin du département de la Seine et création des autres départements, des élus parisiens et de banlieue se concertent, travaillent, discutent, essaient d'élaborer un diagnostic sur ces grands enjeux et c'est une nouveauté extrêmement importante.

Ceci étant rappelé, le débat commence à s'engager très sérieusement. On avait dit dès 2001 qu'il n'y avait pas d'issue, de possibilité d'avancer si on engageait le débat par la solution institutionnelle. On est devant un sujet complexe sur lequel s'affrontent toutes les métropoles du monde, qui essaient de trouver des réponses à ces problèmes liés à la métropolisation, certaines plus que d'autres.

Personne n'a réussi à inventer la solution miracle, la bonne institution à la bonne échelle qui serait censée répondre à l'ensemble des problèmes.

On met en garde contre ces solutions miracles et c'est ce qui est en train de se passer. On arrive maintenant au débat sur le fond. Notre position est qu'il faut maintenant conforter ce débat sur le fond à travers un processus de travail avec les collectivités, les Maires, les Présidents d'intercommunalité, les Présidents de Conseil Généraux, en partenariat étroit avec la Région, pour se mettre d'accord sur : pourquoi faire ? Comment ? Dans quel délai ?

C'est à l'issue de ce processus que nous verrons s'il y a nécessité d'ouvrir un débat sur des modifications institutionnelles, de nouvelles formes de coordination.

L'échéance fixée pour nous est très rapprochée, il s'agira, le 25 juin, à travers les assises du cœur métropolitain, de faire avancer le dossier qui a été accéléré par la contribution extrêmement importante réalisée par la commission dite Planchou du Conseil Régional, qui, même si elle défend des points de vue que nous ne partageons pas, notamment le fameux scénario dit "de la Marguerite", est une avancée importante pour rapprocher le point de vue de tous les acteurs de cette métropole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent mais un peu long.

VI – Question d'actualité de M. Hervé BENESSIANO à M. le Maire de Paris relative aux personnels des crèches.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons la question d'actualité de M. Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Monsieur le Maire, après cette séance de questions au Gouvernement dont certains se sont sentis obligés de poser...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pardon ? Quel Gouvernement ? De quoi parlez vous ?

C'est le Conseil Municipal de Paris.

M. Hervé BENESSIANO. - Justement, après cette séance de questions au Gouvernement que certains se sont sentis obligés de poser, je vais me contenter modestement pour ma part de vous interroger sur un problème parisien n'intéressant uniquement que les Parisiens.

J'espère que vous voudrez bien donner autant d'espace temps à ce sujet que vous en avez donné d'ailleurs aux précédents.

À cinq reprises en cinq mois, les personnels de petite enfance se sont mis en grève entraînant une fermeture partielle voire totale des établissements.

Vous ne pouvez pas méconnaître le sujet car depuis plusieurs années, Monsieur le Maire, ces personnels attirent régulièrement votre attention sur le manque d'effectifs de ces structures, que ce soit des auxiliaires, des directrices, des adjointes, des médecins ou des psychologues.

Depuis deux ans, ces corps de métier considèrent que la situation s'est aggravée. Exaspérés par votre silence, ils ont décidé depuis quelques mois d'utiliser leur droit de grève pour vous faire réagir.

À ce jour, pour toute réponse, ils ont les mêmes promesses non tenues faites depuis deux ans. Vous les bombardez de chiffres d'emplois créés, sans préciser pour autant que la création de nouveaux établissements a absorbé largement ces nouveaux effectifs.

Vous n'avez eu de cesse Monsieur le Maire, pendant la dernière mandature, que de communiquer sur le nombre de berceaux créés pour médiatiser votre engagement électoral de 2001, additionnant d'ailleurs pêle-mêle les crèches de l'époque TIBERI; les vôtres et celles qui verront le jour dans la mandature qui vient.

Vous ne vous êtes jamais soucié des problèmes d'encadrement ni d'intendance nécessaires à l'ouverture d'une structure de petite enfance ni même des délais de réalisation de ces établissements dès lors que l'annonce médiatique avait été faite et avait atteint sa cible.

Vous n'avez pas entendu les avertissements répétés depuis 2006 par des personnels de la petite enfance en souffrance.

Vous n'avez pas imaginé de plan prévisionnel de recrutement qui aurait respecté dans chaque structure la réglementation qui impose que les petits soient entourés d'un adulte qualifié pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un adulte qualifié pour huit enfants qui marchent.

Vous avez condamné les modes de garde alternatifs aux crèches en supprimant sans la remplacer l'allocation municipale accordée aux familles qui ont recours à la garde chez une assistante maternelle, portant ainsi atteinte à leur pouvoir d'achat, en restreignant le champ d'application de l'allocation municipale pour la garde à domicile, en menaçant de fermeture les jardins d'enfant de l'O.P.A.C.

Vous n'avez rien fait pour encourager la création de mini crèches adaptées à certaines demandes, en particulier à horaires décalés.

Vous avez ignoré les entreprises dans leurs projets individuels ou collectifs qui auraient pu favoriser de surcroît l'emploi à Paris.

Cette mauvaise gestion humaine, nous l'avons dénoncée régulièrement auprès de vous et de votre Adjointe de l'époque, mais ce sont toujours les mêmes réponses dilatoires qui nous furent opposées : manque de personnel qualifié et redéploiement imminent.

Les parents dont les enfants ont la chance de fréquenter un établissement de petite enfance savent combien les revendications des personnels sont justifiées et montrent une grande solidarité avec eux.

Ils savent que leurs conditions de travail ne garantissent pas un accueil parfait de leurs petits, que le manque de personnel entraîne une surcharge d'activité et que la fatigue accumulée rejaillit sur la qualité même de leur mission.

Les grèves récentes ont perturbé l'organisation des parents, certains ont été obligés de prendre un jour de congé, de RTT ou une journée à leur compte quand ils ne trouvaient pas de solution de remplacement pour assurer la garde de leurs enfants.

Cette situation doit cesser, c'est pourquoi le groupe U.M.P. a déposé un voeu vous demandant, sous huit jours, de remédier aux manques de postes les plus criants dans les crèches et haltes-garderies.

Je le sais, ce délai peut vous paraître risible mais cela fait plus de deux ans que vous êtes censés trouver la solution. Avouez que vous avez eu largement le temps d'y réfléchir !

Et puisque vous vous proclamez le chantre de la transparence, nous vous demandons de communiquer chaque semaine, à chaque maire d'arrondissement, un état des ratios de personnels dans les différentes structures de petite enfance de son arrondissement.

Gouverner, c'est prévoir. Vous voulez mener une politique forte en faveur de la petite enfance, très bien! Mais mettez les moyens nécessaires, sinon changez de politique et cessez de surmédialiser ce que vous n'êtes pas capable de réaliser !

Nous attendons dès aujourd'hui, Monsieur le Maire, une réponse concrète à ce grave problème qui touche directement des milliers d'agents et de parents.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était le changement de ton !

J'ajoute deux choses.

En défenseur du droit de grève, je vous trouve très bien. Franchement !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Et gentiment... parce que moi je ne suis pas énervé, les élections ont eu lieu, les prochaines seront dans six ans, ce n'est pas la peine... Surtout que, comme cela n'a pas marché pendant les sept ans précédents, je ne suis pas sûr que ce sera très efficace ! Je voudrais quand même vous dire, Monsieur BENESSIANO : j'ai entendu pendant sept ans des reproches parce que j'embauchais trop !

Oui, oui ! Vous m'avez fait des reproches incessamment parce que j'embauchais trop !

(Vives protestations sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Hervé BENESSIANO. - Vous embauchiez mal !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais non, ne vous énervez pas ! Je vous ai dit que les élections étaient dans six ans ! Surtout si vous continuez de cette façon... moi, je ne suis pas candidat, mais je trouve que ce n'est pas mal !

Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai à la question, mais M. BENESSIANO a également présenté le vœu qui sera à nouveau débattu tout à l'heure.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela viendra tout à l'heure en séance. Répondez juste à la question.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Conseiller, je voudrais vous confirmer que pour l'Exécutif municipal la petite enfance constitue un secteur prioritaire d'intervention, avec l'objectif de garantir à la fois de bonnes conditions d'accueil des enfants et des parents et de bonnes conditions de travail des personnels de la petite enfance.

Dans le cadre du conflit du travail en cours au sein de ce secteur et du mouvement aujourd'hui suspendu jusqu'au 22 mai, de nombreux échanges ont été conduits avec l'intersyndicale, sous mon égide, ainsi que sous celle de Mme ERRECART, Adjointe en charge des ressources humaines.

Nous avons ainsi posé un diagnostic concernant les principales sources de difficultés : des difficultés de recrutement, des difficultés liées à une rotation du personnel élevée, de 11 %, et à un taux d'absence au travail important, près de 14 %.

Concernant les recrutements, l'Exécutif municipal a proposé aux représentants du personnel un plan de recrutement renforcé que je vais vous détailler.

Mais permettez-moi, Monsieur le Conseiller, de souligner la responsabilité de l'Etat dans la pénurie actuelle d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs de jeunes enfants que la Ville souhaite recruter.

La Ville recrute et entend recruter autant que nécessaire, mais l'Etat ne donne pas suffisamment de moyens à la Région pour former un nombre suffisant de professionnels de la petite enfance. Cette pénurie en formation revient à instaurer un véritable numerus clausus, alors que les besoins vont croissant.

C'est pourquoi nous nous adresserons aux deux ministres de tutelle pour leur demander des actes après les annonces et les récents discours.

J'espère pouvoir compter sur votre soutien, Monsieur le Conseiller, puisque le président de votre groupe a annoncé ce matin vouloir être dans une démarche constructive.

Mais, comme je vous le disais, nous ne comptons pas en rester là. L'Exécutif parisien propose une série de mesures à court terme, notamment un plan de recrutement renforcé et préconise des mesures à moyen terme pour améliorer l'organisation du travail et fidéliser les personnels des crèches parisiennes.

Très rapidement, le premier point sur le renforcement des effectifs à très court terme.

La Ville confirme un plan de recrutement de plus de 1.000 agents en 2008. Une attention particulière sera portée à l'accélération du recrutement d'agents techniques de la petite enfance placés auprès des enfants. Ces agents sont des titulaires du C.A.P. petite enfance ou du B.E.P. carrières sanitaires et sociales, afin de permettre l'affectation d'un maximum de lauréats du test d'avril avant l'été, en privilégiant les établissements les plus prioritaires. Au total, près de 90 de ces agents seront placés auprès des enfants d'ici l'été.

Deuxièmement, grâce à l'affectation des agents de ménage d'une direction de la Ville, la DALIAT, une cinquantaine de candidats prévus, nous renforcerons encore les capacités disponibles dans le cadre des fonctions de service.

En outre, dans ce même esprit, la Ville de Paris a confirmé sa proposition relative à l'organisation de la mission ménage qui consiste, sans réduire les effectifs dans les établissements, à généraliser dès 2008 le recours à un prestataire extérieur pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance, afin de réaliser, hors de la présence des enfants et de leurs parents, les tâches lourdes de ménage.

Le potentiel des établissements va aussi être renforcé par le recours à des psychologues supplémentaires dont les missions feront l'objet d'une concertation spécifique.

Exprimé en équivalents temps plein, l'ensemble de ce dispositif constitue un apport complémentaire d'environ 300 professionnels.

Dès le budget supplémentaire 2008, les emplois qui sont et seront d'ici la rentrée occupés par les agents techniques de la petite enfance placés auprès des enfants, seront officiellement consolidés, soit 250 postes désormais comptabilisés à l'effectif budgétaire officiel de la D.F.P.E.

La Ville confirme également sa volonté de poursuivre et de développer la diversification de ses modes de recrutement, avec l'apprentissage et les bourses.

Concernant le moyen terme et la préparation de l'avenir.

L'Exécutif municipal confirme sa volonté d'engager immédiatement un dialogue social constructif avec les représentants des personnels, pour construire un projet alliant qualité de vie professionnelle et qualité de l'accueil dans les établissements de la petite enfance.

Ce projet concerne l'ensemble des catégories professionnelles intervenant dans ce secteur. Il portera sur les métiers et la reconnaissance des suggestions, les conditions et l'organisation du travail, la formation et les parcours professionnels, dans un objectif de motivation et de fidélisation des personnels.

Enfin - et je terminerai sur ce point -, l'organisation de la direction doit être revue. Il s'agit de mieux dimensionner les services centraux et préparer la mise en œuvre d'une organisation déconcentrée, au plus près des agents et des usagers, indispensable au bon fonctionnement des services, notamment dans la gestion quotidienne des personnels.

Voici, Monsieur le Conseiller, les éléments que je pouvais aujourd'hui vous apporter sur ce dossier.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Un mot encore ?

M. Hervé BENESSIANO. - J'ai vu qu'il y avait quand même certaines choses qui n'avaient pas changé. Rassurez-vous, Monsieur le Maire, je ne suis pas en campagne électorale ! Je considérerais simplement qu'il y a une réalité de terrain ; vous ne l'avez pas prise en considération. C'est sur ce plan que vous avez été réélu. Ce n'est pas parce que, aujourd'hui, vous êtes de nouveau Maire de Paris que, pour autant, ce dossier doit être classé et abandonné, tel que vous m'avez répondu tout à l'heure.

Je suis très calme, croyez-moi, loin s'en faut, plus que vous ne l'imaginez et sûrement plus que vous !

Je voulais simplement dire....

Oui, mais les leçons permanentes sont fatigantes, c'est pour cela !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vous le fais pas dire : que les leçons permanentes sont fatigantes !

M. Hervé BENESSIANO. - Je vous le dis très franchement, je vous demande simplement de pouvoir nous en dispenser.

Je voulais dire simplement : j'ai entendu que les choses n'avaient quand même pas beaucoup changé, si ce n'est votre Adjointe... dont je me demande d'ailleurs si ce n'est pas parce qu'elle avait échoué dans le domaine que vous l'aviez changé de poste !

(Mouvements de protestation sur les bancs de la majorité municipale).

J'ai entendu M. NAJDOVSKI présenter quelque chose d'intéressant, parler de début de dialogue social, alors que cela fait deux ans que ce dialogue devrait être ininterrompu et avoir permis d'obtenir les postes demandés. Il propose une programmation étalée sur plusieurs mois en 2008 ! Et j'ai entendu ce qui est l'éternel leitmotiv chez vous, c'est-à-dire l'Etat ! Quand on a dit "l'Etat", on a tout dit ! L'Etat responsable de tout, c'est malheureusement devenu une fâcheuse habitude pour vous de vous désengager lorsque vous êtes face à un vrai problème au lieu de prendre vos responsabilités.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, c'est un problème grave et qui ne justifie vraiment aucun propos politicien. C'est grave aussi pour nous, parce que c'est vrai que nous créons beaucoup de places en crèche, beaucoup plus qu'avant, notamment dans le 17^e, et que nous avons du mal à embaucher.

Christophe NAJDOVSKI et Maité ERRECART ont toute ma confiance pour dialoguer et m'aider à trouver des solutions avec l'administration, car nous allons continuer à créer beaucoup de places en crèche et j'entends que les gamins de Paris soient bien accueillis, que le personnel se sente bien dans ses responsabilités et, en même temps, que l'on ne soit pas obligé à Paris de s'imposer à nous-mêmes des normes en termes de qualification professionnelle qui ne sont appliquées nulle part en France.

Car vous avez oublié aussi d'évoquer cette difficile question.

J'ajoute, ce qui n'est pas contestable, sans esprit polémique, le désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales de nos projets au service de la petite enfance.

Enfin, Monsieur BENESSIANO, j'ai toute confiance en ces deux nouveaux adjoints qui, en quelques semaines, ont déjà démontré leur sérieux, leur dévouement et leur compétence. Mais, honnêtement, quand on nomme une Adjointe aux affaires sociales à Paris, vous croyez que c'est une sanction ?

Bien !

Donc, si Olga TROSTIANSKY est Adjointe aux affaires sociales, c'est parce qu'elle a très bien réussi à la Petite enfance.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

Nous ne sommes pas des champions de vertu et, malheureusement, nous ne sommes pas les porteurs de la lumière que l'on aimerait tellement être tous, vous et nous. Mais leçon pour leçon, - franchement - votre intervention n'était pas mal de ce point de vue-là pour ce qui est de donner des leçons.

Bon courage à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à seize heures vingt cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Mes chers collègues, je vous annonce les résultats des scrutins secrets :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris (R. 2).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 108

Non participation au vote : 55

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Pour : 108

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service (R. 3).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 108

Non participation au vote : 55

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Pour : 108

Commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures relatives aux concessions d'aménagement (R. 4).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 116

Non participation au vote : 47

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Pour : 116

Jury appelé à la sélection des candidats admis à négocier en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la sécurité incendie de la mairie et de la restructuration du hall avec prise en compte de l'accessibilité à tous les handicaps à la mairie du 17^e arrondissement 16-20, rue des Batignolles (17e) (R. 5).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Non participation au vote : 48

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 115

Majorité absolue : 58

Pour : 115

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction du groupe scolaire 15, rue de Monceau (8e) (R. 6)

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 115

Non participation au vote : 48

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Pour : 114

Jury appelé à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un Institut des cultures d'islam sur deux sites 53-55 rue Polonceau et 56, rue Stéphenson (18e) (R. 7).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Non participation au vote : 49

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Pour : 114

Jury appelé à procéder à la section du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue, en imbrication avec le site de maintenance et de remisage du tramway T3 1, avenue de la Porte de Pantin (19e) (R. 8).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Non participation au vote : 49

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Pour : 114

Commission du Règlement du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal (R. 9).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 116

Non participation au vote : 47

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 116

Majorité absolue : 59

Pour : 116

Commission de la nature, des paysages et des sites (R. 34).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Non participation au vote : 49

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Pour : 114

Centre d'action sociale de la Ville de Paris (R. 52).

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 114

Non participation au vote : 49

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 114

Majorité absolue : 58

Pour : 114

Les candidatures proposées sont adoptées (2008 R.2 à R. 9, R. 34 et R. 52).

2008, SGCP 6 - Mise en oeuvre des dispositions de l'article L. 2121-28 du Code général des collectivités territoriales relatives aux moyens mis à la disposition des groupes d'élus et approbation d'une convention avec le Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons en formation de Conseil municipal pour examiner le projet de délibération SGCP 6, sur lequel un amendement technique n° 8 bis a été déposé par l'Exécutif. Il s'agit de mettre en oeuvre l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités locales, relatif aux moyens mis à la disposition des groupes d'élus et approbation d'une convention avec le Département de Paris.

M. François DAGNAUD va nous présenter ce projet de délibération, et surtout l'amendement technique n° 8 bis.

M. François DAGNAUD, adjoint. - L'amendement en question est technique, puisqu'il permet de mettre en évidence la participation du Conseil Général à l'ensemble du processus ainsi mis en place.

C'est une omission qui est réparée en séance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Il s'agit bien de l'amendement technique n° 8 bis.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 8 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet d'amendement n° 8 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté (2008, SGCP 6).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe UMP concernant la qualité d'information des élus sur les projets de délibération soumis à l'avis des conseils d'arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons en cinquième commission pour débattre sur le vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P., concernant la qualité d'information des élus sur les projets de délibération soumis à l'avis des conseils d'arrondissement.

Il s'agit des projets de délibération qui sont soumis à l'avis des conseils d'arrondissements. C'est le président Jean-François LAMOUR qui va le présenter.

Je lui donne la parole et M. François DAGNAUD répondra.

M. Jean-François LAMOUR. - Il s'agit d'un vœu également présenté par mes collègues Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE. Il s'agit de permettre aux élus de se prononcer en toute connaissance de cause sur les projets qui leur sont soumis et, Monsieur le Président, les délais souvent très courts entre la réception des projets et leur présentation en conseil d'arrondissement ne leur permettent pas toujours d'obtenir de la part des services les éléments demandés. Nous souhaitons que toutes les informations utiles pour une connaissance complète des projets nous soient communiquées, et qu'ainsi les projets de délibérations soumis à l'avis des conseils d'arrondissements, comportent tous les éléments techniques utiles pour en permettre une bonne appréciation et soient accompagnés des plans permettant une meilleure visualisation des parcelles concernées par les projets.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

M. DAGNAUD vous répond et donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 9.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Comme vous le savez, les dossiers soumis à l'examen des élus sont inscrits dans le logiciel informatique ALPACA. Ils comprennent un exposé des motifs, un projet de délibéré, des pièces annexes et, le cas échéant, des pièces manuelles. Ces documents sont transmis au conseil d'arrondissement et ils le sont, j'aimerais que vous l'entendiez, dans des délais très supérieurs à ce que la loi prévoit et à ce à quoi la loi fait obligation. La loi prévoit une transmission à J - 5 des projets de délibération alors que la municipalité parisienne s'emploie à respecter une transmission à J - 12 pour l'ensemble des projets, à l'exception des délibérations budgétaires, qui sont transmises à J - 15, ce qui est le cas pour la quasi totalité des projets de délibérations.

Très prochainement, la Ville de Paris va déployer un nouvel outil informatique de dématérialisation de la séance appelée ODS. Cet outil permettra d'améliorer considérablement la vitesse de transmission et la qualité des informations diffusées aux élus qui, pour les plus volumineuses d'entre elles, n'étaient jusqu'à présent adressées qu'au secrétariat des groupes, ainsi qu'à la bibliothèque du Conseil de Paris et à la Bibliothèque Administrative. De plus, ODS permettra une économie considérable des travaux de reprographie par les services – plus d'un million de copies ainsi évitées.

Cet outil a donc toute sa place dans la démarche environnementale développée quotidiennement par la municipalité.

Je tiens enfin à préciser que l'ensemble des transmissions dématérialisées bénéficiera d'un horodatage précis qui fera foi, qu'il s'agisse des dates et horaires d'envoi, des modifications systématiques et des accusés de réception.

Après une première phase de test réalisée depuis la fin de l'année dernière, ODS sera déployé en deux temps. Dans un premier temps, le Conseil de Paris et dans un second, les conseils d'arrondissements, qui seront également concernés.

C'est pourquoi, à la lumière de ces explications et des perspectives heureuses qu'elles dessinent, je solliciterai du président du groupe UMP le retrait de ce vœu, compte tenu des réponses de fond qui viennent d'être rappelées.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, ces explications vous satisfont-elles ? Retirez-vous le vœu n° 9 ?

Jean-François LAMOUR. - Je ne vous dirai pas qu'elles me satisfont, mais j'ai bien entendu M. DAGNAUD nous expliquer cette dématérialisation des documents. Je vous propose, Monsieur DAGNAUD, de reprendre langue au prochain conseil pour voir si effectivement... Je ne sais pas à quel moment vous allez mettre en place ce dispositif. Enfin, lorsqu'il sera mis en place, dans deux mois, que l'on puisse faire un point et à ce moment-là, nous repréciserions notre vœu si nous voyions que cela ne fonctionnait pas.

Je retire donc mon vœu, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Monsieur le Président LAMOUR.

Le vœu n° 9 est retiré.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Dans le cadre de la cinquième commission, nous allons examiner les vœux référencés n°^{OS} 10, 10 bis, 11, 12, 12 bis et 13 dans le fascicule, et qui ne se rattachent à aucun projet de délibération.

Vœu présenté par M. Philippe GOUJON, relatif aux statistiques de la délinquance au mois de mars et au premier trimestre 2008 et aux moyens mis en oeuvre pour accentuer les résultats obtenus.

Vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner ensemble les vœux référencés n° 10 et n° 10 bis dans le fascicule, qui ont trait à la délinquance à Paris.

Le vœu n° 10 a été déposé par le groupe UMP et apparentés et le vœu n° 10 bis, comme son nom l'indique, par l'Exécutif.

M. GOUJON interroge M. SARRE.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - J'interrogerais plutôt M. le Préfet de police, mais M. SARRE également, dont le vœu ressemble étrangement au mien, et je m'en réjouis.

“ Nous soutiendrons le développement de la vidéosurveillance dans les lieux les plus fréquentés, et dans le respect strict des libertés individuelles. “

Cette citation est extraite de la page 45 du projet socialiste “Paris, un temps d'avance“. Dans le document de présentation du budget de la Ville pour 2008, vous vous disiez, je cite : “Disposés à financer un programme de vidéosurveillance fondé sur une analyse partagée des besoins réels”.

La Municipalité parisienne rejoignait enfin, même si ce revirement exhalait un fort relent électoral, la position que je défends inlassablement devant le Conseil depuis 2004 – position systématiquement combattue et repoussée jusqu'à aujourd'hui –, d'un plan de vidéo-protection de la capitale, équipée de mille caméras de voie publique quand Londres en compte 75.000 reliées à Scotland Yard ! Vous ne faisiez que rejoindre en cela la plupart des grandes métropoles européennes et plus de 300 villes françaises comme Lyon, par hasard, qui finance le dispositif à 100 %.

La région même, présidée par M. HUCHON, a déjà installé plusieurs milliers de caméras cofinancées dans le métro et le RER, y faisant ainsi baisser sensiblement la délinquance.

Dans toutes ces villes, la délinquance a baissé de 25 % à 40 %, sans pour autant que les libertés individuelles aient été le moins du monde menacées – cela se saurait ! Les garanties prévues par les lois de 1995 et de 2006 étant très protectrices, bien davantage qu'en Grande-Bretagne. S'il faut aller plus loin, Paris pourrait envisager, comme à Lyon par exemple, d'élaborer une charte éthique suivie par un comité d'éthique.

Comme la police judiciaire est passée de la religion de l'aveu à la religion de la preuve grâce à la police scientifique et technique, la police de voie publique doit elle aussi bénéficier des progrès pour mieux traquer les terroristes, sécuriser les sites sensibles, touristiques et de grand rassemblement, mais aussi mieux réguler la circulation de surface ou même détecter les nuisances sur la voie publique.

Alors que la Ville de Paris n'a que trop tardé à s'équiper et que le Ministre de l'Intérieur, que j'ai rencontré à plusieurs reprises, est prêt à accélérer un processus qui, je le croyais jusqu'à présent, recueillait le consensus, les choses risquent encore de prendre du retard, parce qu'il me semble, à moins que vous ne me démentiez, ce que j'espère, que votre majorité est divisée. Nous avons pu le constater lors de la réunion de la 5e commission, au cours de laquelle une élue du 18e, ainsi qu'une Adjointe au Maire de Paris, se sont opposées au principe même de la vidéo protection...

Monsieur le Maire, clarifiez votre position, et si, comme nous, vous pensez que la vidéo protection peut être un outil efficace au service de la politique de sécurité et de prévention de la Ville, dites-le ! Et dites-nous comment vous comptez aider à son installation. C'est une question que je pose évidemment aussi au Préfet de police pour savoir dans quel délai et selon quelle procédure et avec quelle participation de la Ville sera développé ce système indispensable, à nos yeux, pour consolider la baisse importante de la délinquance enregistrée à Paris en mars et au premier trimestre de cette année, suivant pourtant une baisse de 50 %, cela n'est pas rien, de la délinquance de proximité depuis 2002.

A ce sujet, je souhaiterais qu'il en profite pour informer notre Conseil, comme je lui demande de préciser à l'aube de cette nouvelle mandature, sur les objectifs qu'il s'est assigné et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre les violences faites aux personnes et contre le trafic de drogue. J'en profite pour féliciter M. le Préfet de police de l'interpellation d'un trafiquant de drogue très important dans la cité des Perrichaux, dans le 15e arrondissement, et M. LAMOUR y est également sensible. J'assortis, pour terminer, mes félicitations à l'ensemble des fonctionnaires de la Préfecture de police, qui permettent d'améliorer encore des résultats, pourtant déjà exceptionnels, du fait aussi bien sûr de l'efficacité de la politique gouvernementale et mes encouragements.

J'espère, mes chers collègues, pouvoir m'exprimer au nom de tout le Conseil, Monsieur le Préfet, pour aller encore plus loin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON. La continuité est là.

Je donne la parole à M. Georges SARRE puis au représentant de Monsieur le Préfet de police.

Georges SARRE présentera le voeu n°10 bis.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais dire à M. GOUJON que j'entends faire une réponse tout à fait complète, de manière à ce qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté.

Vous le savez, et c'est bon de le rappeler en début de mandat, nous avons écarté en 2001, toute idée de création d'une police municipale et nous avons donc cherché à construire progressivement une politique de co-production de la sécurité avec la Préfecture de police.

Nous avons ainsi conforté l'unicité de commandement de la police à Paris. Il y a une autorité chargée de la police à Paris, et non deux. C'est un gage d'efficacité.

Nous avons aussi conforté les moyens de la police. Ce sont, Monsieur GOUJON, les agents de surveillance de Paris que nous avons mis à la disposition du Préfet de police. C'est aussi notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police qui a augmenté de 42 %.

Nous avons ainsi progressivement renforcé notre partenariat avec la Préfecture et ce partenariat ne saurait se concevoir sans échange confiant et constructif entre M. le Préfet de police et M. le Maire de Paris.

Ainsi, m'efforcerais-je de renforcer notre collaboration. C'est là la clef de notre réussite dans la lutte pour la sécurité et la sûreté, auxquels nos concitoyens parisiens, notamment les plus faibles et les plus démunis, tiennent légitimement.

Je trouve normal, Monsieur GOUJON, que vous demandiez une information complète à M. le Préfet de police pour nous permettre de faire le point. Je le souhaite, d'autant plus que, je ne vous le cacherai pas, j'avais adressé une demande similaire à M. le Préfet de police en janvier dernier à l'époque pour le 11e arrondissement de Paris.

Sur la vidéo surveillance, notre projet de mandature, porté devant les Parisiennes et les Parisiens par le Maire de Paris, candidat, et bien entendu par tous ceux qui le soutenaient, nous engage à soutenir le développement de la vidéosurveillance. Nous n'aimons pas par principe les caméras, mais nous n'avons pas le droit de ne pas réagir quand les Parisiennes et Parisiens sont victimes de crimes ou demain, peut-être, hélas, d'attentats.

Le Maire de Paris s'est d'ailleurs déclaré prêt à le cofinancer. Ceci s'inscrit dans la droite ligne des déclarations déjà faites par le Maire de Paris et mon prédécesseur, M. Christophe CARESCHE, qui ont adopté depuis le départ une attitude ouverte sur le sujet.

Il appartient à M. le Préfet de police de donner, passez moi l'expression, le coup d'envoi d'une concertation indispensable et approfondie entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, en premier lieu les élus de Paris sur la question.

J'insiste, il faut une véritable concertation.

En conclusion, mes chers collègues, Monsieur GOUJON, j'ai souhaité rééquilibrer votre vœu et notamment les considérants de manière à ce que tous puissent s'associer au vœu que je présente au titre de l'Exécutif, en espérant que vous retirerez votre vœu pour adopter celui de l'Exécutif qui répond aux besoins et aux curiosités que vous avez souhaité éclaircir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Monsieur SARRE.

Avant de procéder au vote, je vais demander à M. GOUJON s'il retire ou non son vœu, je donne donc la parole au représentant de M. le Préfet de police vers lequel vos deux regards ont convergé.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, dans le droit fil de ce qui a été constaté au cours des six dernières années consécutives, l'évolution de la délinquance continue d'être très bien orientée et la situation traduit une consolidation favorable et progressive.

En mars, la délinquance a reculé de 7,3 % et pour le premier trimestre cela représente 4,8 %.

Si on regarde les biens ; c'est moins 10,4 % et si l'on regarde la violence contre les personnes : moins 8,2 % en mars et au total sur trois mois : moins 2,1%.

L'activité policière elle aussi continue de progresser : plus 8 % d'activité d'initiative. Le taux d'élucidation, qui traduit une sorte de performance et d'efficacité du service public, a augmenté encore de deux points. Il est désormais de 36,7 % contre 16,3 % en 2001, soit un doublement en six ans.

Nous le savons, des marges de progression existent encore et M. le Préfet de police en est particulièrement conscient. Il reçoit tous les jours des courriers, y compris relayés par les élus de cette Assemblée, de la part de concitoyens qui voient que tout n'est pas encore réglé.

Dans la stratégie policière, deux axes restent prioritaires : d'une part, la lutte contre la délinquance enracinée qui tourne autour du trafic de drogue, avec les phénomènes d'appropriation des espaces collectifs qui en découlent sur la voie publique, d'autre part, la lutte contre les violences aux personnes.

Sur la drogue, M. le Préfet de police a demandé dans le cadre d'un plan structuré aux trois directions de la Préfecture de police concernées : police judiciaire, police urbaine de proximité et renseignements généraux de travailler méthodiquement et de concert, quartier par quartier, en privilégiant les sites où les trafics sont enracinés. Ce plan est mis en oeuvre avec ténacité, l'affaire du 15e arrondissement en est un exemple, il était dans le plan.

La cartographie, bien évidemment, restera confidentielle, mais sachez que sur Paris, dix arrondissements sont concernés et touchent une quinzaine de quartiers.

Sur le plan de la drogue, Paris sera probablement une nouvelle fois pionnière en France, avec la mise en oeuvre des stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants. Il s'agit du volet préventif de l'action des pouvoirs publics, prévue par la loi du 5 mars 2007.

S'agissant des violences, celles à caractère crapuleux reculent fortement.

Pour ce qui est de la violence sociale (intrafamiliale, dans le voisinage ou tout simplement la violence gratuite sur la voie publique), on peut faire mieux même si elle ne progresse plus que modérément.

Dans la sphère intime ou le voisinage, par construction, la violence interpersonnelle survient fréquemment entre personnes qui se connaissent, donc le taux d'élucidation, ce n'est pas une surprise, est élevé.

Il semble nécessaire à M. le Préfet de police, au-delà du travail policier et pénal, de compléter l'approche des services de la Préfecture par la mise en oeuvre résolue des outils de la loi préventive.

M. le Préfet de police a donc le projet d'implanter dans les commissariats des intervenants sociaux et des psychologues. Pour ce faire il a besoin d'un partenariat avec la Ville de Paris. Il verra le Maire prochainement sur ce sujet et je pense qu'il pourra faire des annonces lors du prochain Conseil de Paris.

S'agissant des violences commises sur la voie publique et donc de la vidéo-protection, le projet avance méthodiquement dans la mesure où il faut respecter les règles des marchés publics.

Nous sommes actuellement en cours de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devrait être notifié le mois prochain. Cela permettra la constitution de l'équipe projet qui travaillera techniquement avec les services de la Ville pour monter ce dossier très complexe dans le cadre d'un partenariat public privé. En outre, il a paru souhaitable à M. le Préfet de police d'attendre la constitution de cette équipe projet pour qu'elle-même engage et ensuite suive dans la durée la concertation avec les élus. D'abord avec le Maire de Paris et ensuite, le Préfet de police en a pris l'engagement, il y aura une mission dans chaque arrondissement à partir de juin et de l'été pour présenter les projets d'implantation de caméra et recueillir les observations des maires.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police pour ces explications très claires.

Monsieur GOUJON, faites-vous preuve d'un esprit constructif en retirant votre vœu n°10 au profit du vœu n°10 bis qui en est très proche ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Comment pouvez-vous en douter, Monsieur le Maire, puisque nous avons rappelé que nous aurions une opposition constructive ?

Même si les considérants sont quelque peu différents, les miens rappelant plutôt les bienfaits de la politique gouvernementale qui, reconnaissez-le, est plutôt responsable de l'amélioration de la sécurité à Paris que celle de la Ville qui a moins de responsabilité en ce domaine.

En ce qui concerne le dispositif même du vœu, les choses sont très proches et je me réjouis, je le dis, que M. SARRE, l'adjoint compétent, ait exprimé très clairement la volonté de la Ville, si elle est nouvelle je dis tant mieux, cela augure de cette mandature sur le plan de la sécurité puisqu'il exprime la même idée que moi dans ce vœu sur le projet de déploiement de ces caméras de surveillance en concertation avec les élus locaux dans Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci M. GOUJON.

La proposition de vœu n°10 est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 3).

Vœu présenté par M. Philippe GOUJON, relatif à la nécessaire information des élus de la mise en place d'un nouveau plan anti-catastrophes pour Paris et de ses implications.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P., et relatif à la nécessaire information des élus sur la mise en place d'un nouveau plan anti-catastrophes pour Paris.

Je donne la parole à M. GOUJON et c'est M. SARRE qui répondra.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est un vœu qui s'adresse à M. le Préfet de police, mais là, comme il n'y a pas de vœu de l'Exécutif, j'espère que M. SARRE le votera et le fera voter.

Effectivement, la Capitale est exposée à une multiplicité de risques de toutes sortes, allant des attentats terroristes aux crues centennales et autres catastrophes naturelles. Il est impérieux de disposer de procédures d'urgence afin de faire face à ces grandes catastrophes. La Préfecture de police, l'Etat ont tiré récemment les enseignements des expériences dramatiques, d'ailleurs vécues à l'étranger, en particulier en Espagne et en Grande-Bretagne, qui, comme chacun le sait, hélas, ont été les cibles d'attentats terroristes massifs en 2004 et en 2005.

M. le Préfet de police a travaillé récemment avec les préfets de la région parisienne à l'élaboration d'un "plan multi-attentats", qui est un nouveau plan ORSEC pour l'organisation de la sécurité civile.

J'aurais souhaité que le M. le Préfet de police informe notre Conseil de la mise en place qui concerne tous les élus, je pense, dans cette Assemblée de ce nouveau plan anti-catastrophes pour Paris et de ses implications.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je vais d'abord donner la parole à l'Adjoint en charge de la sécurité, M. Georges SARRE, et ensuite à M. le représentant du Préfet de police.

Ces vœux sont une façon de poser des questions d'actualité, si j'ai bien compris, Monsieur GOUJON ! Mais on peut débattre de ces questions.

Monsieur SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - Une fois encore, la Ville de Paris se félicite du travail pratiqué avec la Préfecture de police, préfecture de zone de défense, pour mettre en oeuvre à Paris, de façon adaptée et opératoire, des plans de prévention ou de secours sur la base des orientations définies par les services de l'Etat.

Pour ce faire, les services de la Ville et ceux de la zone de défense sont en relation constante.

Le vœu que vous présentez, Monsieur GOUJON, fait référence à la nouvelle définition du plan ORSEC qui désormais veut dire : organisation de la réponse de sécurité civile. Il s'agit là d'un changement majeur dans la structuration générale des plans de prévention et de secours. Désormais, le plan ORSEC se décline en dispositions générales et spécifiques à un risque particulier.

Il n'a plus à être déclenché ; il est en permanence activé dans une posture de vigilance et d'action, en fonction des événements rencontrés.

Les services de la Ville et tout particulièrement le service de gestion de crise de l'A.D.P.P. ont été et continuent à être associés à la formalisation de tous les éléments qui constitueront l'architecture globale de réaction à des crises se déroulant sur le territoire parisien ou régional.

Cela se traduit par des "fiches capacitaires" de moyens tant humains que matériels que la Ville pourrait mobiliser, par des procédures pour leur activation et leur gestion, ainsi que des "fiches réflexes" précisant l'organisation de la Ville en cas de crise.

Le plan ministériel de gestion d'attentats multiples dans les réseaux de transports en commun d'Ile-de-France que vous citez, Monsieur GOUJON, est tout naturellement intégré au nouveau dispositif ORSEC. Il constitue donc l'un des éléments des dispositions spécifiques du plan.

A titre d'information, si un tel événement survenait, le plan matriciel recense des actions municipales de communication en direction de la population, des dispositions visant à mettre à l'abri des personnes le nécessitant, ainsi que toutes mesures de mise à disposition de locaux que la situation pourrait exiger.

Je profite de l'occasion que ce vœu présente pour rapidement informer le Conseil de Paris des récentes évolutions dans l'organisation de la gestion municipale des crises.

Chers collègues, elle s'organise autour de deux centres opérationnels :

- le CVO, centre de veille opérationnelle, qui fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an et qui constitue la porte d'entrée de toutes les informations sur les événements qui se produisent à Paris, quelles que soient les sources de ces informations (services municipaux, Préfecture de police, Brigade des sapeurs-pompiers de Paris). Il est en capacité d'informer les autorités de la Ville de Paris et d'activer les cadres de permanence des directions concernées.

- une cellule centrale de crise, installée de façon pérenne dans un site tout spécialement aménagé et doté de moyens informatiques, audiovisuels et de communication de dernière génération. Elle a vocation à gérer les crises majeures. Cette structure, réunissant des représentants de toutes les directions, serait armée dans le contexte des événements que M. GOUJON évoque dans son vœu.

Voilà, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire. Vous l'avez compris, je donne donc un avis favorable de l'Exécutif au vœu de M. GOUJON.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la région Ile-de-France, par son rang de premier bassin de vie en France et parmi les tous premiers en Europe, est naturellement la cible potentielle du risque terroriste. C'est pour cela que la Préfecture de police a élaboré un plan dit matriciel de gestion d'attentats commis simultanément pour être capable de répondre à des situations, telles que celles qui sont survenues à Madrid ou à Londres.

Ce plan est aujourd'hui quasiment finalisé. Il est le fruit d'une collaboration de l'ensemble des services de l'Etat, de toutes les préfectures de la région, de la Ville de Paris, des opérateurs de transports concernés tels que la R.A.T.P., la S.N.C.F. et OPTILE. Désormais, nous sommes en phase de test de ce plan par des exercices.

La B.S.P.P. et les services de police conduisent de nombreux exercices inopinés de terrain et la chaîne de commandement fait l'objet d'exercices d'état-major.

M. le Préfet de police a une proposition à faire aux élus de la 5ème Commission et plus largement à l'ensemble des élus de ce Conseil qui sont intéressés, à savoir la présentation, lors d'une réunion à l'état-major de zone, de ce plan, de manière détaillée, afin que tous les élus parisiens soient informés de ce qui se prépare.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Excellente proposition.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. GOUJON, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée (2008, V. 4).

Vœu présenté par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe communiste, relatif aux travailleurs en situation irrégulière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 12 dans le fascicule, et déposé par le groupe Communiste, auquel est associé un amendement n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

C'est Mme BECKER qui interroge M. SARRE.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 15 avril 2008, environ 350 travailleurs en situation irrégulière occupent leurs différents lieux de travail à Paris et en région parisienne : entreprises spécialisées dans les entretiens d'espaces verts, restaurants, entreprises de peinture, nettoyage, etc. ; parfois avec le soutien de leurs employeurs.

La plupart d'entre eux sont employés par la même entreprise depuis plusieurs années, le plus souvent dans des secteurs économiques en déficit de main-d'œuvre qui souhaitent dès lors conserver leurs salariés. Dans d'autres cas, toujours depuis plusieurs années, ces travailleurs en situation irrégulière ont enchaîné les emplois précaires. Dans tous les cas, dans la mesure où il ne s'agit pas ici de travail clandestin, les cotisations sociales associées à leurs emplois ont été versées.

Les emplois occupés par ces sans-papiers concernent systématiquement des branches d'activités dites en tension qui, en situation de croissance forte, doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre.

De manière légitime, ces travailleurs en situation d'emploi demandent l'obtention d'un titre de séjour sur le territoire.

C'est pourquoi, après discussion avec l'Exécutif, nous proposons que le Conseil de Paris demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir interpellier la Préfecture de police, qui dispose d'une certaine latitude d'interprétation de la circulaire de janvier 2007, pour qu'elle effectue un examen bienveillant de la situation de ces salariés.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

M. SARRE donne son avis et présente le projet d'amendement n° 12 bis de l'Exécutif.

Monsieur SARRE ?

M. Georges SARRE, adjoint. - J'ai bien écouté notre collègue Mme BECKER et je dois dire que je partage tout à fait l'analyse, les faits et, bien entendu, les sentiments qui portent ce vœu.

Je voudrais dire d'ailleurs que, depuis quelques jours, les informations sont nourries, qui nous informent qu'il y a de plus en plus de salariés - je dis bien "salariés" - qui apparaissent au jour parce qu'ils organisent une grève qui gagne d'ailleurs beaucoup de terrain sur l'ensemble du territoire national.

Ce qui signifie qu'il y a là un problème majeur !

Nous avons donc en France des dizaines, des centaines, des milliers de travailleurs qui sont en situation irrégulière, mais qui ont été embauchés sur pièces, d'après ce que disent ceux qui les embauchent. Ils travaillent en France depuis cinq ans, dix ans et j'ai même lu quinze ans parfois ! On se trouve donc devant une situation extrêmement difficile et je partage les sentiments humains qui ont motivé l'écriture de ce vœu.

C'est pourquoi au nom de l'Exécutif, je donne un avis favorable avec toutefois une légère modification de forme qui ne touche pas au fond. Je vous propose un amendement de forme à votre vœu qui consiste à dire : "C'est pourquoi, sur proposition de Mme Emmanuelle BECKER et des élus du groupe communiste, le Conseil de Paris demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir demander à M. le Préfet de police d'examiner avec bienveillance les demandes de régularisation de la situation de séjour de ces salariés".

Voici, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police, s'il le souhaite, et M. GOUJON aura une minute pour une explication de vote.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. -

Depuis le mois de janvier, la Préfecture de police a effectivement mis en place une procédure d'examen de la situation des personnes qui souhaitent se prévaloir de la loi du 20 novembre 2007, qui dispose que la régularisation doit intervenir selon des considérations humanitaires ou des motifs exceptionnels.

Ce mécanisme fonctionnant d'ores et déjà en dehors du contexte des conflits sociaux, la Préfecture de police, naturellement, examinera au cas par cas et individuellement la situation de ces personnes.

Toutefois, il faut préciser que l'examen des situations reste soumis à des conditions précises. D'une part, que le demandeur doit résider à Paris, ou à défaut être renvoyé vers sa préfecture de résidence. D'autre part, il ne peut pas se prévaloir de l'utilisation de faux papiers car c'est une infraction grave.

Enfin, il doit exercer dans une profession qui connaît de très importantes difficultés de recrutement. Cette condition n'est pas appréciée par la Préfecture de police mais par la Direction du travail.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole, une minute.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, dans le cas d'espèce, tel qu'il est évoqué dans le vœu, et "sauf situation humaine particulière", par définition tout étranger en situation irrégulière a, selon nous, vocation à être reconduit dans son pays d'origine. Nous le disons clairement. Comme d'ailleurs, cela se passe dans tous les pays du monde.

Les premières victimes de l'emploi illégal - vous le savez très bien, Monsieur LE GUEN qui ne cessez de m'interrompre, calmez-vous -, ce sont les étrangers eux-mêmes puisque après avoir été la cible de passeurs, ils sont bien souvent exploités et c'est le cas souvent dans le cas évoqué par des employeurs sans scrupules. Il faut donc mettre un terme à cette exploitation de la misère humaine à la fois par les passeurs, par les marchands de sommeil et autres "patrons voyous", termes que nous n'hésitons pas à employer.

D'ailleurs, depuis le 1^{er} juillet, un employeur est tenu avant d'embaucher un étranger de vérifier auprès de la Préfecture si celui-ci possède un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France. Un patron pris la main dans le sac ne pourra pas dire qu'il ne savait pas.

Il y a donc une loi, la loi de 2007, vous le savez, qui prévoit de prendre en compte la capacité d'intégration en France d'un certain nombre de travailleurs ayant des compétences particulièrement recherchées sur le marché du travail. Cette loi ne prévoit évidemment pas qu'un étranger en situation irrégulière aurait un droit à être régularisé...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, c'est une explication de vote et je n'ai pas encore compris ce que vous alliez voter.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je termine ma phrase.

Cette loi ne prévoit pas qu'un étranger en situation irrégulière aurait un droit à être régularisé sous prétexte qu'il travaille ou qu'il y ait une promesse d'embauche. Ce serait d'ailleurs, reconnaissons-le, envoyer un signal à tous les candidats à l'immigration clandestine en encourageant les fraudeurs. Et ce serait injuste - ce sera ma dernière phrase - à l'endroit des travailleurs et des demandeurs d'emplois français ou étrangers qui respectent nos lois. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Madame BECKER accepte les amendements de forme de M. SARRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 12 déposée par le groupe communiste, et amendée par M. SARRE avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu ainsi amendée est adoptée. (2008, V. 5).

Vœu déposé par M. Pierre AIDENBAUM, Mme Camille MONTACIÉ et M. Gauthier CARON-THIBAUT relatif aux arrestations de parents "sans papiers".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par M. Pierre AIDENBAUM, Mme Camille MONTACIÉ et M. Gauthier CARON-THIBAUT, relatif aux arrestations de parents sans papiers.

C'est Pierre AIDENBAUM qui, je crois, le présente et Georges SARRE donnera le point de vue de l'Exécutif.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, le vœu que je présente à M. le Maire de Paris est un vœu que j'avais déjà, dans ses conclusions, fait à M. le Préfet de police dans la précédente mandature. Mais comme je n'ai pas eu beaucoup de succès avec ce vœu, je demande aujourd'hui à M. le Maire de Paris de bien vouloir interpellier M. le Préfet de police pensant que le rôle du Maire de Paris aurait plus de poids que celui du maire d'arrondissement.

Malheureusement, les interpellations de parents sans papiers, à proximité des écoles continuent. Le 18 mars 2008, il y a donc de cela un mois, alors qu'il attendait son enfant devant l'école de la rue des Vertus, un homme sans papiers a été arrêté. Les arrestations de parents d'élèves en situation irrégulière devant les écoles, à l'heure de la rentrée ou à la sortie des classes, constituent des actes particulièrement odieux. Elles provoquent à juste titre l'indignation des parents, des éducateurs et des voisins et elles créent un climat de suspicion et de peur qui nuit à ces enfants et aussi à l'ensemble des habitants de notre arrondissement.

De manière générale, la politique du Ministère de l'Intégration et de l'identité nationale qui consiste à s'attaquer aux plus fragiles plutôt que, contrairement à ce qu'a dit M. GOUJON il y a quelques instants, à lutter contre les filières d'immigration clandestine et le travail dissimulé est à la fois coûteux, inefficace et inhumain.

En outre, ces arrestations ternissent profondément, Monsieur le Préfet, l'image de la police aux yeux des plus jeunes. Comment expliquer aux enfants, aux adolescents que la mission principale de la police est la protection des citoyens, quand ils sont témoins eux-mêmes de contrôles arbitraires et d'interpellations parfois un peu musclées. Il est essentiel également de réaffirmer que l'obligation scolaire, inscrite dans le code de l'éducation, s'applique à tous les enfants, quelle que soit leur situation.

Si par peur d'être arrêtés ou expulsés, les parents en situation irrégulière ne confiaient plus les enfants à l'école, ces derniers seraient alors privés de ce droit fondamental reconnu par l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant et des lois scolaires de 1881 et 1882, emblématiques de notre tradition républicaine. Pour éviter cela, il faut que la confiance ne soit pas rompue entre les parents et l'école. Bien que sans-papiers, ces parents, ces êtres humains, doivent pouvoir accompagner leurs enfants en toute quiétude.

C'est pourquoi j'émet le vœu, la majorité municipale du 3e arrondissement émet le vœu que M. le Maire de Paris demande une nouvelle fois à M. le Préfet de police d'arrêter les contrôles systématiques des étrangers, en particulier de préserver la tranquillité aux abords des écoles qui doivent rester des lieux protégés, c'est-à-dire en garantissant que les familles puissent accompagner leurs enfants à l'école où ils sont également scolarisés sans craindre de se faire contrôler.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur SARRE vous répond et donne le point de vue de l'Exécutif.

M. Georges SARRE, adjoint. - Avis favorable de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Une concision remarquable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 6).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux budgets et aux moyens humains de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets.

Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la maternité Pierre Rouques/Bluets.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous allons examiner deux vœux référencés n° 14 et n° 15 dans le fascicule, déposés par le groupe communiste. Il s'agit de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets.

Je propose une présentation simultanée par Mme Hélène BIDARD et une réponse conjointe par Jean-Marie LE GUEN.

Madame BIDARD, vous avez la parole.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Etant donné que j'en ai parlé avant en question d'actualité, je serai assez brève. Il s'agit de deux vœux qui ont été votés dans les 11e et 12e arrondissements, qui veulent défendre l'hôpital public, au travers de la lutte de Saint-Antoine mais également de la lutte de la maternité des Bluets et donc à travers elles, le droit des femmes.

Je reviens sur ce que l'on peut défendre dans ces vœux : d'abord une intervention auprès de l'Etat parce qu'il y a des difficultés budgétaires sur lesquelles le Conseil de Paris doit se positionner, notamment sur la question de la T2A. Et, ensuite, sur les projets proprement Parisiens :

En ce qui concerne les Bluets et les projets qui lui sont liés et qui relèvent du droit des femmes à disposer de leur corps grâce aux centres I.V.G. et aux centres de planning familial et, dans un deuxième temps, en ce qui concerne l'hôpital Saint-Antoine et en soulignant en particulier les difficultés de logement des personnels.

Monsieur le Maire adjoint est revenu sur cette question, néanmoins, nous conservons ces deux vœux.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour votre concision puisque le débat a déjà eu lieu.

M. Jean-Marie LE GUEN vous répond brièvement en donnant l'avis de l'Exécutif sur les vœux n° 14 et 15 qui se ressemblent d'ailleurs beaucoup.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je confirme ce que j'avais dit au moment des questions d'actualité, c'est-à-dire une préoccupation commune et une volonté d'interpellation, premièrement sur la maternité des Bluets pour faire en sorte qu'auprès des autorités, notamment de l'Etat, qu'il s'agisse de l'A.R.H. ou du ministère, il y ait une sensibilisation à la situation particulière de cet établissement et du rôle qu'il remplit auprès des femmes, des mères de famille en l'occurrence.

Deuxièmement, pour ce qui concerne l'hôpital Saint-Antoine, j'ai la préoccupation générale du dialogue social qui doit exister au sein de tous les établissements, aussi au niveau de l'A.P.-H.P., et la préoccupation particulière de la Ville et du secteur que j'anime pour essayer de faire avancer la question du logement des personnels de l'Assistance publique, avec d'autres personnels qui travaillent à la santé et à l'accueil des Parisiens.

Il est nécessaire d'avoir une action encore plus forte que celle qui a déjà été menée, qui est existante, une action résolue pour trouver des solutions concrètes à ces problèmes aigus. S'il n'y a pas de résolution du problème du logement, on risque de se poser le problème de savoir comment nous allons trouver les personnels dans les établissements hospitaliers.

C'est donc l'ensemble de l'outil hospitalier qui sera fragilisé.

Je suis favorable aux vœux n° 14 et n° 15.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008 V. 7).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008 V. 8).

2008, DPA 71 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la création d'une crèche collective de 50 berceaux au 43, rue d'Aubervilliers (18e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DPA 71. Il s'agit d'un marché de travaux relatif à la création d'une crèche collective de 50 berceaux, 43 rue d'Aubervilliers dans le 18e arrondissement.

Mme DECORTE interroge M. NAJDOVSKI.

Mme Roxane DECORTE. - Dans ce projet de délibération, il s'agit d'approuver les modalités de passation du marché de travaux relatif à la création d'une crèche collective de 50 berceaux, 43 rue d'Aubervilliers, dans le 18e arrondissement. Il s'agit de la réhabilitation d'un pavillon dont l'ouverture était prévue en mars 2006.

Je ne comprends pas bien les aléas de ce dossier. Le mardi 29 juin 2004, j'ai siégé en jury d'architecture pour la création de cette crèche. Les 23 et 24 mai 2005, notre Assemblée a approuvé le principe de création de cette crèche et a autorisé M. le Maire de Paris à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et attribué à Mme RALLET, architecte.

Par délibération, en date des 12 et 13 février 2007, notre Assemblée a approuvé les modalités de passation des marchés de travaux prévus en appel d'offres ouvert. Le 9 juillet 2007, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris a déclaré infructueux cet appel d'offres au motif que les cinq offres reçues étaient très supérieures à l'estimation de l'administration.

Nous sommes alors passés à une procédure de marché négocié. A l'issue de cette négociation, les offres ont été jugées économiquement inacceptables. Notre Assemblée a déclaré sans suite cette procédure.

Aujourd'hui, vous nous demandez de procéder à la passation d'un marché de travaux selon la procédure négociée. Permettez-moi de m'interroger : pourquoi ne pas avoir relancé un appel d'offres ouvert ?

Merci de vos précisions.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 6e Commission. - Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 20 juin 2005 et le contrat a été attribué à Nathalie RALLET, architecte mandataire, et à l'agence B.B.B.M.

Le projet a eu ensuite à connaître des dissensions fortes au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'architecte de l'équipe B.B.B.M. étant un architecte suisse qui voulait imposer des procédés de construction non reconnus par les normes en vigueur. L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est désolidarisée en cours d'avant-projet.

L'avant-projet sommaire et l'avant-projet détaillé ont donc été approuvés avec difficulté et retard.

Un permis de construire a été déposé en août 2006. Il était incomplet. Le maître d'œuvre a rencontré des difficultés pour reprendre son projet. Je ne referai pas toute l'histoire, mais une nouvelle consultation des entreprises a été lancée et les offres ont été ouvertes, début juillet 2007. Cinq entreprises ont répondu en allant de +38 % pour le moins disant à +76 % pour le plus élevé. Compte tenu de l'importance locale de ce projet il a été tenté de négocier.

La négociation n'a pas été fructueuse et, donc, il a été décidé de déclarer ce marché infructueux et de relancer une procédure en marché négocié. La Commission d'appel d'offres a entériné cette proposition, en décembre 2007, et le projet de délibération qui est soumis au Conseil de Paris autorise la relance de cette procédure.

La procédure a été relancée en janvier 2008. Neuf entreprises ont fait acte de candidature. La remise des offres est pour le 14 mai prochain et la désignation d'entreprise devrait intervenir à l'été pour des travaux se déroulant d'octobre 2008 à octobre 2009, pour une livraison fin 2009.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

Madame DECORTE, vous voulez parler une minute ?

Mme Roxane DECORTE. - D'un point de vue juridique, ne devait-on pas relancer un appel d'offres ouvert ? C'est le sens de ma question.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je pense que vous aurez l'occasion de traiter de cette question passionnante en bilatéral.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 71).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux personnels de la Petite enfance de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au personnel des établissements de Petite enfance.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 16 et n° 17 dans le fascicule, déposés par les groupes communiste et U.M.P., relatifs aux personnels de la Petite enfance.

Je donne la parole successivement à Hélène BIDARD qui est présente, et à Brigitte KUSTER qui n'est pas là, mais qui sera peut-être remplacée.

Mme Hélène BIDARD. – A propos de la question de la Petite enfance, le groupe communiste a décidé de déposer un vœu.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur le mouvement actuel. M. NAJDOVSKI est revenu sur la responsabilité de l'Etat posée tout à l'heure. Il l'a dit, beaucoup a été fait durant la dernière mandature. C'était l'une des priorités et, bien entendu, ça l'est encore.

Néanmoins, cette priorité donnée aux modes de garde collectifs, que nous soutenons, se heurte aujourd'hui à des difficultés de recrutement de professionnels dans la Petite Enfance. Les personnels se plaignent des carences d'effectifs et sont également soutenus par des parents préoccupés, ce que nous entendons.

Il nous paraît aujourd'hui nécessaire de prévoir l'embauche et la formation de davantage de personnels, à moyen et à long termes, mais également à court terme, d'autant que des places en crèche vont encore être créées d'ici à 2014. M. NAJDOVSKI l'a indiqué tout à l'heure.

Nous maintenons ce vœu car nous proposons quelques solutions et, même si ce n'est pas exhaustif, nous amenons quelques pistes, notamment sur les efforts en matière de logements accessibles et également sur la professionnalisation de ces personnels, avec, par exemple, une hausse significative du nombre de bourses permettant aux agents de passer de la catégorie C à la catégorie B ou encore, à moyen terme, la question de la création, comme cela a été fait dans le Val-de-Marne, d'une école parisienne de formation des personnels de la Petite enfance.

Nous le maintenons pour ces raisons-là, néanmoins nous proposons une reformulation de ce vœu, à la fin. Nous modifions en terminant par : "C'est pourquoi, sur proposition de moi-même, des élus du groupe communiste, le Conseil de Paris émet le vœu que les discussions en cours avec les représentants des personnels de la D.F.P.E. permettent de répondre à court et à moyen termes à leurs difficultés, aux attentes des parents et au maintien de la qualité de l'accueil des enfants".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Les Conseillers ont bien noté que vous aviez un peu modifié le texte du vœu.

Je donne maintenant la parole à M. BENESSIONO pour présenter la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.

Vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIONO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je pense, tout à l'heure, m'être largement exprimé dans le cadre de la question d'actualité.

Je considère donc que le vœu est défendu en tant que tel.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette contribution à l'efficacité de nos débats.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI, qui n'est pas non plus obligé de répéter ce qu'il a dit tout à l'heure.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour que nos débats gagnent du temps, à propos du vœu déposé par le groupe communiste, il est déjà exaucé.

Pour la forme, je donnerai un avis favorable de l'Exécutif, malgré tout, puisque les discussions sont déjà engagées sur les moyens que l'on peut apporter à court terme, mais aussi sur les perspectives que l'on peut dégager à moyen terme pour trouver des solutions permettant d'améliorer le fonctionnement du secteur de la Petite enfance.

Quant à la proposition de vœu de l'U.M.P., je donnerai un avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Madame BIDARD, maintenez-vous le vœu, sachant qu'il est déjà exaucé ?

Mme Hélène BIDARD. - Oui.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si M. NAJDOVSKI veut le maintenir, il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 9).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DU 21 - Modalités de communication des plans et documents d'urbanisme parisiens par la Direction de l'Urbanisme.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la banque de données de l'APUR.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DU 21, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé un vœu référencé n° 18 dans le fascicule. Il s'agit des modalités de communication des plans et documents d'urbanisme parisiens par la direction de l'urbanisme.

M. CONTASSOT interroge Mme HIDALGO.

M. Yves CONTASSOT. - Un certain nombre de directives, au plan français, mais aussi européen, visent à rendre public, transparent et gratuit l'accès aux données, notamment celles à caractère géographique, pour l'ensemble de la population sous quelques réserves extrêmement limitées ayant trait aux droits de propriété intellectuelle et au secret statistique.

Or, si quelques données de la banque de données urbaines de l'APUR peuvent correspondre à cette définition, l'immense majorité n'y répond pas. Lorsque l'APUR publie, elle prend soin de respecter le secret statistique, c'est le moins que l'on puisse faire.

Avec ce vœu, il s'agit d'une part de lancer une étude - il ne s'agit pas de prendre une décision immédiate - pour voir dans quelles conditions des facilités d'accès à cette banque de données pourraient être offertes pour éviter que cela se traduise par un surcroît de travail pour le personnel de l'APUR quand on lui demande de faire des extractions. Il y a des outils assez connus en la matière.

Deuxièmement, que l'on évite d'avoir pour les élus, mais j'aurais dû rajouter pour les services de la Ville... Encore récemment, un service qui a demandé communication d'une étude de l'APUR s'est vu facturer 30 euros, ce qui paraît anormal. Il s'agit donc que les élus puissent avoir rapidement accès à cette banque de données fort utile et fort bien renseignée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mme HIDALGO, adjointe à l'urbanisme et première adjointe, vous répond.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, merci Yves CONTASSOT.

En fait, le projet de délibération concerne la communication de documents via la DU et là, il s'agit de l'APUR. La banque de données urbaines, à l'exception des informations confidentielles, est déjà en grande partie accessible pour les agents et les élus, notamment via le portail Internet. Néanmoins, je suis d'accord avec Yves CONTASSOT pour dire que l'on peut travailler, enrichir, rendre cela plus convivial et sans doute plus accessible.

Les études de l'APUR sont diffusées gratuitement aux membres du Conseil d'Administration, aux présidents de groupes. Nous pourrions, je pense, ajouter assez facilement qu'elles soient aussi transmises gratuitement aux conseillers de Paris qui en font la demande. Cela ne me paraît pas quelque chose d'inatteignable : cela est assez légitime.

En revanche, lorsqu'un membre de l'APUR, que ce soit la Ville de Paris d'ailleurs, ou n'importe quel autre membre, demande une exploitation particulière des données, on doit se conformer au fait que si cela ne fait pas partie du programme partenarial de l'APUR, cela est forcément facturé. Nous sommes d'accord : il ne s'agit pas de cet élément et nous sommes également tout à fait d'accord pour travailler à un meilleur accès à partir des outils Internet ou Intranet, ainsi que pour faire en sorte que les études puissent être communiquées gratuitement lorsqu'elles sont communicables, notamment aux conseillers de Paris et aux services de la Ville de Paris.

Avis favorable, compte tenu de cette réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. – Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe "Les Verts", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 10).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom d'une place du 15e arrondissement en hommage à Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, par lequel M. Claude DARGENT, Mme HIDALGO et d'autres élus souhaitent qu'une place du 15e arrondissement porte le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

La parole est à M. DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Geneviève de Gaulle-Anthonioz est décédée le 14 février 2002, voici donc un peu plus de six ans. Or, cette grande dame a mené tout au long de sa vie une série de combats tout à fait exemplaires.

Engagée précocement dans la résistance, son action l'a conduite à la déportation à Ravensbrück. Elle a ensuite témoigné, tout au long de sa vie, de cette période dramatique de notre histoire, notamment en présidant l'association des déportées et internées de la Résistance et en déposant, on s'en souvient, au procès de Klaus Barbie en 1987.

Beaucoup auraient considéré que ce travail de mémoire suffit à remplir une vie. Tel n'était pas le cas de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui a engagé un deuxième combat : le combat contre la grande pauvreté, en présidant l'association ATD-Quart Monde de 1964 à 2000. A ce titre, elle a siégé au Conseil Economique et Social et s'est battue pour que fut votée une loi contre la grande pauvreté, y parvenant en 1998.

Geneviève de Gaulle-Anthonioz est enfin la première femme devenue Grand-Croix dans l'ordre de la Légion d'honneur. Toutes ces raisons justifient que son nom soit inscrit dans l'espace public parisien. C'est pourquoi les élus de gauche ont proposé que la place située à l'angle des rues de Vaugirard et de la Convention porte désormais le nom de place Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Ce vœu, adopté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 15e est désormais porté par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés devant notre Assemblée qui aura, j'en suis sûr, à cœur de lui réserver l'accueil le plus favorable.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme HIDALGO et Mme MACÉ de LÉPINAY fera une explication de vote.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Bien sûr, c'est un avis très favorable à cette proposition. Plusieurs vœux avaient été exprimés sous la précédente mandature pour donner le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz à des lieux ou des équipements. Je crois d'ailleurs qu'une école du 13e arrondissement porte son nom.

Il s'agit là de localiser sur une place du 15e arrondissement le nom de cette très grande dame. Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit fort justement Claude DARGENT, mais j'ai le souvenir de Geneviève de Gaulle-Anthonioz à la tribune de l'Assemblée nationale en 1998, lors du vote de la loi contre les exclusions où elle avait déclaré, cela avait été un moment extrêmement émouvant, que cela faisait plus de 50 ans qu'elle attendait une telle loi. Elle a été très présente sur ce texte essentiel qui visait à lutter contre toutes les formes d'exclusion et bien sûr contre la grande pauvreté.

Concernant ce vœu, qui a été voté à l'unanimité du 15e arrondissement, l'Exécutif, à travers mon expression, apporte un avis très favorable pour qu'il soit adopté et mis en œuvre rapidement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY pour une explication de vote.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le vœu a été soumis au Conseil du 15e arrondissement et adopté à l'unanimité.

Nous nous réjouissons qu'une place du 15e arrondissement puisse éventuellement porter le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Je veux rappeler que les vœux qui ont été évoqués par Mme HIDALGO provenaient de Jacques TOUBON qui avait souhaité juste après la mort de Mme de Gaulle-Anthonioz qu'une rue porte son nom dans le 13e arrondissement, ce vœu avait été adopté à l'unanimité du Conseil du 13e arrondissement. Il n'a pas été suivi d'effet.

Je rappelle que dès le 8 mars 2002, le Maire de Paris avait demandé à Mme HIDALGO de mettre en route la procédure pour donner le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz à une rue, le 8 mars, journée de la femme.

Enfin je veux dire que ma collègue Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT avait, en octobre 2002, au Conseil Général, émis un vœu pour honorer la mémoire de Geneviève de Gaulle-Anthonioz et qu'à travers sa mémoire soient honorés tous ceux qui luttent contre la misère.

Je veux, Monsieur le Maire, faire trois petites remarques. Une, de pure forme, corrigée par M. Claude DARGENT. Il est bien évident que Geneviève de Gaulle-Anthonioz n'est pas la première femme à avoir reçu la légion d'honneur mais bien la première femme à avoir été Grand-Croix de la légion d'honneur.

Je voudrais faire une remarque sur la méthode utilisée pour déposer ce vœu. Il me semble qu'il est d'usage de solliciter l'avis des membres de la famille des personnes que l'on veut honorer par l'attribution d'un nom de rue, or, ce matin encore, aucun contact n'avait été pris avec les enfants de Geneviève de Gaulle-Anthonioz pour leur soumettre la proposition que vous nous faites et recueillir leur assentiment sur le lieu envisagé.

Enfin, la troisième remarque prendra la forme d'un vœu. Je souhaite Monsieur le Maire que la Ville de Paris propose rapidement d'attribuer le nom d'une rue à Germaine Tillon qui vient de disparaître. Cette grande résistante, personnalité exceptionnelle, elle aussi Grand-Croix de la légion d'honneur était depuis Ravensbrück une des plus grandes amies de Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Madame MACE de LEPINAY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Fatima LALEM et M. Gilles ALAYRAC et j'espère que nous le voterons à l'unanimité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité (2008, V. 11).

2008, DLH 22 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la convention avec l'Etat relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le secteur du Sentier (2e), de modifier le règlement d'attribution des aides complémentaires de la Ville et de lancer la procédure de marché pour la conduite de l'OPAH. Vœu présenté par MM. Jacques BOUTAULT, Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 22, sur lequel un vœu référencé n° 20 a été déposé par MM. Jacques BOUTAULT, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA. Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le secteur du Sentier dans le 2e arrondissement.

Jacques BOUTAULT interroge Jean-Yves MANO.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci Monsieur la Maire.

L'incendie qui est survenu le mercredi 3 avril dans le secteur du Sentier concerné par cet O.P.A.H. n'a pas surpris les élus du 2e arrondissement même s'il les a émus.

Si cet incendie n'a pas fait de victimes, il aurait pu en faire et c'est bien encore une fois grâce à l'action des sapeurs-pompiers de Paris qui l'ont maîtrisé rapidement. S'il y a eu des personnes à reloger, il n'a fait fort heureusement aucune victime.

C'est bien parce que nous connaissions, nous, élus du 2e arrondissement, la fragilité du bâti, en tout cas le nombre important d'ateliers qui ne respectent pas la mise en conformité incendie selon l'arrêté de 1998, et le nombre important d'immeubles pour lesquels les propriétaires ou copropriétaires ne font pas ou ne peuvent pas faire face à leurs obligations, que dès 2006 j'ai souhaité que soit mise en œuvre une opération d'aide à la réhabilitation qui se traduit aujourd'hui par ce projet de délibération. Je remercie la D.L.H. d'avoir été attentive à notre demande.

Simplement, le vœu présente le fait que seuls 40 immeubles hors listes pointés par le cabinet qui a mené l'étude préalable pourront être inscrits en complément des immeubles audités.

Or, l'immeuble du 226 rue Saint-Denis, où l'incendie s'est déclaré ne fait pas partie des immeubles audités.

Par ce vœu, les élus du 2^e arrondissement et l'ensemble du Conseil du 2^e arrondissement souhaitent que, s'il y a plus que 40 immeubles qui n'ont pas été audités et qui sont éligibles aux aides, que celles-ci puissent être étendues pour que l'ensemble du bâti du secteur puisse être traité compte tenu de la situation très dégradée que j'évoquais il y a un instant.

C'est l'objet du vœu que j'ai déposé avec mes collègues Pierre SCHAPIRA et Sylvie WIEVIORKA.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Monsieur BOUTAULT.

La réponse de M. MANO sur ce vœu n°20.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - C'est avec satisfaction effectivement que nous voyons enfin l'O.P.A.H. Sentier se dégager. Dans quelques mois, elle pourra démarrer sur le secteur concerné, dont nous savons tous quel intérêt elle a par rapport à l'habitat vétuste que nous avons pu constater au cours des années.

Comme toute O.P.A.H., celle-ci n'est pas ciblée mais sectorisée : les immeubles qui sont dans le périmètre défini font suite à une étude préalable, sous forme de sondage sur la zone. Par vocation et par fonction, une O.P.A.H se doit de traiter l'ensemble des immeubles concernés dans le secteur géographique.

C'est pour cela que je pense que tel qu'a été formulée le projet de délibération, c'est plutôt un objectif à minima que nous avons donné à l'opérateur qu'une limitation quantitative des immeubles qui pouvaient être traités.

C'est pourquoi, Jacques BOUTAULT, Pierre SCHAPIRA et Sylvie WIEVIORKA pourraient retirer leur vœu puisque, conformément aux orientations d'une O.P.A.H., nous avons pour vocation de traiter la totalité des immeubles sectorisés dans le périmètre concerné.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, le vœu est exaucé, vous le retirez ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - J'ai bien entendu de la part de M. MANO qu'il s'agissait d'un objectif à minima, en conséquence, puisque tous les immeubles seront traités, nous sommes rassurés et le vœu peut être retiré.

Nous sommes tous d'accord, le vœu est retiré.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je suis sûr que le 2^e arrondissement est uni comme toujours.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté (2008, DLH 22).

2008, DLH 35 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'OPAC de Paris un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal sis 30, rue de Cronstadt (15^e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 35, sur lequel le groupe U.M.P. a déposé un amendement numéroté 21.

Il s'agit d'un bail emphytéotique entre la Mairie de Paris et l'O.P.A.C. sur l'immeuble communal situé 30 rue de Cronstadt dans le 15^e arrondissement.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE interroge M. MANO.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci Monsieur le Maire.

L'ordre du jour de notre séance comporte plusieurs projets de délibérations portant sur la location au profit de bailleurs sociaux de différents immeubles communaux situés dans les 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

La rédaction de ces divers projets est sensiblement identique au projet de délibération de la rue de Cronstadt que nous sommes en train d'examiner. À ceci près, le projet de délibération qui concerne le 15^e arrondissement est le seul dont l'exposé des motifs ne prévoit pas explicitement de concertation avec les élus locaux.

Aucune explication n'étant fournie pour expliquer cette différence de traitement, nous avons le choix entre deux hypothèses : soit il s'agit d'un oubli, soit vous faites sciemment l'impasse sur la concertation dans le 15^e arrondissement.

En ce début de mandature nous n'entendons pas nous livrer à un procès d'intention c'est pourquoi avec mes collègues nous privilégions l'hypothèse de l'oubli.

En conséquence, nous vous prions Monsieur le Maire de bien vouloir compléter l'exposé des motifs du projet de délibération DLH 35 en rajoutant la mention suivante: "Les types de logements sociaux prévus seront déterminés en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus du 15^e arrondissement."

Cet ajout est d'autant plus cohérent que la nouvelle équipe municipale du 15^e arrondissement, à qui la population vient d'exprimer sa confiance, me semble être la plus à même d'apprécier les choix les plus opportuns pour cet arrondissement.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci Madame de CLERMONT-TONNERRE, la réponse de M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Bien évidemment, Monsieur le Maire, c'est un oubli, il n'y a pas de velléité particulière de l'Exécutif municipal de brimer le 15^e arrondissement dans la concertation qui est la nôtre, je vous rappelle d'ailleurs que mon cabinet a toujours été ouvert à toute discussion ou complément d'information au cours des années précédentes et que nous continuerons ainsi, bien évidemment.

Je rappelle également que s'agissant de la phrase que vous souhaitez aborder, on parlait de concertation, mais également du contexte local en même temps, que nous devons apprécier dans un contexte parisien dans sa globalité.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 déposé par le groupe U.M.P., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 21 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 35 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 35).

Voeu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la demande de suspension des expulsions dans l'attente de la mise en œuvre du droit au logement opposable.

Voeu déposé par Mme Catherine VIEU-CHARIER et les membres du groupe communiste sur l'application d'un moratoire concernant les expulsions locatives sans relogement dans l'attente de la mise en œuvre effective du droit au logement opposable et à la réquisition des logements et locaux vacants des grands bailleurs institutionnels.

Voeu déposé par Ian BROSSAT et les membres du groupe communiste relatif à la suspension des expulsions locatives sans relogement dans l'attente de la mise en œuvre effective du droit au logement opposable et à l'activation des procédures de réquisition des logements et immeubles vacants.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à huit voeux qui ne se rattachent à aucun projet de délibération, il y a d'abord les voeux référencés n°^{OS} 22, 22 bis, 23 et 24 dans le fascicule, relatifs aux expulsions. Ces voeux ont été déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et l'Exécutif.

Il y a trois orateurs inscrits et M. MANO répondra : M. CASTAGNOU, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Ian BROSSAT.

Monsieur CASTAGNOU ?

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14^e arrondissement. - Monsieur le Maire, depuis la fin de la trêve hivernale, le 16 mars dernier, les expulsions locatives ont repris à Paris. Or, cette année la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable est désormais applicable et retient parmi ses bénéficiaires, dès 2008, les personnes menacées d'expulsion de bonne foi ayant fait une demande de logement social.

Les situations d'expulsion sont diverses mais tiennent le plus souvent à des difficultés financières, liées à des problèmes d'emploi ou d'accident de la vie, à la croissance continue des loyers et à la faiblesse des salaires. L'accès au parc privé devient impossible pour un très grand nombre. L'accès au parc social demande, malgré le développement important du nombre de logements sociaux depuis 2001, des délais très longs et le taux de rotation diminue régulièrement depuis plusieurs années.

Malgré les efforts de la Ville pour prévenir ces situations, par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Logement et la cellule de prévention qu'elle a mise en place, les procédures d'expulsion se multiplient et des personnes seules se retrouvent alors à la rue et des familles dans des chambres d'hôtel à plus de 1.200 euros la chambre par mois.

L'Etat, responsable du logement, est désormais tenu de proposer une solution à ces personnes menacées d'expulsion. Plusieurs d'entre elles reçoivent, ces semaines-ci, notification de la Préfecture de la décision favorable prise par la Commission de médiation instaurée par la loi du 5 mars 2007.

C'est pourquoi, au nom du groupe Socialiste, Radical de gauche et apparentés, j'é mets le voeu que M. le Maire de Paris demande à M. le Préfet de police de suspendre les expulsions locatives des personnes et familles de bonne foi dans l'attente d'un relogement, dans le cadre de la mise en oeuvre effective du droit au logement opposable.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CASTAGNOU.

Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'application d'un moratoire concernant les expulsions locatives sans relogement dans l'attente de la mise en oeuvre effective du droit au logement opposable et la réquisition des logements et locaux vacants des grands bailleurs institutionnels.

Vous savez que le marché de l'immobilier est de plus en plus tendu et, avec un marché de l'emploi incertain, les locataires connaissent des difficultés de plus en plus grandes et les menaces d'expulsions locatives demeurent à un niveau élevé. Malgré les efforts de la Ville pour prévenir ces situations par l'intermédiaire du Fonds de Solidarité Logement et de la cellule de prévention qu'elle a mis en place, des décisions d'expulsion peuvent à nouveau être exécutées en nombre par la Préfecture de police depuis la fin de la trêve hivernale.

Beaucoup se sont félicités de la mise en œuvre d'un droit au logement opposable en 2006, mais la déception est grande pour tous les ménages risquant d'être expulsés sans offre de logement.

Malgré un développement certain du nombre de logements sociaux depuis 2001, le nombre de demandeur ne cesse de croître pour atteindre aujourd'hui 110.000. Parmi eux, plus de 40.000 ménages prioritaires répondant aux critères du Dalo pourraient adresser une demande à la commission de médiation et demander un recours contentieux devant le tribunal administratif s'ils n'ont reçu aucune offre de logement. Or, le Préfet de Paris ne dispose que d'un contingent de 4.000 logements.

La commission de médiation installée depuis le 1er janvier est donc déjà confrontée à des difficultés majeures face au manque de logement et, dès le 1er décembre 2008, les recours contentieux vont se multiplier sans qu'ils puissent toutefois trouver une issue favorable.

Afin d'éviter que de nouveaux ménages ne se retrouvent à la rue et pour appliquer de façon effective le droit au logement opposable, il est impératif de suspendre les procédures d'expulsion locative sans relogement et d'activer les procédures de réquisition des logements et locaux vacants, compte tenu de la grave crise du logement.

Il faut rappeler que cette procédure exceptionnelle est applicable sans délai. C'est important de le souligner. Le Code de la construction et de l'habitation précise, dans l'article L.661-1, que "dans les villes où il existe une crise grave du logement, des mesures exceptionnelles et temporaires sont prises en vue de réaliser une meilleure répartition des locaux, de manière que puisse être assurée l'installation de ceux qui, en raison de leur travail ou de leur situation de famille, doivent être pourvus de logement".

Compte tenu du nombre de demandeurs, 110.000 dont 40.000 prioritaires au sens de la loi Dallo, et du nombre de logements vacants, évalué à plus de 110.000 par l'I.N.S.E.E., les conditions sont donc réunies pour que soit appliquée la procédure de réquisition des logements et locaux vacants.

Depuis 2005, la Direction générale des impôts a donné à la Ville l'accès au fichier fiscal des propriétaires payant la taxe sur les logements vacants. Seuls, les 15.000 logements appartenant à des particuliers y sont recensés. La Ville de Paris, par l'intermédiaire de la S.I.E.M.P., leur a adressé un courrier pour les inciter à relouer leur logement via des dispositifs comme "Louez sans risque" ou "Louez gagnant et solidaire". Par ce biais, ce sont donc plus de 500 ménages qui ont été relogés.

Reste que plusieurs milliers de logements et locaux vacants appartenant à des institutions (banques, assurances, investisseurs, etc.) demeurent aujourd'hui inoccupés. La Ville de Paris ne dispose d'aucun moyen pour inciter ou obliger ces propriétaires institutionnels à relouer leur patrimoine. Des outils coercitifs relevant de l'autorité du Préfet doivent donc être mobilisés.

C'est pourquoi, sur notre proposition, les élus du groupe Communiste, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande au Préfet de Paris et au Préfet de police :

- d'appliquer un moratoire concernant les expulsions locatives sans relogement dans l'attente de la mise en œuvre effective du droit au logement opposable ;

- d'activer dès à présent les procédures de réquisition des logements et locaux vacants des grands bailleurs institutionnels (investisseurs, banques, assurances, etc.) et de les attribuer d'office aux ménages dépourvus de logement, logés dans des conditions insuffisantes ou faisant l'objet d'une procédure d'expulsion.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je donne la parole au président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Catherine VIEU-CHARIER a dit ce que je voulais dire, je n'allongerai donc pas les débats.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Excellent.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO pour donner le point de vue de l'Exécutif sur les vœux n^{os} 22, 23 et 24 et présenter le vœu n° 22 bis.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Vous le savez, Monsieur le Maire, l'Exécutif est depuis de nombreuses années extrêmement sensible à la situation des familles menacées d'expulsion. C'est pourquoi d'ailleurs la Ville a développé au cours de ces années tout un système de protection et d'anticipation potentielle pour éviter le drame de l'expulsion.

Nous avons mis en place une structure de plus de 24 personnes, chargées de suivre individuellement les familles concernées. Nous avons mis en place le "Paris louez solidaire" et nous dégageons systématiquement les moyens nécessaires pour répondre à l'urgence, j'insiste, des locataires de bonne foi.

Il se trouve que la loi Dallo a été votée par le Gouvernement et, dans l'application de la loi Dallo, se trouvent prioritaires des familles qui sont susceptibles d'être expulsées. Force est de constater que le Gouvernement est bien incapable de donner un contenu réel à la loi Dallo.

C'est pourquoi l'Exécutif s'associe, dans le cadre du vœu n° 22 bis, qui fait la synthèse de l'ensemble des vœux présentés, à la demande de moratoire pour les expulsions des ménages de bonne foi sans relogement dans l'attente de l'application effective de la loi Dallo.

Mme VIEU-CHARIER a fait remarquer, à juste raison, qu'il y avait un certain nombre d'immeubles éventuellement vacants. C'est pourquoi je réaffirme, comme nous l'avons fait lors du débat de ce matin, la nécessité de la réquisition des immeubles vacants sur Paris et sur l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France, permettant, me semble-t-il, à un certain nombre de familles de trouver là une voie urgente par rapport à leur souci de logement.

Enfin, la Ville de Paris, comme cela a été abordé dans la communication du Maire ce matin, propose d'expérimenter, à la demande des associations, la possibilité de confier la gestion des appartements où sont actuellement logées les familles menacées d'expulsion, à des associations, avec une garantie de paiement de loyers qui leur serait donnée, donc donnée aux propriétaires, permettant d'arrêter la procédure d'expulsion en cours. Il faut donc que le Ministère de la Justice se saisisse de cette opportunité transactionnelle, me semble-t-il, et utile, compte tenu du nombre croissant, vu les difficultés sociales, de familles ayant du mal à assumer la charge de logement.

C'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif recensant la totalité des propositions que je viens d'exposer et qui, me semble-t-il, fait la synthèse des vœux présentés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Comme il s'agit d'expulsion, M. le représentant du Préfet de police a souhaité s'exprimer. Je lui donne la parole.

M. LE REPRESENTANT DU PREFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

La demande de suspension systématique des expulsions locatives sans relogement ne correspond pas au cadre légal institué par la loi D.A.L.O.

En effet, celle-ci vise à concilier les principes constitutionnels relatifs au droit de propriété avec l'objectif à valeur constitutionnelle du droit à un logement. L'équilibre ainsi forgé par les deux dimensions ne me permet de subordonner l'application des décisions judiciaires d'expulsions locatives, ni au résultat de l'examen d'une demande déposée devant la commission, ni à une proposition effective de relogement, lorsque la commission a émis un avis positif.

C'est à la justice administrative qu'il incombe de constater une éventuelle carence, six mois après l'absence de proposition de relogement adaptée aux besoins et aux capacités du demandeur.

Mettre en pratique cette recommandation transférerait la charge de la politique du logement et du droit au logement opposable de l'Etat et des collectivités ou organismes compétents pour le logement social vers les propriétaires, dont certains peuvent eux-mêmes se trouver temporairement en situation difficile.

A Paris, les congés pour vente ou pour reprise personnelle ne représentent que 8 % des demandes de concours. Certains propriétaires ont en effet besoin du complément de revenu que représente le loyer. Lorsqu'ils partent à la retraite, en cas de divorce ou en cas de licenciement, ils ont besoin de retrouver la jouissance de leur bien.

J'observe qu'une telle ligne de conduite n'est d'ailleurs pas appliquée par les bailleurs sociaux parisiens puisque la Préfecture de police est actuellement saisie de plusieurs dossiers qui ont pourtant fait l'objet d'une réponse positive de la Commission D.A.L.O., à qui la loi prescrit de ne retenir que les dossiers de bonne foi.

Pour autant, la Préfecture de police partage pleinement le souci manifesté ici de faire tout son possible pour protéger les personnes les plus vulnérables.

D'une part, elle s'implique étroitement dans le fonctionnement de la Commission D.A.L.O. Elle alerte très en amont les services sociaux de la Ville de Paris sur les dossiers qui lui sont soumis. Et plus les échanges avec ceux-ci seront approfondis, meilleure sera la prise en compte des dossiers prioritaires.

Elle examine d'autre part les dossiers à l'aune de tous les signalements qui lui sont transmis par les élus de cette Assemblée.

Elle est enfin convenue avec la Préfecture de Paris d'une méthode de travail permettant de prioriser l'attribution des logements du contingent préfectoral aux situations les plus difficiles.

Soyez donc assurés que le cadre nouveau créé par la loi D.A.L.O. est quotidiennement pris en compte, notamment dans la gestion des délais qui peuvent être accordés et sur la base du critère de bonne foi.

Ainsi, en 2007, le nombre de concours de la force publique accordés a-t-il diminué de 15 % par rapport à l'année précédente.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Je me tourne vers M. CASTAGNOU qui est très attentif.

Retire-t-il le vœu n° 22 au profit du n° 22 bis ?

M. Pierre CASTAGNOU, maire du 14e arrondissement. - Oui, bien entendu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Je me tourne vers Mme VIEU-CHARIER. Avez-vous été convaincue par M. Jean-Yves MANO que le n° 22 bis reprenait toutes vos aspirations ? Vous êtes d'accord.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2008, V. 12).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux hausses de loyer de l'I.C.F.- la Sablière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif aux hausses de loyer de l'I.C.F.- la Sablière.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT et M. MANO répondra.

M. Ian BROSSAT. - Il s'agit d'un vœu qui porte sur les hausses de loyer de l'I.C.F. la Sablière. Le Conseil d'administration de l'I.C.F. la Sablière a voté une hausse des loyers de 2,47 % pour les logements parisiens. Cette hausse, cumulée avec l'ensemble de celles qui sont intervenues depuis 2002, fait que l'on atteint un total de 20 % de hausse depuis cette date.

Dans le même temps, les résultats financiers de l'I.C.F. la Sablière sont en progression de 20 % pour la seule année 2007.

C'est pourquoi, sur notre proposition, nous souhaitons que le Maire de Paris interpelle l'I.C.F. la Sablière sur le poids que représentent les loyers pour les locataires et lui demande de surseoir aux hausses programmées en 2008.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je rappelle à notre Assemblée qu'I.C.F. veut dire Immobilière des Chemins de Fer.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il est bien évident que les organismes sont libres de regarder l'évolution des loyers qu'ils peuvent proposer à leurs locataires. De façon générale, les organismes sont soumis aux différentes réglementations en la matière.

Il me semble que les hausses en cours de baux devraient évoluer en fonction du nouvel indice connu qui, à ma connaissance, les quatre derniers trimestres, est d'une moyenne de 1,8 %. Mais tout dépend de la période à laquelle a été décidée cette augmentation qui n'est pas loin et qui est même au-dessous de la recommandation gouvernementale qui est arrivée en décembre 2007 et qui recommandait une évolution des loyers, pour les bailleurs sociaux, de 2,7 %.

Donc, bien évidemment, la Ville de Paris et les représentants de la Ville de Paris au sein de l'ensemble des organismes, puisque nous avons un représentant dans chacun de ces organismes, me feront part de la recommandation de la Ville qui est d'augmenter les loyers à hauteur de 1,8 %. Mais le Conseil d'administration dispose librement du choix de l'évolution, en fonction de ses prévisions budgétaires de réhabilitation du patrimoine et de différents critères qui lui appartiennent.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je n'ai pas bien compris votre avis sur le vœu. Favorable ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le vœu, présenté ainsi, nous pouvons y être favorables, mais j'admets la limite de l'opération, dans la mesure où nous sommes minoritaires au sein du Conseil d'administration de l'I.C.F. la Sablière.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Un avis favorable, mais réticent.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, avec un avis favorable, mais réticent de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 13).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble situé 80, rue de Turenne et 7, impasse Saint-Claude, dans le 3e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le groupe radical de gauche et apparentés, et qui concerne l'immeuble situé 80, rue de Turenne et 7 impasse Saint-Claude, dans le 3e arrondissement.

C'est M. Gauthier CARON-THIBAUT qui interroge M. MANO.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - C'est un vœu déposé au nom du groupe socialiste et radical de gauche et non communiste et radical de gauche, concernant un immeuble situé au 80 rue de Turenne et 7 impasse Saint-Claude car, après la rue de la Banque, depuis le 10 mars dernier, un autre bâtiment privé se trouve aujourd'hui occupé car resté vide trop longtemps.

Certains parlent de squat illégal ; d'autres, de réquisition militante. Quoi qu'il en soit, cette action a attiré l'attention des Pouvoirs publics du 3e arrondissement car cet immeuble fait plus de 2.800 mètres carrés. Il est laissé vide par son propriétaire depuis cinq ans.

Or, la Ville de Paris et le 3e arrondissement connaissent une crise de logement que je n'ai pas besoin d'expliquer.

De plus, ce genre d'action met également à jour des problèmes réglementaires qui empêchent la Municipalité d'atteindre ses objectifs.

En effet, le 3e arrondissement n'a pas la chance d'être soumis aux dispositions du plan local d'urbanisme et de pouvoir en particulier bénéficier des dispositions relatives au logement social. Nous vivons en effet sous l'égide du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais qui a été mis en chantier certes récemment, mais cette révision prend, à notre goût, un peu trop de temps.

En l'occurrence, sur ces deux points, Pierre AIDENBAUM, Camille MONTACIÉ et moi-même, demandons que la Ville de Paris se mette en relation avec l'administrateur judiciaire gérant du bien pour connaître l'intention des propriétaires, et qu'elle en fasse l'acquisition afin d'y faire du logement social et également que l'Etat accélère la procédure de révision du P.S.M.V. du Marais afin de pouvoir faire appliquer efficacement les dispositions du P.L.U. relatives au logement social, ce qui permettrait de lutter contre ce genre de pratiques inacceptables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Monsieur MANO, vous avez la parole sur le vœu n° 26.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je remercie M. Gauthier CARON-THIBAUT ainsi que les élus du 3e arrondissement d'avoir souligné la situation particulière de cet immeuble situé 80, rue de Turenne et 7, impasse Saint-Claude qui est effectivement occupé de façon militante depuis un certain nombre de mois, devant l'aberration que constitue à Paris la présence d'un immeuble de cette importance, vide de toute présence humaine.

Je crois que c'est une fois de plus le travail associatif qui permet de regarder avec vigilance ce qui se passe sur le territoire parisien et, comme nous l'avons fait rue de la Banque, c'est avec une certaine rapidité que nous prenons contact avec le propriétaire pour envisager avec lui toute sortie potentielle et faire, après étude, du logement social dans cet immeuble et les activités correspondantes, notamment les services publics nécessaires au 3e arrondissement.

Nous sommes dans une procédure classique. Admettons simplement, et vous le savez, la particularité de l'immeuble concerné, sur le plan judiciaire, car c'est une situation particulière qui entraîne le fait que cet immeuble soit vacant depuis cinq ans, connue de vous comme de l'Adjoint que je suis, et qui rendra peut-être complexe la destination finale de cet immeuble.

Néanmoins, nous ferons tous les efforts nécessaires pour en prendre possession à des prix compatibles pour faire du logement social.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci. C'est donc un avis favorable.

Il y a une explication de vote du groupe "Les Verts".

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais dire tout le bien que je pense de ce vœu présenté par mes collègues du 3e arrondissement et préciser que cette occupation menée par les associations "Jeudi noir" et "La Deuxième Aile" se déroule sans aucune nuisance pour les riverains et sans aucun débordement, contrairement à des occupations précédentes qui avaient pu se tenir dans ce lieu.

Il s'agit bien ici d'actions visant à la défense de l'intérêt général, au regard de la situation d'urgence en ce qui concerne le logement à Paris.

Pour terminer, l'acquisition de ce lieu s'impose et, dans cette attente, puisque cela peut être un petit peu long, compte tenu des difficultés que vient d'évoquer M. MANO, toute tentative d'expulsion sonnerait comme un très mauvais symbole. Je tenais à le préciser.

Merci beaucoup. Nous voterons donc ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 14).

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la réforme du livret A.

Vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner deux vœux référencés n° 27 et n° 27 bis dans le fascicule, déposés par le groupe M.R.C. et l'Exécutif.

C'est Mme Marinette BACHE qui le présente et M. MANO présentera le vœu n° 27 bis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire.

Notre pays connaît une grave crise du logement et particulièrement du logement social.

Le rôle du livret A est plus que jamais essentiel dans le financement public des opérations de construction de ces logements sociaux destinés en particulier aux catégories modestes, mais aussi aux catégories intermédiaires de notre population.

Il n'est pas, pratiquement, aujourd'hui de famille en France qui ne soit concernée par le livret A. Ce sont 100 milliards d'euros déposés par 45 millions de titulaires de ce livret qui contribuent, de manière importante, au rôle d'accompagnateur bancaire joué par la Caisse des Dépôts et de Consignations auprès des Collectivités territoriales dans leurs investissements.

Le livret A est un véritable produit d'épargne populaire, utilisé comme forme de protection personnelle et familiale pour se mettre, souvent, à l'abri de l'inflation. Il est aussi quelquefois le seul accès à la banque pour les plus défavorisés.

Il est bon de rappeler également que ces fonds échappent à la spéculation, au moment où la crise des subprimes n'a pas terminé ses effets.

Au contraire de Mme la ministre de l'Economie et des Finances, nous pensons que cette soi-disant banalisation du livret A est en fait une privatisation au profit des marchés financiers.

Par conséquent, par ce vœu, nous souhaitons demander à l'Etat de rester fidèle à ses engagements dans une défense ferme du livret A, de ne pas céder à la pression des banques, en particulier de certaines banques en ligne qui ne possèdent même pas de guichets, essentiels pour ce type d'épargne populaire, de maintenir et de défendre son recours auprès de la Cour de justice des communautés européennes, de ne pas suivre les recommandations du rapport Camdessus qui non seulement propose l'ouverture de la distribution du Livret A à toutes les banques mais propose également de détourner une partie de cette collecte à leur seul profit.

Le logement social est financé à 80 % par cette ressource. Après la communication dont nous avons discuté, ce matin, je vous demande donc de soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Je donne la parole à M. MANO qui présentera le vœu n° 27 bis. Brièvement.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Effectivement, le financement du logement social est potentiellement fragilisé par la généralisation de la distribution du Livret A. Mme LAGARDE, ce matin, a voulu nous rassurer. Pour autant, je veux lui dire que le mouvement du logement social dans sa globalité, que ce soient les ESH, les offices, la fédération des COOP et même les crédits immobiliers, sont extrêmement inquiets du devenir du Livret A, dont la collecte est indispensable pour financer le logement social.

Je pense que nous ne pouvons pas faire comme si tout allait bien. La généralisation est une chose, la centralisation de la collecte en est une autre et la détermination d'affecter la collecte en tout ou partie au logement social est encore un autre point au sujet duquel nous aurions aimé entendre des engagements précis du gouvernement qui ne sont pas venus.

Honnêtement, c'est un repli de la part du Gouvernement qui avait pourtant bien démarré ses démarches puisque l'Etat avait introduit un recours auprès de la Cour de justice des communautés européennes pour protéger la spécificité du Livret A. Nous ne pouvons que regretter le choix du Gouvernement de ne pas maintenir son recours auprès de la Cour de justice des communautés européennes. Nous sommes de ce fait confrontés à une réalité d'application stricte, à une interprétation de décisions de la commission qui, qu'on le veuille ou non, met en grave danger le financement du logement social.

C'est pourquoi j'ai proposé au nom de l'Exécutif un vœu un peu plus large, me semble-t-il, et demande à Mme BACHE, qui a bien fait de poser le problème, de retirer son vœu pour voter de façon unanime le vœu présenté par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Une explication de vote du groupe "Les Verts". Monsieur CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous voterons ce vœu, celui de l'Exécutif, si celui qui a été présenté par Mme BACHE est retiré à son profit, car en fait derrière il faut dire les choses, ce n'est pas une question de Livret A, c'est une manière pour le Gouvernement de trouver les 40 milliards nécessaires à réinjecter dans le secteur financier pour faire face à la crise de liquidité du secteur bancaire, lié à la crise financière de subprime. Tout le reste n'est qu'illusions, mensonges et détournements de finalité.

Je crois qu'il faut dire les choses clairement. Mme LAGARDE n'a pas eu ce courage ce matin. C'est pourtant la réalité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Madame BACHE, vous retirez le vœu n° 27 au profit du n° 27 bis ?

Mme Marinette BACHE. - Bien sûr.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 15).

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au devenir du Palais de la découverte.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référence n° 28 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste.

C'est Mme BECKER qui interrogera M. Jean-Louis MISSIKA.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le conseil de modernisation des politiques publiques qui s'est tenu le 12 décembre dernier a annoncé la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie avec un calendrier précipité et en suivant une méthode opaque.

Ces deux établissements ont des statuts différents leur permettant de répondre chacun à des missions spécifiques. Pour le Palais de la découverte : présentation des fondamentaux de la science, de la recherche actuelle et développement de la médiation humaine. Pour la Cité des sciences et de l'industrie : présentation de la science dans son actualité et ses avancées.

Placés sous une tutelle commune, ces deux établissements risquent de perdre chacun leur propre identité. Rappelons qu'ils sont déjà regroupés sur la même ligne budgétaire depuis 2006.

Le personnel du Palais de la découverte s'inquiète et à juste titre de ce nouveau rapprochement. Avec une administration commune, le Palais de la découverte devra sans doute changer de statut et devenir également un EPIC. Comment pourra-t-il alors remplir ses missions de service public avec des objectifs commerciaux quand ses financeurs seront des partenaires privés ?

Soutenu dans sa démarche par nombre de grands scientifiques et prix Nobel, par 26.700 signataires d'une pétition lancée en alerte depuis 2004, le personnel du Palais de la découverte souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité vitale d'un budget de rénovation globale du bâtiment, du maintien de l'autonomie du Palais de la découverte, de sa spécificité de médiation humaine et de ses locaux permettant d'assurer pleinement sa mission de vulgarisation scientifique.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Chers collègues, il y a urgence. Le projet de fusion des deux établissements doit être finalisé le 15 mai et ce, dans une totale opacité. C'est pourquoi, après discussion avec l'Exécutif, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que M. le Maire de Paris intervienne de manière urgente auprès du Gouvernement pour obtenir des informations précises sur le devenir du Palais de la découverte, des garanties sur la sauvegarde de ses missions de service public et d'éducation populaire, ainsi qu'un budget pour la rénovation globale du bâtiment.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur le Maire, le Palais de la découverte est une grande institution scientifique de Paris. Il est sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sous la responsabilité budgétaire du ministère de la culture et de la communication.

Fréquenté par plus de 600.000 visiteurs par an, il assure une mission de communication scientifique depuis trois-quarts de siècle. L'Etat a promis à de nombreuses reprises la rénovation du Palais de la découverte mais il n'est jamais passé à l'acte. Le rapport de Philippe ADNOT, sénateur de l'Aube, chargé par la Commission des finances du Sénat d'effectuer une mission de contrôle budgétaire sur la situation du Palais de la découverte en 2007, a dressé un état des lieux alarmant concernant la sécurité et la dégradation du bâtiment.

Il est vrai que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, un regroupement avec la Cité des sciences et de l'industrie semble envisagé par l'Etat. Nous ne disposons pas d'informations précises à ce sujet et il est certainement utile de demander une meilleure information.

Je suis favorable à ce vœu que je vous propose d'adopter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'accord. Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe communiste, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 16).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" demandant la nomination d'Hu Jia comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution au Dalaï Lama de la citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{OS} 29 et 30 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA. Je n'ai pas d'inscrits. S'il y en a, je les prendrai brièvement. Ils auraient dû être inscrits.

Et je vous donnerai mon sentiment.

Un peu d'ordre ! S'il y a des élus qui veulent s'exprimer sur ce sujet, j'aimerais le savoir. Je vois Jean-François LAMOUR, Monsieur POZZO di BORGO... Pardon ? Ian BROSSAT, Sylvain GAREL, Jean-Pierre CAFFET. Je n'ai oublié personne ? Et puis, je dirai quelques mots.

Je donne donc la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu de l'Exécutif, comme vous le disiez, demande la nomination du Dalaï Lama comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

En effet, le Dalaï Lama que nous connaissons, puisqu'il est venu ici à l'Hôtel de Ville déjà en 2003 et avec lequel nous avons eu un certain nombre de discussions, notamment sur le problème des droits de l'homme, sur les interventions que le Maire de Paris avait faites auprès des autorités chinoises à l'époque en faveur de la libération de prisonniers politiques, d'ailleurs il y avait eu un vœu ici voté en faveur du Panchen Lama.

Nous avons souhaité aujourd'hui, dans la mesure où le Dalaï Lama est une personnalité incontestée, reconnue dans le monde entier, qui a eu le prix Nobel de la paix, qui est un homme pacifique, qui a toujours voulu simplement faire en sorte que l'identité culturelle du Tibet soit préservée, il n'a jamais demandé l'indépendance mais simplement une autonomie pour que le peuple tibétain puisse s'exprimer. Je vous le dis anecdotiquement, en tant qu'alpiniste, je peux vous dire que j'ai beaucoup de liens avec les alpinistes tibétains et je connais leur problème.

(Brouhaha dans l'hémicycle).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Poursuivez sur les arguments de fond, M. SCHAPIRA. Mais c'est bien d'atteindre les cimes tous ensemble !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je voulais rajouter cela parce que beaucoup de gens le savent et beaucoup de gens ont soutenu le peuple tibétain, je sais de quoi de je parle et à qui je parle.

Simplement, nous avons souhaité, le Maire de Paris a souhaité que pour honorer le peuple tibétain, pour que ce ne soit pas un combat oublié, profitant évidemment des jeux olympiques, faire en sorte que le Dalaï Lama soit proclamé Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris.

Voilà les raisons toutes simples qui font que je vous demande d'approuver cette décision.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur LAMOUR ?

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais évoquer ce sujet d'importance, si vous me laissez un peu de temps. Il est vrai que Pierre SCHAPIRA est un himalayiste et connaît bien cette contrée. Il sait aussi que j'avais aidé à l'installation d'une école de sherpas à côté de Lhassa, financée aussi par les Chinois, et qui permettait de former des sherpas tibétains. Vous voyez, malgré tout ce que l'on peut bien dire en Europe, qu'il existe un travail entre les Chinois et les Tibétains. Certainement faut-il le développer, certainement aussi en matière des Droits de l'Homme faut-il développer ce dialogue entre le Tibet et la Chine. Néanmoins, vous en conviendrez, c'est au-delà qu'il faut évoquer cette citoyenneté d'honneur proposée pour le Dalaï Lama.

Monsieur le Maire, vous avez dit ce matin, répondant je crois à des interviews, que le sujet était d'une très grande complexité et vous en conviendrez, cette complexité grandit de jour en jour.

Vous avez dit également qu'il fallait aider au dialogue entre le gouvernement chinois et le Dalaï Lama, nous dirons les Tibétains au sens large du terme.

Ce qui nous pose problème aujourd'hui, ce n'est pas de conférer cette citoyenneté d'honneur au Dalaï Lama, Pierre SCHAPIRA le rappelait, prix Nobel, toujours tourné vers la paix, vers cette capacité de dialoguer dans la sérénité, sur le long terme. Néanmoins, vous en conviendrez, Monsieur le Maire, cette situation existe depuis plusieurs décennies. Alors, peut-être aurait-il fallu lui dédier cette citoyenneté d'honneur, par exemple en juillet 2001, alors que Pékin venait d'obtenir les Jeux Olympiques, peut-être aurait-ce été un signe fort envoyé au gouvernement chinois en leur disant : "Justement, ouvrez-vous, parlez des Droits de l'Homme, et en particulier avec le Dalaï Lama".

Vous auriez pu également le faire, Monsieur le Maire, quand vous l'avez reçu ici en 2003.

Faire cela aujourd'hui est beaucoup plus compliqué, vous l'avez dit. Cela est compliqué, car vous savez que la situation est de plus en plus crispée. Elle est aussi de plus en plus confuse et je dois dire que le parcours de la flamme que nous avons vécu tous les deux, car j'étais avec vous sous le porche de l'Hôtel de Ville en train d'attendre cette flamme, n'a rien arrangé. Cela n'a rien arrangé, parce que les sportifs, Monsieur BAUPIN, ont été très maltraités dans cette affaire, en particulier par un certain nombre de manifestants qui ne les ont pas respectés, je tiens à vous le dire.

Alors quand on voit cette jeune handicapée escrimeuse chinoise, Mlle Jin JING, qui protégeait la flamme, cela est une image assez terrible pour nous, qui a été diffusée partout dans le monde. Quand on voit Stéphane DIAGANA, qui a failli se faire arracher la flamme par un élu municipal, ce sont des gestes qui n'ont rien fait pour calmer cette crispation et cette confusion.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous sommes effectivement en train d'essayer de sortir par le haut de cette affaire et nous avons moins de quatre mois pour le faire. Le Président de la République et le Gouvernement viennent d'envoyer des émissaires. Le président du Sénat, un ancien Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN, bientôt Jean-David LEVITTE, le sherpa du Président de la République, pour aller exprimer notre volonté de faire en sorte que ce dialogue rompu existe à nouveau entre le Dalaï Lama et le pouvoir chinois. Je ne sais pas, je ne pense pas, Monsieur le Maire, que le fait de désigner aujourd'hui comme Citoyen d'Honneur le Dalaï Lama apaise les relations qui peuvent exister actuellement entre la Chine et la France. C'est ajouter de la confusion à la confusion, de la crispation à la crispation.

Encore une fois, ce ne sont pas les qualités et la personnalité unique du Dalaï Lama que nous remettons en cause, mais je crois très sincèrement que d'autres moments, même plus tard, par exemple, le Dalaï Lama a prévu une visite en France en août prochain, auraient été plus favorables pour l'honorer de cette façon.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, et cette décision s'adresse non seulement à ce voeu mais aussi à celui qui est également porté par "Les Verts" que nous ne prendrons pas part au vote sur ce sujet.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Nous considérons au groupe Centre, que cette proposition vient à un moment extrêmement délicat dans les relations entre la France et la Chine. La France et les intérêts français sont actuellement l'objet d'attaques assez violentes en Chine. Par ailleurs, on peut savoir, connaissant les particularités du régime chinois et de l'histoire chinoise, que cette décision sera vécue en Chine comme une provocation.

Nous sommes donc dans un contexte qui est double. D'une part, il y a ces attaques anti-françaises, qui ne visent pas que la France, mais ce que les Chinois considèrent comme le maillon faible de l'Occident et à travers nous, l'Europe et les Etats-Unis sont visés. Ces attaques sont insupportables. Par ailleurs, il y a ces attaques contre les Droits de l'Homme au Tibet et nous souhaiterions que des négociations soient ouvertes ou en tout cas que des voies de conciliation soient trouvées entre Pékin et le Dalaï-Lama.

Nous avons, au groupe Centre, une proposition à vous faire, qui est de surseoir à cette décision d'au moins un mois et de soumettre ce sursis à deux conditions, la première étant que les attaques contre la France en Chine cessent immédiatement. Ces attaques ne sont pas acceptables alors que l'on sait que le gouvernement chinois a des capacités de contrôle considérables sur les personnes qui attaquent la France et ses plus hauts symboles.

Je vous rappelle les attaques contre le drapeau français qui ont été publiées dans la presse internationale et qui sont indignes de la Chine. Par ailleurs, nous souhaiterions que des négociations s'ouvrent.

Nous vous demandons donc de surseoir, sous réserve qu'il y ait des progrès à la fois sur l'arrêt des attaques contre la France et sur l'ouverture de négociations.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Paris s'est toujours honorée en associant notre capitale à la défense des libertés dans quelque pays et quelque régime que ce soit. Pour les élus communistes, la lutte pour les Droits de l'Homme est une question de principe et elle vaut pour la Chine comme pour la Palestine, pour les pays du Sud comme pour nos propres démocraties, qui ont bien du chemin à parcourir.

Dans la situation actuelle au Tibet et en Chine, deux principes nous guident.

Premièrement, nous condamnons la répression qui frappe les dissidents chinois et nous considérons que les intérêts économiques de notre pays ne doivent nous conduire à aucune forme de mansuétude vis-à-vis d'un régime qui emprisonne ses opposants.

Deuxièmement, nous condamnons le sort fait au peuple tibétain et nous nous élevons avec vigueur contre la répression et la torture dont ce peuple est en ce moment victime.

Reste la proposition faite par le Maire de Paris de faire du Dalaï-Lama un Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris. Je veux le dire : nous comprenons la démarche qui conduit le Maire de Paris à faire cette proposition ; je veux le dire aussi : nous la respectons. Nous ne l'approuvons pas pour autant, car notre attachement à la laïcité nous conduit à nous méfier de toute forme de confusion entre le religieux et la politique. Les propos exprimés par le Dalaï-Lama sur certaines questions de société ne nous semblent pas aller dans le sens du progrès et de l'émancipation humaine. Enfin, nous considérons que c'est au peuple tibétain lui-même de choisir ses représentants.

Vous comprendrez par conséquent que dans le respect de la proposition faite par le Maire de Paris, les élus communistes choisissent de ne pas prendre part au vote.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord pour vous dire que nous nous réjouissons de ces deux propositions de Citoyens d'Honneur de la Ville de Paris pour Hu Jia et le Dalaï-Lama.

Je suis un peu étonné par les interventions des deux groupes de droite. J'avais cru comprendre que le président Sarkozy avait mis les Droits de l'Homme au cœur de sa politique internationale lors de sa campagne.

J'ai vraiment l'impression...

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout le monde s'écoute, même quand on ne s'approuve pas.

M. Sylvain GAREL. - ... que lorsque l'on a quelques intérêts français...

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons écouté M. LAMOUR. Attendez, Monsieur GAREL. S'il vous plaît ! Ecoutez-moi; Monsieur GOASGUEN et Monsieur GOUJON, je vous parle aimablement. Essayons, lors de cette mandature, de nous écouter. Nous n'avons pas besoin d'être d'accord pour nous écouter.

Vous voyez que vous continuez. Vous croyez que je ne vous écoute pas tout le temps ? Le silence cela ne vaut pas approbation. Faites pareil.

Je préfère quand vous plaisantez M. GOUJON.

Je vous suggère d'écouter Sylvain GAREL, il va parler pendant six ans, vous ne serez pas toujours d'accord avec Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je l'espère bien.

Je disais donc que Nicolas SARKOZY avait placé au coeur de sa campagne électorale...

(Mouvements de protestation sur les bancs de l'opposition municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il a le droit de parler de cela, enfin, ce n'est pas une grossièreté.

Vous êtes d'une susceptibilité.

M. Sylvain GAREL. - SARKOZY n'est pas encore un gros mot.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vous comprends pas.

Compte tenu du sujet, j'aurais préféré un peu plus de silence. Tout à l'heure j'ai entendu des interventions qui étaient assez agressives et je pense que si vous n'acceptez pas que l'on exprime des choses liées, cela est dommage, à des débats démocratiques, d'ailleurs, vous en avez évoqué tout à l'heure, les uns et les autres.

Ce n'est pas un péché ni une grossièreté de parler d'une campagne qui a eu lieu il y a un an. Allons. Je vous demande d'écouter tranquillement M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Je disais que Nicolas SARKOZY avait placé au coeur de sa campagne électorale la question des droits de l'Homme comme étant au coeur de la politique étrangère française qu'il devait mener.

On voit au bout d'un an ce qu'il en est quand certains intérêts français comme ceux de Carrefour, d'AREVA ou d'autres grands bienfaiteurs de l'humanité sont menacés en Chine, on s'aperçoit que l'on est prêt à se coucher et accepter toutes les violations des droits de l'Homme y compris quand deux peuples sont asservis car le peuple chinois et le peuple tibétain sont tous deux asservis par les mêmes dirigeants.

Sur la question de la laïcité maintenant, vous le savez nous n'avons pas l'habitude de transiger sur cette question. Nous avons, je crois, fortement exprimé notre opposition à la création d'une place Jean-Paul II et au financement par la Ville de crèches communautaires.

Je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir dans ce domaine. Nous avons depuis très longtemps, car "Les Verts" sont engagés auprès du peuple tibétain depuis des années, rencontré les représentants en France des différents mouvements tibétains. Certains sont bouddhistes, d'autres ne le sont pas, certains sont croyants et d'autres pas.

Tous nous disent encore aujourd'hui : "Le Dalaï Lama représente notre combat", quoi qu'ils en pensent, et même si certains aimeraient que ce soit d'autres personnes, mais c'est lui qui incarne le combat pour l'autodétermination du Tibet, comme Nelson MANDELA en Afrique du Sud, comme Aung San Suu Kyi en Birmanie ou comme dans un autre domaine, quelqu'un que l'on a fait ici citoyen d'honneur, Mumia ABU-JAMAL dont on n'est pas sûr qu'il soit innocent mais qui symbolise la lutte contre la peine de mort aux Etats-Unis.

C'est entre autres pour lui que je le dis mais c'est un message pour tout le monde.

(Clameur sur les bancs de l'opposition municipale : "Battisti aussi").

(Applaudissements et rires dans l'hémicycle).

Je ne vais pas renoncer. Effectivement, la parole donnée aux gens qui sont réfugiés en France doit être respectée aussi mais c'est un autre sujet.

Nous demandons la démocratie en Chine et au Tibet. Nous pensons que les Jeux Olympiques sont un moment très fort pour faire passer cette idée et que c'est pour cela que nous avons déposé un vœu pour Hu Jia et que nous soutenons le fait que le Dalaï Lama soit lui aussi citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Ce que j'ai envie de dire tout de suite c'est que mon groupe votera ce vœu. Il le fera après réflexion, il le fera en conscience, et après s'être posé la seule question qui vaille.

Est-ce que l'acte que nous nous apprêtons à poser est de nature à favoriser le progrès des libertés et des droits de l'Homme au Tibet comme en Chine comme partout dans le monde ?

C'est la seule question qui vaille. La seule.

Et nous nous sommes dit, après réflexion c'est vrai, pourquoi le cacher, que cet enjeu qui en plus est une tradition de Paris, tradition de Paris que celui du combat pour la liberté et des droits de l'Homme, que cet enjeu-là méritait bien un vote positif.

D'autant plus que la personnalité du Dalaï Lama n'est nullement en cause.

Comment pourrait-on imaginer par exemple qu'un jury de prix Nobel se soit trompé à ce point sur la personnalité du Dalaï Lama pour lui accorder cette distinction ?

J'ai entendu un certain nombre de reproches sur des propos qu'aurait tenu le Dalaï Lama. Comment un jury aurait pu se tromper à ce point ?

Ce que disait Sylvain GAREL est exact : c'est le seul représentant aujourd'hui de la cause tibétaine et de l'aspiration du combat de ce peuple pour sa liberté et du combat contre son oppression.

De ce seul point de vue mes chers collègues, je crois que quelles que soient les circonstances, j'en dirai peut-être un mot, ce vœu mérite d'être adopté par notre Conseil.

Alors les circonstances sont les Jeux Olympiques. M. LAMOUR nous disait que la situation est extrêmement compliquée. Je ne veux pas répondre à M. SAINT-ETIENNE qui apparemment est obnubilé par un certain nombre d'intérêts économiques.

Il n'y a pas que les intérêts économiques qui comptent et je ne parle pas simplement de la tradition de Paris. Il y a la liberté des peuples.

Ce que nous demandons aujourd'hui n'est pas l'indépendance du Tibet. Nous n'intervenons pas dans les affaires intérieures de la Chine, nous demandons simplement que le peuple tibétain soit respecté dans ses libertés individuelles, collectives et spirituelles. Tout le monde a droit à une certaine forme de spiritualité et à son exercice.

C'est tout ce que nous disons aujourd'hui.

S'agissant du contexte, excusez-moi de vous le dire M. LAMOUR, dans les semaines récentes il n'y a pas que les sportifs qui n'ont pas été respectés. Je le regrette autant que vous bien sûr mais il y a aussi le peuple tibétain qui n'a pas été respecté.

L'occulter en se focalisant sur les incidents qu'il y a pu avoir sur le parcours de la flamme olympique me semble d'une vision un peu limitée.

J'entends bien que la situation internationale est compliquée et, d'une certaine manière, je me demande si en posant cet acte, le Conseil de Paris n'aide pas le Président de la République.

J'ai bien entendu que le Président de la République réservait sa participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.

Je le dis sans naïveté, peut-être que ce vœu pourrait être de nature, sans naïveté ni grande illusion, que cet acte qui sera posé aujourd'hui par le Conseil de Paris pourrait contribuer peut-être à apaiser la situation au Tibet. Je n'en sais rien, j'en fais le souhait.

C'est sous cet angle là que je dis que ce que nous faisons aujourd'hui peut éventuellement aider le Président de la République.

Excusez-moi au-delà du Président de la République peut-être le pays.

J'entends bien les critiques sur le caractère religieux du Dalaï Lama.

Ne pouvons-nous pas un jour honorer une personnalité spirituelle ou religieuse ?

Au nom de quoi ? Au nom d'un principe de laïcité, qui à mon avis correspond historiquement à la formule : le cléricalisme, voilà l'ennemi !

Si un jour une proposition venait au Conseil de Paris d'honorer l'Abbé Pierre, dirait-on que ce n'est pas possible car c'est un religieux ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - On va l'honorer, on va donner son nom à un lieu à Paris et tout le monde va être d'accord vous allez voir.

M. Jean-Pierre CAFFET, adjoint. - Je veux bien qu'on ne sépare pas le politique et le religieux mais reconnaissons que des personnalités religieuses, spirituelles ont largement contribué aux libertés et aux droits de l'Homme, y compris dans leur exercice les plus élémentaire comme l'abbé Pierre.

Quand nous honorons une personnalité de la Résistance, nous ne faisons pas le tri ! Qu'est-ce que cela a été, la Résistance ? Un rassemblement d'hommes et de femmes, d'origines extrêmement diverses, de convictions parfois très différentes et que, parfois, tout opposait : l'ouvrier, le bourgeois, l'athée et le croyant !

Que dire encore ?

L'instituteur et le curé ! Tiens, voilà ! L'instituteur et le curé !

Et quand nous honorons une personnalité de la Résistance, faisons-nous le tri, en disant "L'instituteur a le droit d'être honoré et pas le curé !" ? Excusez-moi, cela me semble être une conception un peu passéiste, si vous voulez, de ce qu'est la laïcité.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

Encore une fois, la seule question qui vaille, c'est : est-ce que notre acte peut être utile au progrès des droits de l'Homme, notamment dans les circonstances que nous connaissons aujourd'hui ? Pour nous, la réponse est "oui" et c'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité municipale).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Ce n'est pas très long, Monsieur le Maire, mais je voulais exprimer ici la position du groupe Mouvement Républicain et Citoyen.

A travers cette proposition de vœu, vous voulez, nous le comprenons, manifester l'attachement de notre Ville à la défense des droits de l'Homme partout dans le monde, comme l'affirme l'affiche qui a été placardée au fronton de l'Hôtel de Ville.

Partout dans le monde, même s'il n'a échappé à personne que la tenue cet été des Jeux Olympiques à Pékin a focalisé notre attention sur la Chine.

Le choix du Dalaï Lama ici proposé nous pose problème. Au-delà des questions que nous pose la personnalité complexe de ce haut responsable du bouddhisme tibétain, opposé à l'indépendance du Tibet mais se présentant comme l'interlocuteur de celui-ci pour Pékin, il ne nous a jamais semblé pertinent qu'un dignitaire religieux puisse être adoubé comme le porte-parole de la puissance publique.

Nous sommes attachés à la laïcité, foncièrement. Nous refusons les dogmes imposés.

Si le Dalaï Lama apparaît comme un homme de paix, il n'est pas évident qu'il soit indemne de toute déclaration rétrograde. Or, le Dalaï Lama se présente de fait comme le chef d'un Etat théocratique, fût-ce par l'intermédiaire d'un gouvernement en exil. Jamais un Etat théocratique n'a été et ne pourra être le garant d'une société progressiste, où règnent la liberté de penser, le libre examen, la liberté d'expression d'une société démocratique.

Se battre pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen, en Chine comme ailleurs, ne peut se faire, à notre avis, derrière un symbole religieux.

Honorer une personnalité religieuse est possible ; laïcité est de faire qu'on ne le fasse pas essentiellement parce qu'il est religieux.

On peut honorer l'instituteur parce qu'il est résistant, pas parce qu'il est instituteur, ou le curé parce qu'il est résistant, non parce qu'il est curé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Justement, voilà !

Mme Marinette BACHE. - C'est cela, la laïcité.

En conscience, il ne nous sera pas possible de voter ce vœu faisant du Dalaï Lama le citoyen d'honneur de notre Ville.

Mais, comme nous comprenons l'intention du Maire de Paris, de prolonger par ce geste, ce que nous avons déjà dit ensemble, que notre Ville défende partout les droits de l'Homme, nous ne voterons pas contre. Simplement, nous ne participerons pas au vote.

En revanche, je veux le dire tout de suite, nous voterons le vœu suivant proposant de faire de Hu Jia un citoyen d'honneur de la Ville de Paris, car nous condamnons sans ambiguïté tout régime qui ne respecte pas les droits des Citoyens, ici comme ailleurs, et là comme en Chine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je vous ai écoutés tous avec beaucoup de respect parce que, a priori, je pose que toutes les interventions qui viennent d'être faites sont de bonne foi et donc doivent être respectées comme telles.

Je voudrais vous dire, comme Maire de Paris, quelques points qui me paraissent importants.

La Ville de Paris a-t-elle manifesté son amitié, sa fraternité ces dernières années pour le peuple chinois ? Plus que jamais ! A travers la célébration de la culture chinoise, de l'identité chinoise, des rites chinois, des moments de la vie chinoise, aucune ville au monde n'a donné à ce point des messages fraternels au peuple chinois que Paris.

Souvenez-vous du défilé sur les Champs-Élysées !

Souvenez-vous de la tour Eiffel, éclairée comme un signe amical vis-à-vis du peuple chinois. D'ailleurs, cela a été diffusé à des milliards d'exemplaires, si j'ose dire, et les Chinois savent ce que Paris éprouve pour l'identité et pour le peuple chinois.

Je voudrais vous dire que je me suis rendu deux fois en Chine. Après avoir reçu le Dalaï Lama ici, j'ai discuté avec les autorités chinoises. Nous coopérons avec la Ville de Pékin.

Après avoir reçu ici le Dalaï Lama, avec la Ville de Rome, nous rénovons un quartier ancien de la Ville de Pékin.

Donc je vous le dis, il est possible d'être fraternel, attentif, actif, et de défendre toujours ses convictions avec respect pour ses interlocuteurs.

Attendez la suite !

Il se trouve que les Jeux Olympiques vont se tenir au mois d'août en Chine. Ai-je dit une seule fois que je le regrettais ? Ai-je dit une seule fois que c'était une mauvaise chose ? Au contraire ! Et pourtant, c'était pour la candidature précédente ; Pékin nous avait battus. Je portais la candidature qui avait été préparée par l'équipe précédente, et je me souviens de la manière avec laquelle j'ai salué chaleureusement les Chinois à l'occasion de cette victoire sur Paris.

Et donc je veux que vous sachiez tous ici que j'entretiens des relations nourries avec les autorités chinoises, avec les associations, avec les Chinois de Paris.

Et rien de ce que nous faisons ne doit être considéré par les citoyens de bonne foi... Mais pardonnez que je distingue un peu entre les citoyens de bonne foi et des autorités qui défendent à un moment donné ce qu'elles pensent être l'intérêt de leur Etat.

Ensuite, oui, il va y avoir le plus grand rassemblement de l'humanité à Pékin au mois d'août autour du sport et des valeurs du sport.

Mes chers amis, si une actualité brûlante, hélas brûlante, nous a amenés, les uns et les autres, pas que les élus de Paris, à dire des choses avec une certaine vigueur, c'est qu'il s'est déroulé une répression considérable en Chine même et au Tibet.

Alors faut-il continuer à poser des actes de solidarité avec les peuples ? Ou faut-il, parce que cela tangué un peu, cesser d'exprimer ce qui est notre conviction ?

Je vous le dis franchement, je pense que, plus que jamais, il faut exprimer notre conviction. Plus que jamais ! Car ce rendez-vous du mois d'août est, au contraire, la bonne occasion pour continuer à défendre le peuple chinois et le peuple tibétain et, croyez-moi, c'est beaucoup plus utile maintenant que fin juillet, c'est beaucoup plus utile maintenant qu'au mois d'octobre ! Croyez-moi !

Et c'est pour cela que je le fais maintenant, que je le propose maintenant, que je l'assume et que je rencontrerai bientôt l'ambassadeur de Chine pour parler, pour dialoguer avec lui.

Alors, pourquoi le Dalaï Lama ? Je répondrai tout à l'heure sur ce que je trouve vraiment décalé à propos de la laïcité et de ces prises de position sur les questions de société.

Mes chers amis, sur ce point, je vais vous renvoyer à beaucoup de personnages et à beaucoup de moments de l'Histoire. Tout est à dimension humaine.

Le Dalaï Lama est un homme de dialogue, un homme de paix, d'ailleurs il a le prix Nobel de la paix. Et lorsque que quelqu'un est un chef spirituel mais intervient dans la vie de l'humanité, non pas en tant que chef spirituel mais en tant que force de paix, en tant que force de dialogue, en tant que force morale, alors devons-nous ignorer le rôle positif qu'il joue parce qu'il est aussi un chef spirituel ? C'est cela la question de la laïcité ! Croyez-moi, je suis laïc et je l'ai prouvé.

Mais je sais bien que chaque fois que nous nous engageons à un moment donné pour une personnalité, dans le cadre d'un rôle historique, bien sûr qu'il y a des points sur lesquels on n'est pas d'accord avec lui – je ne suis pas devenu bouddhiste... Je trouve un petit peu et involontairement spécieux votre argument. Parce que sinon, si on approuve quelqu'un en raison de son rôle moral, historique, politique, - oui, au meilleur sens du terme - alors il faudrait approuver tout de ses convictions.

Chers amis, je vous invite à réviser ce que vous avez voté depuis sept ans, enfin ceux qui étaient là depuis sept ans. Et vous croyez que tous les personnages que vous avez honorés étaient exemplaires en tout, y compris du point de vue des droits de l'homme et y compris du point de vue des questions de société ?

Sur les questions de société, arrêtons ! J'ai lu - on m'a déjà fait le coup, remarquez pour un autre personnage - que le Dalaï Lama serait homophobe. Alors, bien sûr, même à une époque où on avait dit : DELANÖE est complice de l'homophobie - comme quoi il y en a qui n'ont pas le sens du ridicule.

Je vais dire que le Dalaï Lama - je suis allé chercher ses déclarations, une déclaration dans une interview - comme tant et tant de chefs religieux, il ne suggère à personne, homosexuel ou hétérosexuel, quelque acte sexuel que ce soit. D'aucune manière. Comme souvent les chefs religieux suggèrent que l'acte sexuel ne sert qu'à procréer, et seulement à procréer. Voilà pourquoi nous devrions amoindrir notre soutien au rôle du Dalaï Lama dans le dialogue avec la Chine au service de la paix.

Alors chers amis, je sais que la période est difficile, Jean-François LAMOUR. Je pense simplement que nous aidons tous ceux qui de bonne foi veulent influencer positivement le cours des choses. Je vais vous dire quelque chose : j'ai beaucoup de respect pour la Chine, le peuple chinois, et je dialogue avec les autorités chinoises mais c'est difficile quand même de ne prendre de la liberté que le capitalisme. Il faudrait peut-être penser à prendre aussi quelques autres éléments de la liberté. Et de ce point de vue-là, je ne vois pas la menace que fait peser le Dalaï Lama, au contraire.

Donc, je respecte les non-participations au vote, je respecte tout cela. Je vous le dis, entre l'angélisme et le cynisme, il y a l'affirmation de convictions. On peut les affirmer avec humilité, avec résolution et avec la volonté de faire avancer les choses. Vous savez, lorsque j'avais un peu plus de vingt ans, je manifestais régulièrement devant l'ambassade d'Afrique du Sud et à l'époque, on nous envoyait les policiers et il n'y avait aucune expression de solidarité des autorités officielles du pays par rapport à Mandela, qui a été après tant considéré par toutes les autorités françaises et je m'en réjouis.

Donc, il ne faut pas se poser trop de questions tactiques. Il faut être réaliste. Il ne faut jamais poser ses actes pour nous. Il faut les poser pour les peuples qui sont victimes...

M. Jean-François LAMOUR. – Pas de leçons...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, je ne fais la leçon à personne, je donne ma conviction, Jean-François. Je donne ma conviction.

Je vais vous dire, et je le dis parce que, vous savez, à une époque, on allait devant l'ambassade d'Argentine défilier pour les Folles de Mai. Et il y a quelques semaines, avec M. GOUJON, nous avons inauguré la place des Folles de Mai, des mères de la Place de Mai. A l'époque, on était une poignée. J'ai les photos encore. Il y en a qui n'y étaient pas.

Je vais vous dire une chose... Sérieusement, et avec beaucoup de simplicité et d'humilité.

Jamais quand Paris a exprimé sa solidarité au nom de la liberté des droits de l'homme avec des citoyens et des citoyennes dans le monde, jamais ceux-ci ne l'ont ignoré.

Il y a la raison qu'a évoquée Jean-Pierre CAFFET. Il y en a une autre. Je vous le dis, celles et ceux qui en Chine et au Tibet, luttent pour les droits de l'homme et pour la liberté, savent qu'aujourd'hui Paris va faire du Dalaï Lama son citoyen d'honneur et rien que pour la force que nous pouvons leur donner, rien que pour la solidarité qu'ils peuvent ressentir dans une lutte pour la liberté et pour les droits de l'homme, rien que pour cela, cela vaut la peine que Paris donne le titre de citoyen d'honneur au Dalaï Lama.

Voilà ce que je voulais vous dire en vous invitant à approuver cette décision que je vous propose.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc, le projet de vœu est adopté à l'unanimité mais avec beaucoup de non-participation au vote. (2008, V. 18).

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. – J'ouvre maintenant l'échange sur le vœu référencé n°29 dans le fascicule, déposé par MM. Denis BAUPIN, Sylvain GAREL et les membres du groupe "Les Verts", relatif à la nomination d'HU JIA comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris.

M. BAUPIN, vous vouliez dire un mot ? Non ? Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. – Merci, Monsieur le Maire.

On ne va pas refaire tout le débat que nous venons d'avoir, mais pour nous, il est vraiment important que les deux volets de notre action en faveur de la démocratie en Chine et au Tibet soient repris par notre Conseil. Et nous voulons faire en sorte...

Je vois vraiment qu'il y a des gens pour qui les droits de l'homme, c'est vraiment très secondaire...

M. LE MAIRE DE PARIS. – Pas de provocation, laissez parler tranquillement.

Sans commentaire, Monsieur GAREL, exprimez-vous sereinement.

M. Sylvain GAREL. - C'est un peu dommage quand on voit les gens et les caméras repartir une fois que les événements les plus médiatiques ont été examinés.

Ah, pas tous ! Ce n'est pas que j'aime les caméras, c'est que je pense qu'il est important de parler d' HU JIA qui est moins connu que le Dalaï Lama et qui est en prison...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au fait !

M. Sylvain GAREL. – Qui est moins connu que le Dalaï Lama et qui est en prison pour au moins trois ans et demi - il l'a déjà été – simplement pour délit d'opinion. C'est pour nous, comme le Dalaï Lama est le symbole de la résistance au Tibet, le symbole de la répression qui s'abat sur tous ceux qui en Chine veulent faire entendre une voix différente.

Je pense que nous avons là l'occasion d'honorer l'un de ces jeunes hommes qui osent, dans un pays aussi cadenassé que l'est la Chine aujourd'hui, s'élever contre le pouvoir du Parti communiste chinois. Nous voulons saluer cette détermination en faisant d' Hu JIA un autre citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. – Merci. Monsieur SCHAPIRA, rapidement pour donner l'avis de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Pour l'Exécutif, on connaît HU JIA, on sait l'action qu'il mène, on sait qu'il a été emprisonné et qu'il en a pour trois ans et demi, notamment par ses incitations, ses cyber-incursions qu'il a faites, notamment dans son dialogue avec le Parlement européen. Nous sommes d'accord, évidemment, pour donner à HU JIA le titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de voeu déposée par le groupe "Les Verts".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 17).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. – Je vous propose maintenant de procéder à la désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants, dont la liste a été affichée derrière la tribune.

Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM) (R 10) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Yves MANO

- Mme Colombe BROSEL

- Mme Gisèle STIEVENARD

- Mme Halima JEMNI

- M. Daniel ASSOULINE

- Mme Hélène BIDARD

- M. Christophe NAJDOVSKI

- Mme Roxane DECORTE

- Melle Emmanuelle DAUVERGNE

- Mme Anne TACHENE.

Assemblées générales :

- Mme Gisèle STIEVENARD, déléguée.

Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (R 11) :

Conseil d'administration :

- M. Pierre CASTAGNOU

- Mme Danièle POURTAUD

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE

- Mme Dominique BERTINOTTI

- Mme Frédérique CALANDRA

- Mme Sandrine CHARNOZ

- M. Jean-Yves MANO

- M. René DUTREY

- M. Jean-François LEGARET

- Mme Claude-Annick TISSOT.

Assemblées générales :

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, déléguée.

Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) (R 12) :

Conseil d'administration :

- Mme Claudine BOUYGUES

- Mme Gisèle STIEVENARD

- M. Romain LEVY

- M. François VAUGLIN

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX

- M. Rémi FERAUD

- M. Ian BROSSAT

- M. Pierre CHARON

- M. Jérôme DUBUS.

Assemblées générales :

- M. François VAUGLIN, délégué.

Société anonyme d'économie mixte immobilière inter-départementale de la région parisienne (SEMIDEP) (R 13) :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT
- Mme Hélène BIDARD
- Mme Véronique DUBARRY
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Assemblées générales :

- M. Didier GUILLOT, délégué.

S.E.M. "PariSeine" (R 14) :

Conseil d'administration :

- Mme Anne HIDALGO
- M. Claude DARGENT
- Mme Seybah DAGOMA
- M. Gilles ALAYRAC
- M. Pierre AIDENBAUM
- Mme Dominique BERTINOTTI
- Mme Sylvie WIEVIORKA
- M. Jacques BOUTAULT
- Mme Karen TAIEB
- M. Jean-François LEGARET
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Assemblées générales :

- M. Pierre AIDENBAUM, délégué.

Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMA EST) (R 15) :

Conseil d'administration :

- M. Philippe DUCLOUX
- Mme Laurence GOLDGRAB
- M. Patrick BLOCHE
- Mme Lyne COHEN-SOLAL
- M. Julien BARGETON
- M. Jacques BOUTAULT
- Mme Claude-Annick TISSOT
- Mme Brigitte KUSTER.

Assemblées générales :

- M. Julien BARGETON, délégué.

Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (SEMAPA) (R 16) :

Conseil d'administration :

- M. Jérôme COUMET
- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE
- Mme Annick OLIVIER
- M. Christian SAUTTER
- Mme Liliane CAPELLE
- M. Patrick TREMEGE
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Assemblées générales :

- Mme Annick OLIVIER, déléguée.

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) (R 17) :

Conseil d'administration :

- M. Roger MADEC
- Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Isabelle GACHET
- M. Rémi FERAUD
- M. François DAGNAUD
- M. Denis BAUPIN
- Mme Brigitte KUSTER
- M. Hervé BENESSIONO
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- Mme Fabienne GASNIER.

Assemblées générales :

- Mme Claudine BOUYGUES, déléguée.

Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) (R 18) :

Conseil d'administration :

- Mme Annick LEPETIT
- Mme Pauline VERON
- Mme Virginie DASPET
- M. Yves CONTASSOT
- Mme Laurence DOUVIN.

Assemblées générales :

- Mme Pauline VERON, déléguée.

Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (R 19) :

Conseil d'administration :

- Mme Marinette BACHE
- Mme Pascale BOISTARD
- M. Gilles ALAYRAC
- M. Daniel ASSOULINE
- M. Romain LEVY
- Mme Catherine VIEU-CHARIER
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX
- Mme Claude-Annick TISSOT
- M. Gérard d'ABOVILLE
- Mme Lynda ASMANI
- Mme Valérie SACHS.

Assemblées générales :

- Mme Pascale BOISTARD, déléguée.

Société anonyme de gestion des eaux de Paris "Eau de Paris" (R 20) :

Conseil d'administration :

- Mme Anne LE STRAT
- M. François VAUGLIN
- Mme Annick OLIVIER
- M. Alexis CORBIERE
- Mme Aline ARROUZE
- M. Jean-Didier BERTHAULT
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Assemblées générales :

- M. François VAUGLIN, délégué.

Société anonyme d'économie mixte locale "Parisienne de photographie" (R 21) :

Conseil d'administration :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL
- Mme Laurence GOLDGRAB
- Mme Fatima LALEM
- Mme Danielle FOURNIER
- Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Assemblées générales :

- Mme Fatima LALEM, déléguée.

Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) (R 22) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Bernard BROS
- M. Pierre AIDENBAUM

- Mme Danielle SIMONNET

- M. Claude DARGENT

- M. Ian BROSSAT

- M. Sylvain GAREL

- Mme Rachida DATI

- M. Pierre CHARON

- M. Yves POZZO DI BORGIO.

Assemblées générales :

- M. Claude DARGENT, délégué.

Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (R 23) :

Conseil de surveillance :

- M. Pascal CHERKI
- M. Jacques BRAVO
- Mme Michèle BLUMENTHAL
- Mme Frédérique CALANDRA
- M. Georges SARRE
- M. Patrick TREMEGE
- M. Richard STEIN.

Assemblées générales :

- M. Pascal CHERKI, délégué
- Mme Michèle BLUMENTHAL, déléguée.

Comité de programmation :

- M. Hermano SANCHES RUIVO
- M. Jean VUILLERMOZ
- M. Christophe NAJDOVSKI
- Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) (R 24) :

Conseil d'administration :

- M. François DAGNAUD
- Mme Olivia POLSKI
- M. Jean VUILLERMOZ
- M. Hervé BENESSIONO.

Assemblées générales :

- M. François DAGNAUD, délégué.

Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS) (R 25) :

Conseil d'administration :

- Mme Mireille FLAM.

Assemblées générales :

- Mme Mireille FLAM, déléguée.

Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) (R 26) :

Conseil d'administration :

- Mme Isabelle GACHET.

Assemblées générales :

- Mme Isabelle GACHET, déléguée.

Société d'économie mixte d'aménagement, de rénovation et de restauration du secteur des Halles (S.E.M.A.H.) (En liquidation) (R 27) :

Assemblées générales :

- M. Bernard GAUDILLERE, délégué.

Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel (En liquidation) (R 28) :

Assemblées générales :

- M. Bernard GAUDILLERE, délégué.

Comité parisien d'éthique funéraire (R 29) :

- Mme Marinette BACHE, présidente.

Centre de recherche, d'expertise et de contrôle des eaux de Paris (CRECEP) (R 30) :

Conseil d'administration :

Collège des Conseillers de Paris :

- Mme Anne LE STRAT

- M. Daniel MARCOVITCH

- Mme Annick OLIVIER

- Mme Danièle POURTAUD

- M. Philippe MOINE

- Mme Aline ARROUZE

- M. Denis BAUPIN

- M. Jean-Didier BERTHAULT

- Mme Lynda ASMANI

- Mme Anne-Constance ONGHENA

- M. Gérard d'ABOVILLE

- Mme Fabienne GASNIER.

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (R 31) :

Conseil d'administration :

- M. François VAUGLIN

- Mme Annick LEPETIT

- M. Jean-Yves MANO

- M. Pierre MANSAT

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

- M. Jérôme DUBUS.

Office public d'aménagement et de construction de Paris (OPAC) (R 32) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Yves MANO

- Mme Myriam EL KHOMRI

- Mme Halima JEMNI

- M. Gauthier CARON-THIBAUT

- M. René DUTREY

- M. Jean TIBERI

- Mme Roxane DECORTE.

Agence foncière et technique de la Région parisienne (R 33) :

Conseil d'administration :

- M. Ian BROSSAT.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R 35) :

Titulaires :

- M. Jean-Yves MANO

- Mme Olga TROSTIANSKY.

Suppléants :

- M. Christian NICOL

- M. Sylvain MATHIEU

- M. Jean-Pierre BEC

- Mme Anne GIRON

- Mme Bernadette COULON-KIANG

- Mme Martine LEMAIRE

- Mme Françoise FARFARA

- Mme Marie-Charlotte NOUHAUD.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R 36) :

Formation plénière :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD

- M. Daniel MARCOVITCH

- M. Denis BAUPIN

- Mme Lynda ASMANI

- Mme Fabienne GASNIER.

Suppléants :

- M. François VAUGLIN

- Mme Anne LE STRAT

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX

- M. Gérard d'ABOVILLE

- Mme Catherine BRUNO.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD

- M. Daniel MARCOVITCH.

Suppléants :

- M. François VAUGLIN

- Mme Anne LE STRAT.

Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) (Comité administrant ledit syndicat) (R 37) :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD

- M. Alexis CORBIERE

- Mme Seybah DAGOMA

- Mme Frédérique PIGEON

- M. Jean-Louis MISSIKA

- Mme Michèle BLUMENTHAL

- Mme Olivia POLSKI

- Mme Pascale BOISTARD

- M. Julien BARGETON

- M. Jean-Marie LE GUEN

- Mme Aline ARROUZE

- Mme Catherine VIEU-CHARIER

- M. Yves CONTASSOT

- M. Sylvain GAREL

- Mme Danièle GIAZZI

- M. Pierre AURIACOMBE

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

- Mme Rachida DATI

- Mme Laurence DOUVIN

- Mme Marie-Laure HAREL

- M. François LEBEL

- Mme Hélène MACE de LEPINAY

- Mme Anne-Constance ONGHENA

- Mme Fabienne GASNIER

Suppléants :

- Mme Danielle SIMONNET

- M. Gilles ALAYRAC

- M. Gauthier CARON-THIBAUT

- M. François VAUGLIN

- M. Daniel ASSOULINE

- Mme Frédérique CALANDRA

- Mme Isabelle GACHET

- Mme Myriam EL KHOMRI

- M. Pierre CASTAGNOU

- Mme Fatima LALEM

- M. Jean VUILLERMOZ

- M. Pierre MANSAT

- M. Denis BAUPIN

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX

- Mme Roxane DECORTE

- Mme Claude-Annick TISSOT

- Melle Emmanuelle DAUVERGNE

- M. Jean-Didier BERTHAULT

- Mme Lynda ASMANI

- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN

- Mme Marie-Claire CARRERE GEE

- M. Hervé BENESSIONO

- M. Patrick TREMEGE

- Mme Geneviève BERTRAND

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPEREC) (Comité syndical) (R 38) :

Titulaire :

- M. François VAUGLIN.

Suppléant :

- M. François DAGNAUD.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (R 39) :

Comité syndical :

- Mme Anne LE STRAT

- M. Philippe MOINE
- Mme Marie-Chantal BACH.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq (Comité syndical) (R 40) :

I - Collège des élus

Titulaires :

- Mme Anne LE STRAT
- M. Daniel MARCOVITCH
- Mme Halima JEMNI
- Mme Léa FILOCHE
- Mme Danielle FOURNIER
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Suppléants :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL
- Mme Colombe BROSSEL
- M. Didier GUILLOT
- Mme Laurence GOLDGRAB
- M. Sylvain GAREL
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
- Mme Lynda ASMANI.

II - Collège des fonctionnaires

Titulaires :

- Directeur de la Voirie et des Déplacements
- Chef du Service des canaux
- Chef de la circonscription de l'Ourcq touristique
- Adjoint(e) au Chef de la circonscription de l'Ourcq touristique
- Technicien(ne) supérieur(e) en chef de la circonscription de l'Ourcq touristique
- Chef de la subdivision gestion du domaine, contentieux et autorisations de navigation.

Suppléants :

- Adjoint(e) au Chef du Service des canaux
- Adjoint(e) au Chef de la circonscription de l'Ourcq touristique
- Ingénieur du Service des canaux
- Technicien(ne) de la circonscription de l'Ourcq touristique
- Secrétaire administratif(ve) du Service des canaux

- Secrétaire administratif(ve) du Service des canaux.

Crédit municipal de Paris (R 41) :

Conseil d'orientation et de surveillance :

- M. Hamou BOUAKKAZ
- Mme Marie-Annick BARTHE
- M. Claude DARGENT
- M. Jean-Louis MISSIKA
- M. Jean-François LEGARET
- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Office de Tourisme et des Congrès de Paris (R 42) :

Conseil d'administration :

- M. Hermano SANCHES RUIVO
- M. Christian SAUTTER
- Mme Yamina BENGUIGUI
- M. Pierre MANSAT
- M. Sylvain GAREL
- Mme Brigitte KUSTER
- M. Pierre GABORIAU
- Mme Florence BERTHOUT
- Mme Anne TACHENE.

Commission professionnelle des kiosquiers (R 43) :

Titulaires :

- M. Patrick KLUGMAN
- Mme Lyne COHEN-SOLAL
- Mme Karen TAIEB
- M. Jean-François LEGARET.

Suppléants :

- Mme Danièle POURTAUD
- M. Christian SAUTTER
- M. Patrick BLOCHE
- M. David ALPHAND.

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris (R 44) :

- M. Christian SAUTTER
- M. Bruno JULLIARD.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (R 45) :

- M. Christian SAUTTER
- Mme Colombe BROSSEL.

Port autonome de Paris (R 46) :**Conseil d'administration :**

- Mme Marie-Annick BARTHE.

Assistance publique - Hôpitaux de Paris (R 47) :**Conseil d'administration :**

- M. Jean-Marie LE GUEN
- Mme Sylvie WIEVIORKA
- M. Jean-Louis MISSIKA
- Mme Aline ARROUZE
- Mme Liliane CAPELLE
- M. Vincent ROGER
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY
- Mme Geneviève BERTRAND.

Centre hospitalier Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (14e) (R 48) :**Conseil d'administration :**

- M. Jean-Marie LE GUEN.

**Centre hospitalier spécialisé de Maison Blanche
Conseil d'administration (R 49) :**

- M. Christophe GIRARD.

**Association pour la gestion des œuvres sociales des
personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP)
(R. 50) :****Assemblée générale :****Titulaires :**

- M. Philippe DUCLOUX
- Mme Pascale BOISTARD
- Mme Catherine VIEU-CHARIER
- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN
- Mme Delphine BURKLI.

Suppléants :

- M. Gauthier CARON -THIBAUT
- Mme Michèle BLUMENTHAL
- Mme Hélène BIDARD
- Mme Claude Annick TISSOT
- Mme Martine NAMY-CAULIER.

Conseil d'administration :**Titulaires :**

- M. Philippe DUCLOUX
- Mme Catherine VIEU-CHARIER

- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Suppléantes :

- Mme Pascale BOISTARD
- Mme Hélène BIDARD
- Mme Claude Annick TISSOT

**Association d'action sociale en faveur des personnels
de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.)
(R 51) :****Assemblée générale :****Titulaires :**

- Mme Halima JEMNI
- M. Julien BARGETON
- M. Mao PENINOU
- Mme Pauline VERON
- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Suppléants :

- M. Alexis CORBIERE
- Mme Fatima LALEM
- Mme Frédérique PIGEON
- M. Romain LEVY
- Mme Delphine BURKLI

Conseil d'administration :**Titulaires :**

- M. Julien BARGETON
- Mme Pauline VERON
- Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Suppléants :

- Mme Fatima LALEM
- M. Romain LEVY
- Mme Delphine BURKLI.

**Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre
(R 53) :****Conseil d'administration :**

- Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente
- Mme Sylvie WIEVIORKA
- M. Jean-Marie LE GUEN
- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT.

**Conseil départemental de l'accès au droit de Paris
(R 54) :**

- Mme Marie-Thérèse ERRECART.

Conseil des maisons de justice et du droit de Paris (R 55) :

- Mme Marie-Thérèse ERRECART.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R 56) :

I) Conseillers de Paris

- M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités
- Mme Danièle POURTAUD
- M. François DAGNAUD
- M. Bruno JULLIARD
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX
- M. Jean-Baptiste MENGUY
- Mme Valérie HOFFENBERG
- M. Jean-Marie CAVADA.

II) Représentants d'organismes extérieurs

- le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant,

- un représentant non fonctionnaire de l'association des anciens élèves de l'EIVP

- trois membres désignés par le Conseil de Paris sur proposition du Maire, parmi des responsables techniques de collectivités territoriales et d'entreprises intervenant dans le domaine du Génie Urbain :

- le Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,
- le Président du Conseil scientifique de l'EIVP,
- le Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France.

Collège étudiant :

- deux représentants élus des élèves non fonctionnaires de la Ville de Paris. Les modalités de désignation de ces représentants étant fixées dans le règlement intérieur de l'Ecole.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R 57) :

I) Conseillers de Paris :

- M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités
- Mme Danièle POURTAUD
- M. Christian SAUTTER
- Mme Lyne COHEN-SOLAL
- Mme Marie-Annick BARTHE
- M. Didier GUILLOT
- M. Jean-Baptiste MENGUY

- Mme Valérie HOFFENBERG

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

II) Représentants d'organismes extérieurs :

- Le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ou son représentant

- Le Ministre en charge de la recherche ou son représentant

- Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France ou son représentant

- Le Président de l'Université Paris VI ou son représentant

- Le Président de l'Association Paris-TECH ou son représentant

- M. Bernard MONTARON, Président directeur général de E.P.S. (Etudes et Production Schlumberger), entreprise confiant à l'ESPCI des travaux de recherche

- Le Président de l'Association des Anciens Elèves ou son représentant

- Le Président du Bureau des élèves ou son représentant.

Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche (R 58) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Etablissement public de la Maison des métallos (R 59) :

Conseil d'administration :

- M. Philippe DUCLOUX
- M. Christophe GIRARD
- M. François VAUGLIN
- Mme Liliane CAPELLE
- M. Pierre Yves BOURNAZEL.

Etablissement public local "104 Cent Quatre" (R 60) :

Conseil d'administration :

- M. Christophe GIRARD
- M. Roger MADEC
- Mme Firmine RICHARD
- Mme Léa FILOCHE
- Mme Danielle FOURNIER
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- Mme Hélène MACE de LEPINAY.

Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (R 61) :

Conseil d'administration :

- M. Romain LEVY

- M. Christophe GIRARD

- Mme Karen TAIEB

- M. Jean-Pierre LECOQ

- Mme Catherine DUMAS.

Association "Théâtre musical de Paris" (R 62) :

Conseil d'administration :

- M. Patrick BLOCHE

- M. Pierre SCHAPIRA

- M. Thierry COUDERT.

Association "Théâtre de la Ville" (R 63) :

Conseil d'administration :

- M. Jacques BRAVO

- M. David ASSOULINE

- Mme Danièle POURTAUD

- Mme Pauline VERON

- Mme Emmanuelle BECKER

- M. Jacques BOUTAULT

- M. Georges SARRE

- Mme Hélène MACE de LEPINAY

- Mme Catherine DUMAS

- Mme Marie-Claire CARRERE GEE

- M. Jean-Marie CAVADA.

Université Paris-I "Panthéon-Sorbonne" (R 64) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris-II "Panthéon-Assas" (R 65) :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT.

Université Paris-III "Sorbonne nouvelle" (R 66) :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT.

Université Paris-IV "Paris-Sorbonne" (R 67) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris-V "René-Descartes" (R 68) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris-VI "Pierre et Marie-Curie" (R 69) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris-VII "Denis-Diderot" (R 70) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris IX "Paris Dauphine" (R 71) :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2008, R. 10 à R. 33, R. 35 à R. 51, R. 53 à R. 71).

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le lundi 26 et le mardi 27 mai 2008.

(La séance est levée à dix huit heures cinquante minutes).

Annexe n° 4 – Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 21 avril 2008, siégeant en formation de Conseil municipal.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P.

QOC 2008-14 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à la situation nocturne de certaines rues du 18^e arrondissement.

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police de Paris sur l'exaspération des riverains autour du mail Belliard à l'angle des rues G. Agutte-Belliard et Leibniz-Belliard. Chaque soir, le même scénario se reproduit : des bandes bruyantes qui font du trafic sont présentes. Roxane DECORTE souhaite connaître les mesures prises pour remédier à cette situation qui ne fait que trop durer."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le problème soulevé étant récurrent depuis le début de l'année 2007, des actions de sécurisation ont été menées dans ce secteur.

Une forte présence policière sur le terrain a conduit à de nombreuses interpellations en janvier 2007 et à l'établissement de procédures judiciaires, par exemple pour infraction à la législation sur les stupéfiants, permettant une amélioration de la situation.

En juin dernier, des nuisances occasionnées par des personnes se regroupant sur le mail Belliard étaient signalées. Les forces de police, à nouveau sensibilisées aux difficultés de ce quartier, ont reçu toutes instructions pour intensifier leurs rondes.

Par ailleurs, en septembre 2007, la Mission de Prévention et de Communication a pris l'attache du responsable d'une association dont les résidents étaient à l'origine de nuisances. Depuis lors, les mis en cause ont été exclus de cette structure et une accalmie est à nouveau apparue pour les riverains.

Les services de police quant à eux ont maintenu d'une part leur vigilance sur ce type de nuisances et d'autre part établi des contacts réguliers avec les habitants de l'immeuble situé 149, rue Belliard qui ont reconnu les efforts déployés par les différents acteurs concernés pour aplanir les problèmes rencontrés.

A cet égard, il y a lieu de souligner qu'une réunion a été organisée à la fin du mois de septembre au commissariat du 18e arrondissement, à laquelle ont participé plusieurs habitants de la résidence "Les Jardins de Belliard" ainsi que le responsable de l'association susmentionnée. Elle fut pour ces particuliers l'occasion de préciser que les désagréments déplorés n'étaient plus le fait de membres du foyer et de réclamer la mise en oeuvre de travaux visant à changer la configuration des lieux, ainsi que l'intensification des rondes de police.

La mobilisation des fonctionnaires de police depuis le mois d'octobre s'est traduite par des passages répétés des agents de voie publique et de la police de quartier ainsi que par des opérations spécifiques, avec l'intervention d'effectifs de la brigade cynophile, dans la rue Georgette-Agutte ainsi que sur le mail Belliard. Elles ont donné lieu à de multiples interpellations pour des motifs divers, dont 9 pour infraction à la législation sur les stupéfiants, et à 5 verbalisations pour tapage sur la voie publique.

Il est à noter que depuis le mois de novembre, date à laquelle un retour au calme a été observé par les habitants de la résidence évoquée ci-dessus, aucune nouvelle plainte n'est parvenue au commissariat, notamment en ce qui concerne d'éventuels tapages. Enfin, les dispositifs de surveillance mis en place par la brigade anti-criminalité de l'arrondissement n'ont pas révélé jusqu'à présent l'existence d'un trafic de substances illicites sur ce site."

QOC 2008-15 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à la présence de nombreux vendeurs à la sauvette dans le secteur de la place du Château-Rouge (18e).

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police de Paris sur le problème, qui dure depuis plusieurs années, posé par la présence de très nombreux vendeurs à la sauvette dans le secteur de la place du Château-Rouge. Des quantités impressionnantes de marchandises parfois très suspectes, produits pharmaceutiques frauduleux des uns, subutex, faux sacs Vuitton des autres, circulent dans les rues.

Roxane DECORTE souhaite connaître les mesures prises pour remédier à cette situation inacceptable qui ne fait que trop durer."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Ce secteur du 18e arrondissement très fréquenté se caractérise effectivement par une intense activité commerciale. Les services de police locaux, soutenus dans leur action par les fonctionnaires de la compagnie de sécurisation, sont quotidiennement mobilisés sur ce site sensible pour lutter contre les différentes formes de délinquance. Ces policiers exercent une surveillance permanente dans ce quartier et des contrôles y sont régulièrement effectués.

Pour lutter contre les phénomènes que vous dénoncez, le code pénal prévoit des contraventions de la 4e classe afin de sanctionner les infractions de ventes à la sauvette de denrées périssables ou non périssables ainsi que d'entrave à la libre circulation sur la voie publique générée par ces activités.

La contrefaçon qui sévit dans le quartier considéré, constitue, quant à elle, un délit prévu par le Code de la propriété intellectuelle. L'auteur de l'infraction encourt une peine d'emprisonnement de 3 ans assortie d'une amende de 300.000 euros. Toutefois, cette procédure ne peut être engagée que si la marque contrefaite porte plainte.

S'agissant de l'activité des services de police pour réprimer ces infractions, le tableau qui suit la retrace pour l'année 2007 ainsi que pour le 1er trimestre 2008 .

TOTAL DES INFRACTIONS RELEVÉES

	Année 2007	1er trimestre 2008
Ventes à la sauvette (article R. 644-3 du Code Pénal)	758	406
Entraves à la libre circulation (article R. 644-2 du Code Pénal)	518	96
Ventes de produits contrefaits (article 716-9 du Code de la propriété intellectuelle).	155	19

Je tiens également à vous préciser que les denrées périssables vendues illégalement sur le marché Dejean, ainsi que dans les boutiques de produits exotiques de ce quartier sont systématiquement saisies par les services de police et détruites. Ainsi, en novembre 2007, une tonne de "safou", fruit exotique, a été saisie dans un box situé à proximité du métro "Château Rouge". Les deux importateurs de ces produits ont été interpellés. L'un d'eux a été condamné à 5 mois d'emprisonnement avec sursis et à 10.000 euros d'amende.

Par ailleurs, des opérations policières menées sur le secteur incriminé en janvier et février 2008 ont permis de procéder à plusieurs interpellations et à la saisie de 9.500 articles destinés à être vendus à la sauvette.

En matière de lutte contre la contrefaçon, je tiens à mettre en exergue la récente opération policière réalisée sur le marché Dejean et dont la presse s'est fait l'écho.

Au début de ce mois, un dispositif de surveillance a en effet permis d'appréhender un individu, porteur de 270 montres de marques de prestige contrefaites. Lors d'une perquisition, son complice a été arrêté et 3.300 articles imitant des marques de luxe ont été découverts. Ces personnes, en situation irrégulière au regard du séjour des étrangers sur le sol français, ont été condamnées à 4 et 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à une interdiction de territoire d'une durée de 3 ans.

Ce succès devrait permettre, je l'espère, de confirmer la régression du commerce illicite de produits contrefaits observée dans ce secteur.

De façon plus générale, la présence policière des fonctionnaires de police et l'action répressive qu'ils mènent au quotidien visent à dissuader les activités de ventes à la sauvette. Je puis vous assurer que ces actions ne manqueront pas de se poursuivre."

QOC 2008-16 Question de M. David ALPHAND et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'état d'avancement du projet d'aménagement de la parcelle 45-47 située avenue du Maréchal-Fayolle (16e).

Libellé de la question :

"Le 10 octobre 2007, l'OPAC a déposé un permis de construire afin de mener un projet d'aménagement de la parcelle 45/47 située avenue du Maréchal Fayolle.

Relayant les propos de votre adjoint en charge du logement, M. Jean-Yves MANO, la presse s'est largement fait l'écho de ce projet, précisant que celui-ci était pleinement accepté par les habitants de ce quartier et présentant même déjà l'architecture envisagée pour l'immeuble à construire.

M. David ALPHAND et les membres du groupe UMP soulignent avec vigueur que, contrairement à ce que laissent entendre les déclarations de M. Jean-Yves MANO, ce projet ne rencontre nullement l'adhésion de tous les habitants dudit quartier. Ils rappellent, en outre, que le conseil du 16e arrondissement a émis, le 15 novembre 2007, un avis très défavorable relatif à ce projet. Ils insistent, enfin, sur les arguments juridiques tirés de la servitude non aedificandi résultant de la délibération du 21 décembre 1973 du Conseil de Paris et devant faire obstacle à un tel aménagement.

Dans ces conditions, M. David ALPHAND et les membres du groupe UMP souhaitent connaître l'état d'avancement de ce projet."

Réponse non parvenue.

QOC 2007-17 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris au sujet de la réhabilitation des jardins et des aménagements du boulevard Richard-Lenoir (11e).

Libellé de la question :

"Depuis sa réalisation, le boulevard Richard Lenoir n'a fait l'objet d'aucune mesure particulière de remise en état alors qu'il s'agit d'une artère très fréquentée : marchés trois fois par semaine, manifestation culturelle tous les samedis....

Les jardins ne sont pas entretenus particulièrement ceux situés entre les rues Oberkampf et Faubourg du Temple et les aménagements de la promenade sont très abîmés.

Claude-Annick Tissot attire l'attention du Maire de Paris sur l'urgence de procéder à la réhabilitation des jardins et des aménagements du boulevard Richard Lenoir qui fait partie des plus grands espaces verts de l'Est Parisien."

Réponse (Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe) :

"Les auteurs de la question orale souhaitent qu'une réhabilitation des jardins et des aménagements du boulevard Richard-Lenoir soient réalisés très rapidement.

Le boulevard Richard-Lenoir a fait l'objet de nombreux travaux en 2006 et 2007. La Direction des Espaces verts et de l'Environnement est intervenue sur les équipements: aires de jeux, revêtements de sols, portails et portillons, fontaines, bancs à gondole ; deux kiosques de garde et sanitaires ont été créés.

De nombreux travaux horticoles ont également été réalisés : rabattage des arbustes, éclaircissements et nouvelles plantations dans les massifs, fleurissement des oculi, mise en place du tri sélectif.

L'entretien est fait quotidiennement en régie et dans le cadre de marchés: désherbage manuel des surfaces en stabilisé, nettoyage des massifs, toilettes et oculi, notamment au niveau des marchés, effectivement générateurs de déchets. Un partenariat est noué à cet effet avec le Service municipal d'Action sociale et d'Hygiène pour supprimer l'apparition de rats. De même, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement travaille en partenariat avec la Direction de la Propreté et de l'Eau pour l'enlèvement des effets abandonnés dans les massifs et une meilleure localisation de remisage des bacs à déchets.

Des travaux complémentaires d'aménagement sont prévus de 2008 à 2010 : réfection du kiosque à musique du square Jules Ferry, remise en peinture de l'ensemble des bancs et des anciens kiosques de garde. En complément, des sanisettes seront installées tout au long du boulevard. Il est également envisagé de revenir en certains points sur la conception de la promenade.

Une réelle amélioration a donc été apportée au niveau des aménagements, de l'entretien et de la mise en valeur du site ; elle sera poursuivie."

QOC 2008-18 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos du bulletin municipal adressé par la Mairie du 11e arrondissement à tous les habitants de l'arrondissement.

Libellé de la question :

"Chaque mois, un bulletin municipal est adressé par la mairie du 11e à tous les habitants du 11e faisant état des actions de la Municipalité.

Claude Annick TISSOT demande à M. le Maire de Paris que le bulletin municipal du 11e puisse prévoir une tribune pour les différents groupes politique représentés au Conseil du 11e arrondissement et notamment pour le groupe de l'opposition, conformément à la loi et aux pratiques des autres arrondissements parisiens."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-19 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la mise en place d'un conseil pour les droits et devoirs des familles à Paris, dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance.

Libellé de la question :

“La loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création d’un conseil pour les droits et les devoirs des familles pour les villes de plus de 10.000 habitants. Ce conseil, qui renforce le pouvoir des communes en matière de prévention de la délinquance, est créé par délibération du conseil municipal, présidé par le maire ou son représentant et comprend des représentants de l’Etat, des collectivités territoriales et des organismes oeuvrant dans les domaines de l’action sociale, sanitaire, éducative, de l’insertion et de la prévention de la délinquance dont la liste est fixée par décret.

Les missions du conseil pour les droits et devoirs des familles consistent, conformément au code de l’action sociale et des familles, à adresser des recommandations visant “à prévenir des comportements susceptibles de mettre l’enfant en danger ou de causer des troubles pour autrui” et “proposer une assistance à une famille en difficulté, notamment sous la forme d’un contrat de responsabilité parentale” ; Il a également vocation à proposer un accompagnement parental consistant en un suivi individualisé au travers d’actions de conseil et de soutien à la fonction éducative.

Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON et les élus du groupe UMP souhaitent connaître les intentions de la municipalité sur la création de ce conseil pour les droits et devoirs des familles, sur son éventuelle déclinaison par arrondissement et sur le calendrier de cette opération.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-20 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux questions posées par les Conseillers de Paris et restées sans réponse sous la précédente mandature.

Libellé de la question :

“Roxane DECORTE souhaite attirer l’attention de M. le Maire de Paris sur le nombre important de questions posées de manière écrite en Conseil de Paris sous l’ancienne mandature et restées à ce jour sans réponse. Roxane DECORTE a posé onze questions restées à ce jour sans réponse sur des sujets importants, cf. le site Internet de la Ville de Paris, comme en juin 2003, une question sur la réforme des rythmes scolaires, une question en juillet 2003 sur le devenir de l’Hôtel de Marne situé rue Cortot, une question en juin 2003 sur le bilan d’action de la municipalité en terme d’occupation des bas d’immeubles dans le secteur de Château Rouge... Répondre aux questions des élus de l’opposition est le b-a-ba de la démocratie locale.

Roxane DECORTE souhaite connaître les raisons de ces dysfonctionnements et de ce mépris à l’égard de questions d’élus de l’opposition.”

QOC 2008-21 Question de M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mmes Roxane DECORTE, Géraldine POIRAUULT-GAUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur les suites qui seront données au rapport de M. le Préfet CHASSIGNEUX préconisant notamment l’augmentation du nombre de licences de taxis.

Libellé de la question :

“Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l’Intérieur, de l’Outre-Mer et des collectivités territoriales, a reçu, le 4 avril 2008, le rapport de M. le Préfet CHASSIGNEUX. Ce rapport préconise, notamment, l’augmentation du nombre de licences de taxis, en les faisant passer de 15.000 à 20.000 en quelques années, la création d’une “voie dédiée Paris-Roissy” accompagnée d’une facturation forfaitaire de ce trajet, ainsi que l’amélioration de la visibilité optique des taxis.

M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL et Thierry COUDERT, Mmes Roxane DECORTE et Géraldine POIRAUULT-GAUVIN et les membres du groupe UMP souhaitent connaître les suites qui seront données à ce rapport par M. le Préfet de police de Paris.

Ils interrogent, notamment, M. le Préfet de police de Paris sur la perspective d’une expérimentation, qu’ils estiment souhaitable, de “taxis cab” à l’image de Londres, soit la possibilité pour un taxi de prendre en charge jusqu’à cinq personnes moyennant le recours à un véhicule adapté.”

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

“Sur les suites données au rapport Chassigneux :

Le Premier Ministre, commanditaire du rapport Chassigneux, a chargé Mme la Ministre de l’Intérieur d’en examiner les propositions de réforme, en concertation avec les organisations représentatives de la profession de taxis.

Sitôt le rapport remis le 3 avril, deux groupes de travail paritaires, composés de représentants de l’administration et de la profession, ont été réunis. L’un concerne la zone des taxis parisiens. Ils passent une à une en revue les mesures recommandées. Leur rythme d’activité soutenu devrait permettre à très bref délai la finalisation d’une plateforme commune à l’administration et à la profession, sous forme de protocole d’accord.

Lors de la première réunion avec les représentants de la profession, ainsi que les médias l’ont rapporté, la ministre a annoncé qu’elle partageait la plupart des orientations du rapport. Par rapport à la base de référence de 15.600 véhicules en 2007, elle a particulièrement souligné l’importance d’atteindre au cours des prochaines années, par diverses mesures, un volume équivalent à 20.000 véhicules dans la zone des taxis parisiens. Très attachée au service rendu à l’usager, elle souhaite la mise en œuvre de dispositions renforçant la visibilité des véhicules sur la voie publique, ainsi que la modernisation des conditions de travail de la profession.

Sur la base de ces travaux, la Ministre de l’Intérieur soumettra, dans les prochains jours, des propositions au Gouvernement et au Président de la République. Les mesures gouvernementales adoptées feront l’objet d’une instruction interministérielle et, le cas échéant, des textes juridiques nécessaires.

S’il est prématuré d’exposer les détails du plan en cours de finalisation, je puis vous en présenter les grandes options. Elles rejoignent, je crois, les préoccupations de cette Assemblée ainsi que des Parisiens.

Trois grands objectifs généraux sont poursuivis au plan national :

- le renforcement de la visibilité des véhicules et de la transparence des prestations ;

- le renforcement de la qualité du service rendu à la clientèle ;

- la rénovation des conditions d'accès à la profession de taxis (simplification de son organisation, le renforcement du professionnalisme, amélioration de l'appareil de formation professionnelle).

En outre, pour la zone des taxis parisiens, les négociateurs travaillent sur trois axes supplémentaires :

- la majoration significative de l'offre : le contingent de licences décidé en 2002 sera très vite soldé, l'expérience de l'index économique sera enrichie et poursuivie, le recours aux doublages sera maximisé et enfin, la durée maximale quotidienne de service et les contraintes d'interruption journalière seront assouplies ;

- les conditions de desserte de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle feront l'objet de mesures pour limiter la stérilisation d'une partie de l'offre ;

- les mesures à prendre pour améliorer la visibilité des véhicules et adapter aussi bien les véhicules aux besoins de la clientèle que les stations de prise en charge feront l'objet d'un examen avec la Ville de Paris.

Dès que les orientations gouvernementales auront été arrêtées, je proposerai au Maire de Paris la constitution immédiate d'un groupe de travail technique pour examiner la déclinaison rapide à Paris des mesures prévues.

Pour ce qui concerne la capacité des taxis parisiens et les spécifications des véhicules utilisés :

L'arrêté interpréfectoral du 31 juillet 2001 précise les normes minimales exigées en matière de dimension, d'aménagement et de confort des véhicules de taxis.

Les règles d'agrément des véhicules par la Préfecture de police avant mise en circulation disposent que les chauffeurs de taxis parisiens sont tenus d'accepter autant de clients que la carte grise de leur véhicule le leur permet, soit un maximum légal de 8 passagers.

C'est donc le modèle du véhicule choisi par l'exploitant qui détermine le nombre de passagers et non l'administration. A cet égard, plusieurs catégories de véhicules, notamment les monospaces, permettent d'ores et déjà de transporter cinq clients, ainsi que leurs bagages.

De fait, on ne trouve pas à Paris la grande homogénéité du parc des taxis londoniens, qui répondent à des normes beaucoup plus contraignantes, qui imposent en pratique l'utilisation d'un modèle de véhicule spécifique.

La liberté de choix offerte aux exploitants parisiens entraîne donc le recours à une plus grande variété de véhicules, qui servent souvent de véhicule personnel à leurs propriétaires. Elle permet aussi l'expérimentation de solutions écologiques telle que l'utilisation de véhicules hybrides moins polluants, en faveur desquels votre assemblée a lancé un plan de subventionnement incitatif en décembre. La réglementation spécifique aux taxis n'interdit en rien le recours à d'autres mesures incitatives, qui viseraient à accroître la capacité moyenne des véhicules."

QOC 2008-22 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative aux retards constatés sur le chantier des travaux de restructuration et d'extension de l'école La Fontaine (16e).

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER, Conseiller de Paris, (16e arrondissement) attire l'attention de M. le Maire de Paris, sur les difficultés que rencontre le chantier des travaux de restructuration et d'extension entrepris à l'école La Fontaine.

Les retards constatés permettent de s'interroger sur la rigueur et l'efficacité de ce chantier.

La communauté scolaire souhaiterait obtenir des réponses précises concernant le planning des travaux et l'établissement d'un calendrier rigoureux."

Réponse (M. Pascal CHERKI, adjoint) :

"Une particulière importance est accordée aux conditions de sécurité et de confort dans lesquelles se déroule le chantier de la livraison de l'équipement neuf, abritant la restauration, la loge, trois classes et une salle de sports, de l'école élémentaire 41 bis, rue La Fontaine.

A ce titre, pour que les travaux d'installation du chantier et de démolitions puissent être achevés pour la rentrée de septembre 2007, les élèves dont les parents l'ont souhaité ont été accueillis en centre de loisirs d'été, moyennant un transport quotidien par autocar organisé par la Ville de Paris, après fermeture de l'école avec une semaine d'avance fin juin 2007.

Néanmoins, l'entreprise n'a pas démarré son chantier début juillet 2007 suffisamment rapidement et a ainsi accumulé un retard d'environ deux mois qu'elle ne peut plus rattraper.

Au dernier comité de suivi organisé le 13 mars 2008, l'entreprise a fait état de son incapacité à livrer le nouveau bâtiment pour la rentrée de septembre 2008, en proposant une livraison pour la rentrée des vacances de la Toussaint 2008.

Les services municipaux surveillent avec la plus grande attention l'évolution du chantier et le suivi du nouveau planning proposé par l'entreprise.

Ce retard de livraison ne remet pas en cause le fonctionnement de l'école qui sera contrainte de fonctionner deux mois de plus dans des conditions équivalentes à celles d'aujourd'hui.

Dans tous les cas, la plus grande vigilance sera attachée à ce que les élèves entrent dans un nouveau bâtiment parfaitement terminé."

QOC 2008-23 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative à la prise en considération des rapports présentés en début d'année pour l'amélioration, la rénovation et la modernisation des façades des établissements scolaires.

Libellé de la question :

"Pierre-Christian TAITTINGER, Conseiller de Paris, (16e arrondissement) demande à M. le Maire de Paris, si, à la suite des rapports qui ont été présentés en début d'année, il envisage de présenter un plan d'ensemble pour améliorer, rénover et moderniser les façades de nos établissements scolaires ?"

Réponse (M. Pascal CHERKI, adjoint) :

"L'entretien des écoles nécessite une surveillance régulière des couvertures et des éléments qui les composent.

A cet effet, un marché d'entretien des chéneaux des toitures terrasses et de reprises ponctuelles des couvertures est utilisé à la demande des services et des mairies d'arrondissement.

Le type de toiture des établissements parisiens ne permet pas d'y faire intervenir les agents de la Ville avec les meilleures conditions de sécurité requise.

Pour autant, à l'occasion des visites d'architecture, sont recensées les toitures nécessitant une réfection complète (ainsi ce poste représente 10 % de la programmation localisée des établissements scolaires du 1er degré soit 2,5 millions d'euros par an)."

QOC 2008-24 Question de Mme Roxane DECORTE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le transfert à la périphérie de Paris du "marché exotique" installé dans le secteur "Château-Rouge" (18e).

Libellé de la question :

"Mme Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Maire de Paris sur la situation du "marché exotique" qui consiste en particulier en un commerce de gros dans le secteur de Château-Rouge et qui suscite l'exaspération légitime des riverains.

Le Conseil du 18e arrondissement avait adopté à l'unanimité en février 1999 un voeu demandant le transfert du marché exotique à la périphérie de Paris.

Mme Roxane DECORTE souhaite connaître avec précision les avancées de ce dossier."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-25 Question de Mme Roxane DECORTE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur la présence de nombreux véhicules "épave" dans le 18e arrondissement.

Libellé de la question :

"Mme Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police sur la présence de nombreux véhicules de type "épave" dans le 18e arrondissement. Cette situation a pour conséquence immédiate de fixer des trafics, certains se faisant à l'intérieur de ces véhicules "épave", de contribuer à la dégradation du cadre de vie et à l'amplification du sentiment d'insécurité dans cet arrondissement réputé sensible .

Ceci provoque l'incompréhension légitime des habitants qui ne manquent pas de se manifester à ce sujet et qui ressentent vivement cette détérioration de leur environnement.

Mme Roxane DECORTE souhaite connaître le nombre d'épaves répertoriées et réellement enlevées chaque mois dans le 18e arrondissement et dans chaque arrondissement de la Capitale et les mesures prises pour assurer une veille dans les lieux les plus exposés afin d'éviter que ces points de fixation ne se perpétuent."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La détection et la verbalisation des véhicules à l'état d'épave sont réalisées par les effectifs des commissariats d'arrondissement ou des agents de surveillance de Paris spécifiquement habilités pour cette mission ou également à partir du signalement de particuliers.

Un véhicule stationné sur un même emplacement plus de 7 jours consécutifs fait l'objet d'un procès verbal de contravention accompagné d'une fiche descriptive, en application des articles R. 417-12 et R.325-16 du Code de la route. Une interrogation du fichier national des cartes grises est opérée pour identifier le propriétaire et le fichier des véhicules volés est consulté afin de s'assurer que le véhicule n'est pas signalé.

L'ensemble des documents du dossier ainsi constitué est transmis au service du stationnement payant et des enlèvements de la DPUP qui missionne les engins d'enlèvement des sociétés privées.

Depuis le début de l'année 2008, le commissariat central du 18e arrondissement a établi 247 procédures. 169 véhicules ont été conduits en fourrière, 53 autres ayant été déplacés avant l'arrivée de la grue.

Les consignes ont été réitérées aux responsables des commissariats d'arrondissements afin qu'ils sensibilisent les personnels assignés à cette tâche.

Les tableaux comparatifs de l'action menée en ce domaine dans la capitale en 2007 et en 2008 montrent un net regain d'activité depuis le début de cette année.

La volonté de la Préfecture de police est d'intensifier son action par des opérations ponctuelles afin de libérer les emplacements occupés illicitement et de faire cesser les trafics qui peuvent s'effectuer à l'intérieur de ces véhicules."

QOC 2008-26 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste MENGUY et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le nombre total de places de stationnement supprimées entre mars 2001 et mars 2008.

Libellé de la question :

"Les Parisiens depuis 7 ans rencontrent les plus grandes difficultés pour trouver des places de stationnement dans Paris.

Le 15e arrondissement n'échappe malheureusement pas à cette réalité, faute de nouveaux parkings souterrains et à cause de la suppression de nombreuses places de stationnement en surface.

Les raisons sont multiples, avec la création des voies réservées aux véhicules de pompiers, les zones pour les convoyeurs de fonds ou les implantations de stations Vélib'.

Malheureusement, cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une offre de stationnement proportionnée et les habitants du 15e arrondissement se heurtent au quotidien à ce phénomène injustifié.

Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, et des membres du groupe UMP demandent au Maire de Paris de bien vouloir leur indiquer le nombre total de places de stationnement qui ont été supprimées entre mars 2001 et mars 2008."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-27 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste MENGUY et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police concernant le contrôle des prestations proposées par les nombreux salons de massage récemment ouverts dans le 15e arrondissement.

Libellé de la question :

“De nombreux salons de massages se sont ouverts dans le 15e arrondissement depuis plusieurs semaines proposant des prestations sans indications sanitaires ni tarifaires.

Ces structures interviennent notamment à proximité des écoles élémentaires et maternelles.

Sans information réelle sur l'objet même de la prestation proposée, Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, et des membres du groupe UMP demandent à M. le Préfet de police de bien vouloir vérifier qu'il ne s'agit pas de pratique illégale de médecine ou de prostitution déguisée.”

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

“Depuis l'année 2006, une vingtaine de salons de massages se sont effectivement installés dans le 15e arrondissement.

L'implantation de certains de ces établissements à proximité d'établissements scolaires, ne constitue pas, a priori, une irrégularité administrative ou une infraction pénale.

A côté d'établissements pratiquant des massages traditionnels et des soins esthétiques, activités légales, des investigations ont révélé que certains salons proposent, pour leur part, différentes prestations de massage dont certaines présentent un caractère sexuel.

Le caractère sensible de ces établissements, susceptibles de donner lieu à des dérives prostitutionnelles, explique qu'ils soient placés sous la surveillance de la brigade de répression du proxénétisme de la direction de la police judiciaire. Sitôt qu'il est établi, au terme des enquêtes que mènent ces fonctionnaires, qu'une ou plusieurs masseuses offrent des prestations sexuelles tarifées à leurs clients, les gérants de ces établissements s'exposent à des procédures judiciaires pour faits de proxénétisme aggravé. Par delà la sanction pénale infligée à ces personnes, je dispose du pouvoir de prononcer la fermeture administrative en urgence des locaux incriminés pour atteinte à la moralité et à l'ordre publics.

Au cours de l'année 2006, quatre procédures pour faits de proxénétisme ont été établies à l'encontre d'établissements du 15e arrondissement. Deux d'entre eux sis rue Sébastien-Mercier et rue d'Ouessant ont également fait l'objet d'une fermeture administrative. En 2007, deux autres salons de massages de ce même arrondissement, situés dans les rues Blomet et de Vaugirard, ont été fermés.

Dans le souci de sanctionner plus efficacement les auteurs de ces faits, les fonctionnaires de la brigade précitée associent régulièrement à leurs enquêtes les effectifs du Groupe d'intervention régional de Paris. Ainsi, récemment, les actions conjuguées de ces services ont permis le placement en détention de gérants de ces instituts et la saisie d'importantes sommes d'argent.

Ainsi, s'il a bien été constaté un développement dans l'arrondissement considéré de ce type d'établissements, la vigilance des services de police compétents ne manquera pas de se poursuivre.

En revanche, l'opacité des vitrines et la fréquentation discrète de ces établissements ne suffisent pas, à elle seules, à qualifier un trouble manifeste à l'ordre public.”

QOC 2008-28 Question de M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les actions entreprises par la Ville de Paris pour lutter contre les dérives sectaires.

Libellé de la question :

“Dans son 5e rapport annuel, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) fait le point sur les techniques de lobbying des sectes auprès des organismes internationaux, ainsi que les dérives sectaires combinant délit d'escroquerie et emprise mentale dans le domaine de l'accomplissement de soi, soit dans l'humanitaire, soit dans les techniques de recherche de son moi profond.

Jean-François LAMOUR et les membres du groupe UMP demandent quelles sont les actions entreprises par la Ville de Paris pour la sensibilisation et la protection des parisiens à propos des dérives sectaires et si une organisation de veille municipale a été mise en place concernant ce phénomène.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-29 Question de M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'obligation faite aux constructeurs de réserver 25 % de la surface hors œuvre nette (SHON), lorsqu'elle est supérieure à 800 mètres carrés, au logement social dans les opérations privées situées dans les quartiers déficitaires en la matière.

Libellé de la question :

“La règle dite des 25 % fixe l'obligation aux constructeurs de réserver un quart de la SHON lorsqu'elle est supérieure à 800 mètres carrés, au logement social dans les opérations privées situées dans des quartiers déficitaires en la matière.

Jean-François LAMOUR et les membres du groupe UMP souhaiteraient connaître le bilan de ce dispositif depuis sa mise en oeuvre réglementaire et le type de financement adopté PLAI, PLUS ou PLS pour chaque adresse concernée.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-30 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les dispositions envisagées par la municipalité pour faire respecter la dignité du Mémorial des Martyrs de la Déportation à Paris, aménagé à la pointe orientale de l'Île de la Cité (4e).

Libellé de la question :

“M. Pierre LELLOUCHE souhaiterait connaître les dispositions que M. le Maire de Paris entend prendre en faveur d'une meilleure réglementation de l'accès au Mémorial des martyrs de la Déportation à Paris. Aménagé à la pointe orientale de file de la cité dans le 4^e arrondissement, ce Mémorial rend hommage aux 200 000 déportés français lors de la Seconde guerre mondiale. Inauguré en avril 1962 par le Général de Gaulle, il entretient le souvenir de tous nos compatriotes qui ont connu la mort et la souffrance dans des camps de la mort.

Or, des comportements et des actes inciviques perturbent régulièrement la quiétude de ce lieu et empêchent tout recueillement. Certains usagers n'hésitent en effet pas à organiser des piqueniques ou des jeux sur la pelouse du square du Mémorial. De surcroît, des individus prennent fréquemment le Monument du Mémorial pour un terrain de jeu, et ce malgré l'interdiction formelle qui est faite à toute personne de monter sur ce dernier. Aussi, de très nombreux riverains et familles de Français morts en déportation sont-ils indignés de la relative indifférence des services de la Ville face aux pratiques déplacées ayant cours de ce lieu de mémoire.

En conséquence, M. Pierre LELLOUCHE et le groupe UMP demandent à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette situation, et ainsi faire respecter la dignité du Mémorial des martyrs de la Déportation.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-31 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour améliorer et réorganiser, quartier par quartier, la collecte des ordures ménagères.

Libellé de la question :

“Dans le fonctionnement des services de la propreté, la collecte des déchets tient une place essentielle dans le quotidien des Parisiens.

Ces dernières années, la dégradation de la propreté a été permanente et a fait l'objet de plaintes constantes des Parisiens.

La modification unilatérale des horaires de collecte a provoqué de nombreux problèmes, notamment aux commerçants.

Nous souhaitons connaître les mesures que vous comptez prendre pour améliorer rapidement cette situation afin de réorganiser, quartier par quartier, la collecte des ordures ménagères.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-32 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de nouvelles jardinières dans le 17^e arrondissement.

Libellé de la question :

“Après plusieurs demandes effectuées à la DPJEV pour l'installation de nouvelles jardinières dans plusieurs rues du 17^e arrondissement, il nous a été indiqué que la Ville ne souhaitait pas augmenter le nombre de ces jardinières.

Lors de la discussion du PLU, la végétalisation de nos quartiers avait été signalée comme une priorité des habitants.

Actuellement, nous sommes dans l'obligation de rester dans l'attente d'aménagements de voirie nous permettant de disposer de jardinières pouvant être déplacées à d'autres endroits de l'arrondissement.

Nous vous demandons de nous indiquer les instructions que vous comptez donner à la DPEV pour permettre l'acquisition de nouvelles jardinières.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-33 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris au sujet d'un bilan d'évaluation concernant le transfert, depuis le 1^{er} janvier 2006, des logements de la S.A.G.I. vers l'O.P.A.C. de Paris.

Libellé de la question :

“Depuis le 1^{er} janvier 2006, le transfert des logements de la SAGI à l'OPAC est effectif.

Malgré les promesses faites à l'époque par l'Exécutif parisien, la vie quotidienne des locataires s'est constamment dégradée, ainsi que les conditions de travail des gardiennes d'immeubles.

Deux ans après ce transfert, nous souhaitons avoir un bilan précis concernant le nombre de logements “ex SAGI” reconventionnés dans le 17^e arrondissement, et le nombre de logements attribués par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2006.

Nous souhaitons connaître également le montant et la nature des investissements entrepris par l'OPAC dans ces immeubles, et l'évolution du nombre de gardiens.

Enfin, nous souhaitons savoir quel dispositif d'évaluation de cette décision de transfert a été pris par la Ville de Paris pour s'assurer que l'OPAC tienne ses engagements.”

Réponse non parvenue.

QOC 2008-34 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la multiplication des commerces de publiphonie et de cartes téléphoniques, dans les quartiers les plus populaires du 18^e arrondissement.

Libellé de la question :

“Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police de Paris et de M. le Maire de Paris sur la multiplication des commerces de publiphonie et de cartes téléphoniques dans les quartiers les plus populaires du 18^e arrondissement de Paris comme rue Riquet, rue de la Chapelle, rue Marx-Dormoy, rue Stéphenson... En effet, dès qu'un commerce ferme, en général, un commerce de publiphonie ou de cartes téléphoniques s'installe.

Ainsi, nous assistons à un développement anarchique de ce type de commerce qui remplace le commerce traditionnel de proximité. Or, le commerce traditionnel de proximité participe à la qualité de vie des quartiers où il est implanté. Il contribue à l'animation, à la convivialité et à la sécurité. Il garantit également la liberté de choix.

Roxane DECORTE souhaite connaître les intentions de la Municipalité à ce sujet.”

Réponse de l'Adjoint non parvenue.

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

“Les commerces de publiphonie et de cartes téléphoniques sont effectivement très représentés dans certains quartiers du 18e arrondissement. Ainsi, sur la seule portion du boulevard Barbès (entre les stations de métros Barbès-Rochecouart et Château-Rouge), trente deux magasins de ce type y sont implantés.

L'administration, en vertu du principe de la liberté du commerce et de l'industrie, n'a pas le pouvoir de s'opposer aux initiatives commerciales de création ou d'implantation de ce type de commerce, qui ne sont pas régis par une réglementation spécifique.

Cependant, il appartient aux services de police de contrôler le respect par ces exploitants des lois et règlements en vigueur, et de veiller à ce qu'ils ne troublent pas l'ordre et la tranquillité publics. Leurs actions portent avant tout sur des interventions sur réquisition généralement pour des faits de menaces ou de violences dans le cadre de litiges commerciaux entre acheteurs et vendeurs, ou encore, sur la verbalisation des véhicules stationnés anarchiquement à proximité des magasins.”

QOC 2008-35 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux logements vacants appartenant à la Ville de Paris.**Libellé de la question :**

“Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Maire de Paris sur les logements vacants appartenant à la Ville de Paris. Plus de 105.000 demandeurs sont en attente d'une proposition émanant de la Ville ou d'un organisme gestionnaire du parc d'HLM parisien. Des listes d'immeubles et de logements inoccupés appartenant à la Ville de Paris circulent.

Aussi, Roxane DECORTE demande à M. le Maire de Paris de bien vouloir présenter une liste exhaustive des immeubles de la Ville de Paris comportant des logements vacants depuis plus de six mois et souhaite connaître avec précision les mesures envisagées pour rendre habitables certains de ces logements et renforcer ainsi le parc social parisien.”

Réponse non parvenue.**QOC 2008-36 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à un bilan de l'action du Groupe d'Intervention Régional (GIR), mis en place à Paris depuis 2003.****Libellé de la question :**

“Depuis le 15 septembre 2003, Paris dispose de son groupe d'intervention régional GIR spécialisé dans la lutte contre les circuits d'économie souterraine.

Roxane DECORTE attendait beaucoup de cette force spéciale et souhaite disposer d'un bilan d'action de cette structure à l'échelle parisienne, en particulier pour le 18e arrondissement.”

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

“Depuis sa création en octobre 2003, le Groupe d'intervention régional - Paris répond à une double mission destinée à renforcer la lutte contre l'économie souterraine :

- d'une part, apporter une assistance technique et opérationnelle interministérielle aux différents services de police et de gendarmerie, en traitant les aspects économiques, financiers et patrimoniaux des affaires ;

- d'autre part, développer une nouvelle stratégie dans le déroulement des enquêtes en mobilisant, dans le cadre d'une même affaire, la totalité des moyens répressifs y compris administratifs mis à la disposition du GIR par les administrations partenaires (URSSAF, DGCCRF, Direction Régionale des Impôts, Services Vétérinaires, Douanes).

L'activité du GIR s'ordonne autour de trois types d'interventions opérationnelles : la réalisation de diagnostics susceptibles de donner lieu à des enquêtes, le traitement d'objectifs en co-saisine avec les services d'enquête et enfin l'assistance ponctuelle.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des indicateurs d'activité pour l'année 2007. Il convient toutefois de préciser que l'activité de ce service ne saurait se résumer à ces paramètres quantifiables.

Indicateurs d'activité 2007**GIR 75**

Enquêtes	
Interpellés	299
Garde à vue	139
Ecroués	17

Saisies	
Cocaïne	53 g
Numéraires	485.009 euros
Comptes bloqués	1.232.616 euros

S'agissant plus particulièrement du 18e arrondissement, le GIR est amené à apporter son concours à la direction des Renseignements Généraux lors des contrôles de commerces réalisés dans le cadre de la lutte contre la mouvance islamiste radicale ou contre le travail illégal.

Plusieurs affaires marquantes réalisées au cours de ces trois dernières années peuvent être citées.

Ainsi, courant 2005, trois boucheries ont été contrôlées avec l'assistance des services vétérinaires. Au cours de cette intervention, 1,8 tonne de viande avariée a été saisie et de multiples infractions à l'hygiène ont été relevées.

Le 14 novembre 2006, le contrôle de six commerces de fruits et légumes du marché Ornano a permis la mise en garde à vue de 13 individus dont 8 étrangers en situation irrégulière et 5 gérants pour travail dissimulé ainsi que la saisie de 7 tonnes de fruits et légumes.

Entre les mois de juin 2004 et novembre 2006, une série d'opérations de contrôles, menée dans différents établissements dont certains implantés dans le 18e arrondissement, a abouti au démantèlement de plusieurs réseaux de vente de cosmétiques à base d'hydroquinone. Plusieurs administrations et services de la Préfecture de police ont été associés à ces contrôles ayant révélé diverses infractions (tromperie sur la qualité, travail dissimulé, infractions au droit du travail). Dans le cadre de cette affaire, 960 produits interdits à la vente ont été découverts et 3 infractions au travail dissimulé ont été relevées dans deux commerces de la rue Poulet, fin 2006.

En collaboration avec les administrations partenaires et les services judiciaires, le GIR est amené à intervenir dans le cadre des saisies des avoirs criminels.

Ainsi, le gérant de plusieurs autos-écoles situées dans le 18^e arrondissement, qui monnayait l'obtention du permis de conduire auprès de ressortissants étrangers, a été interpellé. Après enquête, 200.000 euros ont été bloqués sur les comptes du mis en cause.

De même, en appui de la Brigade des stupéfiants, le GIR a collaboré à l'interpellation, le 20 novembre 2007, sur le secteur de la Goutte d'Or, de 9 individus dont 5 ont été déférés et écroués.

Je tiens à souligner l'investissement particulier du GIR de Paris dans le plan de lutte contre le trafic de stupéfiants, qui "cible" les individus et familles identifiées au cours des investigations.

Dans ce cadre et conformément aux orientations nationales, les investigations patrimoniales seront renforcées au cours de ces prochains mois, associant de plus en plus le GIR aux enquêtes menées par la Brigade des stupéfiants

L'action menée par le groupe d'intervention régional sera poursuivie avec détermination, en collaboration étroite avec tous les services concernés par la lutte contre l'économie souterraine."

QOC 2008-37 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative aux vendeurs à la sauvette de bracelets tressés installés en bas du Sacré-Cœur.

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police de Paris sur la situation inquiétante due aux vendeurs de bracelets tressés au pied du funiculaire et du square Louise Michel.

Les bagarres violentes entre bandes de "tresseurs" sont fréquentes, les commerçants sont découragés et les touristes bousculés, agressés.

Roxane DECORTE souhaite connaître les mesures pour remédier à cette situation qui ne fait que trop durer."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"En raison de la forte fréquentation du quartier de Montmartre, des individus profitent de l'affluence touristique pour s'adonner à la confection et à la vente de bracelets tressés notamment place Suzanne Valandon et square Louise Michel.

Certains individus qui se livrent au trafic de produits stupéfiants utilisent ces tresseurs comme intermédiaires ou rabatteurs.

Les fonctionnaires de police exercent donc une vigilance soutenue dans ce secteur afin de lutter contre ces phénomènes et les nuisances qui en résultent, tant pour les touristes que pour les riverains.

Au cours du 1^{er} trimestre 2008, les policiers de quartier ont ainsi réalisé au total cinq interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants, cinq pour infraction à la législation sur les étrangers, 52 opérations de verbalisation et d'éviction ainsi que 13 interventions pour motifs divers.

Des dispositifs de surveillance spécifiques sont par ailleurs mis en place en ce qui concerne les faits de trafic de stupéfiants. Le dernier en date, le 3 avril dernier, a permis l'interpellation, pour la 3^e fois, d'un revendeur de produits stupéfiants. Celui-ci a été incarcéré et les deux acheteurs mineurs ont été présentés devant le juge pour enfants.

La situation que vous décrivez, si elle perdure, connaît une amélioration certaine. La présence régulière des forces de police incite en effet les tresseurs à se disperser. Le nombre de ces derniers est passé d'une cinquantaine à une quinzaine sous l'effet de l'action répressive soutenue et continue des fonctionnaires de police.

Enfin, il est observé que les nuisances, tels que l'alcoolisation collective des mis en cause ou les faits d'agressivité envers les touristes, semblent également devenues plus rares, selon les observations de la police urbaine de proximité."

QOC 2008-38 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative au projet de création d'une charte de qualité pour les rues à forte densité commerciale.

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention sur l'anarchie des enseignes, des étalages, des devantures de magasins dans certaines rues parisiennes en particulier dans les quartiers populaires du 18^e arrondissement à l'exemple du boulevard Barbès, du boulevard Ornano.

Pendant sept ans, la Municipalité parisienne a évoqué la création d'une charte de qualité pour les rues à forte densité commerciale.

Roxane DECORTE souhaite connaître avec précision l'état d'avancement de ce projet qui répond aux attentes des Parisiennes et des Parisiens en terme de respect du cadre de vie."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-39 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police sur la vente illicite de cigarettes face à la station de métro Barbès-Rochechouart.

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE souhaite attirer l'attention de M. le Préfet de police de Paris sur la vente illicite de cigarettes en face de la station de métro Barbès-Rochechouart.

Ce trafic suscite un climat de désordre ; Roxane DECORTE souhaite connaître les mesures prises pour remédier à cette situation qui ne fait que trop durer."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Afin de lutter contre le marché illicite de cigarettes aux abords de la station de métro Barbès-Rochechouart, les policiers de quartier du 18^e arrondissement procèdent à des opérations quotidiennes.

Ces actions ont ainsi permis d'interpeller, au cours du mois de mars dernier, une trentaine d'individus se livrant à la vente à la sauvette de tabac.

Le 9 avril dernier, 425 cartouches de cigarettes ont été saisies. Deux individus ont été déférés dans le cadre d'une procédure diligente au motif de vente de produits contrefaits.

D'ores et déjà, cette présence policière semble dissuasive car le nombre de vendeurs à la sauvette paraît diminuer. En outre, dans le cadre du travail partenarial du Groupe local de traitement de la délinquance, certaines réflexions sont en cours avec le Parquet de Paris afin d'accentuer la répression à l'encontre des vendeurs récidivistes.

Parallèlement, un travail minutieux d'investigation a permis de démanteler un vaste trafic de ventes illicites. Un million de cigarettes provenant de Belgique et destinées à alimenter le "marché" du 18^e arrondissement ont été saisies le 21 mars 2008. Lors d'une perquisition, 70.000 cigarettes supplémentaires ont été placées sous scellés, l'ensemble des marchandises avoisinant les 160.000 euros au prix de leur revente. Les quatre individus interpellés ont été déferés à l'issue de leur garde à vue.

Je puis vous assurer que les services de police locaux maintiendront leur attention sur ce secteur concerné par ces problèmes."

QOC 2008-40 Question de Mme Roxane DECORTE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN, MM. Thierry COUDERT, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour remédier au manque de personnel dans les crèches et halte-garderies à Paris.

Libellé de la question :

"Roxane DECORTE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Géraldine POIRAUULT-GAUVIN, Thierry COUDERT, David ALPHAND et Lynda ASMANI souhaitent connaître les réponses concrètes apportées par le Maire de Paris pour remédier au manque de personnel dans les crèches et les halte-garderies à Paris qui ne fait que trop durer.

Les personnels expliquent que les conditions d'accueil ne permettent pas d'assurer la "bienveillance" mise en avant par la Municipalité."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QOC 2008-44 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police sur les raisons qui motivent la suspension de l'opération "Paris Respire" dans le bois de Vincennes, durant la période de la Foire du Trône.

Libellé de la question :

"L'opération "Paris respire" permet de rendre chaque dimanche aux promeneurs piétons, cyclistes et roller-skaters parisiens des voies dévolues pendant la semaine à la circulation automobile.

Dans le bois de Vincennes, la mise en oeuvre de cette opération se concrétise par la fermeture, de 9 heures à 18 heures, entre octobre et mars et de 9 heures à 20 heures entre avril et septembre, de la route de la ceinture du lac Daumesnil, de l'avenue de Tremblay, entre l'avenue de Nogent et la route du Champ-de-Manoeuvre, de l'avenue de la Pépinière et de l'avenue de Fontenay.

Or, la Préfecture a annoncé la suspension de cette opération pendant les deux mois de manifestation de la Foire du Trône qui se tient sur la pelouse de Reuilly et a débuté le 21 mars. La route de la Ceinture du lac Daumesnil se trouve ainsi ouverte à la circulation chaque dimanche.

En mars 2005, le Conseil de Paris avait adopté un voeu demandant une meilleure organisation de la venue des visiteurs de la Foire du Trône afin de limiter son impact sur l'environnement notamment en matière de circulation et de stationnement dans le bois.

Dans ce but, deux parcs de stationnement temporaires gratuits sont, depuis 2006, mis à la disposition des visiteurs de la foire du Trône, dans le secteur de Bercy. La capacité de stationnement cumulée de ces deux parcs est de 3000 places de stationnement, soit bien plus que les 1.200 "places" de stationnement sur les voies du bois jugées disponibles.

Aussi, Christophe NAJDOVSKI et les élus Verts demandent au Préfet de police quelles raisons motivent la suspension de l'opération "Paris respire" durant la période de la Foire du Trône, accentuant ainsi la circulation automobile dans le bois de Vincennes."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Pour le déroulement de l'opération "Paris Respire", un arrêté préfectoral du 30 juin 2007 interdit la circulation et le stationnement automobile sur la route de ceinture du Lac Daumesnil les dimanches et jours fériés

La tenue de la 44^e édition de la Foire du Trône nécessite de prévoir des mesures exceptionnelles de sécurité et de fluidification de la circulation aux abords de cette fête.

Ainsi, il a été décidé, après concertation avec les services de la Mairie de Paris, de suspendre temporairement l'opération "Paris Respire" sur la route de la Ceinture du Lac Daumesnil et, que seule la route de Reuilly serait fermée à la circulation; cet accès, côté place du cardinal de Lavignerie, étant réservé aux forains, aux véhicules des services de sécurité et de secours ainsi qu'au stationnement des véhicules de police.

Ces mesures sont identiques à celles prises l'an dernier, puisque l'opération "Paris Respire" sur la partie sud de la route de ceinture n'est effective que depuis l'été dernier.

La Foire du Trône attire chaque année un grand nombre de visiteurs, notamment un public familial, qui vient le plus souvent en voiture. Sa fréquentation au cours de l'édition 2007 s'élevait en moyenne à près de 25.000 personnes dans la semaine et près de 80.000 certaines fins de semaine.

En termes de stationnement, le nombre de visiteurs excède très largement les capacités d'accueil des voies riveraines de la pelouse de Reuilly, y compris dans les communes voisines du Val-de-Marne, ou des parcs souterrains de Bercy. S'agissant de la circulation, il apparaît souhaitable de ne pas occasionner de nuisances supplémentaires aux riverains du parc, qui rencontrent à cette occasion, des difficultés de stationnement et de circulation.

La suspension partielle de l'opération "Paris Respire" durant la Foire du Trône apparaît proportionnée et nécessaire au bon déroulement de l'événement, organisé par la Mairie de Paris."

QOC 2008-45 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police concernant la réglementation permettant aux cyclistes d'emprunter, à contre sens de la circulation automobile, certains axes.

Libellé de la question :

“Le 2e arrondissement compte plusieurs voies réservées ou affectées à la circulation des cyclistes. Or celles-ci semblent de moins en moins respectées par les autres usagers.

Par ailleurs, il semble que les fonctionnaires de police ne sont pas toujours bien informés de la réglementation permettant aux cyclistes d’emprunter à contre sens de la circulation automobile certains de ces axes.

Aussi, je souhaiterais savoir :

Pourquoi la circulation des deux-roues motorisés semblent tolérée dans le couloir bus et vélos de la rue Réaumur ?

Pourquoi des cyclistes sont-ils verbalisés lorsqu’ils empruntent le Réseau vert de la rue Saint-Denis à contre sens automobile, alors même que l’Arrêté de classement de cet axe les y autorise et que, dans le même temps, des motocyclistes et automobilistes empruntent cet axe (pourtant réservé aux vélos et piétons et limité aux livraisons et riverains), sans que la police n’intervienne ?

Pourquoi certains cyclistes sont-ils verbalisés le dimanche dans la zone “Paris respire” du quartier du Sentier pour avoir circulé à contre sens automobile alors que le classement de cette aire en zone cyclable et piétonne les y autorise ?

Dans quel but, et selon quelle réglementation, une opération de verbalisation des cyclistes circulant placette des Petits Carreaux (classée en aire piétonne par l’Arrêté n° 2007-43), a-t-elle été organisée les 2 et 4 avril 2008 ?

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

“Les services de la Préfecture de police sont mobilisés pour assurer une cohabitation harmonieuse des différents usagers de l’espace public et veiller au respect des règles du Code de la route.

Conformément au Code de la route, les véhicules à deux roues motorisés ne peuvent circuler dans les couloirs de bus. Il n’existe aucune tolérance et les fonctionnaires de police s’attachent à sanctionner avec rigueur ce type d’infraction. Ainsi, concernant la rue Réaumur, l’action menée par la préfecture de police au cours du 1er trimestre 2008 a conduit à la rédaction de 184 procès-verbaux pour ce motif.

Dans le cadre du “Réseau vert”, les cyclistes sont effectivement autorisés à circuler à contre-sens dans la rue Saint-Denis, entre la rue Réaumur et le boulevard Saint-Denis. Cet axe est également ouvert aux livraisons et aux riverains, ce qui exclut les autres automobilistes et motocyclistes. La réglementation applicable sur cette voie a été rappelée aux effectifs locaux.

Si l’opération “Paris Respire” vise à soustraire à la circulation automobile plusieurs voies d’un quartier au bénéfice des piétons, des rollers et des cyclistes, ces derniers sont toujours soumis au code de la route et toute infraction est légitimement verbalisable. En effet, l’arrêté préfectoral n° 2005-20586 réglementant les conditions de circulation au cours de cette opération n’institue aucune dérogation à ce sujet, notamment sur la circulation des cyclistes en sens interdit. Néanmoins, la verbalisation doit intervenir avec discernement.

Des travaux avaient lieu les 2 et 4 avril dernier place des Petits-Carreaux. Les services de voirie ont obstrué temporairement l’onglet “sauf cyclistes” le temps nécessaire à l’exécution des travaux. La place est en zone piétonne et cette absence de signalisation spécifique a conduit à la logique verbalisation de tout type de véhicule y circulant. Depuis la fin des travaux, cette ambiguïté n’existe plus et aucune verbalisation n’a eu lieu.

Des instructions ont été données pour renforcer la répression des infractions commises par les autres usagers de la route susceptibles de faire courir des risques aux cyclistes, comme la circulation de véhicules à moteur dans les voies empruntées par les cyclistes.

Néanmoins, ces derniers sont également soumis au Code de la route, ce qui implique de ne pas circuler en sens interdit, sauf signalisation spécifique.”

III - Questions du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-41 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au renouvellement des concessions pour la gestion des marchés parisiens.

Libellé de la question :

“Pour nous citoyens ou politiques, les marchés parisiens sont nos dernières “agoras”. Ils rythment la vie de nos quartiers. Ils perpétuent l’esprit village et symbolisent le savoir-vivre “parisien”, expression de la richesse de nos terroirs, de la diversité et de la qualité de leurs produits. La gestion des marchés parisiens a un impact direct sur la vie de nos arrondissements. S’ils participent activement à la vie économique, ils sont aussi les partenaires essentiels au maintien du lien social, de la mixité sociale au sein de la ville-monde. Ils remplissent une mission de service public de proximité.

Or le mandat des quatre concessionnaires qui se partagent Paris arrive à terme. Une nouvelle mandature parisienne s’ouvre et offre l’occasion de faire un point sur l’avancée du dossier.

Mme Valérie SACHS et les élus du groupe CI demandent à M. le Maire de Paris :

Un bilan de mandat sur la gestion des marchés découverts ces six dernières années a-t-il été établi ?

Ce renouvellement doit être l’occasion pour la Ville de Paris d’encourager une meilleure collaboration entre toutes les parties pour assurer aux Parisiens le meilleur service possible. Les commerçants ont-ils été suffisamment consultés ? Le nouveau Cahier des Charges tiendra-t-il compte de certaines suggestions de bon sens faites en matière de propreté, d’installation (bâches, installations électriques, points d’eau), de respect des emplacements de passage pour de vrais accès handicapés, poussettes d’enfants ou accès de secours ?

Quel peut être l’impact d’une réduction de quatre à trois du nombre de concessionnaires, comme le recommande un rapport de la Ville de Paris ? La Ville de Paris pourrait-elle encourager, dans le strict respect du Règlement des Marchés, une remise à plat des métrages de places de marché, un contrôle plus rigoureux des documents administratifs et une meilleure lecture du rôle du placier (présence, mission, places vacantes...) ?

Que peut faire la Ville de Paris pour garantir une meilleure représentation des commerçants, contrepartie de leur plus grande “responsabilisation” ?

Qu'en est-il enfin du recrutement de nouveaux commerçants, initié depuis 2002, pour assurer la diversité de l'offre alimentaire (volailles ou bouchers, par exemple) et sa pérennité ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-42 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la possibilité de mise en place de dispositifs d'enfouissement de poubelles ou conteneurs, dans le cadre du Plan de prévention des déchets de Paris.

Libellé de la question :

"Dans l'avis relatif au plan de prévention des déchets de Paris, examiné au Conseil de Paris des 17 et 18 décembre 2007, la Ville s'est engagée dans une nouvelle phase de la gestion des déchets, en continuant de renforcer ses actions de recyclage, mais également en traitant prioritairement de la prévention des déchets.

Concernant la prévention des déchets, il est notamment important pour une ville comme Paris, d'avoir une approche différente des emplacements nécessaires réservés aux poubelles des commerçants des rues marché, qui entraînent des difficultés de stockage pour les commerçants et des nuisances pour les riverains.

En effet, à l'image de certaines villes de province, il est possible de mettre en place, comme alternative aux bacs aériens, des dispositifs d'enfouissement de poubelles ou conteneurs, bien entendu quand le sous-sol le permet.

Mme Fabienne GASNIER et les élus du groupe Centre et Indépendants souhaiteraient savoir si des solutions de ce type sont envisagées à Paris afin d'améliorer la qualité de notre environnement."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-43 Question de Mme Catherine BRUNO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au manque de personnel dans les crèches municipales.

Libellé de la question :

"Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe CI s'inquiètent du manque de personnel - notamment d'auxiliaires de puériculture et d'éducatrices - dans les crèches municipales.

Depuis plusieurs mois, des pétitions, des fermetures de section, voire même des fermetures complètes de crèches en raison de grève - pour insuffisance de personnels - entravent la bonne marche de ce service public et pénalisent considérablement la vie professionnelle des parents.

Mme Catherine BRUNO et les élus du groupe CI demandent quelles mesures d'urgence il compte prendre pour que cette situation ne devienne pas récurrente et pour que le personnel des crèches n'exerce pas leur activité dans des conditions d'insécurité et de stress permanent préjudiciable à la qualité d'accueil des tout petits."

Réponse non parvenue.

B - Questions d'un Conseil d'arrondissement.

QOC 2008-46 Question du groupe "Les Verts" du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris à propos de l'immeuble vide à louer, 180, rue de la Croix-Nivert (15e).

Libellé de la question :

"Sauf erreur, le règlement prévoit une réponse de la Mairie de Paris dans les trois mois aux questions posées par les élus d'arrondissements.

En conséquence, les élus insistent auprès de M. le Maire de Paris pour avoir une réponse à la question posée en Conseil d'arrondissement du 5 juin 2007 concernant l'immeuble de 8 étages sis 180, rue de la Croix-Nivert, vide depuis 30 ans, dont la préemption était inscrite dans le PLU et pour lequel le propriétaire affiche aujourd'hui des panneaux pour la vente des appartements."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-47 Question du groupe "Les Verts" du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant une très importante fuite de carburant à la station "Shell" à "Beaugrenelle" (15e).

Libellé de la question :

"Au cours de la mandature, une très importante fuite de carburant s'est produite à la station SHELL.

Il était prévu que cette société devait procéder au nettoyage et à la dépollution du site avant la mise en chantier du futur centre commercial Beaugrenelle. Il y aurait en effet danger, en cas d'inondation, d'une grave pollution de la Seine. Il serait également dangereux pour les habitants de construire sur un site pollué.

Afin de laisser une place propre à la prochaine équipe des conseillers du 15e arrondissement, nous souhaitons savoir avec certitude si cette dépollution est aujourd'hui terminée et si des experts ont pu faire le constat que le sol était correctement dépollué."

Réponse (Mme Anne HIDALGO, première adjointe) :

"En décembre 1999 et en septembre 2003, des fuites d'hydrocarbures provenant de la station-service Shell située 3/5, rue Linois ont été constatées.

Par arrêté en date du 23 septembre 2003, le Préfet de police, au titre de ses pouvoirs en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement, a mis en demeure la société Shell de procéder à des travaux de mise en conformité et a prescrit des mesures relatives à la dépollution du site.

L'arrêté précisait qu'à l'issue des travaux de remise en état du site, un rapport final devait être fourni afin de constater la réalisation complète des travaux de dépollution. Ce rapport devait établir un état du niveau de pollution résiduelle du sous-sol du site ainsi que des propositions de contrôles éventuels à assurer.

Après examen du rapport final de dépollution, le Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées (STIIIC) de la Préfecture de police a validé, le 4 avril 2006, la remise en état du site qui incombait à la société Shell pour les événements survenus en 1999 et 2003."

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008 DAC 37 Signature d'un avenant n° 1 au marché "menuiserie - parquetage" relatif aux travaux d'entretien et de maintenance dans les édifices culturels et certains édifices civils, propriété de la Ville de Paris.

2008 DAC 93 Dépôt par l'Association Diocésaine de Paris, auprès du Service Départemental de l'Architecture de Paris, de la demande d'autorisation de travaux sur un monument historique classé en vue de la réalisation et de la pose de trois vitraux contemporains à l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (4e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008 DDEE 13 Subvention à l'association "Artisans du Monde Paris Est" (20e) pour l'aide à la création d'un espace éducatif, pour jeunes et adultes, de sensibilisation au commerce équitable et à l'actualité solidaire. - Montant : 3.000 euros.

2008 DDEE 21 Subvention à "l'Association des Commerçants de la rue de Bretagne et rues Adjacentes" (3e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 12.000 euros.

2008 DDEE 41 Subvention à l'association des commerçants "Le Village d'Auteuil" (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 9.000 euros.

2008 DDEE 45 Subvention à "l'Association de Défense et d'Animation des Commerces de Montorgueil" (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 10.000 euros.

2008 DDEE 46 Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 9e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 6.000 euros.

2008 DDEE 63 Subvention à une association de commerçants et d'artisans du 18e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 18.500 euros.

2008 DDEE 64 Subvention à l'Association des Commerçants de la rue Mesnil (16e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 7.000 euros.

2008 DDEE 67 Subvention à l'association "Le Faubourg Saint-Germain" (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de "Paris Illumine Paris". Montant : 20.000 euros.

2008 DDEE 68 Subvention à "l'Association pour la Défense des Intérêts des Commerçants et Artisans du 2e arrondissement et des Grands Boulevards" (2e et 9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération "Paris Illumine Paris". - Montant : 11.500 euros.

2008 DDEE 74 Signature d'une convention entre la Ville de Paris et la Chambre Régionale de Métiers d'Ile de France prévoyant l'attribution d'une subvention pour la réalisation de la 5e édition du "Carrousel des Métiers d'Art et de Création". - Montant : 75.000 euros.

2008 DDEE 77 Signature d'une convention avec l'association Universal Love (20e) prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2008. - Montant : 17.500 euros.

2008 DDEE 80 Subvention de fonctionnement à l'association "Marché de l'Odéon" (6e) au titre de soutien pour les deux manifestations prévues en 2008. - Montant : 7.500 euros.

2008 DDEE 82 Subvention à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France, Groupement départemental de Pairs pour l'année 2008. - Montant : 5.000 euros.

2008 DDEE 83 Signature d'une convention avec l'association "Designer's Days" et versement de la subvention correspondante à titre de soutien à l'édition 2008 de sa manifestation "Couleurs et matières". - Montant : 15.000 euros.

2008 DDEE 84 Subvention à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français (12e) à titre de soutien pour la réalisation du concours Lépine 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008 DDEE 86 Subvention de fonctionnement à l'association "Terramicales", 21, rue Godefroy Cavaignac (11e) en soutien à la 2e édition du Salon de la Céramique, salle Olympe de Gouges (11e). - Montant : 3.500 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008 DU 23 - DVD 92 - DPE 28 Exonération des droits de voirie pour les cendriers mobiles.

Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. François DAGNAUD, rapporteurs

2008 DPE 4 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché pour la restructuration complète du lieu d'appel Diderot, 156, boulevard Diderot (12e) (lot 1 second oeuvre).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008 DDATC 85 Délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

2008 DRH 1 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2008 DRH 7 Propositions du Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris : majoration du montant des allocations attribuées aux orphelins d'agents de la Ville de Paris décédés du fait du service ; changement de nom du Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris.

2008 DRH 11 Modification de la délibération 1998 DRH 80 du 12 décembre 1998 modifiée fixant les conditions d'emploi des collaborateurs de Cabinet et de la délibération 2002 DRH 51 des 8 et 9 juillet 2002 fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices de Maire d'arrondissement.

2008 DRH 12 Subvention d'investissement octroyée au titre de l'année 2008 à l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP). - Montant : 4.100.000 euros.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008 DF 39 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008.

2008 DF 40 Cession par M. Jacques PELISSIER à la Ville de Paris de sa participation au capital de la Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAEPOPB) et autorisation des représentants de la Ville de Paris au Conseil de Surveillance à agréer cette cession.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008 DAC 94 Subvention à l'association "La Compagnie Les Larrons" pour le spectacle "Le Jeu de l'Amour et du Hasard" diffusé au Théâtre Mouffetard (5e) en 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008 DAC 95 Subvention à l'association "Compagnie Orten pour le spectacle Marie Stuart" diffusé au Théâtre 13 (13e) en 2008. - Montant : 11.000 euros.

2008 DAC 215 Négociation avec la ville de Boulogne-Billancourt pour la création d'un établissement public de coopération culturelle qui sera chargé d'organiser et de gérer un cycle d'enseignement supérieur spécialisé, et de proposer à la Région Ile-de-France d'y participer et d'adhérer à l'association de préfiguration de cet établissement.

2008 DAC 244 Signature avec le Centre national des arts plastiques d'une convention prévoyant la mise à disposition d'un fonds de concours de l'Etat pour la réalisation de la fontaine Chen Zhen, place Augusta Holmes (13e).

2008 DPA 95 Approbation du principe d'indemnisation de M. Adam YEDID, Architecte, en raison des préjudices subis par lui lors des travaux de restructuration et d'amélioration des conditions d'accueil de la Bibliothèque du Trocadéro (16e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008 DGIC 2 Détermination des conditions par lesquelles M. le Maire de Paris est autorisé à conclure des conventions de partenariat pour l'opération "Paris-Plages 2008".

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008 DLH 24 Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter l'aliénation de parties communes en assemblée générale dans l'immeuble en copropriété 22, rue François Miron (4e).

2008 DLH 25 Autorisation au représentant de la Ville de Paris de voter l'aliénation de parties communes en assemblée générale dans l'immeuble en copropriété situé 35-37, rue Bonaparte (6e).

2008 DLH 26 Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SIEMP un bail emphytéotique portant location de l'immeuble situé 4, rue Gustave Goublier (10e).

2008 DLH 27 Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la SIEMP un bail emphytéotique portant location d'une partie des parcelles communales situées 32 et 34, rue des Annelets (19e).

2008 DLH 29 Location par bail emphytéotique au profit de l'OPAC de Paris de l'immeuble communal situé 24, rue Feutrier (18e).

2008 DLH 37 Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal situé 58-58 bis rue de Ménilmontant (20e).

2008 DLH 43 Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec la RIVP un bail emphytéotique portant location de l'immeuble 111-113, rue Legendre (17e).

2008 DLH 53 Location au profit de l'Office public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris par bail emphytéotique de l'immeuble communal situé 4, rue Ernestine (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008 DAJ 9 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres le 25 février 2008.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008 PP 24 Approbation du principe et des modalités de la fourniture d'éléments de classeurs spécifiques à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2008 PP 25 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2008 PP 26 Autorisation à M. le Préfet de police de signer des marchés relatifs aux actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2008 PP 27 Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles signé avec la société Apave Parisienne relatif à la mission de contrôle technique pour la modernisation du centre opérationnel de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, caserne Champerret sise 1, place Jules Renard (17e).

2008 PP 28 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2008 PP 29 Modification de la délibération 2007 PP 116 des 17, 18 et 19 décembre 2007 portant fixation de la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus soit par des agents titulaires de la Préfecture de police, soit par des agents titulaires d'une autre administration et/ou des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée détachés à la Préfecture de police, soit par des agents recrutés sur contrat de droit public en l'absence de corps de fonctionnaires.

2008 PP 30 Autorisation à M. le Préfet de police de lancer un appel d'offres ouvert pour la réfection des réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire et la suppression de bras morts dans 6 bâtiments de la Préfecture de police.

2008 PP 31 Autorisation à M. le Préfet de police de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles signé avec la société NORISKO dans le cadre de la mission de coordonnateur Sécurité et protection de la santé relative aux travaux de transformation d'anciens bureaux au 6e étage, le réaménagement de bureau au 2e étage et la restructuration de l'accueil de l'immeuble Gesvres, 12-14, quai de Gesvres (4e).

2008 PP 32 Renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2008 PP 33 Autorisation à M. le Préfet de police de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de pièces détachées pour véhicules à deux ou quatre roues.

2008 PP 34 Approbation du principe et des modalités d'un accord-cadre pour l'acquisition de logiciels, de licences et de maintenance logicielle destinés à la Préfecture de police.

2008 PP 35 Réaménagement du bâtiment "Phébus" situé 35, avenue Guy Moquet à Limeil-Brévannes, nécessaire au groupe des services de soutien et de formation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. - Désignation du maître d'oeuvre et autorisation à M. le Préfet de police de signer le marché correspondant. - Section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police. - Individualisation d'une autorisation de programme de 2.806.000 euros TTC pour financer cette opération.

2008 PP 36 Individualisation d'une autorisation de programme de 588.000 euros TTC dans le cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des installations électriques de l'immeuble Cité sis 2, rue de la Cité (4e).

M. Georges SARRE, rapporteur.

Liste des membres présents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danièle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mmes Florence BERTHOUT, Joëlle CHÉRIOUX, MM. Daniel-Georges COURTOIS, Bernard DEBRÉ, Michel DUMONT, Pierre LELLOUCHE, Mme Danielle SIMONNET, M. Philippe TORRETON.

Sommaire

Ouverture de la séance.	68	Suspension et reprise de la séance.	108
Hommages à Aimé Césaire.	68	Examen des questions d'actualité.	108
Félicitations.	68	I - Question d'actualité posée par M. Patrick BLOCHE, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la situation scolaire dans les collèges et lycées parisiens suite aux annonces de Dotation Horaire Globale pour la rentrée 2008.	108
Adoption de comptes rendus.	68	II - Question d'actualité posée par le groupe communiste à M. le Maire de Paris relative aux budgets et aux moyens humains de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets.	110
2008, DLH 62 - Communication de M. le Maire de Paris sur le logement.	68	III - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à l'exposition "Les Parisiens sous l'Occupation".	111
Observations sur le déroulement de la séance.	91	IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative au respect de l'Etat de droit sur le territoire parisien, le 7 avril dernier.	113
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.	91	V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relatif au développement de l'espace francilien.	116
2008, DF 38 - Fixation des taux des quatre taxes directes locales pour 2008.	94	VI - Question d'actualité de M. Hervé BENESSIANO à M. le Maire de Paris relative aux personnels des crèches.	118
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la publication sur le site Internet de la Ville de Paris à la rubrique "Achats et marchés publics" de la liste des entreprises en contact avec la Ville de Paris.	97	Suspension et reprise de la séance.	121
2008, DDEE 72 - Convention signée avec l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11ème et attribution d'une subvention pour l'organisation du "Salon de l'artisanat d'art 2008". - Montant : 11.000 euros.	98	Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).	121
2008, DDEE 85 - Subvention à l'association "A.H.M.E. Musée de l'Eventail Hervé Hoguet" (10e) au titre de soutien à ses activités en 2008. - Montant : 6.500 euros.	99	2008, SGCP 6 - Mise en oeuvre des dispositions de l'article L. 2121-28 du Code général des collectivités territoriales relatives aux moyens mis à la disposition des groupes d'élus et approbation d'une convention avec le Département de Paris.	122
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la ligne 13.	99	Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe UMP concernant la qualité d'information des élus sur les projets de délibération soumis à l'avis des conseils d'arrondissement.	122
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création de parcs de stationnement.	100	Vœu présenté par M. Philippe GOUJON, relatif aux statistiques de la délinquance au mois de mars et au premier trimestre 2008 et aux moyens mis en oeuvre pour accentuer les résultats obtenus. <u>Vœu</u> de l'Exécutif.	123
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la tolérance du stationnement des véhicules sur les places de livraison et de transports de fonds la nuit. Vœu déposé par l'Exécutif.	101	Vœu présenté par M. Philippe GOUJON, relatif à la nécessaire information des élus de la mise en place d'un nouveau plan anti-catastrophes pour Paris et de ses implications.	126
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la création d'un bus de quartier et à l'amélioration de la desserte du 17e arrondissement.	103	Vœu présenté par Mme Emmanuelle BECKER et les membres du groupe communiste, relatif aux travailleurs en situation irrégulière.	127
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la construction d'une rampe d'accès au périphérique extérieur à la Porte de Clichy.	104	Vœu déposé par M. Pierre AIDENBAUM, Mme Camille MONTACIÉ et M. Gauthier CARON-THIBAUT relatif aux arrestations de parents "sans papiers".	128
Vœu présenté par M. Pierre CASTAGNOU relatif au réaménagement de l'avenue du Général Leclerc.	105		
2008, DVD 41 - DF 1 - Avenant n° 5 à la convention de concession signée le 28 janvier 1991 avec la société ClimEspace pour la distribution de froid à Paris.	105		
Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes (suite).	107		
Dépôt des questions d'actualité.	107		

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux budgets et aux moyens humains de l'hôpital Saint-Antoine et de la maternité des Bluets. Vœu déposé par le groupe communiste relatif à la maternité Pierre Rouques/Bluets.129

2008, DPA 71 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la création d'une crèche collective de 50 berceaux au 43, rue d'Aubervilliers (18e).130

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux personnels de la Petite enfance de la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au personnel des établissements de Petite enfance.130

2008, DU 21 - Modalités de communication des plans et documents d'urbanisme parisiens par la Direction de l'Urbanisme. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la banque de données de l'APUR.131

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom d'une place du 15e arrondissement en hommage à Geneviève de Gaulle-Anthonioz.132

2008, DLH 22 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer la convention avec l'Etat relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat dans le secteur du Sentier (2e), de modifier le règlement d'attribution des aides complémentaires de la Ville et de lancer la procédure de marché pour la conduite de l'OPAH. Vœu présenté par MM. Jacques BOUTAULT, Pierre SCHAPIRA et Mme Sylvie WIEVIORKA.133

2008, DLH 35 - Autorisation à M. le Maire de Paris de conclure avec l'OPAC de Paris un bail emphytéotique portant location de l'immeuble communal sis 30, rue de Cronstadt (15e).134

Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux hausses de loyer de l'I.C.F.- la Sablière.137

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble situé 80, rue de Turenne et 7, impasse Saint-Claude, dans le 3e arrondissement.138

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la réforme du livret A. Vœu de l'Exécutif.139

Vœu déposé par le groupe communiste relatif au devenir du Palais de la découverte.140

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" demandant la nomination d'Hu Jia comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution au Dalaï Lama de la citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.141

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).147

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.155

Clôture de la séance.155

Annexe n° 4 – Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.155

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris du lundi 21 avril 2008, siégeant en formation de Conseil municipal.155

I - Questions du groupe U.M.P. QOC 2008-14 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à la situation nocturne de certaines rues du 18e arrondissement. 155

QOC 2008-15 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à la présence de nombreux vendeurs à la sauvette dans le secteur de la place du Château-Rouge (18e).156

QOC 2008-16 Question de M. David ALPHAND et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'état d'avancement du projet d'aménagement de la parcelle 45-47 située avenue du Maréchal-Fayolle (16e).157

QOC 2007-17 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris au sujet de la réhabilitation des jardins et des aménagements du boulevard Richard-Lenoir (11e).157

QOC 2008-18 Question de Mme Claude-Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris à propos du bulletin municipal adressé par la Mairie du 11e arrondissement à tous les habitants de l'arrondissement.157

QOC 2008-19 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la mise en place d'un conseil pour les droits et devoirs des familles à Paris, dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance.157

QOC 2008-20 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux questions posées par les Conseillers de Paris et restées sans réponse sous la précédente mandature.158

QOC 2008-21 Question de M. David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mmes Roxane DECORTE, Géraldine POIRAULT-GAUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur les suites qui seront données au rapport de M. le Préfet CHASSIGNEUX préconisant notamment l'augmentation du nombre de licences de taxis.158

QOC 2008-22 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative aux retards constatés sur le chantier des travaux de restructuration et d'extension de l'école La Fontaine (16e).159

QOC 2008-23 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative à la prise en considération des rapports présentés en début d'année pour l'amélioration, la rénovation et la modernisation des façades des établissements scolaires.159

QOC 2008-24 Question de Mme Roxane DECORTE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le transfert à la périphérie de Paris du "marché exotique" installé dans le secteur "Château-Rouge" (18e).160

QOC 2008-25 Question de Mme Roxane DECORTE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police sur la présence de nombreux véhicules "épave" dans le 18e arrondissement.160

QOC 2008-26 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste MENGUY et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le nombre total de places de stationnement supprimées entre mars 2001 et mars 2008. 160

QOC 2008-27 Question de MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste MENGUY et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de police concernant le contrôle des prestations proposées par les nombreux salons de massage récemment ouverts dans le 15e arrondissement.161

QOC 2008-28 Question de M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les actions entreprises par la Ville de Paris pour lutter contre les dérives sectaires.161

QOC 2008-29 Question de M. Jean-François LAMOUR et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'obligation faite aux constructeurs de réserver 25 % de la surface hors œuvre nette (SHON), lorsqu'elle est supérieure à 800 mètres carrés, au logement social dans les opérations privées situées dans les quartiers déficitaires en la matière.161

QOC 2008-30 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les dispositions envisagées par la municipalité pour faire respecter la dignité du Mémorial des Martyrs de la Déportation à Paris, aménagé à la pointe orientale de l'île de la Cité (4e).161

QOC 2008-31 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour améliorer et réorganiser, quartier par quartier, la collecte des ordures ménagères. . .162

QOC 2008-32 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'installation de nouvelles jardinières dans le 17e arrondissement.162

QOC 2008-33 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris au sujet d'un bilan d'évaluation concernant le transfert, depuis le 1er janvier 2006, des logements de la S.A.G.I. vers l'O.P.A.C. de Paris.162

QOC 2008-34 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la multiplication des commerces de publiphonie et de cartes téléphoniques, dans les quartiers les plus populaires du 18e arrondissement.162

QOC 2008-35 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux logements vacants appartenant à la Ville de Paris.163

QOC 2008-36 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative à un bilan de l'action du Groupe d'Intervention Régional (GIR), mis en place à Paris depuis 2003.163

QOC 2008-37 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police relative aux vendeurs à la sauvette de bracelets tressés installés en bas du Sacré-Cœur.164

QOC 2008-38 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative au projet de création d'une charte de qualité pour les rues à forte densité commerciale.164

QOC 2008-39 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Préfet de police sur la vente illicite de cigarettes face à la station de métro Barbès-Rochechouart.164

QOC 2008-40 Question de Mme Roxane DECORTE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MM. Thierry COUDERT, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour remédier au manque de personnel dans les crèches et halte-garderies à Paris. .165

II - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-44 Question de M. Christophe NAJDOVSKI et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police sur les raisons qui motivent la suspension de l'opération "Paris Respire" dans le bois de Vincennes, durant la période de la Foire du Trône.165

QOC 2008-45 Question de M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police concernant la réglementation permettant aux cyclistes d'emprunter, à contre sens de la circulation automobile, certains axes. . .165

III - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-41 Question de Mme Valérie SACHS et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au renouvellement des concessions pour la gestion des marchés parisiens.166

QOC 2008-42 Question de Mme Fabienne GASNIER et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la possibilité de mise en place de dispositifs d'enfouissement de poubelles ou conteneurs, dans le cadre du Plan de prévention des déchets de Paris.167

QOC 2008-43 Question de Mme Catherine BRUNO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative au manque de personnel dans les crèches municipales.167

QOC 2008-46 Question du groupe "Les Verts" du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris à propos de l'immeuble vide à louer, 180, rue de la Croix-Nivert (15e). . . .167

QOC 2008-47 Question du groupe "Les Verts" du Conseil du 15e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant une très importante fuite de carburant à la station "Shell" à "Beaugrenelle" (15e).167

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.168

Liste des membres présents170

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Gisèle BLANCHARD